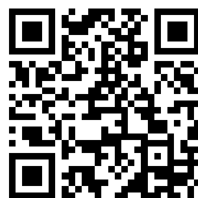
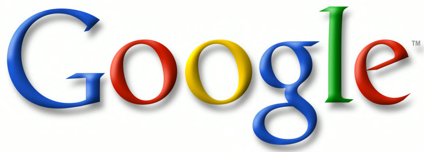



Google



WISCONSIN ACADEMY

OF

SCIENCES, ARTS, AND LETTERS

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PERIODIQUE

47e ANNÉE — 1er TRIMESTRE 1906

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)



ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1906

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Cette Société, fondée en 1851, a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des lettres et des arts : elle publie un périodique, la **REVUE SAVOISIENNE,** *qui paraît chaque trimestre, par livraison de 64 à 80 pages grand in-8°, formant à la fin de l'année un volume de 250 à 320 pages, à justification serrée, orné de planches phototypiques hors texte et de gravures.*

Le but de cette Revue est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la Société sont annoncés, et, s'il y a lieu, analysés.

La Société laisse à chaque auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il émet. — Elle échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux-arts, dont le prix est de 600 fr. (Voir le programme dans le dernier fascicule de l'année précédente.)

Le prix d'abonnement à la « Revue savoisienne » est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont honoraires, effectifs ou correspondants.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société ; ils ne payent aucune cotisation.

Les membres effectifs payent une cotisation de 12 fr. ; en cette qualité, ils reçoivent la **REVUE** *et ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de la Société et d'assister à ses séances.*

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui collaborent à la **REVUE.** *Ils payent une cotisation de 6 francs.*

Adresser les lettres et envois au Secrétaire (A l'Hôtel-de-Ville).

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	4 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	4 50
Prix de la couverture non imprimée, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

OUVRAGES DE FONDS.

Bulletins de l'Association Florimontane, de 1851 à 1858 (épuisé).

Revue savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 140 pages in-4°). Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

COLLECTION de 1860 à 1905 inclusivement, composée de 46 volumes brochés, 190 francs ; collection précédente moins l'année 1870, 160 francs et moins les années 1870 et 1893, 140 francs.

Ch. MARTEAUX et Max BRUCHET : *Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane.* Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr. ; franco, 2 fr. 25.

Charles MARTEAUX : *Table des Matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la Revue savoisienne* (1851-1900), 2 fr. ; franco, 2 fr. 50.

J. REPLAT : *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy,* précédé d'*Une Ascension au Semnoz,* 0 fr. 50 ; franco, 0 fr. 65.

E.-G. CAMUS : *Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Hte-Savoie).* Br. in-8° avec carte et grav. hors texte, 1 fr. ; franco, 1 fr. 10.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol. in-8° de XLVIII-448 p. avec grav. et planches hors texte, 10 fr.

REVUE
SAVOISIENNE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1906 — 47ME ANNÉE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)



ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1906

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Présidents d'honneur : MM. C. DUNANT ✻ ✠ 🙰 I, conseiller de préfecture honoraire et le docteur THONION 🙰 I, ancien député.

Trésorier d'honneur : M. Jean RITZ ✠ O ✠ 🙰 I, compositeur de musique.

Président : M. C. MARTEAUX 🙰 A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Vice-Présidents : MM. Charles BUTTIN, notaire à Rumilly et Max BRUCHET 🙰 I, archiviste départemental.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX 🙰 I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Isidore NANCHE 🙰 A, chirurgien-dentiste.

Trésorier : M. J. DÉSORMAUX 🙰 A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste-Bibliothécaire : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. MARTEAUX, LE ROUX, NANCHE, BUTTIN, BRUCHET, GONTHIER et GUERBY.

Directeurs de la Revue : MM. LE ROUX, pour la partie scientifique et BRUCHET, pour la partie historique.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 BALLIARD Charles, à New-York.

1902 CAMUS Jules 🙰 I ✠ ✠, professeur à Turin.

1872 CHANTRE Ernest ✻ ✠, sous-directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon.

1900 S. A. I. Mgr le Grand-Duc CONSTANTIN CONSTANTINOVITCH, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

1903 COSTA DE BEAUREGARD (le marquis) C ✠ ✻, membre de l'Académie française, à Paris.

1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 Dufour-Vernes, archiviste d'Etat à Genève.
1898 Fouquet (Dr) A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881 Hollande I ★, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C G C, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1872 Papier I, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
1872 Régnier Antony I, peintre, à Marseille.
1881 Revil, géologue, à Chambéry.
1888 Revon Michel, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.
1903 Suisse, architecte en chef des monuments historiques, à Dijon.
1900 Theuriet André O, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1887 Belly Adolphe, receveur des Finances, à Chambéry.
1886 Blanchard, inspecteur des Forêts, à Gex.
1890 Boch Louis A, architecte, ancien maire d'Annecy.
1896 Boiret A O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1904 Bonald, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1876 Bouchet Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
1905 Bouquet, lieutenant au 11e bataillon de chasseurs alpins, à Annecy.
1892 Bruchet Max I, archiviste départemental à Annecy.
1896 Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1895 Carnot François ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin, notaire, à Annecy.
1891 Charvier J., architecte-expert à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
1874 Chaudier J. I, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 Chevalier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1892 Corcelle I, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1890 Crolard Al., ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.
1897 Crolard Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis, imprimeur, à Annecy.

1906 Deschamps, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux ✿ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1888 Dubouloz, président du Tribunal, à Thonon-les-Bains.
1901 Ducloz ✱ ✿ I ✠, imprimeur à Moûtiers.
1898 Dumont ✿ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1882 Dunand Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
1852 Dunant Camille ✱ ✿ I ✠, conseiller de Préfecture honoraire, à Annecy
1885 Duplan ✿ I, ancien magistrat, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ✱ ✿ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire à Megève.
1879 Duval ✿ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
1904 Favre Asghil, étudiant en médecine, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, propriétaire, à Saint-Jean de Sixt.
1900 Fenouillet ✿ A ★, instituteur honoraire, à Savigny, par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, maire d'Annecy.
1906 Fitremann ✱ ✿ I, proviseur honoraire, à Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte ordinaire des Monuments historiques, à Annecy.
1901 Frey Charles, conseiller municipal, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1906 Gardier François, à Annecy.
1906 Galley, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par Saint-Léonard (Valais).
1897 Geley Gustave, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie, à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon-les-Bains.
1903 Gex Albert, instituteur en congé, à Limonest (Rhône).
1904 Gonnet ✿ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ✿ A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby ✿ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Guillermin, percepteur de Gevrier, à Annecy.
1898 Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
1906 Guinier Philibert, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Joseph, imprimeur à Annecy.
1903 Kéringer, professeur au Lycée, à Laval.
1905 Lavorel J.-M., chanoine, à Annecy.
1901 Laydernier Léon, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✿ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1882 Levet Eugène O ✱, commandant chef du génie, à Nice.
1891 Marteaux C. ✿ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1894 Meyer ✿ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1893 Millet ✿ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ✿ A, receveur particulier des Finances, à Commercy.
1906 Moisy, professeur de musique, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.

1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 NANCHE Isidore ✿ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 OGIER (l'abbé), à Annecy.
1906 ORLYÉ Philibert (d'), propriétaire, à Menthon.
1906 ORLYÉ Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1906 PARAZ, pharmacien à Annecy.
1902 PÉRILLAT, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 PERNOUD, architecte, à Annecy.
1888 PHILIPPE Charles ✿ A, principal du collège de Nantua.
1894 PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du collège de Thonon.
1897 RAILLON ✿ A, architecte départemental, à Annecy.
1903 REY, juge au Tribunal, à Annecy.
1889 RICHARD Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
1901 RICHARD J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 RITZ Jean ✠ O ✠ ✿ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 ROBERT Victor, à Annecy.
1905 ROLLIER Pétrus, à Annecy.
1886 ROMAND Alph. ✠ ✠, ancien professeur à l'Académie militaire de Turin.
1865 ROUSSY DE SALES (le comte de) ✵ O ✠, à Thorens.
1906 RUPHY Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1897 SAUTIER-THYRION, à Lyon.
1904 SCHOENDOERFFER ✵ ★, ingénieur en chef de la Haute-Savoie.
1891 SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1901 SEYSSEL-CRESSIEU (le c^te Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1902 TERRIER Auguste ✵ ✿ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 THONION ✿ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
1904 VARRAY, docteur en médecine, à Annecy.
1897 VERNAZ C ★ ✿ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 BOSSON, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1869 PERRIN ✿ ✠, archéologue, à Chambéry.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.

Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Brive. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
— Revue des archives des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
Limoges. Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
Macon. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nancy. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— La Tradition.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (Le). Société agricole et scientifique.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap et Grenoble.
Saint-Jean-de-Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.
Toulon. Académie du Var.

Toulouse. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
Valence. Société d'archéologie et de statistique.

ÉTRANGER.

Aoste. Société académique du duché d'Aoste.
Berne. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
Cincinnati (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
Fribourg. Société d'histoire de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
Montana. (U. S. A.) University of.
Montevideo. (Urugay). Museo Nacional.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
Padoue. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
Saint-Louis (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
Stuttgart. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
Turin. Miscellanea di storia italiana Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
Urbana. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
Washington (U. S. A.). Smithsoniam Institution.
Wisconsin (U. S. A.). Academy of sciences arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard.



SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 17 janvier 1906.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT,
PUIS DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

Ordre du jour : Election du Comité.

La séance est ouverte à 5 heures. Sont présents : MM. BRUCHET, BUTTIN, CARLE, CARRON, A. CROLARD, F. CROLARD, DÉSORMAUX, FERRERO, FONTAINE, GONTHIER, GUERBY, GUINIER, LAVOREL, LE ROUX, MARTEAUX, NANCHE, PERNOUD, RITZ, SERAND, THONION. MM. BOIRET et LAYDERNIER arrivent seulement après le vote pour l'élection du Comité.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

LE SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. C. DUNANT, priant les membres de la Société de bien vouloir porter leurs votes sur un autre président, lui-même ne pouvant plus s'occuper utilement des intérêts de la Société en raison de son grand âge. En exprimant les profonds regrets de la Société au sujet de cette décision irrévocable, le PRÉSIDENT fait procéder au vote pour la nomination du Comité pour 1906.

Sont nommés :

Présidents d'honneur : MM. Camille DUNANT et le docteur THONION.

Trésorier honoraire : M. RITZ.

Président effectif : M. MARTEAUX.

Vice-Présidents : MM. BUTTIN et BRUCHET.

Secrétaire : M. LE ROUX.

Secrétaire-adjoint : M. NANCHE.

M. LE ROUX demande que l'on disjoigne des fonctions de Secrétaire celles de Bibliothécaire dont la Société avait bien voulu le charger l'année dernière et propose de nommer un Bibliothécaire-Archiviste qui assurera les deux services. Il en est ainsi décidé et l'on nomme :

Bibliothécaire-Archiviste : M. SERAND.

Trésorier : M. DÉSORMAUX.

Il est procédé ensuite au vote pour les membres du Comité de rédaction de la *Revue*. Sont nommés : MM. BUTTIN, BRUCHET, GONTHIER, GUERBY, LE ROUX, MARTEAUX, NANCHE.

En qualité de Directeur de la *Revue*, M. LE ROUX est nommé à mains levées. MM. MARTEAUX et LE ROUX proposent de scinder la direction de la *Revue* qui serait confiée à deux directeurs : M. LE ROUX, pour la partie scientifique, et M. BRUCHET, pour la partie historique. Cette motion est adoptée.

LE PRÉSIDENT annonce la mort de Dom MACKEY, l'érudit bénédictin, membre de la Société, qui a édité avec un si grand sens critique les œuvres de saint François de Sales. Une notice biographique paraîtra sur notre très regretté collègue dans un des prochains fascicules de la *Revue*.

M. THONION donne lecture d'une lettre de M. SUISSE qui remercie en ces termes la Société de la médaille qui lui a été attribuée en reconnaissance des services rendus par l'éminent architecte :

« Je suis on ne peut plus touché du témoignage d'affectueuse estime que la Compagnie que vous présidez et à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir veut bien me donner et je vous prie d'agréer et de faire agréer à ces Messieurs l'expression de toute ma gratitude. J'espère bien que la mission de l'architecte en chef des monuments historiques de la Haute-Savoie n'est pas terminée. Quelques-uns de vos monuments classés ne sont encore qu'à moitié restaurés, d'autres, et des plus intéressants, sont sur le point de l'être ; la voie est ouverte maintenant et mon successeur aura encore à faire dans votre beau pays. »

M. SERAND signale le don qui a été fait sur la demande de M. SUISSE d'une subvention de 500 fr. en vue de la réparation de la voie romaine du Pont Saint-Clair.

LE CONSERVATEUR DU MUSÉE fait part des dons faits à cet établissement par M. THONION : une perdrix albine et cinq magnifiques photographies des peintures murales d'Abondance dont les agrandissements ont été exécutés par MM. Lumière, d'après les clichés de M. Bruchet.

Les candidatures suivantes sont présentées :

MM. Jean HÉRISSON, imprimeur, par MM. DÉSORMAUX et SERAND ;
Charles RUPHY, par M. LAYDERNIER ;
PARAZ, pharmacien, par M. BRUCHET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 7 février 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le PRÉSIDENT fait part des distinctions accordées récemment à plusieurs membres de la Société.

M. BRUCHET vient d'avoir l'honneur d'être titulaire de la médaille d'or de la fondation Metzger décernée par l'Académie de Savoie, pour l'ensemble des travaux historiques que notre collègue poursuit avec une infatigable activité. Cette distinction avait été accordée antérieurement à Mgr Rosset, évêque de Maurienne ; à Dom Mackey, le savant éditeur des Œuvres de saint François de Sales ; à M. Ducloz, imprimeur à Moûtiers et au Cte Amédée de Foras, auteur de l'*Armorial de Savoie.*

La même Académie vient également d'accueillir au nombre de ses membres effectifs M. BUTTIN, auteur de nombreux travaux d'érudition sur les armes et en particulier sur les armes d'origine savoyarde.

M. REVIL, membre honoraire de notre Société, vient d'être élu vice-président de la Société géologique de France, en considération des travaux scientifiques de notre compatriote qui sont connus et appréciés de tous ceux qui s'occupent de la géologie et de la tectonique alpines.

Les félicitations de la Société vont également à M. BOIRET, nommé officier du Mérite agricole, en raison des progrès qu'il a obtenus dans l'installation et le développement des fruitières modèles ; à M. FENOUILLET, récompensé par les palmes académiques de ses travaux historiques et philologiques : *Histoire de Seyssel, Monographie du Patois savoyard,* etc. ; à M. VUARNET, titulaire d'un prix de philologie (Académie des Inscriptions et Belles Lettres), pour son *Glossaire du Patois du Chablais.*

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

A. MEGRET : *Le Linceul du Christ à Turin,* 1 br., 8°, Cannes, 1905.

Cte O. COSTA DE BEAUREGARD : *Note sur deux bronzes figurés antiques découverts à St-Jean-de-la-Porte (Savoie),* 1 br., 8°, Paris, 1906.

J. D'ORLYÉ : *Causerie scientifique et agricole faite à Menthon-St-Bernard,* 1 br. in-12, Annecy, 1905.

J. Corcelle : *L'Académie Florimontane*, 1 br. 8°, Chambéry, Perrin, 1906.

A. Barrau : *Eucologe profane*, 1 br. in-12, Paris, 1905.

(Dons des auteurs.)

J. Philippe : *La Savoie poétique*, 1 v. 8°, Annecy, 1849. (Don de M. Corcelle.)

Durand et Vadot : *Lectures savoyardes*, 1 v. in-12, Chambéry, Perrin, 1893. (Don de M. A. Perrin.)

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance.

A la suite du dépouillement du scrutin MM. Hérisson Jean, Ruphy Charles et Paraz sont proclamés membres effectifs de la Société.

Les candidatures suivantes sont proposées :

MM. Moisy, professeur de musique à Annecy, par MM. Ferrero et Désormaux ;
Gardier, à Annecy, par MM. Serand et Le Roux ;
Fitremann, à Annecy, par MM. Marteaux et Le Roux ;
Philibert d'Orlyé, propre à Menthon, par M. Le Roux ;
Jean d'Orlyé, licencié ès-sciences à Paris, par M. Le Roux.

La parole est ensuite donnée à M. Dumont, rapporteur du jury de poésie. A la suite de cette lecture, les conclusions du jury sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

1er prix : 400 fr. (n° 16) M. Dellevaux, à Lyon.
2e — : 100 » (n° 15) M. Ely Nevil, à Angers.
3e — : 60 » (n° 9) M. Henry Lezay, à St-Maixent.
4e — : 40 » (n° 3) Mlle Thomazeau, à Bouin.
Mention honorable (n° 10) Mme H. Fromont, au Mas d'Agenais.

M. Serand propose que le droit de diplôme fixé jusqu'à présent à 3 francs, devienne à partir de ce jour facultatif. Adopté.

Au sujet de la réglementation générale des concours pour l'avenir, la proposition suivante est formulée : Le lauréat ayant obtenu le premier prix au concours de poésie de 600 fr. sera déclaré hors concours pour les années suivantes.

La même motion serait applicable pour les concours d'histoire et de beaux arts.

Ces deux propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

M. Désormaux fait une communication sur les noms de lieu en *inge* ramenés à une nouvelle étymologie et il donne lecture à ce sujet d'une lettre de M. le professeur Muret, de Genève.

M. Guerby, dans une note précédente, avait attiré l'attention sur l'influence que peuvent avoir les dépressions d'Italie sur les chutes de neige dans nos régions. Celle du 3 février, suivie d'un vent E. puis N., semble une confirmation de cette théorie. En effet des dépressions se sont produites à cette époque sur l'Italie, des tempêtes violentes se sont abattues sur la région des lacs.

M. Guerby rappelle que M. C. Flammarion, dans un récent article, voit dans les perturbations barométriques et thermométriques du mois d'octobre 1905 la répercussion des taches solaires très nombreuses à cette époque. La moyenne des minima de ce mois à Annecy (2°) est la plus basse qui ait été observée depuis la reconstitution de la Commission (1876), à l'exception toutefois de celle d'octobre 1887 (1°9). Il y a accord avec les moyennes 6°8 et 6°7 données à l'observatoire de Paris.

M. Bruchet donne lecture d'une relation des fêtes organisées à Sallanches à l'occasion de la réunion de la Savoie à la France en 1792 qui sera insérée dans la *Revue*.

M. Buttin entretient la Société de l'origine du nom de Crêt-du-Maure qu'il croit devoir rapporter à l'occupation espagnole de la Savoie au xviii[e] siècle.

M. Nanche annonce de la part de M. Ritz que, lorsque, en 1889, avec le produit des diverses souscriptions formant un total de 1,701 fr. 10, la Société Florimontane fit élever un monument funéraire à la mémoire du regretté Jules Philippe, il restait un petit reliquat qui fut placé à la Caisse d'épargne jusqu'au jour où, accru par les intérêts capitalisés, ce reliquat permettrait de faire placer une grille autour du monument.

Cette grille a été placée dernièrement par les soins de M. Fontaine, architecte, et le total des dépenses générales du monument a été arrêté au chiffre de 1,828 fr. 30.

M. Le Roux annonce que M. Albert Crolard a donné au Musée : 1° des tiges d'*Holcus hibiscus* de la Louisianne, venues de graines semées à Nonglard. On tente d'utiliser cette graminée dans la fabrication du papier, à l'exemple de ce que l'on fait en Autriche avec des joncs et des roseaux. 2° Un paquet de brousse du Tonkin (herbe à paillottes), *Saccharum spicatum*, dont on fait des essais d'importation, également pour la fabrication du papier. On doit monter cette fabrication au Tonkin. 3° Une éprouvette à poudre ; 4° une loupe de hêtre.

M. J. Terrier offre à la Société deux gravures représentant de nouvelles machines typographiques : l'une, la « Thorne »,

composant des caractères mobiles, et l'autre, la « Typograph », produisant des lignes fondues en un seul bloc, dont il offre également des spécimens sortant des ateliers de l'imprimeur de la *Revue*, M. J. Abry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 mars 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président adresse de chaleureuses félicitations au nom de la Société, à notre vice-président M. Bruchet, qui vient de recevoir la rosette d'officier de l'Instruction publique.

M. Bruchet remercie et tient à affirmer que tous ses efforts tendront toujours à apporter le plus de contributions possible à l'histoire de la Savoie à laquelle la Société consacre la plus grande part de son activité.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Moisy, Gardier, Fitremann, Philibert d'Orlyé et Jean d'Orlyé sont proclamés membres de la Société.

Les candidatures suivantes sont proposées :

MM. le docteur Galley et Jules Barut, par MM. Frey et Serand ;
Louis Dépollier, imprimeur, par M. Nanche ;
Deschamps, conducteur des Ponts et Chaussées à Bonneville, et Philibert Guinier, professeur de botanique à l'Ecole forestière de Nancy, par M. Le Roux.
Favre-Lorraine, propriétaire à Saint-Jean de Sixt, par MM. Bruchet et Serand.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Mougin et Bernard : *Etudes sur le Glacier de Tête-Rousse.* (Extrait des *Annales de l'Observatoire du Mont-Blanc*, 1904).
Despine : *La Liberté.* (Article paru dans le *Bulletin de la conférence Hello.*)
(Dons des auteurs.)

M. Fontaine annonce que dans la démolition d'une maison, place de l'Eglise, à Menthon, on a découvert deux fragments d'inscriptions dont il présente les croquis.

Au sujet de leur interprétation, M. MARTEAUX croit que ces deux inscriptions n'en font qu'une et propose de lire : D.M | *(I)*VLIAE O*(p)*TATA*(e)* | M IVL*(ivs)*. Pour la suite il faudrait attendre un estampage. En tout cas, le nom de cette famille est déjà connu.

LE MÊME présente un troisième fragment d'une autre époque où M. MARTEAUX voit la date de 1708.

M. MARTEAUX fait la communication suivante : Dans la première séance de janvier 1906, M. A. Thomas a attiré l'attention de ses collègues de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur une liste de noms d'animaux due à Polemius Sylvius, auteur du ve siècle et contemporain de l'évêque de Lyon Eucherius, d'après un manuscrit du XIIe siècle, et déjà publiée en 1857 et en 1892 par Mommsen, mais sans commentaire. Or il se trouve que plusieurs de ces noms expliquent l'étymologie de certains mots patois de nos contrées. Il cite parmi eux les ancêtres du chamois, de la taupe, du geai, du lézard, etc., c'est-à-dire *camox*, que l'on croyait emprunté à l'anc. haut-allem., *gamuz*, *camos* en 1010, d'où Chamoux (Savoie; J.-J. VERNIER, *Dict. topog.*) et son dérivé Chamousset, *Camuseto* en 1038 (v. id.) et en patois *çhamò* ; — *darpus*, d'où *darbon* qu'expliquait difficilement *talpus*, de *talpa*, taupe ; — *gaius*, geai, dont l'origine était inconnue ; — *lacrimusa*, pat. *larmwisă*, lézard ; — *marsisopa*, marsouin ; — *mus montanus*, la marmotte ; — *plumbio*, plongeon ; — *sofia*, ablette ; — *taxo*, taisson ou blaireau, etc.

M. BRUCHET fait la communication suivante :

Les renseignements sur les eaux thermales de Menthon-St-Bernard sont assez rares. Quelques personnes se rappellent que le 9 juin 1864, dans une séance de la Société Florimontane, M. Revon communiqua un échantillon de l'eau sulfureuse découverte alors dans cette localité et dont M. Calloud fit une analyse détaillée (*Revue savoisienne*, année 1865, p. 78). Cette source était toutefois moins abondante que celle qui était déjà connue et dont parle notamment en 1806, en rappelant les souvenirs romains qui s'y rattachent, Albanis Beaumont (*Description des Alpes grecques et cottiennes*, 2e partie, t. II, p. 469) et Benoît Voysin en 1747 (*Le Médecin familier et sincère*, p. 91). Beaumont fait même remarquer que les eaux de Menthon, quoique froides, attiraient beaucoup les riverains du lac d'Annecy. Voici un document inédit qui vient appuyer cette affirmation. C'était quelques jours avant la Terreur, au moment où le conventionnel Hérault de Séchelles venait de destituer les

membres du Directoire du district d'Annecy pour faiblesse dans la répression des manifestations contre-révolutionnaires de la vallée de Thônes. Les nobles et les bourgeois d'Annecy, qui jusqu'alors avaient pu vivre sans être trop inquiétés dans leurs maisons de campagne, reçurent l'ordre, le 10 mai 1793, de revenir dans cette ville dans les vingt-quatre heures afin de ne pouvoir échapper à la surveillance du Directoire. Mme Audé, qui prenait les eaux à Menthon, demanda alors et obtint l'autorisation de continuer sa cure, ainsi qu'il appert de la délibération suivante du Directoire du district d'Annecy du 14 mai 1793 (Archives de la Savoie, E. 2035, fol. 97 verso) :

Sur la pétition de la citoyenne Audé, veuve Richard, tendant à être autorisée de même que ses deux filles à continuer son habitation dans la commune de Menthon, par le motif d'une indisposition qui l'oblige à user des eaux dudit lieu et que ses filles lui sont nécessaires pour son service, le Directoire, ouï le procureur-syndic, et vu un certificat du chirurgien Dusollier, qui constate la justice de ladite pétition, arrête en conformité d'icelle; et néammoins que les filles de la pétitionnaire se présenteront à la barre de l'administration et chaque fois qu'elles se rendront en cette ville.

Le Président donne la parole à M. Désormaux, trésorier, pour le compte-rendu de l'exercice financier de 1905 :

A) RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1905	887 30
Intérêts de fonds placés	35 86
Cotisations des membres actifs	1,150 15
Abonnements à la *Revue savoisienne*	254 60
Ventes diverses	41 75
Fondation Andrevetan	600 »
Total	2,969 66

B) DÉPENSES.

Impression et port de la *Revue* (facture Abry)		1,036 »	
Clichés		48 20	
Frais de recouvrement		25 30	
Abonnement à la *Revue archéologique*		32 »	
Cotisation pour le Congrès de Monaco		15 »	
Correspondance, frais d'envoi, dépenses diverses		20 40	
Erection du monument des Fins (f^re Peterlongo)		61 90	
Prix du Concours de Poésie		600 »	
Total		1,838 80	
En caisse au 1er janvier :			
a) Numéraire	130 86	1,130 86	
b) Livret de Caisse d'épargne	1,000 »		
Balance égale		2,969 66	2,969 66

Le Comité ayant décidé d'élaborer, au début de chaque année, un projet de budget et de réserver à la Caisse d'épargne une somme disponible d'environ mille francs, le TRÉSORIER, après avis des membres du Bureau, a l'honneur de soumettre à l'Assemblée le projet de budget suivant pour l'exercice 1906 :

A) RECETTES.

En caisse		1,130 »
Cotisations		1,200 »
Abonnements		220 »
Ventes diverses		20 »
Intérêts		30 »
Fondation Andrevetan		600 »
TOTAL		3,200 »

B) DÉPENSES.

Service de la *Revue savoisienne* et clichés	1,270 »	
Bibliothèque (abonnements, achats et reliure)	100 »	
Correspondance pour la *Revue*	50 »	
Frais de recouvrement	30 »	
Dépenses diverses et imprévues	100 »	
Prix des Concours de Poésie et de Beaux-Arts	600 »	
TOTAL	2,150 »	2,150 »
Resterait une somme disponible de		1,050 »

Ce projet est adopté.

M. LE ROUX fait part du don fait au Musée par Mlles BAUD, de Vignières, de l'exemplaire signé par le capitaine Baud du traité de protectorat passé entre le gouvernement français et le roi du Dendi sur le Niger, le 21 octobre 1897.

M. GONTHIER fait une communication qui sera l'objet d'une prochaine note sur un procès entre les gens d'Annecy-le-Vieux et leurs décimateurs, intéressant en ce qu'il donne les noms des habitants de cette commune en 1543 et aussi les limites territoriales de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Rapport sur le Concours de Poésie

Le nombre des manuscrits présentés cette année au concours triennal de poésie de la Société Florimontane est très notablement inférieur aux nombres de 1899 et 1902. Dix-sept envois seulement ont été soumis à l'examen de la commission au lieu de 27 et 28 aux concours de 1899 et 1902. Tirer hâtivement une conséquence de quelques chiffres ou de quelques faits est toujours imprudent. Voltaire constatant l'inaptitude poétique de ses contemporains avait cru pouvoir affirmer que la langue française et la cervelle française sont peu capables de poésie ; il n'avait pas prévu la prose de Châteaubriant, de Michelet, les vers de Lamartine, de Hugo, de Leconte de Lisle.

Nous nous garderons donc de conclure de nos nombres comparés que le goût de la poésie est de moins en moins répandu. La qualité de certains envois est, du reste, une compensation à la diminution du nombre. Si quelques-uns révèlent une trop grande inexpérience, si d'autres montrent d'assez bons ouvriers en rimes, malheureusement privés de la fibre poétique (ce qui est une infirmité grave), il en est qui sont des œuvres de poètes. En particulier, le manuscrit auquel la Commission propose d'accorder le premier prix est d'un poète, appelé sans doute à marquer bien sa place, s'il réussit à se défaire de certaines étrangetés, d'un certain manque de simplicité et de netteté dans la façon de concevoir son sujet.

Quelques-uns de nos poètes sont victimes d'une dangereuse facilité dans l'art de trouver la rime. Il arrive alors que la plus infinitésimale émotion,

Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau

les oblige à parler en vers.

Nous avons alors quelques pièces non sans agrément, d'une « émotion sincère », mais combien faible.

Certes la Commission n'exige pas de chaque poète qui prend part au concours qu'il ait gravi le Parnasse ou le Sinaï au milieu des éclairs et des tonnerres.

Ou bien que le festin qu'on sert à notre fête
Pour chacun d'eux ressemble à ceux des pélicans.

Ces conditions, un peu dures, diminueraient trop le nombre des concurrents.

Mais elle se permet de recommander une certaine réserve aux versificateurs doués de facilité. Précisément parce que la poésie vit de lieux communs, il est nécessaire d'attendre que l'émotion ait atteint un degré assez élevé avant de se hasarder à exprimer une fois de plus, ce qui s'est dit si souvent, parfois si fortement depuis la plus haute antiquité.

Il en est qui ont cru que triompher des difficultés dans les combinaisons de vers et de rimes constitue un sérieux mérite. Entendons-nous. Qu'un artiste, après nous avoir ému, nous montre par surcroît, qu'il est capable de virtuosité et qu'il se rit des entraves, soit, mais ces exercices ne sont pas de l'art véritable.

Enfin, on devine chez un petit nombre, la trop exclusive préoccupation de la forme. A ceux-ci, il est permis de dire qu'ils ne s'exposeront pas à se diminuer en y joignant le souci du choix du sujet.

La poésie est, comme la musique, chose sacrée. L'auteur de *Fidelio* avait de cette dernière une si haute idée qu'il allait jusqu'à reprocher à celui de *Don Juan* d'avoir écrit une si admirable musique sur un pareil sujet. La poésie ne mérite pas moins de respect.

*
* *

Les manuscrits soumis à la Commission ont été, dès la première lecture, partagés en trois groupes : le premier comprenant les n^os^

1, « *Verba volant* » ; — 2, « *O fortunatos nimium* » ; — 7, « O nature, on t'adore encor dans ton miroir » ; — 13, « Bien faire et laisser dire » ; — 14, « La voile rappelle, etc. » ;

où l'insuffisance est extrême pour des causes diverses : nombre de vers inférieurs à la limite indiquée dans les conditions du concours, trop grande faiblesse dans la pensée, bizarreries et incohérences ; le second formé des n^os^

4, « Autant en emporte le vent » ; — 5, « Les jours nous sont comptés, réglés par des tics-tacs » ; — 6, « Au cours des heures » ; 8, « Les temps balayeront tout cela flot sur flot » ; — 11, « *Pauca parva* » ; — 12 « *Pro aris et focis* » ; — 17, « La poésie est une vigne d'anges qui mûrit et qu'on cueille à la cime des monts » ;

contient des poésies non sans mérite mais avec des imperfections en nombre trop grand pour qu'il ait été possible de leur attribuer des récompenses ; le troisième composé des n^os^

3, « La poésie console » ; — 9, « *Amor ch'a null'amato amar perdona* » (Dante) ; — 10, « Babioles » ; — 15, « D'innombrables liens frêles et douloureux, | Dans l'Univers entier vont de mon âme aux choses » (Sully-Prudhomme) ; — 16, « Poésie, c'est délivrance » (Gœthe) ;

visiblement dignes d'une récompense qu'il ne s'agissait plus que de déterminer.

* * *

L'auteur du n° 1 nous envoie 50 vers sur la chanson du vent « moqueur », « qui jase », « qui siffle », « qui giffle » ; s'il était allé écouter les grandes symphonies dans les sapins de nos montagnes, le chant des orgues dans les gigantesques couloirs de rochers où le vent se précipite venant on ne sait d'où, ayant parcouru peut-être une partie de la terre, nul doute qu'il n'eut trouvé là une haute inspiration, soit dit sans jeu de mots et, facilement, bon nombre de beaux vers qui joints aux premiers lui auraient permis de concourir.

Le n° 2 ne contient que 108 vers dont quelques-uns, dans *Le Moulin*, ne sont pas sans charme :

Quand j'y viens, il me faut traverser la rivière
Qu'un vieux pont tremblottant enjambe d'un seul coup.
L'eau *chantonne* en passant, vive, sur les cailloux
Et s'enfuit en jetant aux bords sa *chanson* claire.

Le *Semeur de Bénédictions* est sensiblement inférieur.

Dans le manuscrit n° 7, il y a des morceaux pleins de sensibilité tel que *A une jeune Morte ;* encore y trouve-t-on deux hiatus, mais que dire de certains vers de *La Transgression :*

Mais la gloire, la seule et pure gloire est pas
En ces jeux meurtriers,.....

Le n° 13 comprend 100 vers exactement. Ce sont des couplets dont aucun n'a attiré l'attention du Jury.

L'envoi du n° 14 contient beaucoup de vers, il y manque la poésie.

Mais en voici qui recèlent déjà un peu plus d'art ou de sens poétique.

L'auteur du n° 4 nous donne *La Danse des Fleurs*, faible d'inspiration et un peu mièvre. Les derniers vers, à Fernand Richard, peuvent au contraire être cités ; ils sont harmonieux et émouvants :

Je suis un peu comme ces mères
Qui, pleurant un enfant chéri,
Souffrent des douleurs plus amères
Lorsqu'un nouveau-né leur sourit.

Elles en veulent au pauvre être ;
Tout les blesse dans l'innocent.
Il est pareil, meilleur peut-être,
Il ne remplace pas l'absent.

N° 5, *Au gré des Instants*, comprend trois petites pièces ; les deux premières ne sont pas sans contenir de bonnes choses, mais la troisième, *Les Tic-tac et les Toc-toc*, est plutôt un peu singulière. Dans *Le Doyen du Village* c'est l'illusion de l'homme arrivé aux limites de l'âge et revoyant les êtres disparus dans les jeunes enfants qui l'entourent.

L'auteur du n° 6 a présenté au concours une douzaine de sonnets qui, s'ils étaient parfaits, vaudraient donc douze poèmes ; mais les vers y sont de qualité mêlée. L'inversion du dixième vers de *Double Fête* est mauvaise, ainsi que le dernier vers du même sonnet ; plusieurs pièces sont un peu enfantines et l'ensemble est inégal. Il y a de jolis vers dans *Un Rêve* :

L'autre jour je rêvais que j'étais papillon.
Sur un brin de genêt ma nuit s'était passée,
Je tendais au soleil mon antenne glacée
Et volais au doux feu de son premier rayon.

Je me sentis soudain, comme en un tourbillon,
Dans un filet saisi. — Sous la soie enlacée
Se débattait mon aile impuissante et glacée
Tachetant sa prison de son poudreux sillon.

Puis une douce main me prit avec adresse
Une haleine de femme, enivrante caresse,
Cherchait à réchauffer mon corps agonisant.

Sous ces baisers, déjà se redressait mon aile,
Quand la main tout à coup dans ses doigts m'écrasant,
Pantelant, sur le sol me rejeta loin d'elle.

Le manuscrit n° 8 nous présente des vers d'une certaine fermeté, un léger excès d'érudition et d'assez nombreux hiatus : « splendide et impassible », « un tendre et éternel sourire », etc.

Le vers :

Germains ô durs regards *et aux* longs cheveux roux

contient deux étourderies.

A côté de ces négligences, on trouve des vers bien frappés :

Le Temple abandonné.

O ce temple ! combien de cultes ont passé :
Osiris est debout aux côtés d'Aphrodite,
La main des blancs soldats de l'Islam a tracé
Des versets du Koran sur la belle Amphitrite,
Et le poisson divin à ses pieds est placé.

Pêle-mêle, abattus, confondant leur poussière,
Tordant leurs bras de marbre et leurs genoux brisés,
Dans un même néant endormis sous le lierre,
Tous sont là, détrônés, honteux et méprisés :
Ils étaient adorés, ils ne sont plus que pierre.

Et la pluie a coulé sur leurs pâles lambeaux,
Et l'orage a frappé les orgueilleuses têtes,
Les corps sont écrasés sous les lourds chapiteaux,
Car le plus dur granit croule sous les tempêtes
Et le temps peut flétrir les masques les plus beaux.

Le sein de Kythérée est recouvert de mousse,
Sous l'étreinte du lierre, Héràclès impuissant
En vain d'un bras noueux et brutal le repousse ;
Et la chaste Artemis aux regards du passant
Voile sa nudité sous la ronce qui pousse.

. . . .

O murs, qu'avez-vous vu dans cette sombre enceinte,
Quel est-il ce passé si grand, si fier, si beau ?
Ce passé, dont le nom emplit de vague crainte,
Se dressant, spectre noir, échappé du tombeau.
Vieux murs, que vîtes-vous dans les champs de carnage
Où sont passés les Goths, les Romains et les Francs.
Où les Huns d'Attila, pleins d'une horrible rage,
Ont brûlé les moissons et ravagé les champs ?

La Commission n'a pas goûté toutes les pièces des *Etapes ascendantes* du n° 12. Les vers de *L'Heure* ont de la poésie, la forme est originale, mais ceux du *Système solaire* ont paru bizarres.

L'Heure.

I.

A l'horizon resplendissant
Des rougeâtres lueurs de sang,
Le Silence du soir descend —

Et l'ombre, d'abord minuscule,
Voilant le Soleil qui recule,
Croît dans la Paix du Crépuscule.

III.

Nouveau Janus qui sert ou nuit,
Masque au crime ou baume à l'ennui,
Immense écrin, s'ouvre la Nuit. —

C'est l'heure bénie ou maudite,
Où sort la Goule, âpre bandite,
Où l'Homme vrai, pensif, médite ; —

V.

Où les poètes, au travers
De leur luth aux rythmes divers,
Croient ouïr vibrer l'Univers. —

Dans le ravin rocheux c'est l'heure
Où, plus vive, gazouille ou pleure
La source du bois, la meilleure ; —

L'auteur du manuscrit n° 12 donne quatre fragments d'un poème *Les Maisons* intitulés : *La Maison des Epoux*, *La Maison*

de Veuve, La Maison de la mauvaise Nourrice, Pour la Maison d'Art et de Prière. Le premier est en vers alternativement de 7 syllabes à rimes masculines et de 5 syllabes à rimes féminines. Le second en vers décasyllabes, les deux autres en alexandrins. Cet ensemble perd, sans doute, à être détaché du poème dont il fait partie ; il a été jugé insuffisant.

L'auteur du nº 17 : *De l'Ombre à la Lumière*, nous dit dans *Mes premiers Vers* que ses premiers vers furent les meilleurs. Le poème que l'on n'écrit pas et que l'on se borne à rêver est aussi le plus beau de tous.

Il y a pourtant de bons vers dans son envoi. Il consacre une de ses poésies à Don Quichotte qu'il semble aimer particulièrement, ce qui est très bien pour un poète. Mais beaucoup de vers, écrits d'ailleurs avec facilité, ont paru prosaïques, tels sont ceux qui terminent *Rimes campagnardes*, un certain nombre dans *Baudoin la Hache*, longue pièce qui fait un peu penser à *Eviradnus* et beaucoup de vers de *Aux Mutualistes de France* et *Aux Sauveteurs*.

Ces deux derniers sujets, très beaux du reste, présentent un danger; ils exposent le poète aux chutes dans le banal et le vulgaire, et l'auteur n'a pas complètement évité l'écueil.

Dans une pièce du style de *Baudoin la Hache* il faut absolument éviter des vers tels que

Et des flûtes jouaient, c'était un beau tapage.
. . . .
Arrivant en colère auprès de Maison Rouge.

Les deux Bossus est une pièce assez originale, mais pleine d'obscurités.

***

Nous arrivons aux envois qui ont paru mériter une récompense.

Le poète, auteur du nº 10, *Babioles*, n'a certainement pas la prétention d'ajouter de nouvelles cordes à la lyre, mais dit simplement et poétiquement des choses gracieuses.

Voici *Le Désir*, qui fait suite à une pièce dont le titre nous apprend que le poète est une femme :

Désir.

Vers ton Paradis aux portes bien closes
Je jetais souvent un regard jaloux ;
Convoitant, Seigneur, un des anges roses
Jouant à tes pieds souriants et doux.

Ah ! si j'avais eu deux ailes puissantes
Vers ton palais bleu j'aurais pris l'essor !
Et de mes deux mains frêles et tremblantes
J'en aurais ouvert les grands portails d'or.

J'aurais traversé les saintes phalanges
Pour m'agenouiller, Seigneur, devant toi,
Et te mendier un des petits anges...
Un des plus petits... pour qu'il soit à moi !...

Si tu n'avais pas ouï ma requête
Je t'aurais volé l'ange convoité ;
Cachant sur mon cœur ma chère conquête
Sans plus dire rien je t'aurais quitté.

Pour aller au ciel je n'avais point d'ailes,
Mon désir ardent est monté sans moi.
Alors choisissant un des anges frêles
Seigneur, tu m'as dit : Prends, il est à toi !

Dans le berceau blanc dort un ange rose,
Un ange mignon, souriant et doux !
Vers ton Paradis à la porte close
Je ne jette plus de regard jaloux.

Le n° 3, dont la devise est « La poésie console », est d'un poète que le spectacle des éternelles beautés émeut vivement et qui sait rendre son émotion ; quelques pièces sont inégales, mais c'est un mérite d'avoir, d'une manière intéressante, chanté *La Nuit* déjà si souvent célébrée.

Il est Nuit

(Méditation).

Il est nuit : dans le ciel déjà l'étoile brille,
— Diamant de l'azur, œil de l'immensité —
L'astre béni des soirs à l'horizon scintille,
Et l'ombre qui s'étend — gracieuse mantille —
Voltige, et voile à peine une douce clarté.

Il est nuit : dans ces lieux tout dort, tout est silence,
Et l'ange du sommeil sur nos toits a glissé ;
L'homme rêve inquiet, il s'agite, il s'élance,
L'enfant dort sur le cœur où l'amour le balance,
Sans crainte d'avenir, sans regret du passé.

Il est nuit : le mystère envahit la nature ;
Plus de bruits, plus de chants ; tout est silencieux,
Seul le ruisseau lointain sur les cailloux murmure
Et l'humble ver luisant, qui cherche sa pâture
Brille sur les gazons, comme l'étoile aux cieux.

Il est nuit : sur sa tige, à la courbe si frêle,
La rose a balancé son mystique encensoir ;
Et, parmi ses parfums, la blanche tourterelle

S'endort paisiblement, la tête sous son aile,
Dans son doux nid bercé par les brises du soir.

Sur la terre tout dort : mystérieuse ivresse,
Le sommeil plane aux champs, comme dans la cité ;
Au ciel tout resplendit, tout s'agite et se presse ;
La lumière jaillit — divine enchanteresse —
Superbe vêtement de cette immensité.

La voyez-vous frémir au travers de l'espace ?
Etincelle vivante, elle anime les cieux,
Elle éclaire au lointain la planète qui passe,
Elle s'évanouit dans l'astre qui s'efface,
Elle brille, elle éclate, elle éblouit les yeux !

O terre, pauvre esclave au sommeil asservie,
Dors, ensevelis-toi sous ces voiles de deuil ;
Laisse-moi m'élever là-haut, vers cette vie,
A travers ces soleils contenter mon envie
Et de l'éternité voir de plus près le seuil !

Je te contemple ô nuit, ineffable mystère,
Vaste mer de saphirs flottant à l'infini,
Lumineuse beauté, que nulle ombre n'altère,
Mon âme, devant toi peut-elle aimer la terre ?
Pourrait-elle oublier ton spectacle béni ?

Comment ne pas t'aimer, éclatante poussière
Jetée à pleines mains dans les champs de l'azur !
Oui, je t'aime ! et mon cœur, épris de ta lumière,
A travers l'infini, brisant toute barrière,
Cherche un soleil sans ombre, un éclat toujours pur.

L'auteur du n° 9 fait un envoi assez considérable : *Les Glanes*, 7 pièces dont 3 sonnets ; le *Livre d'Amour*, 19 pièces dont 6 sonnets, et un poème *Roncevaux*.

Malgré la présence de ce dernier dans ce cahier de poésies, il est évident que l'auteur est surtout un poète subjectif ; il aime, avant tout à nous entretenir de ses sentiments, de ses peines et de ses joies. Sa muse, à laquelle il a dédié plusieurs de ses pièces, parfois l'inspire fort bien, mais il n'a pas toujours su éviter la monotonie. Le charme des « caresses lentes », des « irréelles caresses » n'intéresse pas longtemps le lecteur.

Voici ses *Stances à Wilma* et quelques vers de *Roncevaux*.

Stances à Wilma.

I.

Vous souvient-il, Wilma, de cette heure enchantée
Où je vous rencontrai, souriante, amusée,
En traversant le pont inondé de soleil ?
Qui m'aurait dit qu'alors se décidait ma vie

Et qu'en vous rencontrant mon âme inassouvie
Allait trouver enfin le bonheur sans pareil ?

C'était un jour d'hiver lumineux et limpide ;
Le Rhône sous nos pieds roulait son flot rapide ;
On sentait comme un charme en la douceur de l'air,
Et vers les promeneurs qui leur jetaient des miettes
Sur le fleuve grondeur passaient des vols de mouettes,
Tels des flocons de neige au souffle de l'hiver.

Admirant la beauté magique de ces lignes,
Je m'étais accoudé pour voir glisser les cygnes
Qui lents et gracieux se miraient en nageant,
Et sous mes yeux ravis Genève ensoleillée
Etalait ses quartiers sur la rive ondulée,
Dans le cadre lointain des montagnes d'argent.

Le ciel était d'azur lumineux et très pâle ;
Le fleuve se ridait sous la bise hivernale
Et caressait les quais de son front écumant ;
Le soleil radieux se jouait dans sa mousse
Et sur le lac bleui sa lumière était douce
Comme votre sourire à mon regard d'amant.

C'est là qu'en se tournant mes yeux vous rencontrèrent
Et que vos yeux rêveurs sur les miens se fixèrent
En un très long regard qui devait nous unir,
Regard fait d'un élan d'attrait et de surprise,
Regard mystérieux où l'âme fut conquise
Et dans lequel déjà se mirait l'avenir.

Oh ! que de fois depuis vous m'êtes apparue
Telle que sur le pont ainsi je vous ai vue
— Esquissant vaguement un sourire voilé,
Un sourire furtif et peut-être ironique, —
Pâle et simple au milieu de ce coup d'œil magique...
Vous souvient-il, Wilma, de ce jour enchanté ?

II.

Si vous voulez, un jour nous reviendrons ensemble
Nous accouder rêveurs au bord de l'eau qui tremble,
Sur ce pont où jadis j'entendis votre voix ;
Car ces lieux en mon cœur ont laissé leur empreinte,
Et j'en garde l'image inoubliable et sainte :
C'est là que je vous vis pour la première fois !

C'est là que vous avez ouvert vos confidences
Faites d'orgueil blessé, d'amour vain, de souffrances
Et du regret amer des rêves écroulés ;
C'est depuis ce jour-là que j'ai pu vous connaître
Et que loyalement les secrets de votre être
Se sont l'un après l'autre à mon cœur dévoilés.

Vous m'avez fait sentir que la vie était triste,
Que l'homme était bien faible, et que le moraliste

Etait sévère et dur pour notre esprit humain ;
Vous avez fait passer dans mon âme troublée
Votre morale douce, indulgente, élevée,
Qui plaint et qui pardonne, et souvent tend la main.

Et puis, quand je sus mieux apprécier le monde,
Quand d'une émotion également profonde
Nos deux cœurs attirés se furent bien compris,
Un soir, dans la candeur d'un abandon suprême,
Loyale, simplement vous m'avez dit : « Je t'aime »
Et j'ai réalisé mes rêves infinis.

Dès lors j'ai tressailli d'émotion divine,
Dès lors, à coups pressés battant dans ma poitrine,
Mon cœur a pu vibrer et s'est senti meilleur ;
J'ai mieux compris le sens et la raison de vivre ;
Depuis que j'ai goûté cet amour qui m'enivre,
J'ai repris l'espérance et je crois au bonheur.

Roncevaux.

II.

Les Maures se rendaient, et le vieil Empereur,
Après avoir vaincu sur les marches d'Espagne,
Avec tous ses barons s'en retournait vainqueur.

Et des plaines de l'Ebre aux cols de la montagne,
Du plateau de Castille aux sables de la mer,
Les plus braves tremblaient au nom de Charlemagne.

Car il foulait le sol, majestueux et fier,
Entouré d'un essain de paladins épiques
Dont l'âme était solide ainsi qu'un bloc de fer.

Or donc, ayant soumis les Maures hérétiques,
L'Empereur chevauchait par les noirs défilés,
Suivi de ses barons aux gestes héroïques.

L'armée était tranquille et les esprits légers
D'un pas plus nonchalant descendaient vers la plaine,
Car on savait qu'enfin finissaient les dangers.

Roland gardait les cols sur la cime lointaine ;
On pouvait maintenant chevaucher sans soucis,
Et bientôt du sommet on cria : « L'Aquitaine ! »

C'était bien la campagne aux horizons chéris
Dont l'aspect merveilleux hantait leur souvenance,
C'était la douce terre aux charmes infinis.

Et, dans l'éclair des yeux qui brillaient de vaillance,
Attendrissant l'orgueil des cœurs victorieux,
Une larme d'amour vint saluer la France.

III.

Cependant les regards paraissaient soucieux,
Les fougueux palefrois allaient penchant la tête
Et les bons chevaliers chevauchaient anxieux.

Comme le calme lourd précédant la tempête,
Un trouble involontaire étreignait tous les cœurs,
Et tous se sentaient pris d'une terreur secrète.

On entendait au loin, par-delà les hauteurs,
Sourdement résonner le fracas du tonnerre,
Et le ciel se teignait de sinistres lueurs.

Dans le n° 15, le genre de réalisme de *La Vente* n'a pas plu, bien que les vers soient bons. Il n'en est pas de même de *Réformé,* morceau réaliste aussi, mais sans aucune vulgarité. Quant aux sonnets, plusieurs sont fort gracieux *La Fuite en Egypte* (vitraux). *Le Repos* (vitraux). L'odelette *Eté de la Saint-Martin* a la même qualité.

VITRAUX.

La Fuite en Egypte.

Gris, harnaché de pourpre, d'or, et marchant l'amble
Un de ces doux ânons qu'on mène par un fil
Porte la Vierge dont le blanc voile qui tremble
Au vent tiède du soir livre le fin profil.

Sous son manteau d'azur sombre et pâle qui semble
Avoir été taillé dans le ciel et le Nil
Ses genoux et ses bras, qu'en nid elle rassemble,
Portent l'enfant prenant le chemin de l'exil.

Et le modeste ânon, la paupière mi-close,
S'en va, tâtant le sol de son étroit sabot,
Pour, à sa charge frêle, éviter un cahot.

Ignorant que du bout de son petit pied rose
Cet enfant inconnu fait rouler dans les cieux
Les cailloux d'or pavant des nuits les sentiers bleus !

Le Repos.

Ailes d'ivoire, ailes de lis,
Ailes d'azur pâle, ailes roses ;
Ailes ouvertes, ailes closes
Sous un ciel calme de lapis.

Tourterelle, colombe, ibis
Parmi les lotus et les roses ;
Anges, en adorables poses,
Agenouillés dans les iris.

Sur le Nil estompé de brumes
Flotte comme un bouquet de plumes,
Des palmiers le vert éventail.

Oubliant leurs prisons charnelles
Les âmes, devant ce vitrail,
Croient se sentir pousser des ailes !

Réformé.

« Huhau ! » Tous les jours, refrain monotone,
Ce cri trivial dès l'aube résonne,
Qu'il vente, qu'il neige ou qu'il fasse beau,
Et, de nos trottoirs longeant les bordures,
S'arrête, devant chaque tas d'ordures,
L'affreux tombereau.

Son grand vieux cheval, la démarche lasse,
S'en va tristement et la tête basse.
Honteux, dirait-on, de son vil labeur.
Sa robe bai brun est comme pâlie,
Sa crinière rare, inculte et salie
N'a plus de couleur.

C'est un réformé... Vif, de haute taille,
On l'avait jugé bon pour la bataille.
Il sentit, jadis, d'un fier cuirassier
L'ardent éperon jusques à la veille
Du jour où glissa dans sa fine oreille
Le ciseau d'acier.

A-t-il oublié les grandes journées
Du Concours Hippique ? Et les randonnées
Du Cross-Country ? Et le saut du mur ?
La témérité juvénile, folle
Dont, au Chardonnet, chaque jour, l'Ecole
Etonnait Saumur ?

Et du Carrousel les joutes superbes
Où son pied vainqueur écrasait des gerbes
De gardenias et d'amaryllis ?
Les miettes de sucre alors présentées
Par de fines mains de suède gantées
Fleurant bon l'iris ?

Quand passe un éclair dans son œil atone
Se souviendrait-il de ce jour d'automne
Où, craintivement, sur ses frais naseaux
Vinrent se poser deux lèvres de femme...
A l'heure où le cerf intimidé brame
Au bord des roseaux ?

Hélas ! aujourd'hui, bon pour la Voirie,
Sans repos, sans fin, sans trêve il charrie
Son fardeau fétide, ignominieux.
« Huhau ! Hue ! » Malheur quand ses jarrets ploient.
Si les balayeurs assez mal nettoient
Ils fustigent mieux...

. . . .

Depuis quelques jours les mêmes injures,
A l'aube, grondaient plus souvent, plus dures.
Le pas du martyr s'était fait plus lent...

Hier j'ai croisé la triste charette
De l'équarisseur. Un cheval squelette
Gisait sur le flanc.

Et le charretier, assis sans vergogne
Sur le ventre enflé de cette charogne,
Sifflait bruyamment « Viens, poupoule, viens. »
L'attelage allait dans la nuit brumeuse
Vers une maison lugubre, lépreuse,
Où hurlaient des chiens...

. . . .

Oh ! s'il a connu l'ivresse des charges
Que n'est-il donc pas mort dans les plaines larges
Où les escadrons compacts, d'un seul bloc,
Ivres de musique et d'odeur de poudre,
S'élancent avec le bruit de la foudre
Au suprême choc !

Là, debout, cabré, luttant pour son compte,
Poitrail à poitrail, l'un sur l'autre monte,
Hennissant, mordant, de rage à demi.
Fou... Puis, quand à bout de sang il succombe,
Comme sait tomber un héros, il tombe
Face à l'ennemi !

Et pour reposer la halte dernière
Le champ de bataille est un cimetière
Où le vaincu dort auprès du vainqueur,
Où soldats, chevaux, sous la glèbe noire,
Ont également pour linceul : la Gloire !
Pour stèle : l'Honneur !

L'Eté de la Saint-Martin

(Odelette).

Après un été morose
Dont chacun médit et glose
Le généreux saint Martin
Nous a gâtés ce matin.

L'évêque, s'il faut en croire
Ce qu'en rapporte l'histoire,
Au pauvre ne fit cadeau
Que d'un quartier de manteau.

Aujourd'hui, Dieu me pardonne,
C'est tout entier qu'il nous donne
Un soleil, ni fariné,
Ni par l'éclipse écorné.

L'air d'aromes se parfume...
C'est dit : je jette ma plume
Par-dessus les encriers.
Foin des livres, des papiers !

C'est l'âme libre et légère
Que je veux dans la fougère
Marcher, courir ou m'asseoir,
Sans penser... jusqu'à ce soir.

Avant le chemin des plaines
Je suspendrai mes neuf peines
Aux neuf tours du vieux château,
Comme on fait d'un lourd manteau.

Je suivrai, l'esprit volage.
L'étroit sentier de halage,
Du ruban de l'eau semblant
Le mince liseré blanc.

(A suivre.)

DUMONT.

LE ROC DE CHÈRE

Etude phytogéographique

Essai d'application des principes de la Géographie botanique à l'étude détaillée d'une région

INTRODUCTION.

Tous ceux qui ont parcouru, fût-ce une seule fois, le lac d'Annecy, ont remarqué ce promontoire du Roc de Chère, qui se dresse entre Menthon et Talloires, vis-à-vis de la pittoresque presqu'île de Duingt. Les touristes qui abordent ce petit massif, surpris et souvent déroutés par une topographie d'une singulière complication, sont séduits par l'extraordinaire variété des sites qui s'offrent à leurs yeux. Les naturalistes trouvent à cette excursion un intérêt plus grand encore. Le géologue y remarque des terrains variés, rapprochés par des phénomènes de dislocation, dont l'explication ne laisse pas que d'être assez ardue. Pour le botaniste, une herborisation du Roc de Chère est des plus fructueuses. Sur ce territoire restreint sont réunies de nombreuses espèces intéressantes à divers égards. A cause de la situation du massif, à cause de la variété des conditions qui y sont réalisées, les circonstances se prêtent à de nombreuses observations sur les relations des plantes avec le sol et le climat, sur les causes qui ont pu amener et faire prospérer les espèces que l'on rencontre. Le Roc de Chère est pour certains faits de géographie botanique un véritable champ de démonstration, d'accès et de parcours généralement facile.

C'est ce qui nous a engagé à en présenter une description botanique détaillée, à faire, en quelque sorte, le récit d'une **Herborisation raisonnée** *au Roc de Chère.*

PREMIÈRE PARTIE

LE SOL

I. - SITUATION & CONFIGURATION GÉNÉRALE.

Le Roc de Chère ou Montagne de Chère est un petit massif montagneux formant un promontoire sur la rive orientale du lac d'Annecy qu'il partage en deux bassins inégaux. Terminé à l'W. par des versants très inclinés, ou des falaises abruptes dont le pied baigne dans le lac, il est limité du côté opposé par une large dépression qui le sépare du plateau de Saint-Germain, surmonté par les pentes rapides de la Dent de Lanfon et de la Roche-Murraz. Vers le N. il s'abaisse en pente douce sur la plaine où est construit le village de Menthon, au débouché de la large trouée du col de Bluffy ; au S. il présente une pente rapide s'élevant d'abord brusquement au-dessus du lac, pour se raccorder plus à l'E. avec le versant qui porte le village de Talloires.

Ainsi nettement délimité, contrastant par sa faible altitude avec les cimes élevées qui l'entourent, ce petit massif, d'une superficie d'environ 200 hectares, apparaît comme un ilôt doué d'une individualité propre, ne se reliant pas à l'ensemble du système orographique de la région.

II. — TOPOGRAPHIE.

La topographie du Roc de Chère est, eu égard à sa faible surface, d'une grande complication. Le relief y est tourmenté : on y trouve à peu de distance les aspects les plus variés. Certaines parties produisent au premier abord l'impression d'un véritable labyrinthe que l'on n'arrive à démêler qu'au prix d'une exploration minutieuse.

On peut distinguer dans le massif quatre régions de caractère bien différent.

Chaînon oriental. — Au S. et à l'E., du côté de Talloires, se dresse un *Chaînon* à contour à peu près triangulaire, dominant l'ensemble du massif. Il est nettement limité à l'W. par une crête rocheuse orientée N.S. ; cette crête s'accentue progressivement depuis le hameau d'Echarvines jusqu'à la cote 643 puis s'abaisse brusquement sur le lac. Du côte opposé, le chaî-

non présente un versant en pente douce exposé au N.E., tandis qu'au S., au-dessus du lac, il est coupé par un versant rapide parsemé de bancs de rochers.

Plateau septentrional. — La région N. est constituée essentiellement par un *plateau rocheux* accidenté plongeant légèrement vers le N.E., parcouru par trois dépressions parallèles orientées N.E.-S.W. Les deux dépressions les plus orientales se confondent dans leur partie inférieure pour former un cirque rocheux s'ouvrant vers le N. au-dessus des Bains de Menthon. Ce plateau, dont l'altitude, maximum au S.W., varie entre 570^{m} et 600^{m}, est limité du côté du lac par une falaise orientée à peu près N.W.-S.E. atteignant au S. jusqu'à 100^{m} de hauteur et s'abaissant graduellement vers le N. où elle est entaillée par la plus occidentale des dépressions précédemment signalées. Au S. le plateau est coupé suivant une ligne W.E. et domine la dépression que suit le chemin des Sablons. Au N. le plateau se relie par une pente rocheuse, puis par un versant cultivé à pente plus douce, à la plaine de Menthon. A l'E. il est bordé d'un vallon cultivé, qui, partant d'Echarvines où il rejoint le vallon des Sablons, vient déboucher sur le versant N. à peu près au-dessus de la source sulfureuse. Après ce vallon, le terrain se relève légèrement et un versant cultivé à pente faible s'étend jusqu'au ruisseau d'Echarvines.

Entre le lac et les deux régions précédentes, qui l'enserrent, s'étend un territoire de forme triangulaire qui se trouve coupé en deux par une ligne de crête orientée N.W.-S.E., d'altitude variant entre 590^{m} et 610^{m} et comprenant quatre mamelons successifs à relief très doux. Cette ligne de crête se raccorde au N. avec la partie occidentale du Plateau septentrional, et vient buter au S. contre le Chaînon oriental. Elle sépare deux régions nettement distinctes : le *Versant du lac* et la *Région centrale* du Roc de Chère.

Versant du lac. — Si depuis la ligne de crête on descend vers le lac, on trouve d'abord une pente très accusée, débutant en certains points par un à-pic. Au dessous, à une altitude moyenne de 550^{m}, s'étend un plateau un peu ondulé s'élargissant progressivement du N.W. au S.E. Dans sa partie méridionale ce plateau est bordé par une falaise rocheuse de 20^{m} de hauteur environ à laquelle fait suite d'abord un versant très rapide, puis une deuxième falaise qui plonge dans le lac. Vers le N. on trouve, au dessous de ce plateau et séparé de lui par un

ressaut rocheux, un autre plateau bordé aussi d'une falaise qu'une pente assez douce raccorde au lac. Dans la partie moyenne, où le massif avance le plus vers l'W., ces deux falaises s'abaissent au point d'être à peine visibles et un versant à pente modérée va du lac au plateau supérieur. Ce Versant du lac se raccorde au S. avec le versant S.-E. du Chaînon oriental : au N. il est séparé par un ravin très accentué de la grande falaise bordant le Plateau septentrional.

Région centrale. — Au N.E. de la ligne de crête précédemment décrite se trouve la *Région centrale* du Roc de Chère : c'est là que le relief est le plus compliqué. Dans son ensemble, c'est une région peu élevée, creusée de dépressions et parsemée de mamelons.

L'accident le plus important est la *dépression des Sablons* qui, partant d'Echarvines, se dirige vers l'W. et vient se terminer contre la ligne de crête en formant une sorte de cirque. A cette dépression s'en rattachent plusieurs autres.

Tout le long de la crête et parallèlement à elle, dans la direction N.W.-S.E., est creusé un *Vallon marécageux* très resserré, dominé du côté de l'W. par des pentes raides ou des à-pics de 15^m à 20^m, à flanc oriental moins élevé. Ce vallon commence au fond de la dépression des Sablons à la cote 570^m, présente un rétrécissement très accentué puis, s'élargissant de nouveau, se divise en deux branches séparées par un mamelon allongé : la branche orientale aboutit à une large cuvette occupée par une tourbière ; la branche occidentale, dont le thalveg s'élève rapidement, se termine par une sorte de petit col dominant cette tourbière. Au delà le vallon redevient très étroit, mais peu encaissé et vient finir au pied de la crête limitant le Chaînon oriental.

Vers le milieu de la dépression des Sablons prend naissance une deuxième dépression orientée N.W.-S.E. : largement ouverte à son origine, elle se rétrécit ensuite et aboutit à une région à relief indécis. Elle est suivie en partie par le chemin reliant le chemin des Sablons et celui d'Echarvines. A l'E. de ce dernier elle se retrouve sous forme d'un vallon très étroit qui vient finir au pied de la crête du Chaînon oriental.

Le *Vallon marécageux* et la dépression précédente sont séparés par une série de mamelons offrant une pente rapide au S.W., une pente douce vers le N.-E. Enfin, à l'E. de la deuxième dépression se trouve une autre série de mamelons allongés, parallèles, dont l'altitude va en s'élevant progressivement : le

dernier vient s'appuyer contre le Chaînon oriental, dont il n'est séparé que par une étroite coupure où passe le chemin d'Echarvines. Entre ces divers mamelons se creusent des dépressions secondaires qui se rattachent aussi à la dépression des Sablons.

III. — GÉOLOGIE.

(En collaboration avec M. Marc LE ROUX.)

HISTORIQUE.

Alphonse FAVRE [1] est le premier géologue qui fasse mention du Roc de Chère. Il y constate l'existence du calcaire nummulitique. Mais la description et la coupe qu'il en donne sont incomplètes : il semble n'avoir parcouru que le plateau septentrional.

MAILLARD [2] explore plus en détail ce massif pour l'établissement de la feuille d'Annecy de la Carte géologique au 80,000^{e}. Il reconnaît les grandes lignes de la stratigraphie et de la tectonique : ses indications, exactes dans l'ensemble, demandent à être rectifiées et complétées pour le détail. En même temps Maillard cherchait à raccorder le Roc de Chère aux chaînes voisines.

M. LUGEON [3] s'est occupé du Roc de Chère au point de vue purement tectonique et, combattant l'hypothèse émise par Maillard, en a établi le raccordement avec les plissements des Bauges et des Alpes d'Annecy.

Nous laisserons de côté, dans ce qui va suivre, les considérations tectoniques générales. Limitant strictement notre étude au massif lui-même, nous en examinerons la structure et la stratigraphie, ayant surtout en vue l'explication du relief et des propriétés du sol envisagé comme substratum de la végétation.

DESCRIPTION DES TERRAINS.

Les terrains constituant le Roc de Chère sont : l'*Urgonien*, le *Sénonien*, l'*Eocène inférieur (Nummulitique)* auxquels il faut ajouter des *Alluvions glaciaires*.

Urgonien. — L'Urgonien comprend, comme dans toute la contrée, deux masses de calcaire blanc, compact, à Rudistes, séparées par des couches calcaires ou marno-calcaires à Orbi-

1. A. FAVRE : *Recherches géologiques sur les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc*, Genève, 1867, t. II, p. 192 et Atlas, pl. XI, fig. 7.
2. G. MAILLARD : *Note sur la Géologie des environs d'Annecy, La Roche et Bonneville*. (*Bull. du Service de la Carte géologique*, n° 6, 1889.)
3. LUGEON : *Les Dislocations des Bauges*. (*Ibid.*, n° 77, t. XI, 1899-1900.)

tolines : c'est le *Niveau inférieur à Orbitolines* de M. PAQUIER[1], *Rhodanien* de M. RENEVIER. La masse urgonienne inférieure et le Niveau à Orbitolines appartiennent au *Barrémien*, tandis que la masse supérieure est rattachée à l'*Aptien*.

Au point de vue du faciès pétrographique, il y a à peu près identité entre les deux niveaux de calcaire à Rudistes. La masse supérieure se distingue cependant par une compacité et une homogénéité plus grande : il est difficile d'y délimiter des couches successives.

Le calcaire urgonien, compact, en bancs toujours épais, est difficilement attaquable par les agents atmosphériques. La tranche des couches forme des falaises abruptes, à surface unie, ce dernier caractère étant particulièrement accentué pour la masse supérieure. Là où affleure le dos des couches urgoniennes, le paysage prend un aspect tout spécial en raison de la modification qu'éprouve le calcaire sous l'influence de l'érosion. Très inégalement altérable, il se creuse d'innombrables crevasses et rigoles de dimensions variables. Quand la roche est très compacte, de larges surfaces restent complètement dénudées : ce sont ces surfaces nues et crevassées que l'on désigne dans le pays sous le nom de *lapiaz*, terme qui a passé dans le langage géologique. Quand au contraire la roche est plus altérable, les fissures sont plus nombreuses, une mince couche de terre peut se former et s'accumuler : le sol se garnit d'un tapis végétal discontinu, à cause de la présence de blocs saillants. L'humus résultant de l'accumulation de débris végétaux contribue à combler les crevasses et la végétation gagne de plus en plus. Le sol ainsi constitué est très superficiel ; il contient toujours une notable proportion de calcaire.

Le *Rhodanien*[2] ou *Niveau à Orbitolines* est constitué par un calcaire jaunâtre, plus ou moins siliceux, en bancs peu épais et réguliers, alternant avec des couches plus minces, marneuses. Ce niveau est toujours très fossilifère. On y recueille notamment : *Orbitolina lenticularis, Heteraster oblongus, Pygaulus Demoulinsii, Goniopygus peltatus, Pterocera pelagi, Natica cornueliana, Janira Morisi, Toucasia carinata, Monopleura sp.*

1. PAQUIER : *Etudes géologiques dans le Diois et les Baronnies orientales* (*Bull. du lab. de Géol. de Grenoble*, 1900).

2. Le terme de *Rhodanien* est actuellement abandonné par les géologues, comme prêtant à confusion, car ce nom a été appliqué, suivant les endroits, à des niveaux très différents. Comme il ne saurait, dans le cas particulier, y avoir de doute sur le sens que nous lui attribuons, nous l'emploierons à cause de sa brièveté.

Le Rhodanien forme des falaises dont l'aspect diffère nettement de celui des falaises urgoniennes. On les reconnaît de loin à l'aspect bien lité des couches et à l'inégalité de leur relief, les assises marneuses plus délitables, formant comme des rainures entre les couches calcaires plus compactes. *(Voir Pl. I).* Ces diverses assises, bien que de résistance inégale, sont d'une manière générale, facilement décomposables à l'air. Le dos des couches rhodaniennes donne naissance à des sortes de lapiaz irréguliers, à blocs isolés les uns des autres, séparés par de larges intervalles remplis de terre végétale, où la végétation s'installe facilement. L'une des particularités les plus intéressantes des couches rhodaniennes est la facilité avec laquelle s'y produit la décalcification. La terre provenant de leur désagrégation, de couleur rougeâtre, contient une forte proportion d'argile, de silice et d'oxyde de fer, mais très peu de carbonate de chaux. Une analyse sommaire portant sur un échantillon de calcaire à Orbitolines nous a donné une teneur en carbonate de chaux d'environ 65 °/₀ ; le sol provenant de sa décomposition n'en contenait que 1 à 2 °/₀. Cette facilité de décalcification montre que le calcaire doit être très facilement assimilable par les végétaux dont les racines arrivent au contact de la roche elle-même, tandis que la terre ne fournit presque pas de chaux aux plantes qui s'y développent. Ce fait explique les caractères très spéciaux de la végétation qui couvre les couches rhodaniennes, où l'on trouve juxtaposées des plantes manifestant des appétences différentes vis à vis de la chaux.

Sénonien. — Le *Sénonien* est représenté par une faible épaisseur (2^m à 3^m) de calcaire compact, d'un blanc rosé, bien stratifié : on y trouve des fragments d'*Inocérames*. Le Sénonien n'affleure que sur de très faibles surfaces : il est visible surtout sur de petites falaises jalonant des cassures ou découpées par l'érosion. C'est dire qu'il ne joue à peu près aucun rôle dans la constitution du sol végétal.

Nummulitique. — Le *Nummulitique* est, au point de vue de l'étendue de ses affleurements, le terrain le plus important du Roc de Chère. Il comprend des roches de nature diverse et de plus, suivant les points, la succession des assises y est différente.

On y observe plusieurs faciès : *conglomérat, grès à ciment calcaire, calcaire, grès quartzeux* plus ou moins glauconieux.

Le *conglomérat,* par lequel débute en certains endroits le

Nummulitique, est constitué par des galets de sénonien cimentés par une pâte marneuse, blanchâtre, avec de gros grains de quartz roulés. Ce conglomérat, très facilement altérable, a été largement attaqué par l'érosion : par sa décomposition il donne naissance à un sol peu profond, argileux, assez riche en calcaire.

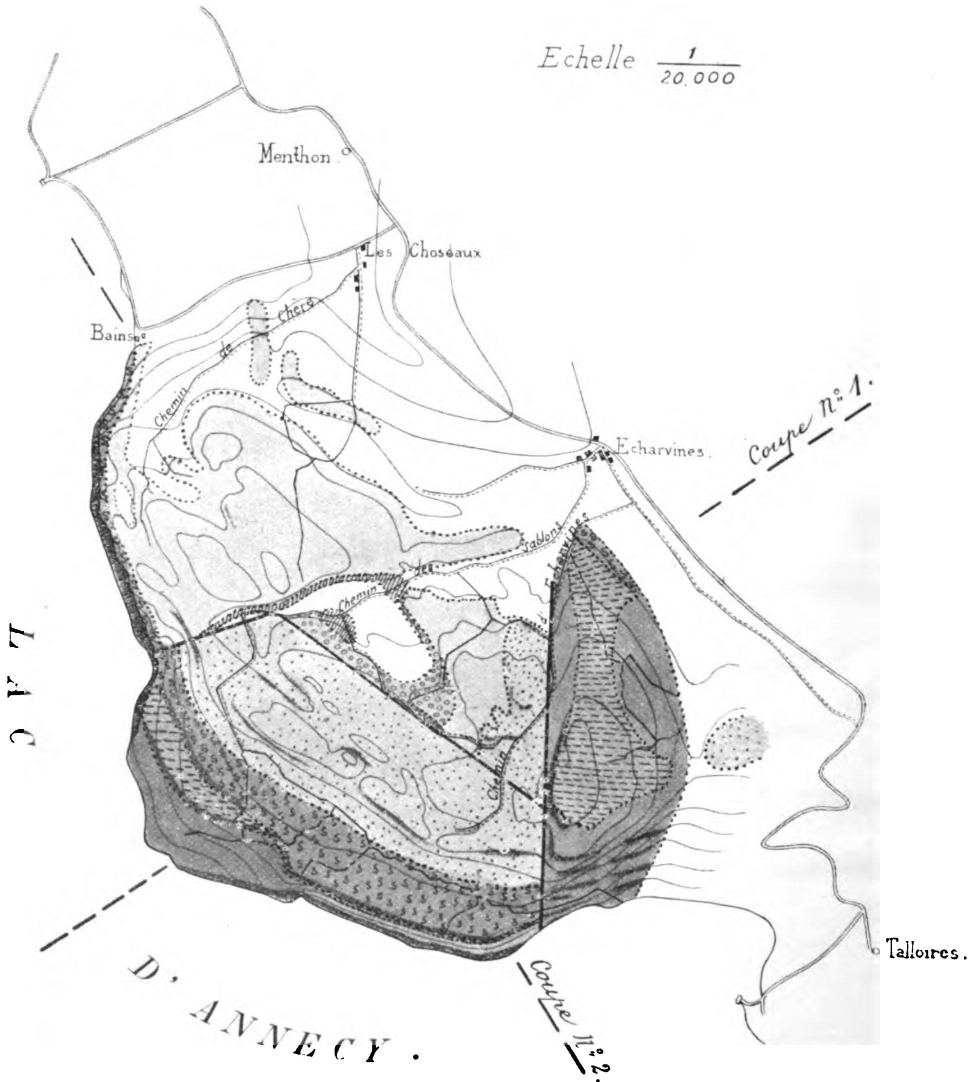
Sur de grandes étendues du massif affleure un *grès calcarifère* dur, blanc, à grains quartzeux anguleux ou roulés, réunis par un ciment calcaire plus ou moins spathique : la proportion relative du ciment et des grains de quartz étant variable, on observe plusieurs types de grès qui passent finalement à un *calcaire* spathique ne renfermant que quelques gros grains de quartz roulés. Des bancs de calcaire pur sont intercalés parfois dans les grès. Dans toutes ces assises on trouve diverses espèces de *Pecten* ; Maillard a signalé des *Nummulites* dans le calcaire.

Ces grès calcarifères et les calcaires qui y sont mélangés sont relativement peu attaquables. Sous l'action des agents atmosphériques, ils donnent des surfaces crevassées, des *lapiaz* assez analogues comme aspect aux lapiaz urgoniens : ils s'en distinguent cependant par des fissures très nombreuses, séparant des blocs à arêtes vives, qui s'isolent facilement. Ces roches subissent une décalcification énergique ; on peut s'en rendre compte au simple aspect des blocs attaqués par l'érosion, où l'on voit les grains de quartz faire saillie à la surface, le ciment qui les unissait ayant été détruit. La terre végétale qui s'accumule en assez grande quantité dans les dépressions est formée uniquement de débris quartzeux et d'argile, le carbonate de chaux y manque. Un échantillon de grès calcarifère à grains de quartz roulés nous a donné une teneur en carbonate de chaux de 60 °/o ; la terre recueillie au voisinage n'en contient que des traces. On s'explique ainsi que la végétation présente sur ces couches les mêmes particularités que sur le Rhodanien.

Dans d'autres parties du massif affleure un *grès quartzeux* grisâtre ou roux, plus ou moins piqué de grains de glauconie, en bancs épais, homogènes, sans stratification bien marquée. Il est remarquable par la facilité avec laquelle il se désagrège au contact de l'air ; cette circonstance, jointe à son homogénéité, fait que l'érosion le façonne en mamelons offrant des contours arrondis, rappelant parfois par leur relief les roches moutonnées par l'action des glaciers. La roche, s'altérant très facilement, est presque toujours recouverte d'une couche de

CARTE GÉOLOGIQUE
DU
ROC DE CHÈRE

Echelle $\frac{1}{20.000}$



Urgonien (masse inférieure).

Sénonien.

Grès quartzeux nummulitique

Niveau à orbitolines.

conglomérat nummulitique.

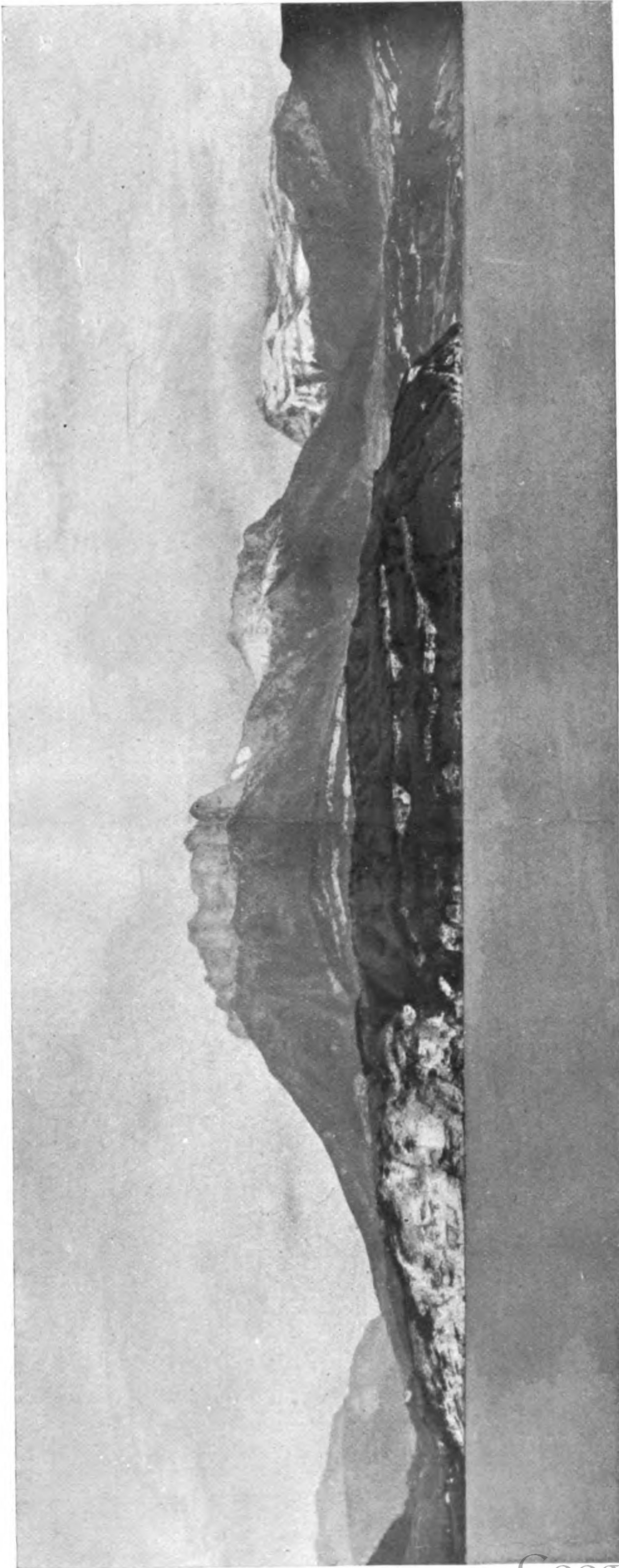
alluvions glaciaires.

Urgonien (masse supérieure).

Grès calcarifère et calcaire nummulitique

Failles.


Dent de Lanfon
Roche Murraz
Tournette
Parmelan
Plateau septentrional
Grès quartzeux
Plateau de St-Germain
Urgonien supérieur
Rhodanien
Urgonien inférieur
Col de Bluffy
Menthon
Talloires
Faille occidentale
Versant du Lac



Le Roc-de-Chère vu de St-Jorioz

terre végétale. La végétation peut s'installer presque partout, même sur les parois verticales, quand l'humidité facilite la désagrégation. Ce grès quartzeux ne contient que très peu de carbonate de chaux, en moyenne 1 à 2 %; quelques assises seulement, intercalées çà et là, ont une teneur plus forte allant jusqu'à 15 %. La décalcification étant de plus très rapide, le sol est purement siliceux et ne contient que des traces de calcaire. Grâce au relief qu'il acquiert et à sa composition chimique, ce grès imprime au paysage un caractère tout spécial.

Enfin les dépressions les plus importantes qui sillonnent le Roc de Chère sont comblées par des *Alluvions glaciaires* qui forment également des placages sur certains versants. Ce sont des dépôts argileux ne contenant que des cailloux de faibles dimensions. Ces alluvions donnent des sols profonds et fertiles qui sont toujours occupés par des cultures.

STRUCTURE GÉOLOGIQUE.

La topographie si compliquée du Roc de Chère résulte de la complexité de sa structure géologique. *C'est une masse disloquée, sillonnée par deux grandes failles, affectée en outre de cassures secondaires et sur laquelle l'érosion a puissamment agi.*

Une première faille, la *faille orientale*, ou, d'après Maillard, un pli-faille, orientée N.S., — soulève au-dessus du reste du massif le Chaînon oriental qui domine Talloires. Ce chaînon est constitué par l'urgonien dont les couches plongent vers le N.E. Leur tranche affleure tout le long de la crête qui forme la lèvre orientale de la faille ; au S. elles sont coupées obliquement par le versant qui fait face à Talloires ; le versant N.E. montre le dos des couches. La masse urgonienne inférieure joue le principal rôle : elle constitue les escarpements de la crête et du versant S. ; elle forme sur le versant N.E. des lapiaz typiques. Le Rhodanien a été en partie enlevé par l'érosion : on le retrouve tout le long de la crête depuis l'extrémité N. du chaînon jusqu'au point culminant, formant un placage qui s'avance plus ou moins vers l'E. Dans la partie inférieure du versant, où il a disparu, la terre provenant de sa désagrégation, formée sur place ou entraînée des parties supérieures, a rempli les fissures de l'Urgonien et a modifié les propriétés chimiques du sol. La masse urgonienne supérieure n'affleure qu'à l'extrémité N. du chaînon : elle est visible notamment au coude du chemin d'Echarvines. Flanquant le versant N.E. du chaînon se trouve un

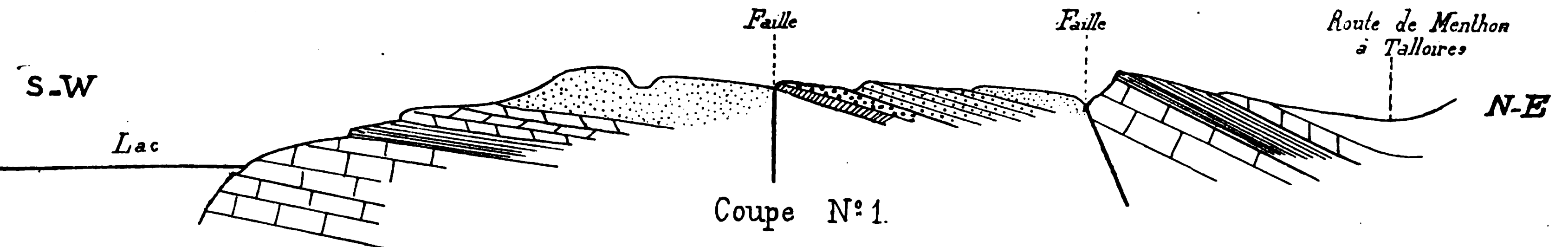
petit affleurement de grès nummulitique qui constitue le mamelon dominant la maison du Toron.

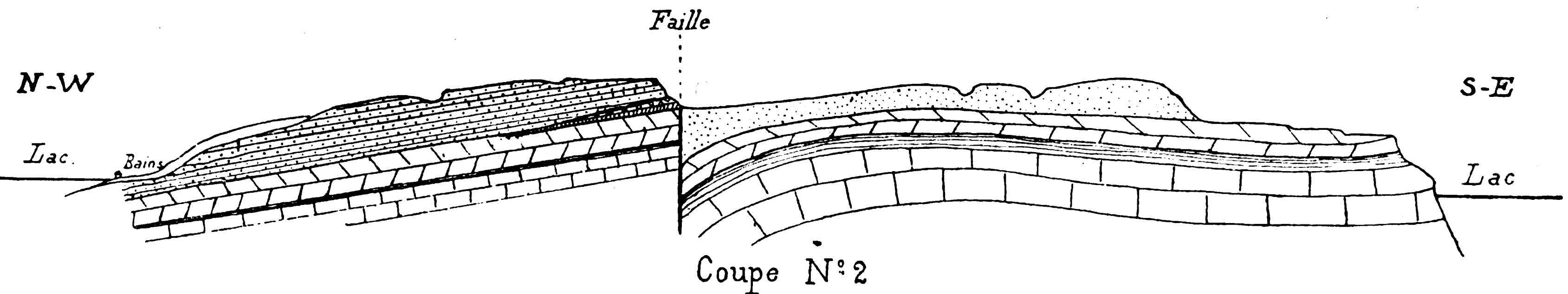
Une deuxième faille, dite *faille occidentale*, coupe le massif. A partir du bord du lac, elle est d'abord dirigée à peu près W.E.: elle est marquée par un ravin qui sépare le Versant du lac de la grande falaise qui vient se terminer aux bains de Menthon. Elle suit ensuite la dépression des Sablons à son origine, puis tourne brusquement vers le S.E. et vient rencontrer la faille orientale sous un angle assez ouvert : dans cette partie de son trajet, elle est indiquée d'abord par la dépression où passe le chemin joignant le chemin des Sablons à celui d'Echarvines, puis devient moins facile à suivre à son extrémité. Cette faille a été vue en partie par MAILLARD du côté du lac ; mais son tracé sur la carte au 80,000e est inexact : il la prolonge en ligne droite dans la direction W.E., tout le long de la dépression des Sablons. Nous avons pu nous assurer qu'il n'y a aucune discordance dans les couches qui affleurent au N. et au S. de cette dépression.

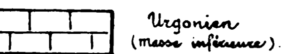
A l'W. et à l'E. de cette faille occidentale l'allure des terrains est différente.

La partie située à l'W. constitue le Versant du lac, la crête qui le termine et la région accidentée qui entoure le Vallon marécageux. Elle comprend un soubassement urgonien surmonté d'une masse de grès nummulitique quartzeux. L'Urgonien forme, ainsi que l'a observé Maillard, « deux larges voûtes surbaissées et accolées ». La masse inférieure qui borde le lac s'élève jusqu'à la pointe précédant la *Grotte des Oiseaux* : en ce point elle est affectée d'une légère cassure qui a donné naissance à cette grotte dans laquelle pénètrent les eaux du lac. Puis les couches s'inclinent en sens inverse pour se relever de nouveau au voisinage de la faille orientale. Au dessus de la masse urgonienne inférieure, et suivant son allure, viennent le Rhodanien et la masse supérieure, qui forment des escarpements presque continus coupant le versant. Ces deux falaises, distinctes au N., se rapprochent et se soudent vers le S. formant alors un escarpement unique directement superposé à l'Urgonien inférieur. C'est la masse supérieure qui supporte le plateau existant tout le long du versant du lac, à mi-hauteur. Au N. ce plateau est superposé à un autre plateau où affleure le Rhodanien ; au S. ce plateau rhodanien disparaît ; dans la partie moyenne les falaises se réduisent à quelques ressauts rocheux.

Coupes géologiques du Roc de Chère



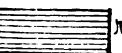




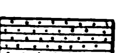














Au dessus de l'Urgonien, se trouve une masse épaisse de grès nummulitique quartzeux ; au contact on observe quelques assises très riches en glauconie ; le Sénonien manque. Cette masse de grès, dont les couches plongent vers le N.-E., a été façonnée par l'érosion et a acquis un relief compliqué. La région qu'elle constitue est coupée en deux par le Vallon marécageux, très encaissé, que nous avons décrit.

A l'E. de la faille occidentale, la succession et le faciès des couches sont différents. Si, partant de la faille, on marche dans la direction du N.E., vers le chemin d'Echarvines, on rencontre une série de mamelons allongés, où les couches plongent au N.E. et l'on coupe successivement les assises suivantes :

1° *Sénonien*, formant une petite falaise sur la lèvre orientale de la faille ;
2° *Conglomérat nummulitique*, à galets sénoniens, à ciment marneux, avec grains de quartz roulés ;
3° *Grès dur calcarifère*, avec intercalations de calcaire et, vers la base, d'un banc de pouddingue à galets sénoniens réunis par un ciment siliceux ;
4° *Grès quartzeux*.

Sur le versant rapide qui borde au N. la dépression des Sablons on retrouve le Sénonien suivi d'une assise de conglomérat puis de grès calcarifère et de calcaire nummulitique. Mais le Sénonien ne se prolonge pas loin vers le N. ; à peu de distance de là, l'Urgonien est immédiatement surmonté par le grès nummulitique : on constate le même fait au-dessus des Bains de Menthon. C'est le grès calcarifère sous ses diverses formes qui affleure sur tout le Plateau septentrional : les assises formant la partie culminante sont plus calcaires ; sur les pentes on trouve un grès plus siliceux. Toutes ces couches plongent au N.E. ; elles reposent sur l'Urgonien qui forme la grande falaise bordant le lac. Cette falaise montre les deux masses urgoniennes ; mais le niveau à Orbitolines s'y réduit à une assise marneuse de $1^{m}50$ à 2^{m} de puissance dessinant une *vire* étroite, gazonnée ou boisée.

La région située à l'E. de la faille occidentale a été très modifiée par l'érosion. Elle est entamée d'abord par la dépression dite des Sablons qui doit en partie son existence à la faille même. L'érosion s'est exercée surtout aux dépens du conglomérat de base du nummulitique, ce qui a produit l'élargissement de cette dépression dans sa partie moyenne. La série de mamelons qui s'étendent entre la faille occidentale et la faille orientale sont aussi séparés par des dépressions correspondant à des couches moins résistantes.

Le Plateau septentrional a été aussi largement attaqué : il est sillonné de trois dépressions parallèles, déterminées peut-être par des cassures orientées N.E.-S.W. Le grès calcarifère y constitue des lapiaz offrant la physionomie particulière que nous avons signalée : c'est un des paysages les plus caractéristiques du massif.

Tout le soubassement du plateau septentrional à l'W. et du N.E. est plaqué d'alluvions glaciaires. De plus ces alluvions comblent la dépression qui le limite au N. ; on les retrouve aussi dans la dépression des Sablons.

IV. — **HYDROGRAPHIE.**

Le régime des eaux dans le massif du Roc de Chère offre quelques particularités intéressantes.

Les divers terrains qui entrent dans la constitution du massif se rangent au point de vue de la perméabilité en deux catégories bien tranchées. Les uns, sillonnés de nombreuses fissures se laissent traverser facilement par les eaux pluviales, qui ne ruissellent ni ne séjournent jamais à la surface : ce sont des terrains perméables *en grand*, suivant l'expression de Belgrand. C'est le cas pour l'Urgonien tout entier, le Sénonien, le grès calcarifère et le calcaire nummulitiques.

Les autres sont à peu près imperméables : les eaux pluviales ne peuvent les traverser, ruissellent ou s'accumulent à la surface. Dans cette catégorie rentrent le grès quartzeux nummulitique et, dans certains cas, les alluvions glaciaires.

Suivant la constitution géologique de la région considérée, le régime des eaux est donc tout différent, ce qui détermine encore un élément de contraste.

Dans tout le Chaînon oriental, sur le Versant du lac jusqu'au plateau urgonien supérieur, sur tout le Plateau septentrional, dans une partie de la Région centrale, les eaux disparaissent immédiatement en profondeur : le sol est toujours relativement sec ; les sources, les ruisseaux, les eaux stagnantes font complètement défaut.

Dans la région où le sous-sol est formé par le grès quartzeux, il en est tout différemment. Les eaux, après avoir traversé la couche de terre végétale, rencontrent la roche imperméable. Elles s'écoulent le long des pentes, s'accumulent dans les parties basses. Quelquefois une partie des eaux s'infiltre à la limite de deux strates et va ressortir au point d'affleurement inférieur de ces assises, en formant de petites sources. Le sol

de cette région est très humide : l'eau suinte le long des rochers, des taches marécageuses garnissent toutes les dépressions qui y sont disséminées ; dans les dépressions plus importantes coulent des ruisselets à cours indécis, serpentant au milieu des marais. Ces filets d'eau, qui suivent le thalweg des vallons, arrivent, au bout d'un certain temps, à la limite du grès quartzeux et s'enfoncent dans des fissures des terrains sous-jacents : on constate, en plusieurs endroits, la disparition de ces eaux dans des entonnoirs creusés dans la masse urgonienne supérieure, rappelant en petit les *bétoires* des plateaux du Jura ou les *avens* des Causses. On en observe quelques-uns sur le versant du lac, tout le long du plateau urgonien supérieur au contact du grès. Mais les plus typiques se trouvent sur le trajet de la faille occidentale. L'un est situé sur le versant du lac au bord du plateau urgonien ; un autre, où s'engouffre le ruisselet émissaire du vallon marécageux, est placé au fond de la dépression des Sablons, au coude du chemin ; le troisième, qui reçoit les eaux sortant de la tourbière occupant l'extrémité S. de ce même vallon, se trouve tout près du chemin joignant le chemin des Sablons à celui d'Echarvines, au pied de la petite falaise sénonienne marquant la lèvre orientale de la faille. Il est probable que les eaux qui disparaissent ainsi cheminent souterrainement en suivant les failles, pour se rendre dans le lac : en longeant la rive en bateau, au voisinage de la faille occidentale, on entend dans des fissures de la roche le murmure de deux sources qui doivent avoir cette origine. La plus grande partie du Roc de Chère forme donc, au point de vue hydrographique, un véritable ***bassin fermé***.

Dans les dépressions comblées par des alluvions glaciaires, les eaux se rassemblent, forment des nappes souterraines ou émergent sous forme de sources. C'est là l'origine de la nappe que rencontrent les puits du hameau d'Echarvines et des sources qui alimentent le ruisseau qui commence près de là. Le vallon qui depuis Echarvines suit la base du Plateau septentrional collecte de même une masse d'eau assez importante et constitue le bassin d'alimentation d'une source située au-dessous du point où le thalweg rencontre le versant septentrional du Roc de Chère, un peu à l'E. des bains de Menthon.

Mentionnons enfin au pied de ce versant septentrional l'existence d'une source sulfureuse captée pour les bains de Menthon : son origine a été étudiée par Maillard [1].

1. Maillard : *Op. cit.*, p. 38.

DEUXIÈME PARTIE

LE CLIMAT

La situation topographique du Roc de Chère permet de prévoir que les conditions climatiques de cette région sont sensiblement différentes de celles de la contrée avoisinante. Tout d'abord il est reconnu que le voisinage immédiat d'une nappe d'eau, même de faible étendue, comme le lac d'Annecy, exerce sur le climat une action modificatrice : M. Christ [1] a signalé ce fait pour les lacs de la Suisse. En second lieu, le Roc de Chère, adossé du côté de l'E. à une chaîne d'une altitude de 1,800^{m} au minimum, protégé du côté du N. par la montagne de Veyrier, est abrité en grande partie contre les vents froids du N. et de l'E. qui règnent fréquemment dans le pays. Il semble donc, à priori, que le climat doit y être plus doux que dans l'ensemble de la contrée.

Malgré la faible étendue du massif, on peut se demander de plus s'il n'existe pas de différences dans les conditions climatiques générales des diverses parties. On peut remarquer que la crête du Chaînon oriental, qui atteint 640^{m} à son point culminant et la crête de grès quartzeux qui court perpendiculairement à une altitude de 590^{m} à 610^{m}, abritent d'une manière complète contre les vents du N. et de l'W., la partie du Versant du lac exposé au S.W., le versant S. du Chaînon oriental, aïnsi que le versant où est établi le village de Talloires. Le reste du massif au contraire est exposé, dans une faible mesure, aux vents du N. et de l'W. et subit complètement l'action des vents du S.W., canalisés par la dépression formée par la vallée du Laudon, le col de Leschaux, prolongée sur la rive gauche du Chéran par la vallée du ruisseau de Saint-François aboutissant au col de Planpalais. Par suite de la direction de la vallée du Laudon, les vents qui la suivent ne peuvent agir sur la partie du massif délimitée en premier lieu. Ces circonstances doivent suffire pour faire différer d'une manière appréciable les conditions climatiques dans la partie septentrionale et dans la partie méridionale du massif.

1. H. Christ : *La Flore de la Suisse et ses origines*, trad. Tièche, Genève, 1883.

Nous ne possédons pas malheureusement d'observations météorologiques suffisamment complètes et assez prolongées pour définir d'une manière rigoureuse le climat du Roc de Chère. Cependant les données que nous pouvons utiliser nous conduisent à des résultats intéressants.

La Commission de météorologie de la Haute-Savoie [1] a fait faire pendant plusieurs années des observations thermométriques et pluviométriques à Talloires : mais ces observations présentent des lacunes qui les rendent parfois inutilisables. De plus, dans ces dernières années, on a installé des observations uniquement pluviométriques à Menthon. Etant donnée la situation de ces deux villages, le climat de Talloires peut être considéré comme identique à celui du versant S. du Chaînon oriental et d'une partie du Versant du lac ; le climat de Menthon peut donner une idée du climat de la partie septentrionale du massif. Nous comparerons les résultats des observations faites en ces deux stations aux résultats constatés aux mêmes époques à Annecy : le climat d'Annecy nous servant de point de comparaison et étant pris comme type du climat de la contrée. L'altitude des trois stations, Annecy, Talloires, Menthon, étant, à 20^m près, la même, les résultats sont entièrement comparables.

TEMPÉRATURE.

Nous possédons des observations thermométriques faites à Talloires, d'une façon continue, du mois de juin 1900 au mois de mars 1904. Pendant ce laps de temps, les températures moyennes annuelles ont été dans les deux stations d'Annecy et de Talloires :

ANNÉES	TALLOIRES			ANNECY			DIFFÉRENCES		
	Moyenne annuelle	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Moyenne annuelle	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Moyenne annuelle	Moyenne des maxima	Moyenne des minima
1901	9°8	14°9	4°8	9°3	14°5	4°1	+0°5	+0°4	+0°7
1902	10°3	15°4	5°2	9°7	14°9	4°5	+0°5	+0°5	+0°7
1903	10°2	15°4	4°8	9°8	15°3	4°4	+0°4	+0°1	+0°4

Les températures moyennes des diverses saisons, pendan ces mêmes années, sont données par le tableau suivant :

1. *Bulletin de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie*, années 1898 à 1905.

SAISONS	TALLOIRES			ANNECY			DIFFÉRENCES		
	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima
Hiver....	1°4	4°5	—1°9	0°7	4°3	—2°8	+0°7	+0°2	+0°9
Printemps	9°8	15°6	4°1	9°5	15°5	3°6	+0°3	+0°1	+0°5
Eté.....	18°9	25°8	12°0	18°5	25°6	11°5	+0°4	+0°2	+0°5
Automne.	10°8	15°4	6°3	10°4	15°2	5°7	+0°4	+0°2	+0°6

L'étude de ces tableaux montre que la température moyenne annuelle est plus élevée d'environ 1/2 degré à Talloires qu'à Annecy. L'écart entre les moyennes des minima dans les deux stations est plus grand que la différence des moyennes des maxima. En comparant la température moyenne des diverses saisons, on constate que la différence en faveur de Talloires est surtout prononcée pour les mois d'hiver, cette augmentation étant due surtout au relèvement des minima : on peut faire des constatations analogues pour toutes les saisons. En somme, le climat de Talloires est plus doux que celui d'Annecy et sujet à de moindres variations de température : il y a rapprochement des températures extrêmes. Ce résultat s'explique par le voisinage du lac, qui exerce une action régulatrice, et ensuite par la situation particulièrement abritée du versant de Talloires. En consultant les tableaux d'observations journalières insérés dans le *Bulletin de la Commission de Météorologie*, on constate que les différences les plus accusées de température entre les deux stations se produisent en hiver, quand règnent les vents du N. ou du S. Les vents du N., toujours violents à Annecy, n'ont pas accès à Talloires, tandis que les vents du S. y exercent librement leur action réchauffante. Les exemples suivants sont particulièrement démonstratifs :

MOIS	TALLOIRES			ANNECY			VENTS RÉGNANTS
	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	
Décembre 1898	3°7	8°0	—0°6	1°6	5°4	—2°1	23 jours du S 7 — N 1 — W
Février 1899...	6°2	12°0	0°4	3°7	9°8	—2°3	17 — S 11 — N

Nous ne pouvons, faute d'observations précises, donner

d'indications sur la température moyenne à Menthon. Les considérations que nous avons développées, confirmées par les indications des habitants, permettent de dire que le climat y est plus chaud qu'à Annecy, le voisinage du lac et l'abri relatif des vents du N. faisant sentir leur influence.

RÉGIME DES PLUIES.

Le *Bulletin de la Commission de Météorologie* renferme les résultats d'observations pluviométriques faites à Talloires depuis mars 1900 jusqu'en 1904 et d'autre part d'observations faites à Menthon depuis le mois d'octobre 1903. Il n'y a eu malheureusement d'observations simultanées à Menthon et à Talloires que pendant un intervalle très court, d'août 1903 à août 1904. Nous prendrons, comme précédemment, pour point de comparaison. les résultats constatés à Annecy :

Années	TALLOIRES		MENTHON		ANNECY	
	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau recueillie	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau recueillie	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau recueillie
		m/m		m/m		m/m
1900 (9 derniers mois)	53	730,5	»	»	92	955,0
1901	91	1208,0	»	»	122	1375,8
1902	114	1252,8	»	»	143	1406,9
1903	94	1036,0	»	»	136	1413,6
1903 (3 derniers mois)	31	342,0	38	382,5	37	377,9
1904 (8 premiers mois)	55	646,6	76	885,3	75	677,4
1904	»	»	116	1221,1	100	992,7
1905	»	»	136	1376,3	132	1311,0

Ces chiffres mettent en évidence deux faits :

1° La quantité d'eau tombant annuellement à Talloires est plus faible qu'à Annecy. La fréquence des pluies y est aussi moindre. La moyenne pour les trois années 1901, 1902, 1903, est :

	Nombre de jours de pluie.	Hauteur d'eau recueillie.
Talloires	99	1,165m/m6
Annecy	133	1,398m/m7

2° Les précipitations sont plus abondantes à Menthon qu'à Annecy, leur fréquence étant sensiblement la même.

On peut en déduire que le climat de Menthon est beaucoup

plus pluvieux que celui de Talloires, ce qui est vérifié par les observations simultanées faites pendant onze mois. Cette différence dans le régime des pluies entre deux localités distantes à vol d'oiseau de $2^{km}5$ est particulièrement frappante. Elle tient à ce que la région avoisinant Menthon, placée en face de la trouée du col de Leschaux, reçoit les vents du S.W., chargés d'humidité, qui ont accès par cette voie dans le bassin du lac, tandis que ces mêmes vents ne peuvent parvenir à Talloires.

En résumé, le climat du Roc de Chère est plus doux que le climat moyen de la contrée. La partie méridionale du massif, exposée au S. ou au S.E., jouit d'un climat particulièrement chaud, surtout en hiver, et relativement sec. Dans la partie septentrionale au contraire règne un climat moins chaud, mais beaucoup plus humide.

(A suivre.)

Ph. GUINIER,
Professeur de Botanique à l'Ecole forestière de Nancy.

NOTES SUR L'EMPLOI DU FRANÇAIS
dans les Actes publics en Savoie

Les recherches faites par M. Eug. Ritter lui ont permis d'affirmer que le français apparaît dans les chartes savoyardes, notamment sur les rives du Léman, au XIIIe siècle[1]. Un texte inédit, le plus ancien document français conservé aux archives de la Haute-Savoie, vient appuyer ces conclusions : c'est une donation faite à l'abbaye de St-Jean-d'Aulps en Chablais, par Pierre Nerdoul, curé de Chapois (Jura), datée de 1253. Depuis cette époque les documents français deviennent de plus en plus nombreux notamment dans les pièces comptables annexées ou insérées dans les comptes des trésoriers généraux de Savoie. Le plus souvent les mémoires des fournisseurs de l'hôtel étaient, au XIVe siècle, écrits dans cette langue. Le français était en outre, comme chacun sait, le langage de la plupart des cours. Le comte de Genève se piquait d'avoir à Annecy, dans son château, le roman de la Table Ronde et celui de Lancelot[2]. Amédée VIII

1. *Recherches sur le Patois de Genève*, publiées dans le t. XIX, p. 41 à 59, des *Mém. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, cf. DÉSORMAUX dans la *Revue savoisienne*, 1903, p. 116.
2. M. BRUCHET : *Un Inventaire du Château d'Annecy en 1393*. (*Bull. archéol.*, 1898.)

charmait les loisirs de sa retraite de Ripaille en feuilletant le roman de Tamerlan, le Livre du St-Graal ou le roman de l'Arbre des batailles [1]; la librairie des princes de Savoie était particulièrement riche en œuvres françaises, au point que le malheureux incendie de la Bibliothèque de Turin, qui contenait cette antique collection, fut pour notre littérature nationale une perte irréparable.

Toutefois malgré cette conquête des Alpes par les trouvères de l'Ile de France, les clercs défendaient leur latin qui continuait à régner dans les actes officiels. Quand Bonne de Bourbon, au début du règne du Comte Rouge, fit rédiger par ses anciens et fidèles conseillers l'acte qui lui permettait d'intervenir à sa discrétion dans le gouvernement de la Savoie, ce dont elle ne se priva point, car chacun sait que le faible Amédée VII n'eut que l'ombre du pouvoir, ce document fut rédigé en latin : mais la Grande Comtesse ne l'approuva, le 18 juillet 1383, que lorsqu'elle en eut entendu la traduction en français [2]. Quand le sire de Beaujeu, l'un des plus puissants feudataires de ce même Comte Rouge, lui prêta serment, la formule latine traditionnelle du serment fut remplacée par un texte français [3]. Lors des assises judiciaires qui se tenaient presque annuellement dans les principaux bourgs de la Savoie, les clercs faisaient les citations et les proclamations en français tandis qu'ils rédigeaient les procès-verbaux en latin [4].

L'usage du français dans les différentes vallées de la Savoie devait être évidemment très désiré car les procès-verbaux des états généraux, chargés de défendre les intérêts du prince, d'abord écrits en latin furent ensuite rédigés en français, particulièrement dans les assemblées tenues à Rumilly le 26 septembre 1478, à Chambéry le 15 août 1487, à Genève le 5 août 1499, à Annecy le 1er août 1508, à Chambéry le 20 juillet 1511, le 17 décembre 1517, le 17 février 1528 et à Moûtiers le 15 septembre 1522 [5].

1. M. Bruchet : *Le Château de Ripaille*, p. 160.

2. « ... Per lectionem sibi galica (*ms.* galiga) et intelligibiliter factam... per dominos testes et consiliarios. » (Turin, Archives camérales, Protocole Genevesii 105, 2e partie, fol. 26.)

3. 1383, 31 mai. Le sire de Beaujeu « tenanz ses mains entre les mains doudit monsieur le conte [de Savoie] a fait et recogneu fidélité et homage lige audit M. le conte... en le baissant en la bouche pour les chouses, fiez, forme et maniere contenue en une chartre publique devant ly lehue en roman de mot à mot ». (Paris, Arch. nat., P. 1363, cote 1173.)

4. Voir aux Arch. camérales de Turin les procès-verbaux de ces assises nombreux pour le xve siècle ; voir notamment celui des assises de Conflans en 1450.

5. *Monumenta historiae patriae*, Comitiorum pars prior et pars alterior (Turin, 1879).

Toutefois le latin restait toujours la langue administrative. Le premier code savoyard, les *Statuta Sabaudie*, promulgués en 1430, sont entièrement en latin. Les nombreuses franchises municipales concédées dans le diocèse de Genève avant 1540 sont aussi en latin, notamment à Evian, Cruseilles, Seyssel, Rumilly, Chamonix, Sallanches, Cluses, Lullin, Bonne, Féterne, Thonon, Yvoire, La Roche, Thônes, Annecy et Bonneville [1].

Jusqu'à présent on a attribué à François Ier l'honneur d'avoir substitué le français au latin dans les actes judiciaires par le fameux édit de Villers-Cotterets du 10 août 1539, qui fut appliqué dans la Savoie méridionale, alors occupée par le roi de France.

L'examen des diverses minutes notariales de la région d'Annecy prouve que la substitution du français au latin eut lieu à la fin de 1541 d'une façon générale. Ce n'est qu'à titre exceptionnel que l'on peut citer dans les minutes de Pierre Déservetaz, d'Annecy, des actes datés du 2 mars 1536 et du 13 mai 1539 écrits en français ; ce notaire rédigea des actes en français à partir du 30 septembre 1541 ; son collègue Hugon, qui instrumentait aussi à Annecy, commença à écrire ses minutes en français le 13 septembre de cette même année. Ce fut d'ailleurs aussi à ce moment, à la date du 21 juillet 1541, que, dans les registres de délibérations de la ville d'Annecy, le français fut substitué au latin dans les procès-verbaux du Conseil. Cette réforme fut d'autant mieux accueillie qu'auparavant le secrétaire de ville était obligé d'expliquer en français l'objet des délibérations [2].

Cependant l'initiative de cette réforme appartient non à François Ier mais aux Bernois qui, trois ans auparavant, dans le Chablais et le bailliage de Ternier alors occupé par eux, enjoignirent aux notaires de rédiger leurs actes en langue romande, c'est-à-dire en français. Voici le texte de la curieuse ordonnance prise à ce sujet :

1. *Recueil des Franchises et Lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève*, t. XIII des *Mém. de la Société d'hist. et d'arch. de Genève.*

2. 1538, 6 octobre. Réunion du Conseil d'Annecy : « Omnes burgenses et habitatores hujus ville Anessiaci, facientes ultra duas partes de tribus partibus hominum et totius communitatis predicte hujus ville Annessiaci et totam ipsam communitatem representantes, in aula magna domus dicte ville..., qui quidem omnes alta, intelligibili voce et *vulgari lingua* per me dictum notarium informati de constitucione officii scribe, secretarii atque receptoris computorum hujus communitatis... » (Arch. de la Haute-Savoie, E. 421.) — A Sallanches, la première délibération rédigée en français est du 10 août 1541.

1536, 13 mai. — **Ordonnance du Conseil de Berne sur la création des bailliages dans les pays récemment conquis, parmi lesquels ceux de Thonon et Ternier.**

Les commissaires... touchant les notaires ordonneront qu'en tous lieux, les actes publics se fassent à l'avenir en langue romande.

Il est de plus ordonné que chacun de nos baillis fera venir par devant lui tous les notaires de sa gouvernance, qu'il élira les plus idoines et les plus savans puis les assermentera, puis leur commandera de faire tous écrits en romand, sous le scel baillival, avec leurs signets. Et ne recourront plus les notaires aux signets de Rome, aux prêtres et clercs qui ne sont ordonnés pour écrire, voire auxquels il est défendu de se mêler à l'office de notaire, ains de s'en déporter [1].

A la fin de l'occupation française, Emmanuel-Philibert en rentrant en possession du duché de Savoie, s'empressa, dans l'un de ses premiers édits, de consacrer la substitution du français au latin dans les actes judiciaires en développant pour expliquer l'utilité de cette mesure les raisons suivantes :

Néanmoins parceque nous sommes bien informés, que plusieurs grands abus, et malversations se sont commis par le passé, parceque la pratique s'est exercée dans nos païs en langue latine qui n'étoit pas entendue de tous, ce qui contraignoit nos pauvres sujets de remettre tous leurs biens et facultés, même leur vie au pouvoir de certains praticiens, la pauvreté desquels ruinoit entièrement nos sujets ; notamment en ce que les enquêtes, et dépositions des témoins, étoient couchées en autre langue qu'elle n'étoient prononcées par les commissaires : de sorte que les volontés, et dépositions des témoins se treuvent dans cette translation de langage bien souvent mal exprimées, diversifiées, au très grand dommage de nos sujets et insurportable interests du public ; Nous, pour ces causes, et plusieurs autres bonnes considérations à ce nous mouvans, desirons sur tout d'abolir toutes mauvaises coûtumes, et mettre tel ordre en nos païs, que la justice soit administrée purement et sincèrement sans que, sous pretexte d'une obscurité de langage, le pauvre peuple soit induement travaillé, Nous avons par l'avis et délibération des gens de nostre Conseil statué et ordonné, statuons et ordonnons, que tant en nôtre Sénat de Savoye, qu'en tous autres Tribunaux, et Jurisdictions de nos païs, tous procés et procédures, enquêtes, sentences, et arrests, en toute matières civiles, et criminelles, seront faits et prononcés en langue vulgaire, et ce plus clairement que faire se pourra [2].

1. Vulliemin : *Le Chroniqueur. Recueil historique et journal de l'Helvétie romande* (Lausanne, 1836), p. 274.

2. Texte d'après les lettres patentes du 20 février 1560, relatives à l'érection du Sénat de Savoie, publiées dans Bally : *Recueil des édits... de Savoie* (Chambéry, 1679), page 6 ; celles du 11 février (publiées dans Duboin : *Raccolta delle leggi... della real casa di Savoia,* tome III, page 317), présentent quelques variantes de forme sans importance.

En exécution de ces lettres-patentes, le Style et Règlement du Sénat de Savoie, en date du 3 avril 1560, stipula, dans son article 370, que les notaires seraient tenus de rédiger leurs contrats « en langue vulgaire, le plus clairement que faire ils pourront, afin que les contractants puissent mieux entendre leurs affaires et négociations [1] ».

Chose curieuse, les plus embarrassés furent alors les gens de loi. Ils avaient conservé de leurs études dans les Universités, où l'on parlait surtout latin, l'habitude de penser et d'écrire en cette langue. Les traités de droit étaient d'ailleurs rédigés en cette langue et longtemps après l'exécution de l'édit de Villers-Cotterets, notamment au début du XVIIe siècle, le président du Sénat de Savoie, Antoine Favre, publia en latin son célèbre *Codex fabrianus* [2]. On vit alors au Sénat de Savoie, en exécution des lettres patentes d'Emmanuel-Philibert, les parties plaider en français et les magistrats rendre aussi en français leur arrêt : mais, pour faciliter l'intelligence de la cause, il sembla nécessaire dans certains cas de faire une traduction latine [3].

Toutefois l'usage du français dans les actes publics ne rencontra d'autre obstacle que l'emploi de l'italien dans les relations administratives qui unirent la Savoie au Piémont depuis qu'Emmanuel-Philibert avait transféré, à la fin du XVIe siècle, la capitale de ses états de Chambéry à Turin. Cette mesure de centralisation fut complétée au début du XVIIIe siècle par la suppression de l'antique Chambre des Comptes de Chambéry : pour calmer les susceptibilités de ses sujets de Savoie Victor-Amédée II décida que les lettres patentes et tous actes d'administration seraient, en Savoie, publiés en français, alors que l'on se servait de l'italien en Piémont [4]. Ces prescriptions furent exécutées : quand les Royales Constitutions furent imprimées en 1729 et en 1770, le texte italien fut accompagné d'une traduction française.

1. DUBOIN : vol. XXVII, p. 8.

2. *Codex Fabrianus Definitionum forensium et rerum in sacro Sabaudiae senatu tractatarum... auctore et collectore.* A. FABRO, (Francfort, 1608).

3. « Extractum ordinantie domini de Balland, traductum ex idiomate gallico in latinum ad majorem intelligentiam rellationis. » Ordonnance datée du 24 mars 1567 rendue par G. Balland, sénateur au Sénat de Savoie, dans le procès intéressant Georges de Charanzonnai et Jean de La Balme. (*Mém. Société savoisienne histoire Chambéry*, t. XXXII, p. LXXXVII.)

4. 1720, 27 janvier. Billet royal à la Chambre des Comptes de Turin : « Vogliamo inoltre che occorrendovi di fare decreti, ordinati et atti tanto per cause di detti stati di Savoia che delle valli nelle quali si pratica la lingua francese, quelli facciate in detta lingua, dispensandovi di farli nell'italiana. » (DUBOIN : vol. IV, p. 615.)

Après la Restauration, la Savoie eut à se défendre contre les tentatives de la Cour de Turin d'user, en matière administrative, de la langue italienne. Quand, après le Statut, les populations, purent faire entendre leurs protestations, les députés savoyards surent manifester avec esprit leur volonté de faire respecter leur langue. Un voyageur très perspicace nous a laissé à ce sujet une curieuse relation bien peu connue. « Les Savoyards, nous apprend Jottrand, l'un des chefs du parti libéral belge qui vint étudier vers 1850 le régime parlementaire en Piémont, les Savoyards avaient résisté énergiquement à la tentative de les italianiser par le *Statuto*. Leur premier succès avait été pour le maintien de leur langue dans les débats parlementaires. La première fois que les députés savoyards avaient voulu prendre part à ces débats, les plus indépendants s'étaient servi du français qui est leur langue. Les ministres avaient affecté de ne pas répondre à ces orateurs, comme si leurs discours ne comptaient pas. Les ministres avaient aussi suscité quelques représentants de la Savoie consentant à s'exprimer en italien : et c'est aux discours de ceux-là seulement qu'ils avaient répondu. La seconde fois, les orateurs s'exprimant en français avaient sommé les ministres et les orateurs du parti ministériel de compter leurs raisons pour quelque chose. Les ministres cette fois avaient consenti à leur répondre, mais en italien. A la troisième fois, les Savoyards avaient obtenu que les ministres s'exprimassent eux-mêmes en français quand ils répondaient à des orateurs savoyards [1]. »

Il y eut d'ailleurs, en Savoie même, des protestations nombreuses contre l'emploi de l'italien en matière administrative. On fit remarquer que l'article 62 du Statut avait maintenu l'emploi de la langue française dans les provinces du royaume de Sardaigne où elle était la langue nationale et qu'il y avait, de la part de l'autorité, obligation d'en faire usage. Aussi, dans sa séance du 21 octobre 1851, le Conseil divisionnaire d'Annecy — qui représentait alors notre Conseil général actuel — demanda à l'unanimité que les communications gouvernementales fussent écrites en français et engagea les communes à refuser celles qui leur seraient faites en langue italienne [2].

Max Bruchet.

1. Jottrand : *D'Angers à Gênes* (Bruxelles, 1854), p. 312.
2. *Procès-verbal des délibérations du Conseil divisionnaire de la Division administrative d'Annecy* (Annecy, 1851), p. 75.

ÉPISODES DE LA RÉVOLUTION A ALBY

M. Rassat, instituteur honoraire, membre du Comité départemental des recherches sur la vie économique de la Révolution, a récemment adressé à ce Comité le texte de documents qu'il a découverts et copiés aux archives d'Alby. Nous extrayons de sa communication trois pièces particulièrement curieuses. La dernière notamment complète ce qui avait été dit précédemment (par le chanoine Mercier dans ses *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 488), sur le mouvement insurrectionnel d'Annecy, que son chef, de La Fléchère, lieutenant-colonel au service du roi de Sardaigne, paya de sa tête la nuit du 23 août 1793. Nous remercions M. Rassat de son zèle à l'exploration des archives de la région d'Alby qui lui ont déjà donné d'importants documents inédits.

Election du député et de ses suppléants à l'Assemblée des Allobroges.

Du 12 octobre 1792, l'an premier de la liberté et de l'égalité. Plusieurs habitants citoyens ayant demandé une convocation primaire en assemblée générale, la municipalité de la commune d'Alby en a fait la proclamation lue et affichée, etc. 120 citoyens votants se sont réunis à 9 h. du matin dans l'église paroissiale au son de la principale cloche.

Il a été prononcé à l'unanimité que tout devait être fait à haute voix et par acclamation.

Quelques citoyens ayant développé les objets importants sur lesquels le Peuple rassemblé devait émettre son vœu, il a été arrêté :

1° Que la commune abhorrait le mot de gouvernement exercé jusqu'à présent et proscrivait à jamais les rois et les tyrans ;

2° Que la commune adoptait le règne de la liberté et de l'égalité et il a été de suite prononcé avec enthousiasme le serment de vivre libre ou mourir ;

3° Que pour éviter toute commotion politique et pour n'être jamais asservi sous aucune puissance ni permettre à des ambitieux de se rendre maîtres du pays, la commune a unanimement demandé son incorporation et de faire partie intégrante de la République Française.

Ce vœu émis à l'unanimité et avec les transports de joie, le président ayant fait faire silence, a invité les votants d'émettre privativement son opinion et de les combattre successivement. Personne n'a fait d'opposition : au contraire, l'assemblée a de nouveau consacré son sentiment unanime par des cris d'allégresse en témoignant sa reconnaissance à la générosité française.

La commune a ensuite nommé à l'unanimité Reinier Jean-Pierre, député aux Etats de la Savoie convoqués à Chambéry, chargé d'y porter ses vœux et de prendre part en son nom à tout ce qui serait proposé, délibéré, arrêté.

Deux suppléants ont été élus.

Après qu'un citoyen zélé a prononcé un discours pour prévenir le peuple de se garantir des factions, des intriguants et des agitateurs en se réunissant tous pour le maintien du bon ordre et de la cause commune, l'assemblée a couvert le discours de ses applaudissements et a répété le serment de « vivre libre ou mourir ».

Signé : PARIS, président, doyen d'âge ;
Joseph-Marie BAUD, notaire, f. f. de secrétaire [1].

Déclaration des citoyens Bouvard et Thomé, curé et vicaire d'Alby, pour prestation du serment civique du 17 mars 1793.

Nous, officiers municipaux, le maire absent du bourg d'Alby, certifions que nous étant rendus au presbytère dudit Alby pour demander le serment purement civique des citoyens Bouvard et Thomé, curé et vicaire dudit lieu, exigé par les lois de la Convention nationale, ils nous ont répondu qu'ils étaient disposés à le prêter, bien entendu qu'ils exceptaient tous les objets spirituels que ce serment pourrait renfermer, et qu'ils entendaient par ce mot de liberté contenu dans le dit serment seulement qu'il était permis de faire tout ce qui ne nuisait à personne, tout ce qui n'était point contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, et aux commandements de Dieu et de l'église ; et par cet autre mot d'égalité que tous les hommes avaient le droit de parvenir aux charges moyennant les talents, la vertu et le mérite ; — qu'ils reconnaissaient de plus que le pape avait une primauté de juridiction et d'honneur sur toute l'église dont ils ne s'écarteraient jamais, qu'il en était le chef visible et vicaire de Jésus-Christ sur terre ; — que les évêques qui sont au dessus des simples prêtres et qu'ils n'en reconnaîtraient jamais aucun, à moins qu'ils ne fussent approuvés par le souverain pontife.

Sur l'exposé ci-dessus, nous leur avons répondu que nous ne l'entendions pas différemment et que c'était dans ce sens que nous exigions ce serment d'eux. En conséquence ils nous ont promis de le prêter dans le sens exposé et non autrement. En foi de quoi nous avons signé le présent le dix-sept mars mil sept cent nonante-trois. Ils prêteront ledit serment ***dimanche prochain.***

Seulement ont ***signé :*** BOUVARD, curé ; THOMÉ, vicaire.

Fête nationale du 10 août 1793.

Ensuite de l'invitation circulaire du Directoire de ce district tendant à députer un membre de chaque paroisse pour se rendre le neuf du courant en la ville d'Annecy pour participer et prendre part au nom de sa commune à la fête nationale qui se célébrera le lendemain dix du courant dans toute l'étendue de la République, le procureur de la commune ouï, a député et

1. C'est à peu près certain que ce dernier est l'auteur du discours.

députe le citoyen Joseph-Marie Baud, qui de retour devra venir rendre l'accolade et le baiser fraternel qui lui aura été donné.

Procès-verbal sur les Brigandages arrivés sur Alby le 23 août 1793.

Le vingt-six août mil sept cent quatre-vingt-treize, et l'an second de la République française, la municipalité d'Alby constituée en assemblée sous la présidence de Jean-Pierre Reinier, maire, le procureur de la commune ouï, il a été arrêté de dresser procès-verbal sur les Brigandages auxquels se sont portées les communes voisines contre le présent Bourg d'Alby.

Conséquemment ladite municipalité porte à la connaissance du Directoire du département que vendredi proche passé vingt-trois du courant, entre cinq et six heures du matin, il est descendu au présent bourg d'Alby une foule de monde des communes d'Allèves, Gruffy, Mûres, Vieux, Balmont, Chapeiry, Saint-Sylvestre, armés de fusils, sabres, pistolets, tridents et bâtons.

A la tête de ces brigands qui criaient : Vive le roi Sarde ! Crève la République ! marchait le dénommé avocat Dubelair, sabre en main. A quelque distance suivait sous même armement le ci-devant sergent [1] royal Joseph Thomé, sous-commandant, qui, brandissant son arme, animait cette cohue affreuse que fermait le ci-devant chevalier de Songy cadet.

Arrivé sur la place, ledit Dubelair avec le dénommé Louis Carteron, procureur de la commune de Balmont, s'adressa au citoyen Jean-F^ois^ Bourgeois, procureur de la commune d'Alby et dit : *Jubiles* [2]. Maire et officiers municipaux se sont sauvés [3]. Ainsi, en qualité de procureur, voyer à faire de suite donner l'étape à mes bourgeois, leur ayant répondu que dès qu'on était retombé sous le joug piémontais il n'avait plus de charge.

Dubelair se rendit chez le citoyen Bourgeois sous étapier républicain, qui, s'étant trouvé absent, Françoise Blanchet, sa femme, fut forcée de leur livrer deux barils de vin dont Dubelair, en qualité de commandant lui fit un bon, que ledit Bourgeois a déjà transmis au Directoire.

De là, partie de cette troupe se rendit à la cure à l'effet d'y saisir le curé et le vicaire, criait-elle. Ne les y ayant pas trouvés, elle se contenta d'emporter deux pains et commit quelques petits dégâts.

Une autre partie se porta au ci-devant château de Montpont [4] et voulait avoir du vin, mais on ne leur donna que deux pains.

Une partie se rendit chez le citoyen Jean-Pierre Reinier, maire du présent lieu. S'adressant à Jeanne Bally, sa femme, lui dit : Si dans la minute vous vous refusez encore de sonnez, le bourg d'Alby est en cendres.

Et de suite un autre groupe arrive que conduit Pierre Richon à la municipalité pour se faire restituer les fusils qu'on leur avait saisis par ordre

1. Huissier.
2. Lu ainsi et compris : Sonnez le tocsin.
3. Là, il y a certainement une lacune. D'ailleurs l'original est écrit précipitamment. Aussi ratures et surcharges y abondent.
4. Le propriétaire de Cormand venait d'être emprisonné à Chambéry.

du Directoire. Les portes ouvertes ils emportent de force non seulement leurs fusils mais encore tous ceux de la municipalité.

Toute cette canaille criait qu'elle n'en voulait qu'aux Maire, curé, vicaire, juge de paix, à son greffier et audit Jean Bourgeois qu'elle voulait garoter et dont elle voulait avoir les têtes.

Descendu de la municipalité, Dubelair cria : Voici la maison de Pierre Reinier [1], il faut l'arrêter. A ce bruit celui-ci se sauva ; on le poursuit, on lui tire deux coups de fusils. Delà se rendit à la chambre du citoyen Louis Gruffy, greffier de judicature de ce canton, et fit sauter les portes de son placard où elle s'empara des pistolets qu'on avait saisis rière Allèves par ordre du Directoire de ce district.

La matinée se passa en cris et hurlements jusqu'à sur les dix heures que passant par Alby le citoyen Garbillon, homme de loi, annonça l'heureuse défaite du malheureux Lafléchère. A cette nouvelle Dubelair comme paralysé, fut interdit et sa troupe muette un instant, mais animée par Songy et le ci-devant Claude d'Orlier, qui criait : Poursuivez votre pointe ; c'est un conte dont on veut nous endormir. Et à l'instant on poursuit fort pistolet, sabre en main ledit Garbillon, qui, heureusement bien monté, avait gagné du chemin.

*
* *

Suivent les noms des contre-révolutionnaires par commune. J'inscris ci-après le contingent de chacune :

Alby, 2 ; Viuz, 7 ; Saint-Sylvestre, 2 ; Gruffy, 4 ; Allèves, 4 ; Mûres, 5 ; Balmont, 5 ; Chapeiry, 2. Total : 31.

Suivent les signatures ou marques de la municipalité.

Certifié conforme à l'original conservé aux archives d'Alby que j'ai eu en communication.

A Gruffy, le 12 février 1905.

Rassat, *instituteur honoraire.*

UNE FÊTE RÉPUBLICAINE A SALLANCHES
en 1792

On sait que dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, les troupes de la République, sous la direction de Montesquiou, envahirent la Savoie : l'occupation française se fit sans coup férir et quelques jours après, le général en chef pouvait écrire au Ministre de la guerre « La marche de mon armée est un triomphe ; le peuple des campagnes et celui des villes accourt devant nous ; la cocarde tricolore est arborée partout ; les applaudissements, les cris de joie, accompagnent tous nos pas [2] ».

1. Le maire.
2. Folliet : *Documents relatifs à la Réunion de la Savoie à la France en 1792*, Annecy, 1879, p. 6, ch. III.

Cette explosion d'enthousiasme guida un mois plus tard les délibérations des députés des différentes communes de la Savoie qui émirent, à la quasi-unanimité, le « vœu général de la Nation des Allobroges libre et indépendante d'être réunie à la Nation française pour en faire partie intégrante ».

La Convention, dans sa séance du 27 novembre 1792, prononça l'Annexion de l'ancien duché de Savoie qui forma alors, sous le nom de Mont-Blanc, le 84ᵉ département français. On connut cette décision à Chambéry le 3 décembre au matin : aussitôt des réjouissances furent ordonées par l'Assemblée nationale des Allobroges. Il fut décidé par acclamation qu'il serait « célébré sans délai dans toutes les communes du département du Mont-Blanc une fête civique à laquelle tous les citoyens de chaque commune devront assister ».

Voici le programme inédit de l'une de ces fêtes préparée le 7 décembre 1792 par la municipalité de Sallanches, qui, par surcroît, enjoignit à « tous les citoyens d'illuminer leurs fenêtres ledit jour (8 décembre) dès la tombée de la nuit, à peine du châtiment comme renitens ».

Programme d'une fête civique en réjouissance de l'incorporation de la Savoie à la République française comme 84ᵐᵉ département.

Samedy 8 décembre an premier de la République
à 3 heures apres midy.

La municipalité s'assemblera au son de la grande cloche et se rendra avec les cytoiens à l'eglise de S. Jacque [de Sallanches] où sera chanté le *Te Deum.*

Deux pièces de canon placés dans l'endroit le plus convenable tireront de quart d'heure en quart d'heure.

Après le *Te Deum*, la municipalité reviendra à la maison commune où commencera la marche.

La cérémonie commencera par la présentation que les gardes nationaux feront à la municipalité de leur bannière. Le maire la décorera d'une cravate aux trois couleurs. On partira dans cet ordre :

Marche.
Tambours.
Un chef de grenadiers.
Douze grenadiers en bonnet mais sans armes.
Quatre jeunes gens habillés en blanc avec une ceinture tricolore.
Ils porteront des devises au haut des piques.
Un groupe de jeunes filles en blanc, les cheveux tombant en boucle.
Une troupe d'écoliers, enfants, etc.
Un d'eux portera une pique surmontée d'un bonnet rouge et d'une devise.
La banniere tricolore escortée de deux gardes nationaux armés de piques.

La musique.
La Municipalité.
Une troupe de vieillards.
Un chef de grenadiers.
Douze grenadiers nationaux sans armes.
Le peuple.

Marche.

En sortant de la place par la rue des Passerans le pied de ville et la Grande rue, arrive sur la place, on se partagera en deux lignes pour former un grand rond, la municipalité au centre On chantera l'hymne marseillaise *Aux armes Cytoiens.* On attachera les devises à la façade de la maison commune.

La musique se répandra sur la place où l'on dansera, en cas de pluie à la maison commune.

Illumination à toutes les fenêtres pendant la soirée.

Signé : M.-J. CHENEY, maire ; VULLIET, procureur de la commune ; BONNEFOY, secrétaire de la municipalité.

(Registre des délibérations, aux Archives de Sallanches.) Max B.

GLANES

Nécrologie. — *6 mars.* — Mort à Moûtiers de l'architecte Borrel, né le 22 août 1822 ; historien et archéologue, il a publié en 1884 *Les Monuments anciens de la Tarentaise,* puis en 1901 l'*Histoire de la Révolution en Tarentaise.* Il était chevalier de la Légion d'honneur. (V. *Les Alpes,* n° 21.)

Dénombrement de 1906. — *Personnes ayant passé la nuit du 3 au 4 mars dans la ville d'Annecy :*

POPULATION	1906			1901	DIFFÉRENCE pour 1906
	CANTON nord	CANTON sud	POPULATION totale	POPULATION totale	
Agglomérée	7.130	3.524	10.654	10 465	+ 189
Eparse	670	236	906	626	+ 280
TOTAUX...	7.800	3.760	11.560	11.091	+ 469
Comptée à part...	1.609	850	2.459	2.658	— 199
TOTAUX GÉNÉRAUX.	9.409	4.610	14.019	13.749	+ 270

L'état récapitulatif sommaire du dénombrement de 1906 accuse 1,004 maisons et 3,628 ménages dont 655 maisons et 2,425 ménages pour Annecy-nord et 349 maisons et 1,203 ménages pour Annecy-sud.

D'après le tableau comparatif ci-dessus avec le recensement de 1901, l'on constate pour Annecy une augmentation globale de 270 habitants, de 469 si l'on ne tient compte que de la population sédentaire (éparse et agglomérée).

Annecy-nord gagne en population agglomérée 335 habitants et 225 en population éparse; Annecy-sud perd 146 en population agglomérée et gagne 55 en population éparse.

Enfin la population comptée à part qui comprend la garnison, les élèves internes des lycées, les membres des communautés religieuses, les ouvriers étrangers

à la commune, les détenus et les hospitalisés, accuse une augmentation de 64 habitants pour Annecy-nord et une diminution de 263 pour Annecy-sud.

Au total, Annecy-nord gagne (population comptée à part non comprise) 560 habitants et Annecy-sud en perd 91.

Statistique (suite) 1901. *Budget départemental en 1900 :*

Recettes	*Savoie.*		*Haute-Savoie.*	
Revenus des propriétés	9.917	58	8.093	84
Subventions, dons, legs et divers	812.488	43	571.825	07
Centimes	825.513	29	799.935	42
Aliénation de propriétés	176	88	829	39
Réalisations sur emprunts	133.575	»	184.400	»
Total général	1.780.671	18	1.565.083	72
Dépenses				
Personnel des préfectures et sous-préfectures suppléments au fonds d'abonnement, subventions aux caisses de retraite et secours.	54.660	»	13.821	»
Propriétés et entretien	45 657	42	22.097	34
Locations	27.531	97	36.739	75
Réparations	141	98	478	98
Mobilier	3.976	»	3.640	94
Routes et chemins	772.969	02	515.659	92
Instruction publique	15.190	84	19 957	59
Aliénés	120.518	43	103.312	89
Enfants assistés	62.224	76	76.763	53
Enfants du premier âge	19.664	11	21.375	37
Assistance médicale	73.370	83	64.225	81
Pension aux infirmes et incurables indigents.	3.279	90	1.910	66
Assistance diverse	12.369	06	38.922	52
Encouragements aux sciences, lettres et arts.	4.601	35	4.943	15
Encouragement à l'agriculture, etc	28.058	41	14.630	54
Cadastre	12.833	93	13.990	91
Service de la dette	401.378	68	380.459	41
Subventions aux entreprises d'intérêt général.	71.175	»	171.800	»
Dépenses diverses	40.919	38	47.399	07
Total des dépenses	1.770.521	07	1.554.102	91
Reliquat de 1899	367.290	10	212.346	25
Total des recettes	2.147.161	28	1.777.430	07
Reliquat de 1900	377.440	21	223.327	76
Dette départementale	4.837.155	02	3.540.451	»
Dette des communes	14.961.371	»	10.565.862	»

Propriétés et finances de l'Etat, p. 221, 309, etc. Propriétés bâties : Savoie, maisons 69,633, usines 1,624, valant 10,007,804 fr. avec un revenu de 7,304,799 fr. 30 ; Haute-Savoie, 70,109 et 1,301, valant 8,358,849 fr., revenu 6,159,362 fr. 55. Patentés : 8,766 et 9,813 ; valeurs locatives, 6,031,986 fr. et 3,502,624 fr. Contributions directes : Savoie, 4,178,127 fr. 16 ; Haute-Savoie, 3,563,706 fr. 01. Enregistrement, domaines et timbres : 2,710,150 fr. 83 (67ᵉ rang) et 2,306,839 fr. 25 (71ᵉ). Centimes additionnels dép. 1900 : 73 fr. 99 et 83 fr. 45. Octrois : produit net : 738 fr. 10 et 431 fr. 74.

Banque de France. En 1902, Annecy occupait, au point de vue de l'importance des opérations le 49ᵉ rang avec un chiffre de 47,300,400 fr. Chambéry n'occupe que le 88ᵉ avec un peu plus de 21 millions. Thonon a un mouvement de capitaux s'élevant à 2,402,433 fr.

Epargne, mutualité, 1900. Mouvement des opérations des caisses d'épargne privées : nombre de caisses, S. 4, Hᵗᵉ-S. 3 ; livrets, S. 14,018, Hᵗᵉ-S. 13,743 ; intérêts alloués, S. 220,709 fr., Hᵗᵉ-S. 185,133 fr.; versements, S. 6,405, Hᵗᵉ-S. 6,264. Caisse nationale : versements, S. 3,747,453 fr., Hᵗᵉ-S. 2,809,873 fr.; remboursements, 3,127,820, et 2,591,906 fr.

En 1901, en Savoie, 2,437 mutualistes ont versé 4,462,400 fr.; en Hᵗᵉ-Savoie, 3,170 en ont versé 3,744,800 fr.

C. M.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Académie chablaisienne. — T. XV. Travaux : Actes concernant les familles de Marclaz, de Seyssel ; fragment de la cuirasse gauloise de Fillinge ; trouvaille de monnaies d'Henry VI, roi des Romains, près de Féternes ; extraits des registres de la municipalité de Thonon sous la Révolution ; admodiation des moulins de Coudrée (1694) ; acte de vente du château de Larringe (1439) ; lettre de l'abbé Aiazza ; extr. des patentes de Savoie concernant Evian (xviie s.). Mémoires : J. Guyon : *Extraits des Registres de Délibérations du Conseil de Thonon* (1700-1714). A.-J. Vernaz : *L'Instruction primaire dans le canton de Thonon.* — T. XVI. J. Guyon (suite). — T. XVII. Travaux : Tombeaux romains près de Vérancy ; les bourgeois d'Allinges (1741) ; testament d'Etienne Prévost (1662) ; pierre sculptée d'Anthy et de Larringe ; adresse de la municipalité de Thonon au roi de Sardaigne ; antiquités romaines de Tully ; lettres de Gerbaix de Sonnaz (1662). Mémoires : A. Folliet : *Le commandant Chappuis* (1767-1851). A. Duplan : *Un manuscrit du chan. Louis Grillet ;* sa vie pendant la Terreur, son séjour en Italie (intéressant).

Académie de Lyon. Mém. 1903. 3e s. — T. VII. U. Chevalier : *Autour des origines du Suaire de Turin.*

Académie salésienne. Mém. et docum. — XXV, 1902. N.-V.-L. Albert : *Vie de M. l'abbé Jean Mercier,* suivie d'une *Etude spéciale des Souvenirs historiques d'Annecy.* J.-M. Chevalier : *Monographie de Reignier,* 2e p., La Commune, avec une carte. — XXVI, 1903. P.-M. Lafrasse : *Etude sur la liturgie dans l'ancien diocèse de Genève* (étudie dans sa bibliographie les quatre bréviaires conservés à la Bibliothèque d'Annecy et les rituels imprimés dans la même ville). — XXVII, 1904. Lafrasse : *Id.* (suite). — Id. : Visites faites dans les prieurés de St-Victor de Genève, de Contamine-sur-Arve, du Rosay, du Bourget et de Conzieu. J.-F. G. : *Visites pastorales des paroisses du diocèse de Genève (1411 à 1518),* avec tableau récapitulatif. J.-M. Lavorel : *La Révolution et le Clergé en France et en Savoie* (1789-1800). J.-F. G. : *Obituaire des Cordeliers de Genève du XIVe au XVIe s.* N. Albert : *Testament du Président Antoine Favre.* J.-F. G. : *Liste des Papes, etc., originaires de Savoie, etc.* — XXVIII. J.-F. Gonthier : *Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, précédé d'une notice sur cette abbaye* (important pour les familles et les noms de lieux).

Académie des sciences, etc., de Savoie. 4e s. — T. IX. A. Perrin : Note sur des plats d'étain ; fouilles de Voglans ; monnaies romaines. Général Borson : Notices nécrologiques sur le général Ménabréa (1809-1896) ; le contre-amiral Victor Arminjon (1830-1897) ; Victor Barbier (1828-1898) ; éloges du Dr Caffe et d'Alexis de Jussieu (1827-1899). A. Perrin : Station romaine de Labisco (Les Echelles) ; commanderie de St-Jean de Jérusalem ; chronologie. J. Mailland : Les Savoyards et l'église du St-Suaire. F. Descotes : Eloge de Claudius Bernard. — T. X. 1903. F. Descotes : Eloges de Hippolyte Lachat, ingénieur des mines, né à Cruseilles le 24 août 1829, élève au Collège Chappuisien, mort à Chambéry le 4 janvier 1901 et de Ernest Arminjon (1828-1901). A. Perrin : Station de St-Saturnin (près de St-Alban), époque de la pierre polie. F. Descotes : Les Emigrés en Savoie, à Aoste et dans le pays de Vaud (1790-1800), d'après des documents inédits, registres de paroisses, archives départ., listes des émigrés ; v. la Terreur à Annecy, les suites de l'affaire de Thônes. Abbé S. Truchet : La Cathédrale de St-Jean-Baptiste à St-Jean de Maurienne. C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

9529. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 4 avril 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE PRÉSIDENT s'exprime ensuite en ces termes :

« L'année a commencé pour notre Société sous d'excellents auspices. Le chiffre de ses membres effectifs atteint maintenant cent six et dépasse par conséquent de plusieurs unités le nombre atteint par elle en 1852, lors de sa fondation, et qui n'avait pas été dépassé depuis. Aussi est-il juste, Messieurs, de ne pas oublier dans ce jour de prospérité ceux qui se sont dévoués pour elle et dont les travaux ont assis sa réputation. Nous enverrons donc un hommage ému d'abord aux disparus, aux ouvriers de la première heure, dont le nom est inséparable du sien ; ensuite à ceux dont l'activité lui a été précieuse à plus d'un titre. Parmi eux, laissez-moi vous citer seulement deux noms : celui si vénéré de M. Camille DUNANT, qui a présidé si longtemps à ses destinées et que notre affectueuse insistance n'a pu retenir à sa tête, et celui d'un de ses plus anciens collaborateurs qui illustre maintenant, avec autant d'éclat que de dignité le barreau savoisien : j'ai nommé M. François DESCÔTES, président de l'Académie de Savoie. Aussi, comme un faible hommage rendu à ses services passés et à ceux qu'il ne cesse de rendre encore à son pays qu'il sait honorer par l'élévation de son patriotisme et ses talents d'historien et d'orateur, je propose respectueusement à vos suffrages l'élection de M. François Descôtes comme membre d'honneur de la Société Florimontane. C'est en même temps un moyen de rendre plus étroits les liens familiaux qui l'unissent depuis si longtemps à sa voisine qui tient dans notre fédération intellectuelle une place si haute et si appréciée.

« Mais notre satisfaction serait incomplète, Messieurs, si nous ne joignions à son nom celui de deux de ses collaborateurs que l'on compte aussi parmi les membres les plus éminents de celle-ci : je veux parler de M. le général BORSON,

son ancien président, dont vous vous rappelez avec émotion, j'en suis sûr, le beau discours qu'il prononça au congrès d'Annecy, et de M. COURTOIS D'ARCOLLIÈRES, son distingué secrétaire perpétuel. »

Cette proposition est adoptée par acclamation.

LE PRÉSIDENT fait part à la Société de la très haute distinction qui vient d'être accordée à M. Auguste TERRIER, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, nommé chevalier de la Légion d'honneur, en récompense de l'infatigable activité qu'il a consacrée à la cause patriotique de notre colonisation africaine. Notre compatriote a été chargé de missions au cours desquelles il a pu faire apprécier son intelligente initiative et la justesse de ses observations. En ce qui concerne la Florimontane, tous ont lu avec le plus vif intérêt la remarquable biographie du capitaine Baud que M. Terrier vient de publier dans la *Revue savoisienne*.

La Société adresse au nouveau légionnaire ses plus sympathiques félicitations.

LE PRÉSIDENT donne lecture d'une requête qui serait adressée à la municipalité dans le but d'attirer l'attention du Conseil municipal sur la nécessité urgente de parer au danger qui menace nos riches collections en raison de la multiplicité des feux allumés journellement dans toutes les parties de l'Hôtel-de-Ville, l'un d'eux ayant déterminé un commencement d'incendie le 23 mars dernier dans la salle de la Savoie historique.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

J. CORCELLE : *Une très vieille Académie* (La Florimontane), Chambéry, 1905. (Don de l'auteur.)

CARTAILLAC et BREUIL : *Les Peintures et Gravures murales des cavernes pyrénéennes*. (*Anthropologie*, t. XV et XVII, 1905). (Don des auteurs.)

A. FAVRE : *Abrégé de la Pratique judiciaire et civile*, 1 vol. in-12, Annecy, 1669.

Histoire manuscrite de Savoie depuis Humbert aux Blanches-Mains. (Dons de M. Philippe.)

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin :

MM. Dr GALLEY, J. BARUT, L. DÉPOLLIER, Ph. GUINIER, DESCHAMPS, FAVRE-LORRAINE sont proclamés membres effectifs de la Société.

M. BRUCHET présente la candidature de M. CROYN, directeur des Contributions indirectes de la Haute-Savoie.

Le Conservateur du Musée lit une lettre de notre collègue M. d'Orlyé qui met à la disposition du Musée, les fragments d'une inscription gallo-romaine recueillie lors de la démolition récente de la chapelle de saint Bernardin à Menthon.

Le Président adresse à M. d'Orlyé les vifs remerciements de la Société pour le soin qu'il a apporté à la préservation de ces débris fort intéressants pour l'histoire locale.

M. Désormaux lit une communication sur l'agglutination de l'article dans les parlers de Savoie, qui paraîtra prochainement dans la *Revue de Philologie*.

M. Serand rappelle que, dans sa séance du 22 mai 1868, la Société florimontane, sur la proposition de Revon, émit le vœu de voir aménager les Gorges du Fier au moyen d'une galerie et établir en outre un chalet-restaurant à la station de Lovagny.

L'idée fut mise à exécution par MM. Vallin, Blanchet et Grandchamp, et le procès-verbal de la séance florimontane du 31 août 1869 rappelait que l'idée première a pris naissance dans le sein de cette Société.

En conséquence, au cas où la Société des Gorges ferait placer une plaque commémorative à l'entrée des galeries, M. Serand demande que la Florimontane émette le vœu qu'il soit rappelé que celle-ci a eu la première idée de l'aménagement actuel de cette curiosité naturelle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 mai 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire fait part des dons faits au Musée :

1° Par M. Norbert Dunoyer, de Juvigny, de quatre petites pièces en bronze, 2 *Valentinien*, 1 *Constantin le Jeune*, 1 *Tetricus*, trouvés à Ville-la-Grand, dans le jardin de M. Mossus.

2° Par M. le curé des Houches, de quatre deniers d'argent de Genève, (XIIIe s.) de style barbare ✠ PETRVS et ℟ GENEVAS, et d'une jolie hache néolithique en amphibolite provenant, comme les précédents, de Chaumont.

Au sujet de ce dernier objet M. Marteaux fait remarquer

que l'outil a été retaillé postérieurement à sa fabrication et doit être reporté à la fin du Néolithique, peut-être au commencement de l'époque du Bronze.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Spon : *Inscriptions antiques.*
Manuscrit sur l'Histoire de France. (Dons de M. Ch. Philippe).

Le Président donne lecture des lettres de remerciements adressées à la Société par MM. Descôtes, Courtois d'Arcollières et le général Borson, à la suite de l'élection de nos savants confrères de l'Académie de Savoie, au titre de membres honoraires de la Florimontane.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin M. Croyn est proclamé membre effectif de la Société.

M. Marteaux mentionne en ces termes la trouvaille de trois haches en pierre polie non encore signalées et perdues : « A Cruseilles, au lieudit à la Bergerie, M. A. Morand, cantonnier à Saint-Martin, en rectifiant dans sa jeunesse, en 1871, un chemin pour le compte de son patron, ramassa une petite hache en pierre polie de couleur gris verdâtre qu'il rejeta ensuite dans l'empierrement. Les frères Challut, des Ollières, se rappellent avoir vu en possession de leur famille originaire d'Evires, une hache de même nature, longue de 0^m80, de couleur verdâtre. A la Balme de Sillingy, sur la montagne d'Age, au-dessus du mas de Malpierre, M. Favre, de Rossy, trouva, il y a plus de vingt ans, dans des broussailles, une hache en pierre dure polie comme du marbre et de couleur jaunâtre ; son tranchant était bien conservé et la partie opposée ou talon était comme taillée pour la préhension. »

Il ajoute que deux ou trois haches, cette fois en bronze, ont été trouvées dans un creux de rocher, près de la cascade de la Borbannaz, en 1901, par les propriétaires du moulin ; l'une d'elles doit être encore en possession de M. Pierre Jeannin, à Frangy.

Le Conservateur du Musée annonce que la municipalité a décidé le transfert du Musée lapidaire au Palais de l'Isle et que le Ministre des Beaux-Arts dans le but d'utiliser ce monument pour l'installation de collections archéologiques a ajouté une somme de 100 fr. à celle votée par le conseil municipal pour la nouvelle installation.

M. Marteaux fait remarquer à la Société qui a toujours montré la plus grande sollicitude en vue de l'accroissement des richesses du Musée, que ce transfert pourrait compromet-

tre la conservation de plusieurs de ces intéressants débris. Il demande en conséquence qu'on veuille bien l'autoriser en compagnie de l'un des vice-présidents, à faire une démarche près de M. le Maire pour lui exposer les inconvénients de cette décision.

La Société adopte à l'unanimité cette proposition.

Sur la motion de M. BRUCHET, le vœu suivant est adopté :

« La Société Florimontane,

« Considérant la rareté des édifices de la période romane dans la Haute-Savoie ;

« Considérant que le clocher d'Annecy-le-Vieux est l'un des types les plus curieux du XIIe siècle subsistant dans le département, que l'intérêt de ce monument est encore rehaussé par l'emploi des matériaux romains qui ont servi à sa construction ; que l'on remarque notamment à l'intérieur du soubassement une belle inscription dédiée à Jupiter ;

« Considérant le mauvais état des murailles de cet édifice et la nécessité d'une prompte restauration ;

« Considérant que le classement du clocher d'Annecy-le-Vieux parmi les monuments historiques complèterait l'œuvre de la Direction des Beaux-Arts qui n'a pas encore protégé de monuments religieux dans la région d'Annecy ;

« Emet le vœu que le clocher d'Annecy-le-Vieux soit classé parmi les monuments historiques et soit de la part du Gouvernement l'objet d'une sollicitude aussi vive que le Palais de l'Isle et le Château d'Annecy dont l'habile restauration a été si vivement appréciée. »

M. GONTHIER a pu consulter dans les archives de la ville un rouleau de reconnaissance daté de 1384 par la lecture duquel il a pu restituer le véritable nom du cardinal de Brogny « Mermeti Fraczon ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 6 juin 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE PRÉSIDENT rend compte de la visite qu'il a faite en com-

pagnie de M. Bruchet, vice-président, à M. le Maire et donne lecture du rapport rédigé au nom de la Société au sujet du transfert du Musée lapidaire au Palais de l'Isle.

Parmi les documents du vieil Annecy, les plus intéressants sont sans contredit les inscriptions gallo-romaines et les débris d'architecture du Musée lapidaire. Ces monuments proviennent en grande partie de la plaine des Fins, où s'éleva la ville antique et complètent heureusement les richesses déjà considérables des collections communales dont on s'est plu si souvent à faire l'éloge. La municipalité d'Annecy, imitant en cela Lyon et d'autres grandes cités, a accédé en 1856 au désir d'Eloi Serand et des membres de la Société Florimontane, — qui venait alors de se fonder, — et n'a pas hésité à abriter sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville ces reliques d'un passé lointain qui offrent aux savants français et étrangers un intéressant sujet d'études.

Actuellement, il est question de faire opérer incessamment le transfert de ce Musée lapidaire : la Florimontane, gardienne naturelle de ces collections, qui sont en partie sa propriété, a cru devoir à ce sujet présenter les observations suivantes.

Le Musée lapidaire comprend deux séries d'objets bien distinctes relatives l'une à la période gallo-romaine, l'autre au moyen âge.

Les portiques sous lesquels se trouvent les inscriptions antiques forment comme le vestibule naturel et nécessaire du Musée proprement dit, car une grande partie des salles situées au quatrième étage de l'Hôtel-de-Ville — notamment les plus belles — sont consacrées à cette période de l'histoire. Il y aurait un sérieux inconvénient à dissocier des documents qui se complètent et s'éclairent mutuellement ; la partie gallo-romaine du Musée lapidaire ne saurait donc être mieux placée qu'à l'Hôtel-de-Ville.

En outre, considération plus grave encore, ces pierres sont toutes très solidement encastrées dans le mur. Le travail de descellement serait particulièrement pénible. Or, comme beaucoup d'entre elles, à cause de leur mauvais état, ont dû être cimentées, il est à craindre, après cette opération, qu'elles parviennent mutilées au Palais de l'Isle et qu'elles soient pour ainsi dire perdues pour la science : ce résultat serait d'autant plus fâcheux qu'il y a peu de villes offrant un collection aussi variée et aussi intéressante pour son histoire locale.

Les objets du moyen âge constituent la seconde série du Musée lapidaire. Ils sont beaucoup plus encombrants que ceux de la période gallo-romaine, gênant même parfois l'alignement. En outre ils sont susceptibles de s'accroître beaucoup plus rapidement que les autres. Enfin ils ne sont généralement pas scellés au mur et pourraient ainsi être déplacés sans danger de mutilation et sans provoquer de trop fortes détériorations dans les parois des portiques. Toutes ces constatations, Monsieur le Maire, ont amené la Florimontane à vous soumettre le projet suivant qui aurait l'avantage de concilier toutes les opinions, d'embellir l'Hôtel-de-Ville et le Palais de l'Isle et même d'atténuer dans une certaine mesure les dépenses qu'aurait nécessitées un transfert intégral.

La Direction des Beaux arts ayant exprimé le désir de voir affecter une partie du Palais de l'Isle à un Musée, satisfaction lui serait donnée et l'on bénéficierait du subside par elle allouée en desencombrant les portiques de

l'Hôtel-de-Ville de la partie medièvale du Musée lapidaire : la place de ces débris du moyen âge serait tout à fait heureuse dans l'édifice du xve siècle récemment restauré par la Commission des Monuments historiques. Il aurait été à craindre d'ailleurs que le transport de tout le Musée lapidaire au Palais de l'Isle eût trop vite occupé le rez-de-chaussée qui lui était affecté ; la proposition de la Florimontane a donc l'avantage de ménager la place pour les accroissements.

Le déplacement de la série des objets du moyen âge nécessitera naturellement des travaux de badigeonnage. Les grands musées de France et de l'étranger ont adopté, dans les galeries consacrées à la période romaine, le rouge pompéien, couleur qui s'harmonise heureusement avec les monuments de cette période. Si cette nuance était choisie lors de la réfection des portiques, on peut affirmer que la présence des inscriptions latines — partie la plus précieuse du Musée lapidaire — concourrerait à la décoration de l'Hôtel-de-Ville, tout en attestant, dans l'endroit le plus fréquenté par les étrangers, la sollicitude éclairée de la Municipalité pour les Monuments de son histoire.

4 mai 1906.

Le Président de la Société Florimontane, Charles Marteaux.

Le Vice-Président, Max Bruchet.

A la suite de cette requête, avec une extrême bienveillance, M. le Maire a décidé que les vestiges de l'époque gallo-romaine seront conservés sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville et que seuls les monuments du moyen âge et de l'art chrétien seront installés au Palais de l'Isle.

La Société remercie très sincèrement M. le Maire d'avoir bien voulu accueillir si favorablement sa demande.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Scipion Guillet : *Le Renouvellement des anciennes Alliances et Confédérations des Maisons et Couronnes de France et de Savoie,* 1 vol. in-8°, Paris, 1619.

M. A. Plauti : Comœdiae, 1621. Magnifique édition, reliée d'une couverture de l'époque aux plats gaufrés de rinceaux et de figures. (Dons de M. Ch. Philippe.)

La Société adresse ses chaleureux remerciements à notre collègue pour ce don généreux.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts qui annonce que la demande de classement du clocher d'Annecy-le-Vieux sera soumise à la Commission des Monuments historiques et qu'il fera part à la Société de la décision de cette assemblée.

M. Buttin montre un sceau ovale, de provenance inconnue, dont il fait don au Musée. La légende pourrait peut-être se rapporter à une famille de Savoie. S. AIMONDE PEILENAI ; au centre un lion rampant.

Le même fait circuler la photographie d'un volet de diptyque conservé au Musée de Cluny où est figuré un combat dans le Cirque. On voit très nettement que les gladiateurs combattent les animaux féroces au moyen d'anneaux-disques. Cette confirmation des plus précieuses de l'emploi de ces armes étranges, expliquée par l'auteur, fera l'objet d'une note complémentaire à son travail précédemment paru dans la *Revue* sur les Anneaux-disques et les Tchakras de l'Inde.

M. Fontaine apporte des estampages relatifs à des inscriptions qu'il a relevées sur une porte au hameau de la Saufaz, près Talloires. Ces fragments proviendraient au dire des habitants d'un ancien couvent qui existait à la Nervaz (?). Des recherches complémentaires devront être faites pour vérifier l'existence jusqu'à présent hypothétique de ce couvent dont on ne relève nulle trace dans les anciens documents.

M. Gonthier dit que le graveur inhabile a fait un S qui ressemble à un 8 et un A renversé qui ressemble à un V. Il faut lire IHS MA (Jésus Maria).

M. Bruchet annonce qu'on a découvert, ces jours derniers, au château d'Annecy, au premier étage du logis Nemours dans la salle contiguë à la tourelle une fresque, datant du XVIe siècle, qui décore la partie supérieure du mur sur une largeur de $0^{m}50$. Cette peinture était recouverte d'un épais badigeon et les travaux d'aménagement que l'on fait actuellement dans cette salle risquent beaucoup de la détériorer. M. le colonel Lebourgeois a bien voulu donner l'ordre de suspendre pendant quelques jours les travaux pour permettre le nettoyage de la fresque. Cette opération doit être entreprise immédiatement et M. Hermès s'est offert très gracieusement de s'en charger.

M. Bruchet et le Conservateur du Musée demandent à la Société de pourvoir provisoirement aux frais matériels nécessaires à ce travail de conservation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et un crédit de 100 fr. est voté à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ERRATA

Concours de poésie, p. 22 (*Réformé*), 11e ligne, lire :

Que n'est-il donc mort dans les plaines larges

et 18e ligne, supprimer le point à la fin du vers.



LE R. P. HENRI-BÉNÉDICT DOM MACKEY

O. S. B.

(1846-1906)

Le R. P. Dom MACKEY

Le R. P. Henri-Bénédict Dom Mackey, Procureur général de la congrégation des Bénédictins anglais, est décédé le 8 janvier 1906, à Rome, dans l'abbaye bénédictine de Sant'Anselmo, sur l'Aventin. — L'année dernière, en un voyage en Italie, presque à pareil jour nous avions eu le plaisir de l'y visiter.

Il nous avait fait les honneurs de cette abbaye, acquise et nouvellement restaurée par sa congrégation, et qui mérite d'être classée parmi les monuments les plus imposants de la ville éternelle. Nous avions vu le P. Dom Mackey dans sa chambre de travail, vaste bibliothèque à plain-pied, avec de grandes baies pour la lumière, des étagères pleines de livres sur tous les murs, et pour meubles, une statue de saint Benoît, des sièges fort simples, un bureau, des chevalets pour écrire debout... Dom Mackey était là dans son cadre. Nous y restâmes longtemps, causant de la Savoie, d'Annecy, de saint François de Sales. Le bon Père parut oublier complètement qu'il était à Rome.

Henri-Bénédict Mackey est né en 1846, à Erington près Birmingham, d'une catholique et très honorable famille [1]. Attiré dès le jeune âge vers la vie monastique, il vint faire ses études à Douai, dans le collège des Bénédictins anglais, puis rentra en Angleterre pour suivre à Hereford les cours de philosophie et de théologie.

Devenu prêtre, il dut, après quelque temps, quoique appartenant à une congrégation religieuse, entrer dans le ministère paroissial. En Angleterre, la pénurie de prêtres séculiers a obligé parfois les évêques à frapper à la porte des couvents pour y trouver, au moins momentanément, les ouvriers nécessaires à la desserte des paroisses.

Dom Mackey fut curé d'une petite et pauvre localité, Weobley R.S.O. Herefordshire, peuplée de quelques paysans catholiques et de protestants plus nombreux. Ce ministère, auquel il s'adonna avec un grand soin, lui laissait cependant des loisirs. Il les consacra à étudier saint François de Sales. C'est par le *Traité de l'Amour de Dieu* qu'il débuta. La philosophie profonde, la psychologie merveilleuse, l'incomparable théologie

1. Un de ses frères est religieux dominicain, sous le nom de R. P. Pierre-Paul, l'autre est Docteur en Médecine; sa sœur appartient à l'Ordre de la Visitation et déjà en a exercé les premières charges.

ascétique qui sont le fond de cette œuvre magistrale captivèrent l'esprit du jeune religieux. Il se passionna dès lors pour notre saint et ne tarda pas de donner une traduction anglaise de *Théotime ;* traduction très appréciée qu'il fit précéder d'une préface remarquable, *Londres, Burns and Oates, 1884.*

Successivement parut, à la même librairie, la traduction des *Controverses*, 1886, des *Lettres aux Personnes du Monde*, des *Lettres aux Personnes vivant en Religion*, 1888. En tout déjà cinq volumes, travail considérable, surtout si l'on considère la difficulté de faire passer dans une autre langue les sens si profonds et les nuances si fines et si délicates de l'œuvre salésienne.

Pour le public anglais, ces traductions étaient une révélation. A la lecture des *Controverses*, bon nombre de protestants se convertirent, soit en Angleterre, soit en Amérique.

Dom Mackey, stimulé par le succès, attendait l'heure de continuer ses travaux.

En 1880, une haute distinction vint consacrer l'entreprise. Dom Mackey fut élu chanoine de l'église de Newport (Angleterre), seul Chapitre bénédictin du monde, aux membres peu nombreux, toujours recrutés parmi les religieux de haute vertu et de mérite absolument exceptionnel.

Entre temps, il publiait en anglais, sur saint François de Sales, des brochures et des articles variés. Voici quelques titres :

Biographical series, St Fr. of Sales, *London, Catholic Society*, sans date ;

Four Essays on the Life and Writings of St Fr. de Sales, *London, Burns and Oates*, 1882, 1883. Ces quatre essais avaient paru dans la *Dublin Review*, janvier, juillet 1882 et mois suivants ;

Restauration of the Ancient Church of St Fr. de Sales, at Annecy, *Stratford-on-Avon, St Gregory's Press, 1888* ; plaquette écrite après le premier pèlerinage de l'auteur à Annecy, en 1888 ;

The Land and the Works of St Fr. de Sales, *London, Burns and Oates, 1889, Dublin Review*, juillet 1889 ;

St Fr. de Sales as a Preacher, item 1898 ; tiré à part de divers articles publiés dans la *Dublin Review*, 1897, 1898, et qui seront en grande partie reproduits dans la remarquable étude sur St Fr. de Sales, prédicateur, placée en tête du IVme volume des *Sermons*, édition d'Annecy ;

St Fr. de Sales as a spiritual Director, publié dans *The American ecclesiastical Review*, juin 1898;

St Fr. de Sales and the formation of the Clergy, même Revue, novembre 1898 [1].

Ces travaux, nous disons ceux qui parurent avant 1888, avaient signalé le P. Dom Mackey aux Rdes Sœurs de la Visitation d'Annecy qui préparaient l'édition critique et définitive des Œuvres de saint François de Sales. Nos religieuses trouvaient en lui une érudition, une compétence hors ligne : c'était l'homme que la Providence avait disposé pour les seconder et mener à bien leur œuvre monumentale ; œuvre qu'il était temps d'accomplir à la gloire de notre Saint, du Docteur de l'Eglise, de l'écrivain aimé qui, avec notre Vaugelas, contribua si largement à la formation définitive de la langue française.

Nos religieuses se mirent en rapport avec le R. P. Dom Mackey, lui demandèrent des conseils et enfin son concours effectif.

S'il était permis, il y aurait là une correspondance très intéressante à dépouiller. Le savant religieux promettait son concours tout modestement. « Je travaillerai et je donnerai des conseils ; mais je dis en toute simplicité que je suis *très insuffisant* et surtout que je sais très peu le français... » — « Je suis un pauvre Anglais, isolé, et tout en sachant très bien que je connais très peu sur ce sujet — notre Saint et ses Ecrits — je crois que je ne me flatte pas quand je dis que je suis — en cette matière — le moins ignorant de mon pays entre ceux qui ont la gloire de saint François vraiment à cœur. » — « Ce n'est pas peu de chose de faire imprimer dignement les Œuvres d'un Docteur de l'Eglise, et d'un tel Docteur... Je ferai tout ce que je puis par amour et volontiers... Tout ce que vous me demandez appartient au vrai sujet de mes travaux... — Rabotez, s'il vous plaît, mes expressions, jusqu'à ce qu'elles conviennent à ce que doit dire un homme très incompétent, mais plein de désir et de *cœur* pour vous assister en l'érection d'un monument magnifique à l'un des plus grands hommes qui aient

1. Nous extrayons ces indications des copieux documents que nous ont fournis avec une extrême bonté les Rdes Sœurs de la Visitation d'Annecy. Qu'elles veuillent bien agréer notre respectueuse gratitude. Le P. Dom Mackey publia encore diverses autres brochures. Nous pensons que sa *Notice sur Benoît Théophile de Chevron-Villette* est la dernière. Elle parut en 1904, à Chambéry, Imprimerie savoisienne, extraite des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IVe série, tome XI. — Nous ne parlons pas des articles de journaux publiés en Angleterre. — A la mort de Mgr Isoard, un des grands quotidiens de Londres inséra une notice où le P. Dom Mackey étudiait et caractérisait admirablement l'âme et la carrière de l'illustre évêque d'Annecy.

jamais tenu la place de Dieu dans ce monde, un homme déifique et déifié... »

En face de saint François de Sales, Dom Mackey, on le voit, se sentait, comme le voyageur au pied des pyramides d'Egypte, en quelque sorte écrasé. C'est qu'il avait, de lui-même, de très humbles sentiments, et du Saint, une admiration exceptionnelle, proportionnée à sa grandeur.

Mgr Isoard, dès qu'il le connut, apprécia le pieux bénédictin: « Un Religieux, dit-il, était préparé de longue main à cette difficile entreprise — l'édition critique des Œuvres de Saint François de Sales... Il acquérait cette érudition, cette sûreté, comme cette étendue de savoir qui assurent, depuis plusieurs siècles, aux fils de Saint Benoît, une place unique dans la littérature et les sciences historiques.

« Dom Benedict Mackey, chanoine de l'église cathédrale de Newport, a été autorisé par ses supérieurs et par Monseigneur l'Evêque de Newport, à fixer à Annecy sa résidence et à se consacrer entièrement à la publication de cette édition définitive. » (Lettre de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, *Œuvres de saint François de Sales*, tome I, p. XVI et XVII.)

C'était en 1891. Dom Mackey avait déjà fait plusieurs voyages et plusieurs séjours à Annecy. Il venait enfin y résider. Ce dut être un lourd sacrifice. Le bon religieux, on peut le dire, était très anglais, un peu chauvin, fort attaché à ses frères et à ses nombreux amis du pays natal. S'il y fut resté, de hautes destinées lui auraient été réservées. Même pendant son séjour à Annecy, plusieurs fois il refusa la mître et le titre d'Abbé. Une seule chose put lui être une compensation : « Ma patrie, disait-il, c'est auprès de saint François de Sales. Mon honneur et mon bonheur, c'est de travailler pour lui. »

Son labeur fut énorme. Chercheur infatigable, rien ne lui coûtait, ni correspondances, ni démarches, ni longs voyages, pour découvrir un manuscrit, un fragment, une lettre; pour vérifier, pour confronter une date, un texte. Toutes les grandes bibliothèques, toutes les archives, publiques ou particulières, en Savoie, à Genève, à Turin, à Rome, à Dijon, à Paris et en cent autres lieux, ont eu sa visite. Sa modestie, son urbanité parfaite, sa droiture vraiment salésienne lui conciliaient d'ailleurs tout le monde. Il obtint même de l'administration italienne — et ce fait n'a qu'un précédent, la communication au célèbre Mommsen en Allemagne, du manuscrit de Pingon, les *Antiquitates Sabaudiæ*, — de pouvoir consulter à la biblio-

thèque municipale d'Annecy un manuscrit de la correspondance de saint François de Sales conservé aux Archives de Cour à Turin [1].

Que de veilles, que de recherches, que d'études pour établir la situation historique des personnages nommés par saint François de Sales, plus encore, pour confronter et identifier les textes cités par le grand Docteur. On assure que, pour écrire une ou deux phrases du *Traité de l'Amour de Dieu*, saint François de Sales avait dû compulser plusieurs gros volumes. Pour indiquer la référence de deux lignes citées par notre Docteur, Dom Mackey dut lire, il l'avoue lui-même, plus de 1,500 pages in-folio.

Il avait en si haute vénération la moindre parole de son Saint bien-aimé, qu'il soutenait que jamais ce bon Saint ne s'était trompé ; s'il avait avancé quelque assertion inexacte, ou attribué à tel auteur ancien quelque citation que la critique moderne a reconnu provenir d'une autre source, il fallait, disait le savant bénédictin, en rendre responsable les auteurs généralement suivis du temps de saint François de Sales.

C'est Dom Mackey qui a écrit l'*Introduction générale* placée en tête des Œuvres, ainsi que les *Préfaces* des quatre premiers volumes. Il travailla beaucoup pour l'*Etude sur la Prédication*. Les travaux publiés en anglais l'avaient préparé de loin pour ces compositions très étudiées. Il fournit aussi des notes pour les *Préfaces* et *Avant-propos* des tomes VI-XI.

Outre l'*Etude sur la Prédication*, l'*Introduction générale* et la *Préface* de l'*Introduction à la Vie dévote* furent particulièrement remarquées. Il paraît que jusque sous la coupole il a été question de cette dernière.

Par les cours suivis au collège de Douai, et plus tard par l'étude philologique qu'il dut faire en traduisant saint François de Sales, Dom Mackey s'était familiarisé avec la langue française et en avait pénétré le génie.

Il avouait toutefois, et il laissait bien apercevoir qu'il ne la possédait pas assez pratiquement pour l'écrire correctement. Quand il l'essayait, les impropres et les tournures anglaises

1. Nous devons ce détail à la bienveillance de M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie.

Disons ici que le R. P. Pierre-Paul Mackey, dominicain, fut à son frère d'Annecy un précieux auxiliaire. Appelé à Rome pour travailler à l'édition Léonienne des œuvres de saint Thomas, il fut assez heureux pour obtenir communication du texte primitif des *Controverses*, conservé dans la famille de Chigi.

Nous croyons qu'il a aussi découvert aux Archives du Vatican plusieurs autres documents importants pour les *Œuvres* et la Vie de notre Saint.

venaient facilement au bout de sa plume. Il fallait, ou traduire son texte anglais, ou corriger et arranger son français. On devine que ses plus belles pièces ont été écrites en anglais.

A la Visitation, le mérite appartient à l'Ordre, au Monastère. Il est anonyme. Des ouvrières de première valeur sont là, actives et ingénieuses comme des abeilles dans leur ruche.

« ... Le Pape..., dit Mgr Isoard, a loué le zèle des Religieuses de ce Monastère d'Annecy, qui sous la direction de Dom Mackey, exécutent des travaux de copie et de révision auxquelles elles ont voué une infatigable persévérance, une attention et une vigilance que rien ne saurait endormir ou tromper. » (*Œuvres*, tome I, p. XXVIII, *Aux Lecteurs*.) Cet éloge est resté vrai.

On voudrait signaler les vivantes. La discrétion qui nous dirige, la loi de l'humilité qui les abrite ne permettent pas même de nommer les mortes.

Il est des vivantes qui comprennent, parlent, écrivent la langue anglaise. Elles nous ont traduit en un beau langage les pages du savant bénédictin. — Telle autre fut appelée à associer particulièrement son activité à celle de Dom Mackey dans la préparation et l'exécution des *Œuvres*. D'une science considérable et sûre, possédant à fond son saint François de Sales, écrivant admirablement la langue de Bossuet, elle a, de ses mains, élevé sa bonne part du monument au Saint Docteur.

Comme souvent les personnes d'élite, elle est morte à la fleur de l'âge, morte à la peine, ayant, sans doute, assez travaillé déjà, et assez mérité pour enrichir une longue vie.

Née en Faucigny, son nom aurait pu avoir place parmi les écrivains de Savoie. — Il suffit qu'il soit écrit au ciel.

L'illustre bénédictin, malgré sa modestie, avait attiré largement sur lui l'attention du monde lettré et savant. Les *Revues*, en France, en Angleterre, en Italie, lui consacrèrent d'élogieux articles. Voici un jugement extrait du *Journal des Débats :*

« Saluons comme une des plus belles entreprises scientifiques de notre temps l'admirable édition que Dom Mackey poursuit dans l'ombre et le silence, avec une méthode et une conscience bénédictines, avec une solidité anglo-saxonne, avec le sentiment romain que le temps ne fait rien à la chose, avec un désintéressement tout gaulois et un dédain de la réclame qui n'est d'aucun pays. C'est la perfection du genre et on peut sans crainte recommander cet exemple. On est sûr qu'il ne sera pas suivi. Car, outre les qualités que nous venons d'indiquer fort

sommairement, il y faut encore celle de pouvoir consacrer son existence entière à une pensée unique [1]. »

Son courage ne se démentit jamais, quelles que fussent les difficultés, non plus son attachement à l'entreprise. L'Avant-propos du XIIme volume, 11me des *Lettres*, est le dernier qu'il signe. Il le termine par ces paroles pleines d'espoir (p. XI) : « La publication intègre de la Correspondance du Saint ne se fera pas trop attendre, nous croyons pouvoir le promettre, si Dieu daigne ménager à l'Eglise de France, avec la liberté, un peu de sécurité et de paix [2]. »

Au reste, nul doute que le Bénédictin ne se survive. Son influence se continue sur la suite des *Œuvres*, par l'ensemble des textes qu'il a révisés, des personnages qu'il a identifiés, des nouveaux documents qu'il a trouvés, et particulièrement, par les lettres inédites qu'il a découvertes.

Non point que, par lui, ou sous sa direction, ce travail préparatoire se soit achevé. Plus que personne, il savait qu'il laissait beaucoup à faire. Voici ce qu'on peut lire sous sa signature, tome XI des *Œuvres*, 1^{r} des *Lettres*, p. XXIX, Avant-propos :

« Nous constatons avec peine que cette première période de la Correspondance offre des lacunes considérables. Et plût à Dieu qu'il n'y en eût pas d'autres ! Malgré toutes les recherches faites depuis vingt ans, il reste assurément beaucoup d'épis ignorés à faire rentrer dans la gerbe si belle déjà qu'est la collection des Lettres de saint François de Sales. Au nom de la religion et de la littérature, nous adressons un pressant appel à tous les possesseurs de ces richesses... »

Et de fait, après lui ont continué les trouvailles heureuses.

Dom Mackey ne s'est pas seulement occupé des *Œuvres* de saint François de Sales. Il a encore préparé sa *Vie*. Depuis la découverte à Rome du premier procès préparatoire à la canonisation du Saint, découverte dont il faut faire honneur au R. P. Dom Mackey ; depuis les études critiques sur les *Œuvres*, depuis la publication des *Lettres* surtout, il n'y a plus de Vie de saint François de Sales qui soit exacte dans les détails.

Comme il y aura une édition définitive des *Œuvres*, il doit y avoir une *Vie définitive* du Saint. — Cette Vie est à faire.

Dom Mackey avait rêvé de la composer POUR L'ANGLETERRE.

1. *Journal des Débats*, 5 octobre 1902. SAINT FRANÇOIS DE SALES SOCIOLOGUE, article posthume de M. R. de Maulde-La Clavière.

2. On sait que les XII premiers volumes des *Œuvres*, imprimés par J. Niérat, Annecy, ont été édités par les RR. Sœurs de la Visitation. La suite, imprimée par J. Abry, Annecy, paraît chez Emmanuel Vitte, Lyon.

Il l'avait jalonnée pendant les derniers temps de son séjour à Annecy. — Il avait étudié les documents, préparé le travail. — Il avait refait les voyages de saint François de Sales, parcouru les itinéraires de ses visites pastorales. — A Rome, il classait les documents et disposait tout pour la rédaction.

C'est au milieu de ces occupations que nous l'avons trouvé l'an dernier. Un ami écrit de Rome : « Il faudra toujours regretter qu'il n'ait pu terminer la vie de saint François de Sales dont il avait tracé un plan complet et rédigé quelques chapitres. Nul n'était mieux préparé à conduire à bon terme une œuvre semblable et à lui donner toute la perfection possible. Il avait pour cela, non seulement une science admirablement renseignée et un esprit scientifique poussant parfois le scrupule de la vérité jusqu'à la minutie, mais encore une piété vraie, de la bonne école, qui lui permettait de pénétrer dans l'âme du Saint, de découvrir les trésors de sa charité. »

Environ un mois avant sa mort, il disait à cet ami : « Je me préoccupe de réviser et de classer mes notes. Si je venais à mourir, il est important qu'on sache où j'en suis resté. »

Il y avait un peu plus de deux ans qu'un grand sacrifice lui avait été imposé : celui de quitter Annecy. La Savoie était son pays d'adoption, la Visitation, un peu sa famille, saint François de Sales, l'occupation de son esprit et l'amour de son cœur. Il ne se désintéressa point des *Œuvres* : à mesure que les volumes paraissaient, les épreuves lui furent toujours envoyées.

Il était devenu tout salésien. L'esprit du saint Docteur régnait en lui et le gouvernait. Il aimait la vérité et la charité comme saint François de Sales ; comme lui, il faisait et disait toutes choses avec mesure, discrétion, et cette « eutrapélie » de bon aloi dont parle le Saint. Fidèle aux amis, bon à tous, d'une simplicité parfaite, d'une ravissante amabilité, on le voyait avec bonheur dans les nombreuses sociétés auxquelles il appartenait. Les membres de la Société Florimontane en firent l'heureuse expérience.

Il passa ses vacances de 1905 en Angleterre et, retournant à Rome, il fit un arrêt à Annecy. Saint François de Sales l'attirait toujours. A ses pieds, il avait laissé son cœur.

Pour tous ceux qui l'approchèrent, ce fut évident qu'il était au déclin de sa vie. Une affection cardiaque faisait son œuvre rapidement. Trois mois après c'était l'éternité.

J.-M. Lavorel.

Rapport sur le Concours de Poésie

(Suite et fin).

Nous voici arrivés au manuscrit (n° 16) auquel la Commission propose d'accorder le premier prix. Au rebours de presque tous nos autres poètes, l'auteur ne nous dit pas un mot de ses sentiments, ni de sa muse. Il est essentiellement poète objectif et sa devise est empruntée à l'un des plus objectifs (du moins en apparence) parmi les grands poètes. *Galanys* est un poème en quatre actes. Le sujet, tel que l'a conçu l'auteur, présente des obscurités, quelques invraisemblances et aussi des singularités.

Doraclès, roi dépossédé de son royaume, s'est réfugié dans l'Ile de Beauté avec sa fille Galanys et une suite dans laquelle figurent ses sept sages : Quiétus, son philosophe ; Trasias, son médecin ; Daphnis, poète ; Edésis, peintre ; Karis, musicien ; Carès, sculpteur ; Barkas, astronome.

Astérus, fils du roi vainqueur de Doraclès, habite une île voisine avec la reine Sévérine, sa mère. Au premier acte, deux émissaires de Sévérine, Helladius, gouverneur du Prince et Gladio, capitaine de la milice de Sévérine, arrivent dans l'Ile de Beauté pour demander raison à Doraclès, d'une offense qu'il a faite à la Reine et au Prince, en refusant une épée, par eux envoyée, présent qui est l'indice d'un désir de réconciliation. Or Doraclès, à qui l'on a pris un royaume, a le mauvais goût de refuser (mettez-vous pourtant à sa place). Eh bien, ce n'est pas la mauvaise humeur, le désir de garder une attitude hautaine en face du vainqueur, pas davantage la naturelle haine d'un roi païen pour la devise chrétienne inscrite sur la lame de l'épée, qui est la cause du refus. C'est la crainte que le cœur de sa fille ne lui soit enlevé par la seule vue du Prince, jeune et très beau. Doraclès trouve plus prudent de ne pas répondre aux avances de Sévérine.

Le second acte, riche en beaux vers, est surtout destiné à nous faire connaître Galanys et les sept sages.

Au troisième acte, nous voyons Sévérine apprendre l'offense faite à elle-même et à la croix ; elle veut se venger et aussi punir ceux qu'elle considère comme appartenant à une race impie et maudite ; elle exige que son fils Astérus, soit l'ins-

trument de sa vengeance et de la punition. Mais ce dernier a vu Galanys ; il l'a vue en allant chercher les émissaires, qui, gagnés par le charme de l'Ile de Beauté, s'y étaient quelque peu attardés.

L'ayant vue, il l'a aimée, a été payé de retour et se sent dans l'impossibilité d'accomplir son horrible mission.

Il repart pourtant pour l'Ile de Beauté. Il avait du reste promis à la princesse de revenir à un signal lumineux allumé dans l'île.

Son trouble bouleverse Galanys, qui le presse de questions, arrache un aveu et déclare qu'elle serait heureuse de mourir de sa main. Le poème se termine, en effet, par la mort des deux amants.

Il est inutile d'insister sur les défauts, déjà signalés ; il est facile de les découvrir à la lecture.

Mais ces réserves faites, il faut se hâter de reconnaître que l'auteur a de belles qualités de poète : imagination, harmonie et variété dans les vers, tableaux d'une vraie beauté.

C'est une trouvaille de poète véritable cette couronne de sages qui entourent la jeune fille et qui, grâce à sa seule présence, ne sentent plus le poids des années. Quoi de plus vrai et aussi de plus poétique que cette idée de la solidarité des générations dans la beauté. Les générations qui se succèdent s'illuminent et s'embellissent réciproquement. Si l'enfant est si beau, avec son doux sourire, cette beauté est, en partie, le reflet des sourires qui l'accueillent à son entrée dans la vie.

Mais il est non moins vrai de dire que la vieillesse gagne en majesté et en beauté quand elle est, à la fois, réchauffée et illuminée par la présence de la jeunesse et surtout de la jeunesse sous sa forme la plus belle : la jeune fille.

On peut pardonner des imperfections à qui a su exprimer en vers harmonieux cette poétique vérité.

Dans les scènes III et IV du deuxième acte, Gladio, sur le point de quitter l'Insula Beata, a un entretien avec les vieillards.

SCÈNE III.

LES SAGES, GLADIO.

KARIS, à Gladio.

Que vous connaissez mal l'Insula Beata !

ÉDÉSIS.

Pourtant depuis hier chacun vous exalta
Et sa beauté morale et sa splendeur physique !

GLADIO, à Edésis.

Vous, en couleurs !

A Carès.

Vous en contours !

A Karis.

Vous en musique !

A Quiétus et à Barkas.

Vous deux, dans un langage au moins aussi touchant...

BARKAS, à Gladio.

N'est-ce pas, qu'hier soir, c'était beau, le couchant ?

ÉDÉSIS.

Le plus riche tableau que l'œil humain contemple !

CARÈS.

Surtout vu de là-haut, sur les marches du temple.

ÉDÉSIS.

Le jour lassé de gloire, et qui meurt radieux !

QUIÉTUS.

O le plus magnifique et navrant des adieux !
Retourner au néant dans une apothéose !...

KARIS.

Un aigle blanc passa, que le couchant fit rose...

QUIÉTUS.

Et c'était comme l'âme, un peu, du jour mourant,
Quelque chose d'ailé, quelque chose de grand
Qui tombait, et planait encore dans sa chute !

BARKAS, s'adressant à Karis.

Dans l'air mélodieux priait ton chant de flûte...

KARIS.

Et la nuit arriva du fond du firmament,
La nuit, la vieille Nuit, jeune éternellement !

GLADIO.

Elle fut hier soir douce comme pas une !

ÉDÉSIS.

Nous avions descendu l'escalier blanc de lune...

CARÈS.

L'heure était d'argent clair sur les flots aplanis.

ÉDÉSIS.

... Et foulé la terrasse où, le soir, Galanys
Dort sous les cèdres bleus qui lui font une alcôve.
Le vent près de sa tente emmêlait, verte et mauve,
L'écharpe des parfums fumant sur les trépieds...

GLADIO.

Quand, soudain, je frémis, moi, de la tête aux pieds :

Devant nous, immobile, et debout dans ses voiles,
La princesse faisait sa prière aux étoiles...
Les bras levés, nue à demi, sans impudeur,
A haute voix, elle priait avec ardeur.
Et c'était dans ses yeux une telle détresse,
Et c'était dans sa voix une telle caresse,
Elle était belle ainsi d'une telle façon,
Que, dans l'âme, il m'en reste encore le frisson...

QUIÉTUS.

Pourriez-vous répéter ce que vous entendîtes ?

GLADIO.

Je redirais bien mal les choses qu'elle a dites,
— Mais j'en garde à jamais le poignant souvenir !
Elle brûlait comme un flambeau !

BARKAS.

Voici venir
Vers nous, voyez ! son médecin et son poète...

GLADIO.

Qu'ils parlent d'Elle, c'est tout ce que je souhaite...
— Parlez-moi d'Elle enfin, tous les Sept, tour à tour ;
Songez que nous allons vous quitter sans retour...
Si vous saviez quelle douleur cela nous cause !
— Parlez d'Elle ! parlez ! que je plaide sa cause
Et la vôtre... Ce soir même, je veux fléchir
Le Prince, et le forcer, en somme, à réfléchir...
Vraiment, — depuis hier je me le dis sans cesse —
Le Prince ne peut pas détester la Princesse !
La beauté de son âme, il ne la connait pas,
Pas plus qu'il ne connait le charme de son pas,
Ni la douceur de sa parole, ni sa grâce !
Il ne la vit jamais prier sur sa terrasse
Laissant jaillir à flots son cœur torrentiel
Devant l'immensité de la mer et du ciel
Et tournée au levant, où se trouve notre île !...
Mon langage est sans art, ma voix n'est que virile :
Parlez-moi d'Elle, afin que je sois éloquent
Et que le ton que je mettrai soit convaincant !
Je veux vous conquérir l'amitié de mon maitre
Et toucher, en parlant d'Elle, — son cœur peut-être...

Surviennent Daphnès et Traséas qui descendent vers Gladio.

SCÈNE IV.

QUIÉTUS, CARÈS, EDÉSIS, BARKAS, KARIS, TRASÉAS, DAPHNÈS, GLADIO.

TRASÉAS, à Gladio.

Eh ! bien, mon cher seigneur ! êtes-vous satisfait

De l'accueil que l'Ile de Beauté vous a fait ?

DAPHNÈS.

Regrettez-vous ?...

GLADIO, à Traséas.

Sa légende n'est pas un leurre...

A Daphnès.

Mon seul regret sera de partir, tout à l'heure,
Avant la fin du jour hélas ! et pour jamais !
— Car le soleil descend derrière les sommets ;
C'est plus obliquement que ses rayons d'or plongent.
Les ombres — regardez — bleuissent et s'allongent.
Elles auront tout obscurci, dans un moment...

DAPHNÈS, lui tendant la main.

Vous avez dit cela très poétiquement.

GLADIO.

Quels miracles ces lieux ne peuvent-ils pas faire !
Depuis que je respire ici votre atmosphère,
Le soldat que je suis devient presque un rêveur !
Je trouve un charme au soir, à l'air une saveur,
Je trouve un goût exquis à l'eau la plus limpide...

QUIÉTUS.

Votre conversion fut bien un peu rapide...
Sans la persévérance il n'est pas de vertus !

TRASÉAS.

Puissent ces beaux élans n'être point abattus
Quand vous aurez quitté l'Ile qui vous transporte !

. . . .

KARIS.

Quand vous aurez revu votre terre lointaine,
Plus tard, rappelez-vous quelquefois, capitaine,
Notre Ile de clarté sous des cieux sans brouillards.

DAPHNÈS.

Pensez à son vieux roi. Pensez aux Sept Vieillards ;
A sa Princesse au front couronné d'asphodèle...

GLADIO.

Pour que je songe à vous, seigneurs, parlez-moi d'Elle !
Parlez de Galanys !...

QUIÉTUS.

Galanys !

DAPHNÈS.

Galanys !...

QUIÉTUS.

Nous mettons dans ce nom des respects infinis !

BARKAS.

Nom doux comme au ciel noir l'étoile qui s'allume !

KARIS.

Comme le frôlement lent d'une blanche plume !

DAPHNÈS.

Le cœur de Galanys est une urne d'amour !

CARÈS.

Son sein a le plus chaste et plus divin contour ;
Il est fait pour mouler une coupe sacrée...

GLADIO.

— Parlez-moi ! parlez-moi de son âme enivrée !

. . . .

GLADIO.

— Parlez-moi de sa voix aux accents enflammés !

QUIÉTUS, montrant les jardins supérieurs.

Et quand elle descend, dans ses voiles lamés
Qui chantent derrière elle et qui rythment sa marche,
Nous croyons voir venir, descendant marche à marche
Cet escalier foulé par son pas virginal,
Nous croyons voir venir à nous notre idéal !

ÉDÉSIS.

J'ai fixé sa beauté fuyante sur la toile !

BARKAS.

J'ai donné son cher nom à ma plus belle étoile !

CARÈS.

J'ai sculpté son corps souple en des marbres divers !

DAPHNÈS.

J'ai chanté sa jeunesse ardente dans mes vers !

GLADIO.

Ah ! sa jeunesse !...

TRASÉAS.

Ah ! la jeunesse !... seule source
De bonheur !

QUIÉTUS.

Seul trésor et suprême ressource
Quand on est vieux, et que l'on sait se souvenir !

KARIS.

Dans l'accord de mes chants j'ai voulu retenir
Les lamentations d'une vierge exilée !

ÉDÉSIS.

Galanys !

CARÈS.

Galanys !

DAPHNÈS.

Notre Penthésilée !

BARKAS.

Galanys notre espoir !

KARIS.

Galanys notre amour !

DAPHNÈS.

Grâce à qui notre soir ressemble encore au jour !

Au quatrième acte (fin de la Ire scène, IIe scène, commencement de la IIIe), Galanys, agitée par de sombres pressentiments, par la violence de sentiments qui ont surpris, comme une tempête, son cœur vierge, par la crainte de perdre et l'espérance de revoir Astérus, dont l'image, maintenant, efface toutes les autres, ne peut cacher à son père et aux sages sa navrante tristesse.

SCÈNE PREMIÈRE.

GALANYS, SÉPHORA.

SÉPHORA.

A quoi donc songes-tu, ma fille, en cet instant?
Ton œil s'égare au loin; ton sein est palpitant;
Un pli ride ton front, et ta bouche est amère.

GALANYS, comme à elle-même, le regard perdu.

Hélas! pourquoi, si jeune! ai-je perdu ma mère?
Pourquoi !...
Si j'en avais au moins le souvenir !

SÉPHORA, après avoir soupiré.

Ta douleur nous fait mal; il faut la contenir.
Avec reproche.
T'ai-je pas allaitée, enfant, et bien servie?

GALANYS, immobile.

Le lait est blanc, nourrice! il n'est que de la vie :
Le sang est pourpre ! — et c'est la vie et le destin !
Debout se frappant la poitrine.
Tout le sang maternel brûle en moi !

SÉPHORA.

Ce matin
Heureuse, tu chantais en te baignant, ma fille !
Et voici dans tes yeux une larme qui brille ?
Ma Galanys ! il ne faut pas te désoler...

GALANYS, sanglotante.

Laisse mon cœur se fondre et mes larmes couler,
Et parle, — parle-moi de ma mère, nourrice !
J'écoute...

SÉPHORA.

Hélas ! Que voudrais-tu que je t'apprisse
Que je ne t'aie au moins cent fois déjà conté ?
Je t'ai dit sa beauté ; quelle était sa bonté,
Et son âme, gonflée ainsi qu'une tempête...

GALANYS.

Quand il parle, jamais le cœur ne se répète,
Mais dis-moi ce que tu ne m'as pas dit encor...

SÉPHORA.

Tu sais tout !

GALANYS.

Non. Pas tout...
Parle-moi de sa mort.

Mouvement de Séphora.

Toujours mon père, et toi, nourrice ! et les Sept Sages
M'avez caché comment, sur quels lointains rivages,
A vingt ans ! mourut celle à qui je dois le jour...
Elle mourut — comment ?

SÉPHORA.

Elle est morte d'amour.

GALANYS, joignant les mains.

D'amour ? morte d'amour !... O mère bien-aimée !
Vous fûtes donc aussi par l'amour consumée !
Le feu qui me dévore aussi vous dévora :
Prenez pitié de votre fille !
— Séphora...
Vois. Grâce à ton aveu ma paupière est séchée.
De tout m'apprendre, oh ! non, tu n'es plus empêchée !
Je ne serai pas seule, à présent pour souffrir...
Ne crains rien. Tu peux tout, dois tout me découvrir.
— Lorsque l'on meurt d'amour la mort est toujours belle...
Recueille-toi ! Que ta tendresse se rappelle,
Et que tes souvenirs soient pour moi sans secrets !
— Mes yeux sont secs. — Et maintenant, si je pleurais,
Je verrais dans le ciel me sourire une étoile...

SÉPHORA.

... Elle mourut à l'heure où Vénus se dévoile...

GALANYS, tremblante.

Achève... par pitié ! Tu le peux, — Tu le dois !

SÉPHORA.

... Devant la mer, ayant un lys entre ses doigts...

GALANYS.

Un lys ? Tu dis : un lys ?... Ta mémoire est fidèle ?
Tu ne te trompes pas ?

SÉPHORA.

Hélas ! j'étais près d'elle
Quand son esprit là-haut s'envola sans retour!

GALANYS.

Que dit-elle, en partant ?

SÉPHORA.

Un mot...

GALANYS.

Quel mot ?

SÉPHORA.

Amour !
Elle mourut après...

GALANYS.

Oui.
C'est le mot suprême...

Ramassant le manuscrit tombé à ses pieds.

Comme je le comprends, maintenant, ce poème !
Comme je le comprends !...

SÉPHORA.

Tes gestes sont tremblants ?
Repose-toi...

GALANYS, *pensive, à elle-même.*

Moi, ce sera des pavots blancs.

SÉPHORA.

Que dis-tu ?

GALANYS.

De lumière emplis-toi, ma prunelle !
La nuit qui va venir, c'est la nuit éternelle...

SÉPHORA, *épouvantée.*

Tes yeux !... Comme tes yeux sont grands ?... Oh ! mais, j'ai peur !

GALANYS, *montrant la mer.*

Suis, de tes yeux à toi, cette rose vapeur
Qui flotte en palpitant sur la mer endormie
Comme un voile agité par une main amie :
C'est le geste d'adieu du soir qui va finir !

SÉPHORA, *dont, depuis un moment, l'attention est attirée à droite.*

Ils montent, tous les huit... Regarde-les venir.

GALANYS, *tournée de ce côté.*

Oui, venez célébrer, — mon père, et vous, les Sages ! —
Ce couchant merveilleux qui dore nos visages
Et qui nous met au cœur tous les feux du soleil !
Venez le saluer, ce couchant sans pareil,
Où le ciel est si vaste, où la mer est si belle !
Ce soir sans lendemain !

Se retournant vers la blanche statue.

— Et vous ! et vous, Cybèle !
Déesse de la terre et des monts azurés,
Qui tendez vers le ciel des bras désespérés !
Vous, Cybèle, ma sœur ! que, pour vous faire hommage,
Sculpta notre divin Carès à mon image,
Déesse qui venez d'entendre mes sanglots,
Souriez au soleil qui descend vers les flots !

Arrivent successivement le Sculpteur, le Peintre, le Poète, — les Sept Sages enfin, — puis Doraclès.

. . . .

DORACLÈS, à sa fille, lui montrant le soleil qui va disparaître.

Chante, puisqu'il se meurt !

GALANYS, qui s'est levée.

Je veux le supplier.

Elle gravit les marches conduisant à la plate-forme.

Tendant au soleil ses mains jointes.

— Je te supplie !...
Avant que la nuit ne soit close,
Aspire, anéantis mon pauvre être morose
— Soleil, pitié d'en-haut et sourire de Dieu ! —
Comme remonte au ciel sous ton baiser de feu
La perle du matin bue au cœur de la rose !

DORACLÈS.

Quelle amertume, enfant !

GALANYS, avec une douceur triste.

Non...

DORACLÈS.

Quelle en est la cause ?

GALANYS.

Ma voix est sans aigreur, car mon cœur est sans fiel.

UN SAGE, montrant le double infini de la mer et des flots qui se confondent dans un apothéose finissante.

Le ciel est une mer et la mer est un ciel !

GALANYS, à elle-même.

Mon collier qui brillait n'a plus que des feux vagues...

Aux Sages.

Voyez ! le crépuscule effeuille sur les vagues
Un chemin de lumière où s'éloigne le jour...

Tous contemplent l'horizon. Silence d'attente religieux.

GALANYS, regardant fixement le disque rouge qui s'enfonce dans la mer.

Il sombre... Le soleil n'est plus !

Elle descend de la plate-forme.

A son père.

A votre tour,

Père... Chantez le soir ! — La nuit divine est née.

DORACLÈS, arrivé sur la plate-forme se retourne vers sa fille et les Sages qu'il domine.

Le soir est la conscience de la journée...
Comme au fond d'un seul cœur recueillons-nous en lui !

Il a levé ses mains, comme pour bénir.

UN SAGE.

Sur nos têtes déjà l'astre de Vénus luit.

DORACLÈS, descendant les degrés.

Le flot chante à la nuit sa berceuse éternelle ;
Et notre âme a senti la paix descendre en elle
Devant la mer immense et les cieux infinis...

Il reste un moment en contemplation, puis se dirige, avec les Sages, vers l'escalier qui plonge à droite.

LES SAGES, en passant devant Galanys immobile.

A demain ! — A demain !

GALANYS, doucement, avec un geste morne.

— Adieu, tous !

SCÈNE III.

DORACLÈS, GALANYS, SÉPHORA.

DORACLÈS, quand les Sages ont disparu.

Galanys ?
— Ecoute...

Elle recule, fébrilement.

Il ne faut pas que notre enfant nous fuie ?

Il s'avance vers elle.

Ma Galanys ! — Qu'as-tu ?

GALANYS, avec un soupir immense.

Mon père, je m'ennuie !

DORACLÈS, effrayé.

Dis tous les mots, ma Galanys ! — pas celui-là...
C'est la fin de ce jour si beau, qui t'accabla ?
Le soir qui monte est lourd, la nuit qui tombe ailée ;
Mêle ton âme, enfant, à la nuit étoilée,
Et tes soupirs au vent salubre de la mer :
Ton cœur te semblera plus vaste et moins amer...
Viens avec nous ! Donne ton bras, que je m'appuie...
Tu m'accompagneras.

GALANYS, immobile, résolue, comme étouffant.

Mon père, je m'ennuie !

DORACLÈS.

Pour me suivre tu n'as pas même fait un pas ?
Je ne comprends plus !

GALANYS, avec une tristesse désespérée.

Non... Vous ne comprenez pas !

DORACLÈS, plein de sollicitude.

Viens, mon enfant !

GALANYS, très doucement.

N'approchez pas, je vous supplie !
Car mon émotion, comme une coupe emplie,
A peur du moindre choc, même venant de vous...

DORACLÈS.

Pourquoi ne veux-tu pas, dis, venir avec nous ?
C'est depuis l'autre nuit où les vents ont fait rage
Que tes nerfs, Galanys ?...

GALANYS, immobile.

C'est depuis cet orage.

DORACLÈS, lui prenant la main.

Tu brûles !

GALANYS.

L'air plus vif ici m'apaisera ;
Permettez que j'y sois seule avec Séphora.

DORACLÈS.

A demain, mon enfant chérie...

GALANYS.

Adieu, mon père !

DORACLÈS.

La nuit te sera douce, et demain, je l'espère,
Demain tu nous feras ton sourire vainqueur !

GALANYS, quand le vieux Roi a disparu.

Mon père !...

Elle frissonne.

SÉPHORA.

Tu frémis... Qu'as-tu ?

GALANYS.

J'ai froid au cœur.

SCÈNE IV.

GALANYS, SÉPHORA.

SÉPHORA.

Pourquoi lever tes bras vers le ciel qui scintille ?

GALANYS, les yeux au ciel, s'adressant à une personne invisible.

— Toi, ma mère ! tu sais le secret de ta fille !
Personne ne devait le connaître que toi...

SÉPHORA.

Pourquoi, Princesse, es-tu méfiante avec moi ?

Crois-tu que je n'ai pas remarqué bien des choses,

Mouvement de Galanys.

Depuis trois jours...

GALANYS, avec vivacité.

Eh ! bien ? Qu'est-ce que tu supposes,
Toi, depuis ces trois jours ?

SÉPHORA.

Tes esprits sont troublés.

La nourrice raconte alors qu'incertaine au sujet des projets du prince, elle a, après le départ de celui-ci, poussé la dalle qui ferme l'unique entrée de l'Ile.

GALANYS, avec un cri.

Malheureuse ! pourquoi me cachais-tu cela ?

SÉPHORA.

Tu t'effrayes à tort, ma fille bien-aimée :
L'Ile n'a qu'une porte, et sa porte est fermée !
Dissipe ta frayeur et chasse ton ennui !
Nous pourrons tous dormir tranquilles, cette nuit :
Nous ne craignons plus rien ! L'Ile est close, et bien close !
Satan seul, s'il l'osait !...

GALANYS.

Et s'il l'ose ?

SÉPHORA, interloquée.

S'il l'ose ?
S'il osait jusqu'à toi se frayer un chemin ?...
Je le transpercerais, vois-tu ? de cette main !

GALANYS.

Un glaive ! Toi ? Je te croyais plus débonnaire...
En vérité, nourrice ! es-tu si sanguinaire ?
Tu parles le langage atroce d'un bourreau...
— Dis : Quelle épée ?

SÉPHORA.

Un glaive d'or et sans fourreau.

Mouvement de Galanys

Je l'ai trouvé, l'autre matin, près de ta couche :
Sur le marbre, il étincelait...

GALANYS, avec une force qui fait trembler sa voix.

Scelle ta bouche !
Ta curiosité dépassa ton devoir...
Tais toi ! puisque tes yeux n'ont pas su ne pas voir...

SÉPHORA.

Tu frissonnes...

GALANYS, dont le courroux est tombé.

Le vent, cette nuit, est humide...

— Va. — Tu m'apporteras ma plus belle chlamyde.

SÉPHORA.

La pourpre ?

GALANYS.

Non. La blanche, où des lys sont brodés.

Séphora disparaît.

Dans la scène V, nous trouvons une invocation à la Nuit, à la Nuit qui nous délivre des mensonges du Jour, à la Nuit libératrice, qui fait penser à Tristan et Iseult.

SCÈNE V.

GALANYS, seule.

Elle va au lit de repos, cherche sous les coussins. Elle en retire une chlamyde dont elle se vêt.

Me voici seule... seule !...

Sa main à nouveau fouille sous les coussins.
D'une voix éclatante.

— Etoiles !
Regardez !...

Sa main brandit un glaive à la poignée d'or.

Voyez comme elle est belle au bout d'un bras qui tremble !
Sa lame, voyez la ! Bleue et pure, elle semble
Etre un de vos rayons ! — Voyez comme il est beau,
Son glaive !

Elle en baise la garde.

Tu seras la croix de mon tombeau !

Elle le cache sous les coussins.

Debout dans la nuit étoilée.

Me voici seule, ô nuit ! seule sous ton silence !
J'écoute... et je n'entends que mon sang qui s'élance
Dans mes veines de flamme et qui chantent en chœur...
Et seule ainsi devant le gouffre de mon cœur,
Je te demande, ô nuit ! pour rafraîchir mes voiles
La bénédiction de toutes tes étoiles —
Car je brûle en fondant comme un cierge allumé !
— Je le vis : et ce fut pour moi le Bien-Aimé...
Il est triste. Il est beau. Plus beau, d'être si triste !...
Et depuis ce soir là, pour moi plus rien n'existe,
Rien n'est plus douloureux et suave à la fois
Que la douceur de son regard et de sa voix...
Depuis qu'il est venu je ne suis plus la même.
— Où donc est-il, celui que j'adore et qui m'aime !
Dis-le moi ! dis-le moi ! Sous quel ciel ? dans quels lieux ?
Nuit qui vois tout partout, nuit aux millions d'yeux !...
Où donc est-il celui pour qui je me lamente !
Nuit, l'as-tu vu sombrer dans l'affreuse tourmente ?
Non, non ; l'orage ne fut pas son assassin :
S'il était mort, mon cœur battrait-il dans mon sein ?

Tout mon sang brûle et bat, donc Astérus respire !
Il vit ! — A-t-il déjà regagné son empire ?
Pour me laisser mourir d'espérance et d'ennui ?...
Cela n'est point ! — Il m'eût emmenée avec lui ! —
Depuis hier au soir, n'est-ce pas, nuit sereine !
Il débarqua dans l'Ile où l'attendait la Reine...
— Pourquoi, depuis hier, n'est-il pas revenu ?
J'ai fait exactement le signal convenu ;
Ils avaient clos la brèche, eh ! bien ? je l'ai rouverte...
De loin n'a-t-il pas vu la flamme rose et verte ?
— Mais, peut-être, n'est-il pas seulement parti !
Peut-être tout le jour est-il resté blotti
Dans les rochers, sous les tamarins de la grève,
En attendant, ô nuit ! que ton ombre s'élève
Sur les flots assoupis et les cèdres dormants,
Ta grande ombre discrète et propice aux amants !...
C'est cela... c'est cela ! nuit, tu m'as inspirée !
— Mais alors, il va trouver la brèche murée ?
Que dis-je ? il la trouva ! je le sens ! je le sens !
Tout à l'heure il frappa de ses poings impuissants
L'inébranlable roc d'une porte stupide !...
— Nourrice ! que fis-tu !...
— Prends pitié, nuit limpide !
Obscurcis-toi ! Fais tes rayons moins éclatants :
Il faut que j'aille ouvrir à celui que j'attends !
— Toi, qui déclos les cœurs et fermes les calices,
O confidente des nuptiales délices !
Nuit aux bras de velours où l'extase s'endort,
Sache-le, belle nuit ! nuit profonde ! nuit d'or !
Nuit vaste ! nuit d'azur dont j'ai l'âme grandie,
Je l'aime d'un amour fort comme un incendie !...
— Tu ne m'entends pas, — nuit !...
— Toi, ma mère, tu veux,
Par un prodige, n'est-ce pas ? combler mes vœux...
— Il vient ! Par un chemin que ton étoile dore
Il vient !... Il vient ! celui qui m'aime et que j'adore !
— Car ton cœur qui souffrit ne peut m'être cruel...

Sur les premières marches de l'escalier qui plonge à droite,
noble et grave, Astérus paraît.
A ce moment la Princesse se retourne, stupéfaite, sans un cri.

ASTÉRUS.

Moi...

GALANYS.

Je vous attendais par l'escalier du ciel...

La devise du n° 16 est cette sobre et profonde formule de Gœthe : « Poésie c'est Délivrance ». On ne peut mieux caractériser les circonstances en lesquelles la langue des Dieux est

permise ou, si l'on préfère, s'impose en quelque sorte à l'homme. Douleur à endormir, « sainte blessure » à cicatriser, enthousiasme ou sentiment très puissant à exprimer, vision intense à extérioriser, haute vérité sur la vie ou le monde, qui travaille le cœur et veut se répandre, tels sont les éternels éléments de la poésie.

Mais, cette langue, il faut pouvoir la bien parler et, pour avoir quelque chance d'y arriver, rien n'est mieux que de méditer une autre vérité énoncée non moins sobrement par le même immortel poète : « Le goût ne se forme que par la contemplation non du passable, mais de l'excellent. »

Or notre langue est riche en modèles achevés, et dans tous les genres, et le poète, plus heureux que le peintre ou le sculpteur, n'a pas besoin de se transporter de musée en musée, de ville en ville pour étudier les chefs-d'œuvre.

Que les concurrents non couronnés ne se découragent donc pas ; les essais de plus d'un sont des œuvres de poètes. Mais chez les uns, la forme est trop imparfaite, chez les autres, l'émotion ou la force de la pensée sont insuffisantes.

Il ne leur manquera ni l'intensité de l'émotion ni la force de la pensée s'ils savent attendre pour écrire, l'instant solennel où le cœur et le cerveau, incapables de porter plus longtemps le fardeau qui les oppresse ou de résister à la poussée intérieure qui tend à les briser, réclament impérieusement leur délivrance.

La perfection relative de la forme ne leur fera probablement pas défaut non plus s'ils suivent avec conscience le second précepte de Gœthe et savent demander leur aliment poétique, aux plus parfaites œuvres de nos meilleurs poètes.

*
* *

La Commission vous propose, Messieurs, d'accorder les récompenses suivantes :

Au n° 16 (devise : « Poésie c'est Délivrance ») un premier prix de 400 fr.

Au n° 15 (devise : « D'innombrables liens frêles et douloureux | Dans l'univers entier, vont de mon âme aux choses ») un 2e prix de 100 fr.

Au n° 9 (devise : « *Amor ch'a null' amato amor perdona* ») un 3e prix de 60 fr.

Au n° 3 (devise : « La poésie console ») un 4e prix de 40 fr.

Au n° 10 (devise : « Babioles ») une mention honorable.

Le Rapporteur, F. Dumont.

LE ROC DE CHÈRE

Etude phytogéographique

(*Suite.*)

TROISIÈME PARTIE

LA VÉGÉTATION

HISTORIQUE.

Le Roc de Chère a été, depuis une cinquantaine d'années, exploré par un certain nombre de botanistes. Il n'existe pas de travail d'ensemble sur la végétation de ce massif ; les quelques listes ou indications d'espèces, qui constituent tout ce que nous possédons sur ce sujet, font cependant préjuger de la richesse et de la variété de la flore.

Eug. DIDIER a à plusieurs reprises parcouru le Roc de Chère vers les années 1853 et 1854. Plusieurs espèces qu'il y a recueillies ont été distribuées par BILLOT dans sa *Flora Galliae et Germaniae exsicata*. Nous citerons notamment : N° 1996, *Umbilicaria pustulata* Hoffm. « Sur la molasse du Rocher de Chère près d'Annecy. » — N° 1558, *Luzula nivea* DC. « Les bois du calcaire blanc sur le Rocher de Chère près d'Annecy. »

Mais Didier n'a laissé aucune mention écrite de ses herborisations.

Vers la même date PUGET explorait aussi cette région et était frappé de son intérêt floristique. « J'ai récolté à la même époque (1854), écrit-il, de rares espèces sur le Roc de Chère : je n'en cite aucune parce que je me propose d'en présenter plus tard une monographie[1]. » Le travail ainsi annoncé n'a jamais paru ; Puget s'est borné à mentionner dans une note datant de 1856[2], quelques espèces trouvées par lui et à publier, en 1866[3], une liste des plantes les plus intéressantes observées au Roc de Chère.

D'autres botanistes annéciens ont pris le Roc de Chère comme but de leurs herborisations. C'est d'abord le Dr BOUVIER qui,

1. PUGET : *Botanique. Environs d'Annecy.* (*Bulletin de l'Association Florimontane*, t. I, 1855.)
2. ID. : *Plantes des environs d'Annecy.* (*Bulletin de l'Association Florimontane*, t. II, 1856.)
3. ID. : *Résumé de quelques Herborisations des environs d'Annecy.* (*Bull. Soc. bot. de France*, t. XIII, 1866, p. CLXXVII.)

dans sa *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie,* cite plusieurs fois cette localité ; puis Em. PICARD qui, en 1875 et années suivantes, y a recueilli une certain nombre d'échantillons déposés par lui dans l'Herbier de Savoie du Musée d'Annecy. Dans une note parue seulement en 1901, M. CHATELAIN [1] signale une vingtaine d'espèces récoltées au cours d'herborisations de 1868 à 1881. De plus M. Chatelain a rassemblé dans son herbier, déposé au Musée d'Annecy, un certain nombre de Muscinées provenant du Roc de Chère et recueillies par lui ou par Em. Picard.

Récemment M. G. BEAUVERD [2] a indiqué au Roc de Chère trois espèces non encore signalées : *Aceras antropophora* R.Br., *Asplenium fontanum* Bernh., *Pirola media* Sw.

Il faut ajouter enfin que M. St-LAGER [3] mentionne, d'après Puget, l'existence de plusieurs espèces au Roc de Chère.

PLAN DU TRAVAIL.

Dans l'étude qui suit nous nous placerons successivement à deux points de vue différents.

Tout d'abord nous présenterons une description botanique du massif. Envisageant les diverses parties, différant par des conditions de sol et de climat, nous nous attacherons à définir dans chaque cas les groupements de végétaux qui y croissent, et nous chercherons à préciser l'influence des divers facteurs qui interviennent pour modifier la composition de ces *Associations végétales.* C'est le point de vue *écologique.*

Connaissant la flore du massif, nous pourrons la comparer à celle des régions voisines des Alpes de Savoie, et compléter ainsi notre connaissance de la répartition de certaines espèces. Nous serons amenés de plus à reconnaître que les espèces rassemblées sur cette faible superficie, ont des aires géographiques diverses, correspondant à des régions ou à des zones déterminées. Nous pourrons distinguer des groupes d'espèces, formant des *éléments* distincts et nous devrons rechercher les causes de leur installation et de leur existence dans le massif. C'est là le point de vue *floristique.*

1. CHATELAIN : *Aperçu sur la Flore des environs de Faverges.* (*Revue savoisienne,* 1901.)
2. G. BEAUVERD : *Seconde Addition à la Flore des Alpes d'Annecy.* (*Bull. Herbier Boissier,* 2e série, t. V, 1905, p. 308.)
3. CARIOT et St-LAGER : *Flore du Bassin moyen du Rhône et de la Loire,* Lyon, 1897. — St-LAGER : *Catalogue des Plantes vasculaires de la Flore du bassin du Rhône,* Lyon, 1883.

I. — DESCRIPTION BOTANIQUE.

PRINCIPES DE LA MÉTHODE.

Dans une région donnée, on peut délimiter des surfaces plus ou moins étendues dans lesquelles les divers facteurs écologiques, climat, sol, facteurs biologiques résultant de la présence d'êtres vivants, sont partout identiques. Une telle surface est une *station*. « Une station est une circonscription d'étendue quelconque, mais le plus souvent restreinte, représentant un ensemble complet et défini de conditions d'existence [1]. » Les végétaux de toute sorte qui peuplent cette surface et sont adaptés aux conditions qui y règnent forment une *association* végétale. « L'association végétale est la dernière expression de la concurrence vitale et de l'adaptation au milieu dans le groupement des espèces [1]. » A toute station correspond, dans une région donnée, une association déterminée.

L'association végétale est l'unité biologique qui doit servir de base à une description botanique. Il est donc nécessaire d'adopter une méthode pour définir et décrire les associations. Nous suivrons en cela les principes posés par M. Warming [2] et par M. Flahault [1] et appliqués par plusieurs auteurs [3].

Dans une association on peut distinguer des espèces *dominantes* « soit par l'action qu'elles exercent sur l'habitat en créant pour ainsi dire la station, soit parce qu'elles sont caractéristiques du paysage végétal par la forme, la taille ou le nombre des individus; elles forment alors le fond de la végétation [1]. » Associées à ces espèces on en trouve un certain nombre d'autres qui jouent un rôle plus ou moins secondaire. Parmi celles-ci, on en distingue qui sont *abondantes* et contribuent à donner à l'association son caractère spécial, et d'autres qui sont *parsemées*, représentées par des individus éloignés les uns des autres et n'influant pas sensiblement sur l'aspect du paysage.

Dans la description de l'association, nous établirons la liste des plantes qui la composent en les rangeant ainsi en trois catégories. Il est bien évident qu'une pareille classification ne peut

1. Ch. Flahault : *Projet de Nomenclature phytogéographique. (Actes du Congrès international de botanique de 1900).*
2. Warming : *Lehrbuch der œkologischen Pflanzengeographie*, Berlin, 1896.
3. Marcel Hardy : *La Géographie et la Végétation du Languedoc entre l'Hérault et la Vidourle. Etude écologique. (Bull. de la Société languedocienne de géographie*, t. XXVI, 1903.) — F. Tessier : *La Forêt communale de Macot (Tarentaise). Notice botanico-forestière. (Revue des Eaux et Forêts*, 1905.)

être rigoureuse, et que les groupes ainsi définis sont mal délimités. Mais il est difficile de préciser davantage, d'introduire des divisions plus nombreuses, si on veut que la description conserve un caractère suffisamment général. La composition de l'association se modifie légèrement avec les moindres variations des conditions de milieu : telle espèce, parsemée, peut devenir abondante sur une petite surface, grâce à des circonstances qui la favorisent. Pour être utilisable, le cadre employé doit avoir une certaine souplesse. On peut cependant convenir de classer, autant que possible, dans chaque catégorie, les espèces par ordre de fréquence.

Pour caractériser l'association par un nom et la distinguer des autres, il suffit de s'adresser à quelques espèces dominantes et même, le plus souvent, à une seule d'entre elles, la plus caractéristique par le nombre ou la forme des individus, qui imprime à l'association son aspect spécial. L'association porte le nom de l'espèce la plus dominante.

Dans l'association ainsi désignée on pourra, d'après la nature ou l'abondance des espèces associées à l'espèce principale, distinguer des *faciès*, correspondant à des modifications dans les conditions écologiques.

Pour compléter la définition de l'association, il faut tenir compte du port, de la physionomie, ou, pour parler plus rigoureusement, de la *forme biologique* des espèces qui la constituent. Une association comprend presque toujours des végétaux de forme biologique différente; mais, dans chaque cas, il y a une ou plusieurs formes biologiques dominantes, mieux adaptées aux conditions écologiques de la station considérée. Ce sont ces formes dominantes qui imposent à l'association son aspect, sa physionomie. La physionomie d'une association, qui frappe l'observateur le moins attentif, est exprimée dans le langage courant par des termes qui évoquent l'idée de groupements de végétaux de dimensions, de formes déterminées. Tels sont les mots *Forêt, Lande, Marais*, etc., dont le sens est assez large et qui peuvent s'appliquer à des associations assez différentes, et d'autres, plus précis, ne s'appliquant qu'à des associations mieux caractérisées : ce sont des mots empruntés à des idiomes locaux, comme la *Garigue* en Provence. Quand, par suite de variations assez grandes dans les conditions écologiques, la forme biologique change, l'association change d'aspect. Remarquons que, dans ce cas, ce changement de *forme* correspond à un changement de *faciès* : ce sont en effet,

le plus souvent, les espèces dominantes qui déterminent la physionomie de l'association; on peut alors exprimer l'effet de la variation dans les conditions écologiques soit par une modification dans la composition de l'association, soit par une modification de sa physionomie. Des variations légères dans les conditions écologiques, modifiant la proportion relative des diverses formes biologiques, se traduisent par des changements de physionomie de moindre importance. Une *forêt* par exemple, qui est un groupement défini par la prédominance des arbres, peut, suivant la plus ou moins grande abondance des arbustes et des plantes herbacées qui s'y mêlent, revêtir des aspects différents.

Il est donc nécessaire, pour donner une idée complète d'un type d'association, d'en faire l'analyse au point de vue spécial de la forme biologique des végétaux, de même qu'on le décompose en ses espèces constituantes. Les formes biologiques dominantes détermineront l'aspect, la *forme* de l'association, que l'on peut, le plus souvent, exprimer par un mot. La nature et la proportion relative de ces formes biologiques permettront de se rendre compte des détails secondaires, des particularités physionomiques du paysage végétal. Cette classification des végétaux d'après la forme biologique ne peut d'ailleurs être très précise : il est difficile de définir d'une manière simple et brève les adaptations qui déterminent l'aspect d'une plante.

A l'exemple de plusieurs auteurs, nous nous contenterons, dans la liste des espèces composant une association, de séparer les catégories les plus importantes et de distinguer les *arbres*, *arbustes*, *arbrisseaux* et *plantes herbacées* qui forment des étages succcessifs de végétation; on peut y adjoindre les *lianes*. Quand tous ces types coexistent, comme c'est le cas en forêt, on distingue trois étages, l'*étage dominant*, le *sous-bois*, le *tapis herbacé*.

CARTE BOTANIQUE.

Il est intéressant de reporter sur une carte les limites des diverses associations qui occupent le massif : on peut ainsi mettre en évidence leurs relations avec les conditions de sol et de climat. Nous avons suivi, pour dresser la carte jointe à cette étude, les principes posés par M. FLAHAULT [1]

1. Ch. FLAHAULT : *Projet de Carte botanique, forestière et agricole de la France.* (*Bull. de la Société botanique de France*, t. XVI, 1894.) — ID. : *Au sujet de la Carte botanique, forestière et agricole de France et des moyens de l'exécuter.* (*Annales de Géographie*, 1896.) — ID. : *Essai d'une Carte botanique et forestière de la France.* (*Ibid.*, 1897.)

pour l'établissement de la carte botanico-forestière de la France et appliqués à des régions restreintes par plusieurs auteurs : MM. GADECEAU, HARDY, BLANC [1].

Nous avons tout d'abord fait abstraction, autant que possible, des modifications apportées par l'homme à la végétation primitive. Sur les points assez nombreux où l'association qui occupait le sol a été détruite pour faire place à des cultures, ou fortement modifiée par les exploitations forestières ou le pâturage, nous avons indiqué l'association qui occupe normalement les stations offrant des conditions analogues.

Pour chaque type d'association ou chaque faciès important nous avons fait choix d'une teinte conventionnelle. La limite de deux associations est indiqué par un trait pointillé. Quand, par suite de changements graduels dans les conditions de milieu, il y a pénétration réciproque de deux associations, la limite est figurée par une ligne brisée à indentations d'autant plus accusées que la surface contestée est plus étendue. Quand plusieurs espèces prédominantes sont mélangées en proportion à peu près égale, la surface occupée par cette association mixte est partagée en bandes portant alternativement les teintes conventionnelles affectées aux associations caractérisées par ces espèces prédominantes.

La carte a été tracée en prenant pour base les tableaux d'assemblage du cadastre des communes de Menthon et Talloires [2] et complétée à l'aide de levés rapides. Le figuré du terrain a été dessiné en s'aidant de nombreuses cotes d'altitude relevées au baromètre.

LE CHAINON ORIENTAL.

Le Chaînon oriental du Roc de Chère présente trois versants différant nettement par les conditions de climat, par l'exposition et, dans une moindre mesure, par la nature du sol.

Versant Sud.

Le versant Sud, formé par la masse inférieure urgonienne surmontée du Rhodanien, comprend une série de bancs rocheux séparés par des pentes rapides d'éboulis. La plupart du temps, la roche est à nu, la terre végétale ne s'accumulant nulle part en quantité notable. Le climat y est très spécial : c'est là que sont réalisées au maximum les conditions climatiques que l'on observe à Talloires : température moyenne élevée, précipitations atmosphériques peu abondantes.

1. E. GADECEAU : *Etude de Géographie botanique sur Belle-Ile-en-mer.* (*Bull. Société des Sciences naturelles de Cherbourg,* 1903.) — HARDY : *op. cit.* — L. BLANC : *Questions techniques de Cartographie.* (*Bull. de la Soc. bot. de France,* t. LII, 1905.) — ID. : *La Végétation aux environs de Montpellier.* (*Ibid.,* t. LII, 1905.)

2. Nous tenons à remercier M. RICHARD, géomètre en chef du Cadastre, qui a bien voulu mettre à notre disposition les plans cadastraux qui ont servi à établir cette carte.

On trouve donc là un sol superficiel, très filtrant, s'échauffant facilement, un climat particulièrement chaud et sec, une forte insolation. Ce sont des conditions écologiques exceptionnelles pour la contrée, auxquelles doit correspondre une végétation à caractères bien tranchés.

Tout le versant est occupé par une association où domine de beaucoup le Chêne rouvre *(Quercus sessiliflora* Sm.*)* et sa variété pubescente *(var. pubescens* Willd.*)*. C'est l'*Association du Chêne rouvre*. Dans la partie moyenne du versant la composition de cette association est :

TABLEAU I.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.	Acer opulifolium Vill.	Acer campestre L.
Quercus sessiliflora. var. pubescens Willd.	Sorbus aria Crantz.	A. monspessulanum L.
		A. Martini Jord.
	Arbustes.	
Cerasus mahaleb Mill.	Juniperus communis L.	Cratægus monogyna Jacq.
Amelanchier vulgaris [Mœnch.		Corylus avellana L.
Coronilla emerus L.		Rhamnus cathartica L.
Buxus sempervirens L.		R. alpina L.
		Cornus sanguinea L.
		Ligustrum vulgare L.
		Lonicera xylosteum L.
		Viburnum lantana L.
		Daphne laureola L.
		Colutea arborescens L.
	Lianes.	
		Rubia peregrina L.
		Tamus communis L.
		Vitis vinifera L.
	Tapis herbacé.	
Sesleria cœrulea Ard.	Laserpitium siler L.	Buplevrum falcatum L.
Geranium sanguineum [L.	Peucedanum cervaria [Lap.	Origanum vulgare L.
Carex Halleriana Asso.	Globularia cordifolia L.	Dianthus silvestris Wulf.
Hippocrepis comosa L.	Phalangium ramosum [Lam.	Vincetoxicum officinale [Mœnch.
Polygala chamæbuxus [L.	Teucrium chamœdrys L.	Galium rigidum Vill.
Arbutus uva ursi L.	T. montanum L.	Calamintha nepeta Link.
	Helianthemum vulgare [Gærtn.	Campanula rotundifolia L.
	Thymus serpyllum L.	Carex præcox Jacq.
	Silene nutans L.	Centaurea scabiosa L.
	Carex digitata L.	Polygonatum vulgare L.
	Andropogon ischæmum [L.	Sedum reflexum L.
	Euphorbia cyparissias L.	S. album L.
		Asperula cynanchica L.
		Potentilla verna L.
		Convallaria maialis L.
		Orobus vernus L.
		Melica ciliata L.
		Brachypodium pinnatum [R. Br.
		Hieracium pilosella L.
		Fumana procumbens [Spach.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Primula grandiflora Lam.
		Viola hirta L.
		Globularia vulgaris L.
		Hieracium præcox Schultz
		Asplenium ruta muraria L.
		A. trichomanes L.
		A. fontanum Bernh.
		Trifolium rubens L.
		Calamintha acinos Clairv.
		Arabis turrita L.
		A. muralis Bert.
		Sedum anopetalum D C.
		Melittis melissophyllum L.
		Taraxacum lævigatum DC.
		Linum tenuifolium L.
		Saponaria ocymoides L.
		Aster amellus L.
		Melampyrum cristatum L.
		Odontites lutea Reichb.
		Æthionema saxatile R. Br.

L'aspect de l'association varie suivant les points. Le plus souvent le sol, très rocheux, très superficiel, ne permet pas aux arbres de s'installer en nombre suffisant et de se développer assez pour former un massif continu. Ils constituent alors des buissons plus ou moins rabougris, espacés, mélangés à une forte proportion d'arbustes, parmi lesquels dominent le *Buis*, le *Cerisier de Ste-Lucie*, l'*Amélanchier*, la *Coronille* et le *Genévrier*. Dans les intervalles, partout où un peu de terre s'est rassemblée, s'étendent de petites pelouses de *Sesleria cœrulea* parsemées de *Geranium sanguineum*, *Carex Halleriana*, *Phalangium ramosum*, *Dianthus silvestris*, *Buplevrum falcatum*, etc.; dans les parties rocheuses, les fissures ou les interstices des blocs sont garnis de *Sedum album*, *S. reflexum*, *Asplenium trichomanes*, *A. ruta-muraria*, *A. fontanum*, de petits sous-arbrisseaux à tige rampante, à structure xérophile (*Thymus serpyllum*, *Teucrium montanum*, *Helianthemum vulgare*, *Fumana procumbens*, etc.) et surtout d'autres espèces à feuilles persistantes, dont les tiges appliquées sur le sol forment des tapis serrés : *Polygala chamæbuxus*, *Arbutus uva ursi*, *Globularia cordifolia*. Cette forme de l'association, caractéristique des versants secs et chauds, et définie par le caractère xérophile accentué de toutes les espèces, par le peu de développement des arbres et arbustes, réduits à l'état de buissons clairsemés séparés par des parties gazonnées ou des rocailles, a reçu de M. Chodat[1] le nom de *Garide*.

1. R. Chodat : *Les Dunes lacustres de Sciez et les Garides.* (*Bull. Société botanique suisse*, t. XII, 1902.) Le mot de *Garide*, créé par cet auteur, rappelle l'analogie de cette association avec la *Garigue* de la région méditerranéenne et le caractère *aride* des stations qu'elle occupe.

Quand le sol est plus profond, ce qui est réalisé sur les pentes d'éboulis, au bas du versant ou entre deux escarpements, les arbres plus serrés peuvent se développer et constituer un massif. On a alors un taillis où le Chêne rouvre n'est associé qu'à quelques *Alisiers blancs* ou *Erables à feuilles d'obier.* En formant massif, ces arbres créent des conditions nouvelles. Le feuillage, arrêtant les rayons solaires, diminue l'éclairement et ralentit la dessiccation du sol. Les feuilles, en s'accumulant, donnent une couche d'humus qui enrichit le sol et conserve l'humidité. Le sol devient plus riche, plus frais, mais est moins éclairé. Les végétaux autres que les arbres doivent se plier à ces conditions et l'aspect de l'association change. Les arbustes de pleine lumière, *Amélanchier*, *Cerisier de Ste-Lucie*, *Genévrier*, ne peuvent subsister. Le sous-bois ne comprend que des espèces se contentant d'un faible éclairement et recherchant un sol plus frais : *Coudrier*, *Buis*, *Daphne laureola*, *Lonicera xylosteum*. Sous le couvert épais de ces deux étages de végétation, peu d'espèces peuvent prospérer. Le tapis herbacé, clairsemé, comprend principalement le *Lierre*, quelques graminées et des espèces *vernales* qui évoluent au moment où les arbres défeuillés laissent arriver au sol la lumière et la chaleur qui leur sont nécessaires *(Primula grandiflora*, *Viola hirta*, *Orobus vernus*, *Carex digitata).*

Remarquons que les conditions biologiques qui existent sur ce versant sont modifiées par l'intervention de l'homme : ce taillis de Chêne rouvre est en effet exploité périodiquement à des intervalles assez rapprochés. A la suite de l'exploitation, le sol mis à nu se déssèche, l'humus accumulé se détruit en partie. Les végétaux supportant la sécheresse et un vif éclairement sont favorisés au détriment des autres. Peu à peu cependant les arbres se développent de nouveau, le massif se reforme, la couche d'humus se reconstitue et la végétation change de caractère. Si une nouvelle exploitation survient, cette évolution est entravée. Le sol, ainsi découvert périodiquement, devient moins profond, plus sec, moins fertile ; la lumière et la chaleur exercent leur action d'une manière plus intense. Ces circonstances, peu favorables aux arbres et à la plupart des arbustes, gênent la constitution de la forêt : l'association tend à prendre la forme de Garide. L'aspect actuel de cette association est donc, en partie, dû à la pratique séculaire des exploitations : normalement la forêt pleine devrait occuper une surface plus considérable.

Si, quittant la partie du versant dominant le lac et exposé complètement au S., on se dirige vers l'E. en se maintenant à mi-hauteur, on constate que l'association se modifie légèrement. Un certain nombre d'espèces disparaissent. Ce sont d'abord l'*Erable de Montpellier* et le *Buis*, dont la disparition frappe d'autant plus que son abondance était caractérisque dans le type précédent; parmi les espèces herbacées *Rubia peregrina*, *Æthionema saxatile* font défaut. C'est un faciès un peu appauvri, où manquent les espèces les plus thermophiles. Cette modification doit être attribuée au changement de climat, cette partie du versant étant moins abritée et exposée au S.E.

Si on s'élève vers le sommet du versant, la pente diminue et on arrive à une petite partie exposée au S.E., s'étendant depuis la crête jusqu'au col séparant le chaînon du mamelon du Toron. Le sol est constitué par le Rhodanien; les tranches des couches affleurent vers le bas, formant de petits ressauts séparés par des pentes d'éboulis, tandis que, au sommet, on marche sur le dos de ces mêmes couches découpées en lapiaz. Le sol a les caractères particuliers que nous avons décrits : on y observe une alternance de rochers nus et de parties à sol très peu profond, séparés par des poches assez profondes remplies d'une terre argileuse et décalcifiée. Par suite de son orientation et de sa situation cette partie supérieure jouit de conditions de climat moins favorables que les parties inférieure et moyenne du versant. Ces différences de climat et surtout de sol déterminent un faciès particulier de l'association du Chêne rouvre :

TABLEAU 2.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.	Acer opulifolium Will.	Acer campestre L.
	Sorbus aria Crantz.	Carpinus betulus L.
		Sorbus torminalis Crantz.
	Arbustes.	
Corylus avellana L.	Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Ligustrum vulgare L.
Coronilla emerus L.		Cratægus oxyacantha Jacq.
Cratægus monogyna [Jacq.	Juniperus communis L.	Mespilus germanica L.
		Ilex aquifolium L.
		Lonicera xylosteum L.
		Viburnum lantana L.
		Rhamnus cathartica L.
		R. alpina L.
		Daphne laureola L.
		Rosa arvensis Huds.
		Rubus hirtus W. et K.
		Berberis vulgaris L.
		Cotoneaster tomentosa [Lindl.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Lianes.	
		Lonicera periclymenum L.
	Tapis herbacé.	
Bromus erectus Huds.	Geranium sanguineum L.	Teucrium montanum L.
Sesleria cœrulea Ard.	Phalangium ramosum [Lam.	Hieracium pilosella L.
Carex montana L.	Teucrium chamædrys L.	Asperula cynanchica L.
Calluna vulgaris Salisb.	Betonica officinalis L.	Vincetoxicum officinale [Mœnch.
Molinia cœrulea Mœnch.	Brachypodium pinna- [tum R. Br.	Buplevrum falcatum L.
	Carex glauca Scop.	Sedum album L.
	Teucrium scorodonia L.	S. reflexum L.
	Peucedanum cervaria [Lap.	Potentilla verna L.
	Globularia cordifolia L.	Viola silvatica L.
	Andropogon ischæmum [L.	V. Riviniana Rchb.
	Silene nutans L.	Melica nutans L.
	Origanum vulgare L.	Orobus vernus L.
	Polygonatum vulgare L.	Hieracium murorum L.
		Serratula tinctoria L.
		Polygala chamæbuxus L.
		Convallaria maialis L.
		Genista tinctoria L.
		G. sagittalis L.
		Primula grandiflora Lam.
		Euphorbia amygdaloides [L.
		E. dulcis L.
		Asplenium ruta muraria L.
		A. trichomanes L.
		A. fontanum Bernh.
		Calamintha acinos Clairv.
		Globularia vulgaris L.
		Euphrasia salisburgensis [Funck.
		Carex Halleriana Asso.
		Helleborus fœtidus L.
		Arbutus uva ursi L.
		Melampyrum cristatum L.
		Linum tenuifolium L.
		Aster amellus L.
		Erythræa centaurium Pers.
		Fumana procumbens [Spach.
		Orobus niger L.
		Limodorum abortivum Sw.

Ce faciès se distingue par la disparition des espèces les plus thermophiles ; de plus le rôle joué par les espèces xérophiles est moindre et, par contre, on voit un nombre assez considérable d'espèces des stations ombragées et fraîches. C'est la conséquence du climat et surtout des propriétés physiques du sol, plus profond et plus frais. L'absence ou la rareté de la chaux en certains points, permet l'existence, au milieu d'un ensemble d'espèces calcicoles, d'un certain nombre de plantes calcifuges : cette coexistence de plantes recherchant des propriétés différentes du sol est caractéristique de cette partie du versant.

Ce faciès de l'Association du Chêne rouvre, sur terrain rhodanien, se présente sous forme de Garide, ou bien sous forme d'un taillis serré.

Le premier cas est réalisé vers le bas, sur la tranche des couches. Des buissons épars de *Chêne rouvre, Coudrier, Genévrier, Amélanchier*, etc., occupent le terrain, laissant entre eux de larges intervalles : dans les parties à sol superficiel, au contact de la roche, s'étendent des pelouses où domine *Bromus erectus* avec *Sesleria cærulea, Carex montana, Geranium sanguineum, Phalangium ramosum, Peucedanum cervaria* ; de loin en loin, de petites dépressions où s'est accumulée une plus grande quantité de terre, où les plantes peuvent se développer sans contact avec la roche, en bénéficiant d'une fraîcheur plus grande, sont garnies d'une végétation dense formée de *Calluna vulgaris, Molinia cærulea, Teucrium scorodonia, Serratula tinctoria, Genista tinctoria, Betonica officinalis*, mêlés d'ailleurs à quelques espèces précédentes, surtout *Geranium sanguineum*. Enfin, sur les rochers nus, se trouvent les *Sedum*, les *Asplenium, Globularia cordifolia, Polygala chamæbuxus*, etc. Il y a là comme autant de petites stations comportant chacune une flore distincte, mais si rapprochées, si enchevêtrées, que l'on trouve en contact immédiat et en mélange apparent ces diverses plantes qui, en réalité, sont localisées sur les points où le sol répond à leurs exigences. Un exemple typique de ce mélange apparent se voit au niveau des premières assises rhodaniennes, à la limite du faciès occupant les parties inférieure et moyenne du versant. Les derniers buissons de *Buis* y forment des fourrés compacts avec la *Callune*. En examinant de plus près, on constate que le Buis est installé sur des parties rocheuses, tandis que la Callune étale ses racines dans la terre décalcifiée qui remplit les fissures.

Plus près de la crête, sur les lapiaz très désagrégés que forme le dos des couches rhodaniennes, le Chêne rouvre se développe assez pour former massif. Avec lui se rencontrent en proportion notable l'*Erable à feuille d'obier*, l'*Alisier blanc* et deux essences qui manquent dans la partie inférieure du versant, le *Charme* et l'*Alisier torminal*. Le sous-bois, assez dense, comprend l'*Aubépine*, le *Houx*, le *Néflier*, le *Troène*, des *Ronces*. Sur le sol, rocheux, où les dépressions sont comblées par une couche d'humus, le tapis herbacé est assez fourni : il comprend surtout, outre le *Lierre, Brachypodium pinnatum, Melica nutans, Carex glauca, C. montana, Euphorbia amygdaloides, Orobus niger*, etc., et des espèces vernales. De loin en loin, accusant la décalcification du sol, *Molinia cærulea* forme des taches associée à *Teucrium scorodonia, Betonica officina-*

lis. La *Callune*, supportant mal le couvert des arbres, fait à peu près défaut.

Versant Nord-Est.

Le versant N.E. du Chaînon oriental est formé par le dos des couches de l'Urgonien inférieur et du Rhodanien : dans son ensemble c'est un vaste lapiaz où la désagrégation est poussée plus ou moins loin. Dans les parties inférieure et moyenne, sur l'Urgonien, de nombreux rochers percent la mince couche de terre végétale ; en certains points même, la roche particulièrement compacte, a donné naissance à des lapiaz faiblement crevassés, complètement dégarnis de terre, couvrant des surfaces de plusieurs ares. Vers le sommet du versant, sur le Rhodanien, les parties rocheuses, plus rares, sont séparées par des dépressions où le sol a plus de profondeur. Si l'érosion a fait disparaître le Rhodanien sur une partie du versant, les produits de la désagrégation de ces couches, formés sur place ou entraînés depuis le haut, se sont accumulés dans les crevasses de l'Urgonien. Aussi, malgré la différence de constitution du sous-sol, le sol offre sur tout le versant des propriétés à peu près analogues : partout on observe cette alternance de parties rocheuses ou à sol superficiel et de poches garnies de terre décalcifiée, qui est constante sur le Rhodanien.

Le climat est le facteur écologique le plus important sur ce versant N.E. A cause de son exposition et aussi de sa situation qui le fait participer un peu aux conditions climatiques de la région septentrionale du massif, tout ce versant jouit d'une température modérée et d'une assez grande humidité.

Cette différence de climat entre le versant N.E. et le versant S., qui lui est contigu, est la cause d'un changement complet dans la végétation. Le *Hêtre,* qui y trouve la fraîcheur qui lui est nécessaire, est l'espèce de beaucoup dominante. Les éléments de cette *Association du Hêtre* sont :

TABLEAU 3.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.		Quercus sessiliflora Sm. Sorbus aria Crantz. Acer opulifolium Vill. Picea excelsa Lk. Populus tremula L. Sorbus scandica Fr. Cerasus avium Mœnch. Malus acerba Mérat.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbustes.	
Ilex aquifolium L.	Cratægus monogyna Jacq.	Coronilla emerus L.
	Lonicera xylosteum L.	Cratægus oxyacantha Jacq.
	Juniperus communis L.	Cornus sanguinea L.
	Rubus hirtus W. et K.	Daphne laureola L.
		Viburnum lantana L.
		Ligustrum vulgare L.
		Amelanchier vulgaris [Mœnch.
		Frangula vulgaris Rchb.
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L.	Calluna vulgaris Salisb.	Brachypodium silvaticum [R. et Sch.
Hedera helix L.	Molinia cœrulea Mœnch.	Agrostis alba L.
Carex montana L.	Pteris aquilina L.	Convallaria maialis L.
Brachypodium pinna- [tum R. Br.	Sesleria cœrulea Ard.	Teucrium scorodonia L.
Hieracium murorum L.	Melica nutans L.	Betonica officinalis L.
	M. uniflora Retz.	Melampyrum pratense L.
	Prenanthes purpurea L.	Orobus vernus L.
	Trifolium medium L.	Potentilla tormentilla [Scop.
	Euphorbia amygdaloi- [des L.	Viola silvatica Fr.
		Carex glauca Scop.
		Genista tinctoria L.
		Polygala chamæbuxus L.
		Solidago virga aurea L.
		Hypericum montanum L.
		Ajuga reptans L.
		Euphorbia dulcis L.
		Hieracium umbellatum L.
		H. boreale Fr.
		Primula grandiflora Lam.
		Helleborus fœtidus L.
		Melittis melissophyllum L.
		Maianthemum bifolium [D C.
		Asplenium fontanum [Bernh.
		A. ruta muraria L.
		A. trichomanes L.
		Polypodium vulgare L.
		Mœhringia muscosa L.
		Monotropa hypopitys L.
		Pirola rotundifolia L.
		P. media Swartz.
		Neottia nidus avis Rich.

Sur tout le versant l'association se présente sous forme d'un taillis serré. Les exploitations, pratiquées à d'assez longs intervalles, ne l'ont pas modifiée sensiblement : on peut dire, qu'à part la dimension des arbres, l'association est telle qu'elle serait sans l'intervention de l'homme.

Au Hêtre, qui forme la masse principale de l'étage dominant, sont associés quelques autres arbres ; ce sont surtout le *Chêne rouvre*, l'*Erable à feuille d'obier* et l'*Alisier blanc* : ces espèces, à tendances xérophiles, se mélangent au Hêtre quand le sol est particulièrement rocheux. De loin en loin on

rencontre au contraire quelques essences montagnardes, recherchant un climat frais, l'*Epicéa* et, rarement, *Sorbus scandica*. Le sous-bois, toujours peu dense sous le couvert très épais du Hêtre, est caractérisé par la prédominance du *Houx* : parmi les espèces assez nombreuses qui l'accompagnent, il en est qui se localisent sur les parties rocheuses et sèches, telles sont la *Coronille*, le *Genévrier*, l'*Amelanchier* ; et d'autres qui ne croissent que dans les parties à sol décalcifié, comme la *Bourdaine*.

Le tapis herbacé est formé d'un mélange d'espèces exigeant des conditions bien différentes. Cette complication s'explique par ce que nous savons des propriétés du sol et du climat. Il faut y ajouter l'action des conditions biologiques créées par le Hêtre : son feuillage épais ne laisse arriver au sol qu'une faible quantité de lumière et le protège efficacement contre la dessiccation ; ses feuilles mortes, en s'entassant, donnent naissance à une couche épaisse d'humus.

Quand l'étage dominant est très dense, le sol est très frais, la roche est partout plus ou moins recouverte d'humus. C'est là que se développent les espèces supportant le couvert et recherchant les sols frais et riches, le *Lierre*, les *Melica*, *Brachypodium silvaticum*, *Melampyrum pratense*, *Ajuga reptans*, *Euphorbia amygdaloides*, associés à des espèces à caractère montagnard, l'*Airelle myrtille (Vaccinium myrtillus)* qui est dominant, et *Prenanthes purpurea*. Au milieu de l'humus se développent çà et là quelques espèces humicoles : *Monotropa hypopitys*, *Neottia nidus avis*, *Pirola rotundifolia* ; les rochers ombragés sont couverts d'*Asplenium* et de *Mœhringia muscosa*.

Quand les arbres moins serrés laissent passer plus de lumière et que l'humus est moins abondant, on trouve, en sol superficiel, des espèces calcicoles : *Carex montana*, *Sesleria cœrulea*, *Polygala chamœbuxus*, tandis que sur sol plus profond et décalcifié, se développent *Molinia cœrulea*, avec *Calluna vulgaris*, *Pteris aquilina*, *Teucrium scorodonia*, *Hieracium umbellatum*, *Betonica officinalis*. Dans les petites clairières ces divers groupements se développent davantage et l'on a dans les dépressions plus fraîches une *Molinaie*, dans les parties relativement sèches une *Callunaie*, au milieu de laquelle, portées sur des pointements rocheux, émergent des touffes de *Sesleria cœrulea*, *Carex montana*, *Polygala chamœbuxus*.

Toutes ces nombreuses espèces, dont chacune trouve sur la

faible surface qu'elle occupe les conditions qui lui sont favorables, croissent souvent côte à côte, en mélange apparent ; l'on retrouve avec un degré de complication plus grand, cette complexité de composition du tapis herbacé qui existe sur le Rhodanien du versant S.

Au milieu du taillis qui couvre le versant N.E. sont disséminés des lapiaz très inclinés, de plusieurs ares d'étendue ; la roche y est très compacte ; par suite de l'inclinaison les produits de désagrégation sont entraînés par les eaux pluviales. Aucune végétation continue ne peut s'y établir : sur ce substratum très sec, complètement découvert, s'échauffant facilement, se développent seules quelques espèces xérophiles appartenant à l'Association du Chêne rouvre. Grâce aux conditions du sol, qui compensent ici les conditions de climat, il peut exister au milieu de la *Hêtraie* des îlots garnis d'une végétation complètement différente. Les espèces qu'on rencontre sur ces lapiaz, toujours à l'état d'individus isolés, peu développés, sont :

TABLEAU 4.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres et arbustes.	
Quercus sessiliflora Sm.	Cerasus mahaleb Mill.	Salix capræa L.
Corylus avellana L.	Amelanchier vulgaris Mœnch.	Populus tremula L.
		Cotoneaster tomentosa Lindl.
	Plantes herbacées.	
Arbutus uva ursi L.	Phalangium ramosum Lam.	Globularia cordifolia L.
Bromus erectus Huds.		G. vulgaris L.
Sesleria cœrulea Ard.	Polygala chamæbuxus L.	Asplenium trichomanes L.
	Polygonatum vulgare L.	A. ruta muraria L.
	Sedum album L.	A. fontanum Bernh.
		Vincetoxicum officinale Mœnch.
		Campanula rotundifolia L.
		Hieracium amplexicaule L.
		Mœhringia muscosa L.
		Melica ciliata L.
		Lactuca muralis Fr.
		Polypodium calcareum Sm.
		Erinus alpinus L.

Remarquons dans cette liste deux espèces, *Erinus alpinus* et *Mœhringia muscosa*, qui habitent normalement les rochers assez frais et croissent ici dans les crevasses les plus profondes, où elles profitent d'une fraîcheur relative.

A la limite de la Hêtraie du versant N.E. et de l'Association du Chêne rouvre qui occupe la partie supérieure du versant S., se trouve une région où se fait le passage d'une association

Montagne de Veyrier

Grès quartzeux
Urgonien supr
Rhodanien
Urgonien infr

Grotte des Oiseaux

Chainon oriental

Faille orientale

Versant du Lac

Faille orientale

Plateau septentrional

Chainon oriental

Echarvines

Menthon

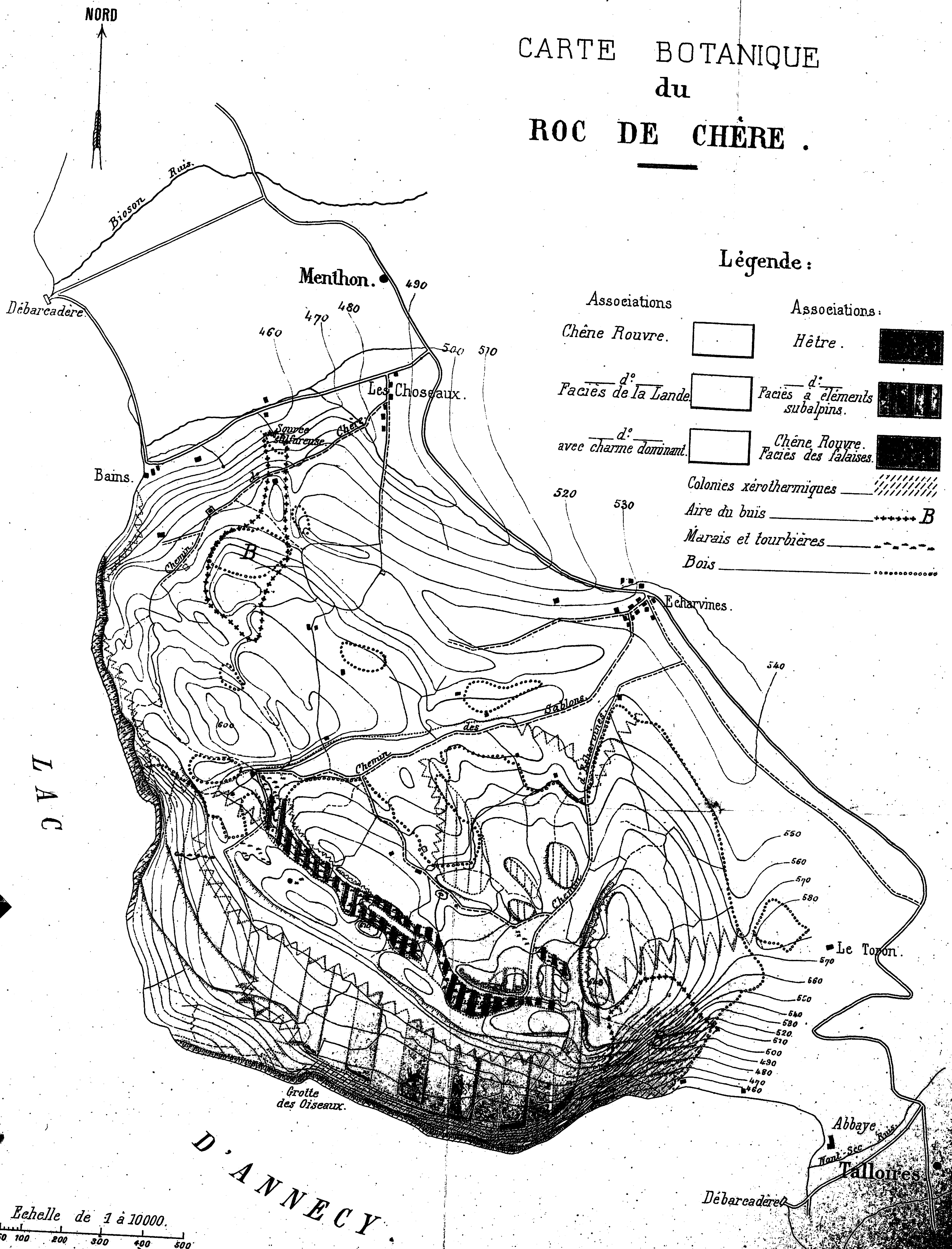
Bains



I. — Le Roc-de-Chère vu de Duingt



II. -- Le Roc-de-Chère vu de Veyrier



CARTE BOTANIQUE
du
ROC DE CHÈRE.
NORD
Légende :
Associations
Chêne Rouvre.
d°. Faciès de la Lande.
d°. avec charme dominant.
Associations
Hêtre.
d°. Faciès à éléments subalpins.
Chêne Rouvre. Faciès des falaises.
Colonies xérothermiques
Aire du buis B
Marais et tourbières
Bois
Menthon.
Débarcadère.
Biosoz Ruis.
Les Choseaux.
Bains.
Echarvines.
Chemin des Sablons
Le Toron.
Grotte des Oiseaux.
LAC D'ANNECY.
Abbaye
Talloires
Débarcadère
Echelle de 1 à 10000.
0 50 100 200 300 400 500

à l'autre. Peu à peu on voit le Hêtre apparaître par pieds isolés au milieu du Chêne ; en même temps se montrent les premiers individus des espèces qui l'accompagnent notamment le *Houx,* puis l'*Airelle myrtille.* La transition n'est pas brusque : il y a une certaine étendue de terrain sur laquelle les deux associations sont en concurrence et où des influences locales, la richesse plus ou moins grande du sol, de petites variations d'exposition, déterminent la prépondérance de l'une ou de l'autre. A mesure que l'on avance vers le N., les conditions devenant de plus en plus favorables au Hêtre, celui-ci prend le dessus et constitue à lui seul la forêt. Ce passage graduel d'une association à l'autre est un fait général quand il n'y a pas variation brusque dans les conditions écologiques : à la limite de deux associations il existe alors une *zone contestée* où les espèces des deux groupements se disputent le terrain et où la végétation offre des caractères mixtes, indécis.

Vers le N., par suite de l'abaissement de la crête, le Chaînon oriental se termine par une croupe formée surtout par le Rhodanien, surmonté d'une faible épaisseur d'Urgonien supérieur, tout à fait à l'extrémité. L'exposition y varie de l'W. au N. A mesure qu'on s'approche de cette partie, l'Association du Hêtre subit des modifications et on voit s'accentuer un faciès qui se présente avec des caractères bien tranchés dans la partie la plus septentrionale. Le Hêtre est associé à une forte proportion de *Charme,* le *Chêne rouvre* est assez abondant et une autre essence, le *Pin silvestre,* est disséminée. Dans le sous-bois le *Houx* disparaît ; le *Coudrier* et le *Genévrier* jouent le rôle principal. Dans le tapis herbacé les espèces recherchant la fraîcheur et l'humus *(Airelle myrtille, Lierre,* etc.*)* manquent. Par suite de la nature du sol, il y a encore mélange d'espèces calcifuges et calcicoles ; ces dernières forment, dans les parties les plus claires, de petites pelouses où, au milieu des espèces dominantes *(Sesleria cœrulea, Bromus erectus, Polygala chamæbuxus),* on trouve disséminés :

Phalangium ramosum	Pimpinella saxifraga
Helianthemum vulgare	Ononis procurrens
Asperula cynanchica	Cirsium acaule
Teucrium chamædrys	Carlina vulgaris
Potentilla verna	C. acaulis
Brunella grandiflora	

Ce faciès, très localisé, caractérisé par l'abondance du *Charme,* du *Coudrier,* par la présence d'un certain nombre

d'espèces spéciales, se rattache au type d'association qui couvre tout le Plateau septentrional, dont cette partie du Chaînon oriental est très rapprochée.

Versant Ouest.

Le versant W. du Chaînon oriental, d'un faible développement, est formé par une pente d'éboulis, que surmonte vers le S. un escarpement rocheux. Cet escarpement est occupé par de rares buissons de *Chêne rouvre, Amélanchier, Cerisier de Ste-Lucie,* entremêlés de touffes d'*Arbutus uva ursi, Sesleria cœrulea, Polygala chamæbuxus,* etc. C'est l'Association du Chêne rouvre qui se développe ici, grâce aux conditions du sol et qui déborde un peu sur la crête, pénétrant l'Association du Hêtre. La pente d'éboulis, plus fraîche, est garnie d'une Hêtraie, en continuité avec celle qui couvre la Région centrale du massif, mais s'en distinguant par les espèces accompagnant le Hêtre. C'est un faciès calcicole de l'Association du Hêtre, d'ailleurs extrêmement localisé. Le *Houx* domine encore dans le sous-bois, avec l'*Aubépine,* le *Coudrier,* etc. On y trouve *Daphne mezereum* qui manque ailleurs. Dans le tapis herbacé on rencontre surtout *Hedera helix, Carex montana, Hieracium murorum, Brachypodium pinnatum, B. silvaticum, Euphorbia amygdaloides,* puis, parsemés, *Lamium galeobdolon, Asperula odorata, Oxalis acetosella, Orobus vernus.*

LE PLATEAU SEPTENTRIONAL.

Le plateau qui forme la partie septentrionale du Roc de Chère est soumis à des conditions de climat bien spéciales. C'est la partie la moins abritée, exposée complètement aux vents de l'W et du S.W. ; les vents du N. y ont même partiellement accès. Le relief est accidenté, mais les différences d'exposition sont en général trop peu sensibles pour avoir une action marquée sur le climat. Ce n'est que sur les pentes précédant le plateau lui-même, que l'on remarque une différence entre le versant exposé à l'W. ou N.W. dominant les Bains de Menthon et le versant regardant le N.E. qui fait face au village. Dans cette partie du massif les précipitations sont particulièrement abondantes, ainsi que nous l'avons vu par les résultats constatés à Menthon.

Ce plateau est constitué par des grès calcarifères ou des calcaires nummulitiques, façonnés en lapiaz largement crevassés.

Sur les points culminants, la roche est presque partout à nu ; ailleurs les produits de la désagrégation se sont accumulés dans les fissures ou même ont recouvert presque complètement le rocher d'une mince couche de terre. Dans les dépressions qui sillonnent le plateau, cette couche de terre végétale peut acquérir une épaisseur assez considérable. La roche, qu'il s'agisse de grès ou de calcaire, a toujours une teneur élevée en chaux ; la terre au contraire est, ainsi qu'on l'a vu précédemment, presque entièrement décalcifiée.

Les conditions écologiques propres à ce Plateau septentrional sont par conséquent : un sol filtrant, sec, offrant des alternatives de rochers nus, de parties à sol superficiel, calcaire et de parties à sol plus profond, pauvre en chaux ; une température modérée, à cause de l'action des vents ; des pluies abondantes.

La végétation, dans cette région, a subi de grands changements du fait de l'homme. Tous les points où existent des alluvions glaciaires, les pentes du plateau, la grande dépression qui le borde au N.E., le cirque qui l'entaille au N.W., sont occupés par des cultures. Sur le plateau lui-même, les habitants ont utilisé les moindres dépressions où le sol est un peu plus profond pour y installer des champs cultivés, des vignes, des prairies d'étendue le plus souvent minime. Seules les parties plus ou moins rocheuses ont été laissées en dehors de l'utilisation agricole ; mais là aussi la végétation spontanée a été modifiée. Depuis longtemps la forêt, qui primitivement devait occuper la majeure partie du plateau, a été détruite ; les broussailles qui l'ont remplacée ont été soumises à des exploitations incessantes et au pâturage. Actuellement, à l'exception de quelques rares bouquets de bois, témoins de l'ancien état de la végétation, tout le plateau est couvert seulement de buissons clairsemés séparés par des pelouses ou des lapiaz presque dégarnis de végétation : c'est une Garide.

Les espèces qui peuplent cette Garide sont :

TABLEAU 5.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
	Quercus sessiliflora Sm.	Carpinus betulus L.
	Populus tremula L.	Castanea vesca Gærtn.
		Picea excelsa Lk.
		Pinus silvestris L.
	Arbustes.	
Corylus avellana L.	Juniperus communis L.	Cratægus monogyna Jacq.
	Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Rhamnus pumila L.
		Coronilla emerus L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Daphne alpina L.
		Prunus spinosa L.
		Buxus sempervirens L.
		Berberis vulgaris L.
		Rosa rubiginosa L.
		Rhamnus cathartica L.
		Frangula vulgaris Rchb.

Tapis herbacé.

Bromus erectus Huds.	Andropogon ischæmum	Euphorbia cyparissias L.
Sesleria cœrulea Ard.	Phalangium ramosum L.	Genista sagittalis L.
Calluna vulgaris Salisb.	Helianthemum vulgare Gærtn.	Thymus serpyllum L.
	Molinia cœrulea Mœnch.	Asperula cynanchica L.
	Carex montana L.	Betonica officinalis L.
	Arbutus uva ursi L.	Briza media L.
	Polygala chamæbuxus L.	Genista tinctoria L.
	Teucrium chamædrys L.	Agrostis alba L.
	Globularia cordifolia L.	Potentilla verna L.
	Hippocrepis comosa L.	Hieracium pilosella L.
	Pimpinella saxifraga L.	Silene nutans L.
	Scabiosa columbaria L.	Stachys recta L.
		Potentilla tormentilla Scop.
		Ononis procurrens Wallr.
		Luzula vernalis DC.
		Teucrium montanum L.
		Globularia vulgaris L.
		Leontodon hastilis L.
		Carex præcox Jacq.
		Carex ornithopoda L.
		Dianthus silvestris Wulf.
		Brunella grandiflora Mœnch.
		Helleborus fœtidus L.
		Lotus corniculatus L.
		Asplenium trichomanes L.
		A. ruta muraria L.
		A. fontanum Bernh.
		Anthyllis vulneraria L.
		Fumana procumbens Spach.
		Carlina vulgaris L.
		C. acaulis L.
		Carex glauca Scop.
		Vincetoxicum officinale Mœnch.
		Convallaria maialis L.
		Cirsium acaule All.
		Buplevrum falcatum L.
		Sedum album L.
		S. acre L.
		Veronica spicata L.
		Melica ciliata L.
		Campanula rotundifolia L.
		Trifolium rubens L.
		Polypodium calcareum Sm.
		Dianthus prolifer L.
		Orobanche cruenta Bert.
		Sedum maximum Sut.
		Primula officinalis Jacq.
		P. grandiflora Lam.
		P. variabilis Goupil.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Orchis morio L. O. mascula L. Gentiana verna L. Lasiagrostis calamagrostis [Lk. Mœhringia muscosa L. Erinus alpinus L. Valeriana tripteris L. Aceras antropophora R.Br.

Comme sur les couches rhodaniennes du Chaînon oriental, on trouve là, côte à côte, des espèces recherchant des sols de propriétés différentes; la cause en réside dans la présence simultanée de la roche calcaire et de la terre décalcifiée provenant de sa désagrégation : il y a mélange apparent de plantes qui en réalité s'installent sur les points où le sol répond à leurs exigences. L'aspect de la végétation est du reste loin d'être uniforme et des différences locales de sol et, accessoirement, d'exposition, font varier la composition de l'association. On peut discerner plusieurs types, reliés par des intermédiaires, et plus ou moins mêlés, par suite de la variation incessante des conditions de milieu.

La majeure partie de la surface étudiée est occupée par des lapiaz assez désagrégés où s'est formé une couche de terre suffisante pour combler les intervalles des blocs. Là se développe la Garide typique. Les végétaux ligneux se présentent sous forme de buissons épars : l'espèce de beaucoup dominante est le *Coudrier* qui est accompagné du *Genévrier*, du *Chêne rouvre*, de l'*Amélanchier* ; il faut y ajouter le *Tremble*, sous forme de buissons tortueux et rabougris, l'*Aubépine*, la *Coronille*, le *Charme* et, de loin en loin, le *Châtaignier*, l'*Epicéa* et le *Pin silvestre* : ces dernières essences ne sont représentées que par de jeunes individus, les arbres étant exploités dès qu'ils atteignent une dimension notable. Les intervalles, souvent considérables, qui séparent ces buissons sont occupés par des pelouses où dominent deux Graminées xérophiles : *Bromus erectus* et *Andropogon ischæmum*, avec lesquels on trouve : *Phalangium ramosum*, *Helianthemum vulgare*, *Teucrium chamædrys*, *Pimpinella saxifraga*, *Scabiosa columbaria*, *Euphorbia cyparissias*, *Asperula cynanchica*, *Hieracium pilosella*, *Carex montana*, *Brunella grandiflora*, *Ononis procurrens*, *Carlina vulgaris*, *Cirsium acaule*, etc. Dans les endroits plus rocheux ces espèces s'associent à *Sesleria cœrulea*, *Arbutus uva ursi*, *Polygala chamæbuxus*, *Globularia cordifolia*, *Hippocrepis*

comosa, *Fumana procumbens*. Au milieu de ces pelouses, les poches remplies de terre décalcifiée sont garnies de *Calluna vulgaris*, *Molinia cœrulea*, *Betonica officinalis*, etc. : ces deux types de végétation, par suite de la nature du sol, paraissent souvent confusément mêlés.

L'exposition détermine des variations secondaires dans ce type de Garide : certaines espèces sont localisées et leur présence ou leur absence influe sur le paysage végétal. L'exemple le plus curieux de cette localisation est offert par le *Buis*, qui n'existe que sur une partie des pentes du plateau, exposées à l'W. Il y est très abondant et imprime une physionomie particulière à la végétation arbustive ; mais son aire est nettement limitée : après avoir été presque dominant, il n'est plus représenté dans une zone étroite que par quelques pieds isolés, puis disparaît complètement. La *Busserole (Arbutus uva ursi)* est aussi très inégalement répartie. Cette espèce est très abondante et forme des tapis presque continus dans la partie occidentale du plateau, la plus rapprochée du lac ; son abondance diminue rapidement en avançant vers l'E. ; son aire n'empiète que peu sur l'aire occupée par le Buis. La différence d'exposition est aussi cause de la modification de la végétation dans la partie S.E. du plateau : les espèces les plus thermophiles *Amélanchier*, *Coronille*, *Fumana procumbens* y font défaut ou y sont rares.

Dans les dépressions dont la culture ne s'est pas emparé, l'aspect de la végétation change. Le sol y est partout relativement profond et frais, décalcifié. L'association tend à prendre le caractère de *Lande*. La *Callune* et la *Molinie* y sont les espèces dominantes, avec *Agrostis alba*, *Betonica officinalis*, *Potentilla tormentilla*, *Hieracium umbellatum*. Parmi les végétaux ligneux, le *Tremble* et le *Châtaignier* dominent.

Enfin les parties culminantes du plateau sont occupées par des lapiaz creusés dans une roche plus compacte, où la désagrégation n'a donné que peu de terre, d'ailleurs entraînée facilement par les eaux pluviales : aussi ces crêtes ne présentent qu'une végétation clairsemée. De loin en loin les crevasses donnent asile à quelques arbustes : *Coudrier*, *Amélanchier*, *Genévrier* et à deux espèces bien spéciales à cette station : *Rhamnus pumila* dont les tiges rampantes se plaquent contre le rocher, et *Daphne alpina* qui enfonce ses racines dans les moindres fissures. Quelques espèces herbacées forment des touffes isolées notamment :

Sesleria cœrulea	Polypodium calcareum
Sedum album	Asplenium ruta muraria
S. maximum	A trichomanes
Globularia cordifolia	A. fontanum
Teucrium montanum	Valeriana tripteris
Vincetoxicum officinale	Mœhringia muscosa
Melica ciliata	Erinus alpinus
Lasiagrostis calamagrostis	

La même végétation garnit les petits escarpements rocheux qui forment en certains endroits le versant oriental des petites dépressions qui sillonnent le plateau.

Au milieu de ces étendues déboisées, ont été conservés quelques petits massifs boisés. Bien que soumis à des exploitations, l'action modificatrice de l'homme y a été moins intense, et la végétation doit s'y rapprocher davantage de ce qu'elle était primitivement. Les espèces constituant ces taillis sont :

Tableau 6.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.		Fagus silvatica L.
Carpinus betulus L.		Populus tremula L.
		Castanea vesca Gærtn.
		Picea excelsa Lk.
		Betula verrucosa Ehrh.
	Arbustes.	
Corylus avellana L.	Juniperus communis L.	Cratægus monogyna Jacq.
	Coronilla emerus L.	Buxus sempervirens L.
		Lonicera xylosteum L.
		Ligustrum vulgare L.
		Cratægus oxyacantha Jacq.
		Daphne laureola L.
		Rosa arvensis Huds.
	Tapis herbacé.	
Hedera helix L.	Molinia cœrulea Mœnch.	Calluna vulgaris Salisb.
Carex montana L.	Hieracium murorum L.	Viola silvatica Fr.
	Brachypodium pinnatum [R.Br.	Euphorbia amygdaloides [L.
		E. dulcis L.
		Agrostis alba L.
		Luzula vernalis DC.
		Primula grandiflora Lam.
		Betonica officinalis L.
		Trifolium medium L.
		Teucrium scorodonia L.
		Hieracium umbellatum L.
		Convallaria maialis L.
		Melampyrum pratense L.
		Poa nemoralis L.
		Vinca minor L.
		Geranium robertianum L.
		Melittis melissophyllum L.
		Fragaria elatior Ehrh.

Les essences dominantes sont partout le *Charme* et le *Chêne rouvre*. Les essences qui s'y associent sont plus ou moins abondantes suivant les conditions de sol et d'exposition, ce qui détermine quelques différences entre les divers massifs subsistants. Dans les bois installés sur les pentes exposées au N.E., le *Hêtre* et l'*Epicéa* jouent un certain rôle dans l'étage dominant ; sur le plateau même ces essences font défaut. Dans le petit massif occupant le fond du cirque dominant les Bains de Menthon, le sol profond, décalcifié, favorise le développement du *Tremble*, du *Châtaignier* et du *Bouleau*. Le sous-bois est partout formé surtout de *Coudrier* et de *Genévrier*, sauf cependant dans les massifs compris dans l'aire du *Buis* qui ont un sous-bois très dense formé presque exclusivement par cet arbuste. Le tapis herbacé, toujours peu serré sous le couvert épais du Charme, ne comprend que peu d'espèces. On y observe, comme ailleurs, une certaine proportion d'espèces calcifuges *(Callune, Molinie,* etc.*)* qui se développent surtout dans les clairières.

A l'aide de ces données, on peut se rendre compte de l'aspect primitif de la végétation sur le plateau septentrional et définir l'association qui le couvre. Cette association est caractérisée par la prédominance du *Chêne rouvre* et du *Charme* dans les parties boisées, du *Coudrier* quand la forêt a été détruite. Parmi les végétaux herbacés on remarque la prédominance de *Bromus erectus*, accompagné d'espèces que nous avons déjà rencontrées avec le *Chêne rouvre* et de quelques autres plus spéciales : les espèces les plus thermophiles font défaut, ainsi que *Geranium sanguineum*. C'est un faciès de l'Association du Chêne rouvre, que l'on peut définir par l'abondance du *Charme*. Primitivement des massifs de ces deux essences devaient garnir presque tout le plateau à l'exception des parties les plus rocheuses : l'aspect actuel de la végétation est dû surtout à l'intervention de l'homme, qui a entravé le développement des arbres, provoqué la disparition de l'humus, favorisé l'extension des espèces supportant la lumière et la sécheresse, comme le *Coudrier*, le *Genévrier* et de nombreuses espèces herbacées, qui a amené, en un mot, la transformation de la *forêt* en *garide*.

Sur le bord W. du Plateau, sur la petite pente qui fait suite à la falaise, la végétation se modifie. Cette pente est abritée ; le Nummulitique a été presque partout enlevé et l'Urgonien af-

fleure. On trouve là, sur une bande très étroite, l'Association du Chêne rouvre avec des caractères voisins de ceux qu'elle présente sur le versant S. du Chaînon oriental. Parmi les végétaux ligneux le *Chêne rouvre* domine avec l'*Amélanchier* ; *Cerasus mahaleb* et *Rhamnus alpina* sont parsemés. Le tapis herbacé offre, outre *Sesleria cœrulea* et *Bromus erectus*, *Arbutus uva ursi* et *Geranium sanguineum*, espèce qui manque complètement sur le plateau lui-même.

Au S. du plateau, la petite falaise qui le termine au-dessus de la dépression des Sablons, présente aussi quelques espèces intéressantes. Constituée par le Sénonien surmonté du conglomérat et du calcaire nummulitique, elle est exposée en plein S. On y trouve au milieu de buissons de *Chêne rouvre* et d'*Amélanchier* :

Sedum album L.
S. reflexum L.
Buplevrum falcatum L.
Fumana procumbens Spach.
Dianthus silvestris Wulf.
Saponaria ocymoides L.
Iris germanica L.

Iris germanica est assez abondant et n'existe que là dans le massif.

LE VERSANT DU LAC.

Le *Versant du lac* débute par un talus formé par l'Urgonien inférieur. Au dessus s'étend un plateau où affleure l'Urgonien supérieur, précédé dans la partie la plus septentrionale d'un plateau rhodanien qui s'efface vers le sud. Le versant se termine par une crête de grès quartzeux se raccordant au plateau urgonien par une pente rapide. Dans cette partie du massif, les conditions de sol sont donc très diverses ; les variations d'exposition et d'abri y déterminent des différences notables de climat. C'est ce qui donne un caractère particulier à chacune des petites régions précédemment énumérées.

Pente urgonienne inférieure.

Dans la partie comprise entre la faille orientale et la Grotte des Oiseaux, la base du versant est formée par un talus rapide et peu large enserré entre une falaise plongeant dans le lac et une deuxième falaise supportant le plateau urgonien supérieur. A partir de la Grotte des Oiseaux jusque vers la faille occidentale cette partie du versant est plus large, l'inclinaison y est plus faible et uniforme jusqu'au lac, dont la rive n'est pas es-

carpée. Sur cette pente urgonienne le sol est partout rocheux, superficiel : en quelques points, surtout au N. de la Grotte des Oiseaux, des éboulis provenant du Rhodanien en modifient les propriétés.

Au point de vue du climat, on peut subdiviser cette pente urgonienne en trois petites régions. Tout d'abord, à partir de la faille orientale, une région qui est en continuité avec le versant S. du Chaînon oriental, ayant même exposition et même climat. Puis vient une deuxième région, exposée au S.W., abritée, où le climat est un peu moins chaud. Enfin depuis la pointe la plus occidentale du Roc de Chère jusqu'à la faille occidentale, s'étend une troisième région exposée à l'W., moins abritée, où le climat se rapproche de celui du plateau septentrional.

La végétation de chacune de ces trois régions se distingue par des caractères propres.

Près de la faille orientale on retrouve la même végétation que sur le versant S. du Chaînon oriental : c'est une garide avec *Chêne rouvre* et des espèces thermophiles, *Buis, Erable de Montpellier*, etc. Le *Buis* disparaît bientôt, l'*Erable de Montpellier* se maintient jusqu'aux limites de cette première région.

De là jusque vers la Grotte des Oiseaux, l'aspect de la végétation reste à peu près le même. C'est une garide : les arbres peu développés, buissonnants, sont mêlés à de nombreux arbustes et séparés par de petites pelouses. On y observe surtout :

TABLEAU 7.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.		Sorbus aria Crantz.
Quercus sessiliflora, [var. pubescens Willd.		Acer opulifolium Vill.
	Arbustes.	
Coronilla emerus L.	Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Cratægus monogyna Jacq.
Cerasus mahaleb Mill.	Juniperus communis L.	Cornus sanguinea L.
		Rhamnus cathartica L.
		Ligustrum vulgare L.
		Lonicera xylosteum L.
		Rhamnus alpina L.
		Daphne laureola L.
		Colutea arborescens L.
	Lianes.	
		Tamus communis L.
		Rubia peregrina L.
	Tapis herbacé.	
Sesleria cœrulea Ard.	Andropogon ischæmum L.	Buplevrum falcatum L.
Carex montana L.	Carex Halleriana Asso.	Polygonatum vulgare L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
Bromus erectus Huds.	Peucedanum cervaria Lap.	Hieracium pilosella L.
	Teucrium chamædrys L.	Silene nutans L.
	Geranium sanguineum L.	Euphorbia amygdaloides [L.
	Phalangium ramosum [Lam.	Origanum vulgare L.
	Helianthemum vulgare [Gærtn.	Teucrium montanum L.
	Hippocrepis comosa L.	Asperula cynanchica L.
	Hedera helix L.	Trifolium rubens L.
		Pimpinella saxifraga L.
		Calamintha nepeta Link.
		Viola hirta L.
		Fumana procumbens [Spach.
		Laserpitium siler L.

C'est encore l'Association du Chêne rouvre, mais sans les espèces les plus thermophiles. Le tapis herbacé comprend quelques espèces *(Lierre, Euphorbia amygdaloides)* qui occupent les parties où les arbres plus serrés tendent à former massif.

Après la Grotte des Oiseaux, dans la troisième région, la végétation subit un changement plus sensible :

TABLEAU 8.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.	Carpinus betulus L.	Sorbus aria Crantz.
		Acer opulifolium Vill.
	Arbustes.	
Corylus avellana L.	Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Cerasus mahaleb Mill.
Coronilla emerus L.	Juniperus communis L.	Cratægus monogyna Jacq.
		Cornus sanguinea L.
		Viburnum lantana L.
		Ligustrum vulgare L.
		Daphne laureola L.
		Cotoneaster tomentosa [Lindl.
	Tapis herbacé.	
Bromus erectus Huds.	Andropogon ischæmum L.	Scabiosa columbaria L.
Sesleria cœrulea Ard.	Teucrium chamædrys L.	Buplevrum falcatum L.
Carex montana L.	Helianthemum vulgare [Gærtn.	Teucrium montanum L.
	Phalangium ramosum [Lam.	Potentilla verna L.
	Carex glauca Scop.	Anthyllis vulneraria L.
	Hieracium pilosella L.	Thymus serpyllum L.
	Hippocrepis comosa L.	Silene nutans L.
	Asperula cynanchica L.	Stachys recta L.
	Pimpinella saxifraga L.	Origanum vulgare L.
	Hedera helix L.	Peucedanum cervaria Lap.
		Vincetoxicum officinale [Mœnch.
		Carex præcox Jacq.
		Dianthus silvestris Wulf.
		Ononis natrix L.
		Trifolium rubens L.
		Globularia vulgaris L.
		Genista tinctoria L.
		Poterium dictyocarpum [Spach.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Polygala chamæbuxus L.
		Melampyrum cristatum L.
		Helleborus fœtidus L.
		Betonica officinalis L.
		Genista sagittalis L.
		Sedum album L.
		S. reflexum L.
		Euphrasia salisburgensis Funck.
		Coronilla varia L.
		Taraxacum lævigatum DC.
		Linum tenuifolium L.
		Arbutus uva ursi L.
		Fumana procumbens Spach.
		Galium rigidum Vill.
		Molinia cœrulea Mœnch.
		Calluna vulgaris Salisb.
		Erythræa centaurium Pers.
		Gentiana ciliata L.
		Allium vineale L.
		Melica ciliata L.
		Limodorum abortivum Sw.

Comme précédemment, les arbres n'acquièrent pas sur ce sol rocheux un grand développement : les exploitations aidant, l'association offre l'aspect d'un taillis clair, passant à la garide ; les arbres et arbustes sont entremêlés d'éboulis, de rochers et de clairières.

Parmi les arbres le *Chêne rouvre* domine ; sa variété le *Chêne pubescent* est rare. Il est associé au *Charme* qui manque dans la région précédente. Parmi les arbustes le *Coudrier* joue un rôle prépondérant avec la *Coronille*, l'*Amélanchier*, le *Genévrier*, tandis que le *Cerisier de Ste-Lucie* est relégué au second plan. Les pelouses sont caractérisées par *Bromus erectus* et *Sesleria cœrulea*, avec la plupart des espèces qui leur sont associées dans le type précédent. Mais *Geranium sanguineum* disparaît ; *Peucedanum cervaria* est moins abondant ; par contre on trouve *Melampyrum cristatum*, *Ononis natrix*. Grâce à la présence d'éboulis rhodaniens, le sol décalcifié en certains points, porte quelques touffes de *Calluna vulgaris* et *Molinia cœrulea*. Ce faciès de l'Association du Chêne rouvre est donc caractérisé par la présence d'une forte proportion de *Charme*, l'abondance du *Coudrier*, l'absence des espèces les plus thermophiles et de *Geranium sanguineum*, la prédominance de *Bromus erectus* dans les parties découvertes. C'est une association très voisine de celle qui occupe le Plateau septentrional : ce faciès de l'Association du Chêne rouvre, avec Charme dominant ou abondant, correspondant à un climat plus humide et moins chaud que le faciès où le Chêne est seul dominant.

Falaises.

Entre la faille orientale et les environs de la Grotte des Oiseaux, la pente urgonienne se termine sur le lac par une falaise de 10ᵐ à 20ᵐ de hauteur. Ces falaises en bordure du lac constituent une station que l'on doit envisager à part. A cause de la similitude des conditions, nous étudierons en même temps la falaise, plus importante, qui forme le soubassement du Plateau septentrional et qui, atteignant vers le S. une hauteur de 90ᵐ à 100ᵐ, s'abaisse progressivement jusqu'aux Bains de Menthon.

Ce qui donne à la végétation de ces falaises son caractère particulier, ce sont les conditions du sol. Ces parois de calcaire urgonien sont très sèches et s'échauffent facilement : il ne peut donc y subsister que certaines espèces xérophiles supportant ces conditions de chaleur et de sécheresse. De plus les fissures étant rares dans la roche, la végétation est nécessairement très clairsemée : les espèces forment une association discontinue.

Les conditions de climat varient. Les falaises situées à l'E. de la Grotte des Oiseaux jouissent du même climat chaud et sec, de la même insolation intense que la pente qui les surmonte. La grande falaise qui supporte le Plateau septentrionnal est exposée à l'W. ou à l'W.S.W. : elle bénéficie d'un climat chaud, mais d'une humidité plus grande, ainsi que toute la partie septentrionale du massif. On peut penser aussi que le voisinage immédiat du lac agit sur les conditions climatiques des falaises : la présence de cette masse d'eau doit contribuer à amortir les variations de température et augmenter la chaleur et l'éclairement, à cause de la reverbération des rayons solaires. En tout cas on constate au printemps que les plantes des falaises ont une avance marquée sur celles qui croissent dans les parties voisines.

Les principales espèces qui peuplent ces falaises, d'un abord et d'une exploration difficiles, sont :

TABLEAU 9.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres et arbustes.	
Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Coronilla emerus L.	Rhamnus alpina L.
	Juniperus communis L.	Tilia platyphyllos Scop.
Cerasus mahaleb Mill.	Quercus sessiliflora Sm.	
	Quercus sessiliflora, [var. pubescens Willd.	
	Plantes herbacées.	
Sesleria cœrulea Ard.	Geranium sanguineum L.	Silene nutans L.
Laserpitium siler L.	Sedum album L.	Campanula rotundifolia L.
Centaurea scabiosa L.	S. reflexum L.	Saponaria ocymoides L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Globularia cordifolia L.	Galium rigidum Vill.
	Dianthus silvestris Wulf.	Peucedanum cervaria Lap.
	Asplenium ruta muraria L.	Potentilla caulescens L.
	A. trichomanes L.	P. caulescens, [var. petiolulata Gaud.
	Ceterach officinarum [Willd.	Sempervivum tectorum L.
	Polypodium serratum [Willd.	S. arachnoideum L.
		Globularia vulgaris L.
	Hippocrepis comosa L.	Asplenium fontanum [Bernh.
		Sedum dasyphyllum L.
		S. maximum Sut.
		Æthionema saxatile R. Br.
		Hieracium Jacquini Vill.
		Sisymbrium austriacum [Jacq.

C'est un faciès appauvri de l'Association du Chêne rouvre, telle qu'on l'observe sur les parties chaudes du versant. Les végétaux ligneux, croissant dans les fissures les plus profondes, sont distants et peu développés : ce sont surtout l'*Amélanchier* et le *Cerisier de Ste-Lucie*, puis la *Coronille*, le *Genévrier* et le *Chêne rouvre*. Parmi les végétaux herbacés on remarque la prédominance de *Sesleria cœrulea*, *Laserpitium siler* et *Centaurea scabiosa*. Dans les fissures les plus profondes ou sur les petits ressauts garnis d'un peu de terre et d'humus, *Sesleria cœrulea* est associée à *Geranium sanguineum*, *Silene nutans*, *Dianthus silvestris*, *Hippocrepis comosa*. Dans les fissures étroites croissent *Globularia cordifolia* dont les tiges rampantes forment des tapis plaqués contre le rocher ; des plantes grasses, plusieurs espèces de *Sedum* et *Sempervivum tectorum* ; puis un certain nombre d'espèces spécialement adaptées aux stations rocheuses : ce sont des fougères xérophiles, divers *Asplenium*, l'intéressant *Polypodium serratum* et *Ceterach officinarum*, et enfin deux espèces bien caractéristiques des parois rocheuses dans la région, *Potentilla caulescens* et *Hieracium Jacquini*.

L'association ainsi constituée présente quelques variations dans les deux séries de falaises que nous avons distinguées.

Les falaises situées à l'E. de la Grotte des Oiseaux sont plus fissurées, et, en raison de leur exposition, plus chaudes et plus sèches. La végétation y est relativement dense, mais composée uniquement des espèces les plus xérophiles. *Potentilla caulescens* et *Hieracium Jacquini* manquent ; *Polypodium serratum* est peu abondant.

La falaise qui commence à la faille occidentale, formée en

majeure partie par l'urgonien supérieur, est beaucoup plus compacte, mais l'humidité du climat est plus grande. La végétation est très clairsemée, de larges surfaces restant entièrement nues. Mais on y constate l'existence d'un certain nombre d'espèces exigeant une certaine fraîcheur : de loin en loin quelques buissons de *Tilleul (Tilia platyphyllos)* croissent dans une anfractuosité ; le *Lierre* grimpe en quelques points le long du rocher. C'est là que l'on trouve *Potentilla caulescens* et sa variété *P. petiolulata* qui garnissent les fissures dans les parties les plus compactes : on y voit aussi *Hieracium Jacquini; Ceterach officinarum* et *Polypodium serratum* sont abondants. Les rhizômes de cette dernière espèce, entourés d'un peu d'humus résultant de la décomposition des frondes, forment des masses volumineuses à peine adhérentes au rocher : la Fougère vit sans contact intime avec le substratum, à la manière d'un épiphyte.

Enfin il faut signaler, en quatre ou cinq stations très réduites, réparties tout le long de la base de ces falaises, la présence d'*Adiantum capillus-Veneris* L. Cette Fougère, toujours assez chétive, et représentée seulement par quelques pieds, vit au fond de petites anfractuosités s'ouvrant au niveau du lac. Elle se développe là à l'abri des rayons du soleil, protégée contre le froid, dans une atmosphère humide, arrosée par l'écume des vagues qui viennent battre le rocher. Ce sont exactement les conditions décrites par M. Christ pour les stations de cette espèce sur les bords du lac de Neuchâtel [1].

Plateau rhodanien.

Les couches rhodaniennes constituent dans la partie septentrionale du Versant du lac un plateau doucement incliné vers le N.W. En raison de l'exposition, le climat du plateau est voisin de celui de la pente urgonienne qui le sépare du lac, mais plus frais. Le sol est assez profond ; le calcaire rhodanien est très désagrégé, la terre formée sur place a comblé les crevasses, de sorte que les pointements rocheux sont rares. Comme sur les couches similaires du Chaînon oriental, la terre, argileuse, est fortement décalcifiée.

Tout ce plateau est couvert d'un taillis serré ; on y observe :

1. « A Saint-Aubin on trouve tout près du niveau du lac des grottes irrégu-
« lières très basses creusées par le travail des eaux. Dans ces niches, à l'abri de
« la gelée et d'un soleil trop ardent, s'étalent les feuilles délicates de cette char-
« mante Fougère, la plus gracieuse de toutes, qui y croît sur un tapis de vertes
« hépatiques. » (H. Christ : *La Flore de la Suisse et ses origines*, éd. française traduite par Tièche, Genève, 1883, p. 137.)

Tableau 10.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.	Carpinus betulus L.	Acer campestre L.
		Sorbus aria Crantz.
		S. torminalis Crantz.
		Cerasus avium DC.
		Tilia silvestris Desf.
		Fagus silvatica L.
	Arbustes.	
Cratægus monogyna Jacq.	Coronilla emerus L.	Mespilus germanica L.
	Ilex aquifolium L.	Cornus sanguinea L.
	Corylus avellana L.	Rubus hirtus W. et K.
		Lonicera xylosteum L.
		Ligustrum vulgare L.
		Rosa arvensis Huds.
		Juniperus communis L.
		Daphne laureola L.
		Viburnum lantana L.
		Prunus spinosa L.
		Evonymus europæus L.
		Cotoneaster tomentosa [Lindl.
	Lianes.	
		Lonicera periclymenum L.
		Tamus communis L.
	Tapis herbacé.	
Hedera helix L.	Brachypodium pinnatum [R. Br.	Luzula vernalis DC.
Carex montana L.	Melica uniflora Retz.	Euphorbia amygdaloides [L.
	Hieracium murorum L.	Fragaria vesca L.
	Brachypodium silvaticum [R. et Sch.	Primula grandiflora Lam.
		Orobus vernus L.
		O. niger L.
		Melampyrum pratense L.
		Viola silvatica Fr.
		Euphorbia dulcis L.
		Carex glauca Scop.
		Melica nutans L.
		Vinca minor L.
		Vicia sepium L.
		Helleborus fœtidus L.
		Calamintha officinalis [Mœnch.
		Festuca heterophylla Lam.
		Trifolium medium L.
		Campanula trachelium L.
		Melittis melissophyllum L.
		Calluna vulgaris Salisb.
		Molinia cœrulea Mœnch.
		Teucrium scorodonia L.
		Betonica officinalis L.
		Hypericum montanum L.
		Agrostis alba L.
		Orobus tuberosus L.
		Asplenium fontanum [Bernh.
		A. trichomanes L.
		A. ruta muraria L.
		Polypodium vulgare L.

(A suivre.)

Ph. Guinier,
Professeur de Botanique à l'Ecole forestière de Nancy.

FÊTE CÉLÉBRÉE A ÉVIAN
à l'occasion
de la prise de Toulon, par l'armée républicaine

La lecture de l'article consacré à la fête républicaine célébrée à Sallanches en 1792 (voir *Revue savoisienne*, 1906, p. 50), a engagé M. Albert Duplan, président de l'Académie chablaisienne et membre du comité d'études économiques sur la Révolution à nous envoyer une communication qui sera d'autant plus appréciée que l'auteur a bien voulu la détacher de ses Recherches inédites sur 1793 d'après les archives municipales d'Evian.

La trahison, qui avait livré Toulon aux Anglais, eut un cruel retentissement dans tous les cœurs français et étouffa jusqu'à un certain point les sentiments d'allégresse provoqués par les succès des armées de la République.

Aussi, lorsque le génie militaire de Napoléon, eut suppléé à l'incapacité des généraux, chargés de prendre Toulon, lorsque cette ville, une des clés de pénétration en France, eut été rendue à cette dernière, une joie immense, se fit l'écho de cette heureuse délivrance.

La ville d'Evian, elle aussi, eut son élan de patriotisme, consigné en ces termes, dans les registres des délibérations communales, dans sa séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793).

La Municipalité assemblée, un membre annonce avec un élan patriotique, une relation des Représentans du peuple datée d'Olliole (Ollioule), le 27 frimaire et reçue officiellement par l'administration de ce District qui annonce la prise de Toulon par les soldats de la liberté ; la joie est peinte sur tous les visages et sur l'observation d'un membre, la Municipalité arrête à l'unanimité de rendre aussitôt publique cette relation et d'en donner demain lecture au peuple avec solennité, que toute la troupe cantonnée en cette Commune, de même que la Garde Nationale seront invités de s'y rendre et considérant qu'il importe de marquer cette fête par quelque largesse surtout envers les pauvres, arrête de faire distribuer du vin qui sera pris dans la cave de la maison Nationale du ci devant Blonay (baron de Blonay) et nomme à cet effet le Citoyen Guillot pour procéder en cette conformité, lequel donnera la note de la quantité qui aura été distribué et qui pourra pas cependant excéder celle d'un char (640 lit.), arrête en outre qu'il sera fait une publication pour inviter les Citoyens à illuminer leur maison ce soir à la tombée de nuit.

Séance du 29 Nivôse an II

(18 janvier 1794).

Un décret du 4 Nivôse, ordonne la célébration d'une fête nationale, à l'occasion de la prise de Toulon et dans ce but, la Municipalité arrête que le bureau des travaux publics en sera chargé, selon le programme accepté.

Elle sera célébrée demain, 3me décade de Nivôse et cinq barils de vin, seront distribués à la troupe :

Prospectus pour la fête du 30 Nivôse.
(19 janvier 1794).

En réjouissance de la prise de Toulon :

1° Un détachement de 10 Gardes Nationaux à cheval, ouvriront la marche.

2° La Garde Nationale de la Commune suivra en colonne, précédée d'une compagnie du bataillon de l'Espérance, ensuite les Grenadiers du 1er Bataillon de Mayenne et Loire, précédés des tambours.

3° La Déesse de la liberté vêtue de blanc, décorée d'un ruban tricolore en écharpe, ornée d'une couronne de laurier et armée d'une pique, sera portée sur un char à quatre colonnes entrelassées de guirlandes de lierre et de fleurs, par quatre volontaires.

4° Cette Déesse sera accompagnée de femmes vêtues de blanc, qui marcheront sur deux rangs à côté d'elle et porteront également en écharpe le ruban tricolore ; la musique se placera en avant du char et jouera des airs analogues à la fête.

5° Viendra ensuite la Société populaire suivie du Conseil Général de la Commune escorté par des Volontaires sur deux lignes ; derrière le Conseil marchera l'état-major qui sera suivi de deux pelottons de Volontaires qui fermeront la marche.

6° La Marche sera annoncée par une décharge de Mousqueterie sur la place de la Liberté, où un membre nommé à cet effet prononcera un discours civique et analogue à la circonstance.

7° Avant de sortir de cette place, on y chantera quelques couplets de l'hymne de la Marseillaise.

8° La colonne se mettra en marche dans le plus grand ordre, pour montrer au peuple la dignité de la fête.

9° Ensuite l'on reconduira la Déesse et les corps constitués, le tout sera terminé par une décharge de mousqueterie et ensuite par un Bal et un repas patriotique.

Enfin, dans la séance du 2 pluviôse suivant (21 janvier 1794), eut lieu le réglement des dépenses, occasionnées par la fête, célébrée en l'honneur de la prise de Toulon. Ils se montèrent aux sommes suivantes :

1° 234l pour frais de « comestibles » distribués au peuple;

2° 18l 10s et 27l 10s, d'autre part, pour frais d'embellissement, outre 6 barils de vin, distribués au bataillon de Maine-et-Loire et à la garde nationale, qui assistaient au cortège.

« La Municipalité approuvant ces comptes, charge son bureau de délivrer ces sommes aux commissaires Monmasson et Chatillon. »

A. Duplan.

NOTE SUR LA VIE DU PRIEUR ENGUIZO

(1130-1160)

UN CAS DE TÉLÉPATHIE AU MOYEN-AGE

Enguizo est surtout connu comme le deuxième prieur de Contamine-sur-Arve. Il est cité en effet lors d'un procès qui éclata entre Bernard, prieur de Novalaise et lui, au sujet de la juridiction à exercer sur les églises de Châtillon et de Thiez et qui fut tranché en 1155, grâce à un arbitre délégué par le pape Adrien [1]. Le passage suivant du *Regeste genevois* se rapporte au même personnage et donne sur lui des détails qu'on n'avait pas encore relevés (n° 259). C'est une traduction résumée tirée du liv. II, chap. 26, de l'ouvrage *De Miraculis*, de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny et dont les consciencieux auteurs ont puisé le texte dans *Maxima bibliotheca veterum patrum* (XXII, p. 1120) : « Pierre... raconte qu'un noble nommé Enguizo est venu dans son couvent se reposer des fatigues du monde et se consacrer à la vie religieuse. Il a eu, pendant son sommeil, l'apparition d'un de ses compagnons, chevalier comme lui, appelé Pierre de La Roche, dont le château est situé dans le diocèse de Genève. Dans le songe d'Enguizo, Pierre de La Roche lui a dit qu'un jour, avant son départ pour Jérusalem, il avait poursuivi et frappé le curé de l'église de Saconnex qui réclamait de lui le paiement d'une certaine dîme. Enguizo, après son réveil, s'est transporté dans le territoire de Genève, a vérifié l'exactitude du récit qui lui avait été fait et obtenu des parents du chevalier que le curé de Saconnex fut indemnisé. L'abbé de Cluny ajoute que Pierre est mort pendant son voyage à Jérusalem, mais qu'on ne l'a appris que postérieurement au songe d'Enguizo. »

Qu'était-ce d'abord qu'Enguizo ? De quelle terre était-il seigneur ? Nous ne le savons pas. Voici cependant quelques conjectures. Son nom est d'origine germanique, formé d'Ing, qu'on retrouve dans la formation de nombreux noms, de *wis*, sage, prudent et du suffixe familier *o*. Ingwisus, Ingwiso,

1. Guichenon : *Bibl. sebus.*, I, ch. 20 ; Besson : *Mém., etc.* Pr., 23 ; *Reg. genevois*, n° 325 ; A. Bruel : *Rec. des chartes de l'Abbaye de Cluny* ; V, n° 4177, p. 527.

sont des noms que l'on rencontre rarement dans les chartes du pays de Genève. Il est donc de toute probabilité que les titulaires devaient appartenir à la même famille. Or, voici ceux que nous avons relevés. En 902, un nommé Enchitzo, peut-être le même que le clerc Enguezo, habite Severy, près d'Aubonne (*Mém. de la Soc. de la Suisse romande*, XXVI, p. 112, 113). En 1051, un autre Engizo est témoin d'un acte à Orbe et d'un deuxième datant probablement du même temps ; il le signe avec Louis de Faucigny (*Reg. genev.*, 203 et 206).

Enfin, vers 1210, apparaît un dernier Anguizon sur lequel nous devons dire quelques mots (V. *Mém. de la Soc. d'arch. de Genève*, XV, p. 7, doc. n° 9). Il était le fils aîné de Rodolphe de Faucigny et de Keberge de Lucinge, nièce de Turumbert. Il ne paraît avoir vécu longtemps ou peut-être se fit-il moine, car son frère, resté seul, devint la souche des Faucigny-Lucinge. Pourquoi ce nom insolite d'Anguizo ? On sait qu'il y avait dans les familles féodales certains noms préférés que l'on se transmettait par ligne directe ou collatérale. Aimon, Guillaume, Humbert, Amédée sont fréquents dans la généalogie des comtes de Genevois, aux XIe et XIIe siècles ; Boson, Gérold, Guy, Guichard dans la famille d'Allinge ; Wilhelme, Guy, Rodolphe, Aimon, dans celle de Faucigny. Si donc Keberge a donné ce nom à l'un de ses fils, c'est qu'il se trouvait avoir été porté par un des ascendants dans sa propre famille ou dans celle de son mari ; de telle sorte que notre prieur Enguizo, qui venait de mourir en laissant une grande réputation, devait appartenir à l'une d'elles, probablement à celle de Lucinge : il aurait été ainsi un des fils de Guy, qui vivait vers 1093 (*Reg. genev.*, n° 231) et par conséquent le grand-oncle de Keberge, qui aurait donné son nom vénéré à son fils [1].

Quoiqu'il en soit, le chevalier Enguizo avait mené, comme les nobles de son temps, une vie mondaine et guerrière. Il était l'ami des sires de La Roche et comme eux sans doute vassal des sires de Faucigny. Or, à cette époque, Aimon, comte du Genevois, engageait contre l'évêque de Genève une lutte au cours de laquelle il lui enlevait plusieurs des biens qui lui appartenaient. Enguizo y prit, comme les autres seigneurs, une part active ; mais, avant qu'Aimon eût fait, en 1124, la paix avec

1. *Nepos, neptis* ont plutôt dans les chartes, le sens de neveu, nièce que celui de petit-fils, petite-fille. Sur la famille de Turumbert, v. le *Reg. genevois* (n° 384 bis et 525 bis) et A. de Foras : *Armorial*, p. 294. Celui-ci conteste la théorie généalogique du *Regeste*, sans apporter du reste d'autres éclaircissements.

l'évêque Humbert et eût conclu l'accord de Seyssel, le chevalier, dégoûté de ces violences, songea à reposer son âme dans le pieux silence d'un monastère. La réputation de l'abbaye de Cluny était alors considérable et justement, en 1119, l'évêque Guy avait confirmé solennellement, en présence du vénérable Ponce lui-même, la donation de l'église de Contamine à Cluny faite en 1083, à la réserve des droits d'avouerie des sires de Faucigny. Tout porte donc à supposer qu'Enguizo entendit parler de cet acte, qu'il en connut les témoins et qu'il préféra ainsi Cluny à tout autre monastère.

Maintenant, à quelle époque eut lieu ce songe ? C'est postérieurement à 1122 ; car, cette année, au 8 mars, Ponce était encore abbé (*Rec. des ch. de l'abb. de Cluny*, v. n° 3959) et Pierre est cité avec ce titre en 1123, (*id.*, n° 3966). Si celui-ci le mentionne dans son ouvrage, c'est qu'il en tenait évidemment le récit de la bouche même d'Enguizo. Ce dernier signe en qualité de chambrier particulier de l'abbé, *noster camerarius* (*id.*, n° 4012, p. 367) un acte de 1130 : c'est donc dans cet espace de sept ans que l'ancien chevalier eut son rêve, fit son voyage à La Roche et fut choisi, à son retour, pour remplir ces fonctions par l'abbé Pierre qui avait dû le prendre en affection à la suite de ce fait mémorable. Enguizo n'apparaît pas auparavant parmi les témoins des chartes de l'abbaye.

Quant à son ami, le chevalier de La Roche, dont la vie fut plus agitée encore, celui-ci appartenait à une famille sur laquelle le *Regeste genevois* donne quelques renseignements. Anselme de La Roche, qui approuve et signe la donation à Cluny de l'église d'Aisery faite vers la fin du XIe siècle par Armann, paraît avoir été le père de Pierre, et Dalmace, témoin d'un autre acte en 1130, son frère. Pierre, qui avait un caractère impressionnable et irascible, eut un violent démêlé avec le curé de Saconnex au sujet du paiement de certaine dîme. C'était un cas qui se renouvelait fréquemment entre seigneurs laïcs et ecclésiastiques, surtout à cette époque. Nous devons en conclure que Pierre possédait dans cette paroisse des terres que lui ou sa famille y avait acquises probablement par suite d'une alliance avec une héritière de ce nom. Nous voyons en effet qu'en 1205 les chevaliers Aimon et Guillaume de La Roche, sans doute fils de Dalmace, et les frères Pierre, Girod et Richard de Saconnex y donnent en commun une terre à la chartreuse d'Oujon. (*Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, XII, p. 52.)

A la suite de l'acte de violence qu'il commit sur la personne

du prêtre, Pierre, fatigué lui aussi de la vie qu'il menait, et pris du désir d'expier ses fautes et d'assurer son salut, fit ce que faisaient beaucoup de chevaliers [1] : il partit pour Jérusalem au pouvoir des croisés depuis 1099.

* * *

Venons maintenant au fait miraculeux lui-même.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux études psychiques ont déjà reconnu qu'il s'agissait d'un cas de télépathie. On sait qu'on englobe sous l'appellation générale de faits étranges, occultes, spirites ou encore supranormaux ou métapsychiques des phénomènes divers, obscurs et contradictoires et dont l'origine et la nature soulèvent des problèmes pour la plupart encore inexpliqués. Connus dans l'antiquité, et ses écrivains nous ont transmis sur certains d'entre eux des détails très caractéristiques, ces phénomènes, que l'on désignait dans leur ensemble, au début du siècle passé, sous le nom de magnétisme animal ou de somnambulisme, ont été depuis et sont maintenant surtout l'objet d'une étude critique et approfondie.

Depuis le jour où A. Despine donna aux lecteurs de la *Revue savoisienne* une relation traitée sous forme de souvenirs des séances de magnétisme tentées par son père, le Dr Despine, à Aix-les-Bains, depuis l'article de l'avocat Dufour, de Rumilly, sur la baguette divinatoire, cet ordre de questions n'avait plus tenté la plume de nos collaborateurs [2]. Et cependant déjà à cette époque, c'est-à-dire il y a plus de soixante ans, avaient été constatés dans le sommeil hypnotique et dans la trance, ces faits curieux tant de fois observés et invariablement reproduits depuis, tels que la sensibilité extraordinaire des sujets, la localisation de leurs sens sur d'autres parties du corps, le fluide phosphorescent échappé de leurs doigts, le rôle de l'épigastre dans les crises, la clairvoyance, et dans l'état de suggestion, ces équilibres et ces attitudes mimiques dont M. de Rochas a fait une étude si intéressante.

Aujourd'hui on peut essayer de classer ces phénomènes et de formuler des hypothèses qui précéderont la détermination définitive de ces lois inconnues qui règlent la vie trop négligée par la science d'une part importante de la personnalité humaine.

1. En 1100 un chevalier, nommé Grimaldus, *rediens ab itinere Hierosolimitano* et passant par Cluny lui donne toute sa part d'héritage. (A. Bruel : *Rec. des ch., etc.*, V. n° 3765.)

2. *Revue savoisienne*, années 1861 et 1862.

Voici la définition que donne du phénomène en question ici notre ami le Dr Geley, dans son livre si substantiel et si clairement ordonné [1] : « La télépathie consiste essentiellement dans le fait d'une impression psychique intense se manifestant en général inopinément chez une personne normale, soit pendant l'état de veille, soit pendant le sommeil, impression qui se trouve être en rapport concordant avec un événement survenu à distance. » (P. 63.)

Comment se produit ce phénomène ? Pour le comprendre, il faut admettre des faits importants, trop longtemps méconnus, et que les travaux et les expériences de Reichenbach, W. Crookes, de Rochas, Ochorowicz, Myers, etc., celles des spirites, ainsi que l'utilisation des facultés particulières de certaines personnes, appelées médiums, ont mis en lumière d'une façon éclatante.

1. *Transmission de la pensée.* — L'action des cellules cérébrales ne s'exerce pas seulement à l'intérieur de notre crâne pour agir sur notre individu. Si la pensée peut être considérée avec raison comme un phénomène de mouvement, elle doit évidemment produire des ondes vibratoires qui, traversant les os crâniens, comme la lumière traverse le verre, se transmettront à un autre cerveau par le moyen de l'éther ambiant. (Lombroso). Cette transmission doit être assez fréquente, même à l'état de veille. Combien de personnes, surtout celles qui ont vécu longtemps ensemble, n'ont-elles pas au même instant, la même pensée, sans qu'on puisse toujours invoquer pour expliquer ce fait, le processus d'une association d'idées ? Et combien cette transmission serait plus fréquente si notre intelligence n'était absorbée par des occupations multiples ? En revanche, quelquefois à l'état de veille, par suite d'une volonté intense ou au moment d'un accident, et principalement dans l'état de sommeil hypnotique, la transmission de la pensée se fait facilement. Les expériences en sont très nombreuses et le phénomène, on peut le dire, est inséparable de presque tous les faits expérimentés avec le secours de l'hypnose; il complique surtout les faits médiumniques et spirites.

2. *Existence d'une substance fluidique.* — Il existe dans cha-

1. Dr G. Geley : *L'Etre subconscient*, 2e éd., Paris, Alcan, 1905. On peut déjà se mettre au courant de ces phénomènes en lisant : *Les Hallucinations télépathiques* de Gurney, Myers et Podmore, trad. L. Marillier, Paris, Alcan, 1905, 4e éd.; la revue, les *Annales des sciences psychiques* (id. depuis 1898); de Rochas : *L'Extériorisation de la motricité*, 1895; J. Maxwell : *Les Phénomènes psychiques*, id., Alcan, 1904, 2e éd.

que être humain une substance fluidique, de nature encore inconnue, peu accessible aux sens ordinaires, douée d'énergie, d'intelligence, de sensibilité, susceptible de s'extérioriser et d'être même projetée loin du sujet, en tout ou en partie, se détachant même de lui dans certains cas et constituant alors une sorte de double vaporeux et malléable [1]. Cette émission de matière fluidique accompagne souvent et d'une façon inconsciente, les actes et états extraordinaires de notre vie; c'est ainsi qu'elle a lieu dans l'évanouissement, la maladie, un état d'exaltation subite et puissante, un violent choc émotif, le sommeil, l'hypnose, la trance, etc.

Voici un exemple inédit d'extériorisation et de matérialisation partielle. Un ami me conta un jour, qu'étant enfant, à l'âge de cinq ou six ans peut-être, il descendait l'escalier de pierre de la maison quand il perdit l'équilibre et se vit près de tomber. Il étendit la main pour se retenir à la rampe ; mais, étant trop petit, il ne put l'atteindre. Il fut à ce moment pris d'une grande frayeur et aperçut alors à son côté, une main bleuâtre étendue comme pour le soutenir et l'arrêter dans sa chute. Il conserva pendant longtemps et très net le souvenir de ce fait que sa mère lui avait expliqué par l'hypothèse de l'ange gardien.

Voici maintenant un exemple de dédoublement complet. Il est tiré d'une petite brochure éditée à Annecy, sans nom d'imprimeur [2]. J'avais demandé à l'auteur, qui ignorait alors la valeur scientifique de ces phénomènes, de me raconter quelques faits étranges qui avaient traversé sa vie. Il m'en cita spontanément deux ou trois, qu'il jugea bon de publier ensuite dans son opuscule auquel je renvoie le lecteur (p. 79). Voici comment il rapporte le fait d'après l'un des témoins dont il m'a montré du reste une lettre le confirmant et datée du 27 mai 1905 :

« C'était en 1877, le 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation. Comme je voulais aller communier avec la servante, je m'étais levée de bon matin ; il faisait beau clair de lune, elle était à son plein ; c'était vers quatre à cinq heures. En montant l'échelle pour aller à la grange, je me tourne contre la fenêtre de la sacristie où je vois une femme à genoux. J'appelle la servante et

1. Dans ces phénomènes, la volonté consciente n'est pas entièrement obnubilée, comme on pourrait le croire. Dans les expériences dites de matérialisation en particulier, il y a d'abord extériorisation de matière fluidique, puis modelage fait par le medium qu'influence fortement, par transmission, la subconscience des assistants. Tout fantôme médiumnique est une création commune, matérielle d'une part, subintellectuelle de l'autre, à laquelle les esprits des défunts semblent devoir être, faute de preuve péremptoire, étrangers.

2. *Récits des Coutumes antiques des vallées de Thônes*, par Claude Gay, 1905.

lui dis : « Joséphine, vois-tu là-bas la B... (C'était le nom d'une vieille femme qui vivait seule). Allons la prendre. » On va toutes deux pour l'emmener se chauffer chez nous. En arrivant à côté d'elle, nous lui parlons ; personne ne répond ; nous somme allées pour la prendre chacune d'un côté, impossible de la tenir ; nous n'avions jamais rien dans les mains. A force d'insister, elle se lève, puis elle part derrière l'église ; nous l'avons suivie et, en voulant la prendre par la jupe, elle se retourne sur nous, en levant les bras ; elle s'est allongée d'au moins dix mètres ; la servante et moi nous nous sommes sauvées en criant ; nous avons réveillé tout le village. En arrivant chez nous, mon frère était levé ; il est allé faire le tour de l'église pour voir s'il n'y avait personne, il n'a personne vu. »

Voici comment un pareil phénomène peut se produire ? La vieille femme s'était couchée la veille avec l'idée fixe qu'il lui fallait aller à la messe de grand matin. A l'heure dite, elle dormait encore. Alors l'idée de sortir surgit dans son cerveau par suite d'autosuggestion ; elle rêva qu'elle allait à l'église et son double, s'extériorisant, accomplit l'action. Les Procedings de la Société pour les recherches psychiques, à Londres, renferment un grand nombre de cas semblables ; l'allongement du fantôme, quand il va réintégrer le corps, a été aussi constaté. (*Halluc. télép.*, p. 177.)

La transmission de pensée et l'existence d'une matière fluidique capable de s'extérioriser étant admises, les faits télépathiques deviennent moins obscurs et peuvent, dans une certaine mesure, s'expliquer. A et B sont deux personnes qui se sont connues, ont sympathisé ensemble et chez qui les pensées, pour nous servir d'une expression musicale, ont souvent vibré à l'unisson. A est loin de B ; très malade ou près de mourir, il pense fortement à lui ; à son ami va, avec le désir de le voir, son unique pensée ; qu'arrive-t-il ? L'effluve psychique de A va, malgré la distance et dans une seule direction, plus ou moins impressionner le cerveau de B comme un *la* de diapason entrant en vibration, fait vibrer le *la* du piano en accord avec lui. Mais cette influence de l'agent sur le percipient peut se manifester de différentes manières, suivant la force de la transmission et la quantité de matière fluidique émise.

1. B éprouve une simple impression, une inquiétude vague, mais profonde, sans cause définie, où domine l'idée ou pressentiment qu'un malheur est arrivé à quelque personne qui le touche de près. Il se souvient de cette idée parce que souvent

un grand malaise qui n'est peut-être que la reproduction synchronique du mauvais état physiologique de A [1] l'accompagne; parfois aussi il éprouve un désir irrésistible d'agir, comme s'il était suggestionné à distance.

Voici un exemple de cette télépathie de premier degré.

Un de mes amis, M. J. Serand, en excursion dans la montagne et qui se reposait, un jour d'orage, dans un chalet, y entendit la propriétaire lui raconter qu'elle avait perdu son fils dans une expédition coloniale et qu'un soir, pendant son absence, elle s'était réveillée tout à coup avec l'idée fixe que ce fils venait de mourir. Malgré l'incrédulité de son mari, elle persista dans cette pensée qui fut confirmée, environ deux mois après, par un avis officiel. Or le décès du jeune soldat était précisément survenu à la date indiquée par sa mère. Près de mourir, il avait pensé à elle et n'avait pu lui transmettre que la seule idée de sa personne.

2. B éprouve des sensations télépathiques éveillé, ou en rêve, ou dans un état intermédiaire entre le sommeil et la veille : ce sont des bruits, des paroles, des visions ou des images inattendues d'une scène d'accident ou de mort survenue ailleurs, à la même date ou quelque temps auparavant. La transmission psychique est ici plus puissante; il est possible même qu'elle s'accroisse encore du fait que le patient, sous l'influence de son impression, émette lui-même un nuage de fluide extériorisé. L'hallucination peut donc ou être subjective et de nature onirique ou avoir un commencement de réalité. Dans le premier cas, l'image apparue peut subir des modifications dues au cerveau de B lui-même.

Cela est confirmé par le fait suivant qui s'est passé à Annecy. M. J., âgé d'une soixantaine d'années, avait comme parent un M. D. avec lequel il était très lié et qui était plus âgé que lui. Bien qu'habitant dans le même quartier, ils ne s'étaient pas vus depuis huit mois, à cause de leur état de santé qui les empêchait de se rendre visite. La maladie de M. D. s'aggrava sans que M. J. le sût. Or, dans la nuit du 9 au 10 mai 1906, celui-ci, qui se trouvait à moitié éveillé, vit soudain son parent lui apparaître, s'approcher de lui et lui tendre la main. M. J. sans être autrement surpris, la lui serra et constata que M. D. était en bonne santé, avec le visage qu'il lui connaissait quelques années auparavant. La vision ayant diparue, M. J. se rendormit et vers huit heures on lui annonça, à son grand étonnement,

1. *Halluc. télép.*, p. 86 et 88.

que son parent était mort, le même jour, à six heures du matin [1].

Remarquons que ces hallucinations peuvent être subies par un individu, sans aucune influence télépathique, et chez des personnes certains rêves ont même une telle intensité que l'image apparaît objective : ainsi, par exemple, quand un mourant dit voir apparaître, tels qu'il les a connus et tels qu'il se les représente, les défunts qui lui sont chers, signe avant-coureur de la mort. On peut supposer que l'image construite autrefois par l'activité psychique interne et déposée dans la subconscience s'extériorise réellement avec le fluide dès que la volonté normale cesse d'agir et que l'attention disparaît. Il n'y a dans ces cas qu'une image ; mais il est fort probable que cette image est légèrement fluidique et qu'elle s'extériorise à une très courte distance du sujet. Mme d'Espérance éprouvait cela enfant. Impressionnée par les contes qu'on lui avait racontés, elle s'asseyait pour y rêver dans un coin de sa chambre ; des nuages psychiques se condensaient alors autour d'elle en des formes humaines et elle voyait les seigneurs et les dames du conte passer et repasser devant ses yeux [2].

Voici, d'autre part, une hallucination auditive que j'ai éprouvée moi-même. J'avais alors quatorze ans et je vivais avec ma mère malade ; je couchais dans une alcôve ouverte sur la cuisine laquelle communiquait, à angle droit, avec un salon s'ouvrant à son tour sur une dernière chambre où reposait ma mère. Je venais de me coucher, quand j'entendis, à environ un mètre et en face de moi, articuler d'une voix basse, mais distincte, mon prénom. Je me soulevai sur le coude et je fouillai l'obscurité, car la lumière de la dernière chambre n'arrivait pas jusque-là. Alors n'entendant plus rien, je demandai à ma mère si elle m'avait appelé ; elle ajouta à sa réponse négative cette idée que cette voix pouvait être celle de mon père. Or celui-ci était mort il y avait un an et demi et ma mère était une femme très croyante. Elle regarda donc cet événement comme une preuve de survie, bien que nous n'en parlâmes pas le lendemain, ni plus tard. Elle mourut quelque temps après.

Mais on peut expliquer ce fait différemment, en admettant qu'il m'est arrivé la même chose qu'à Mme d'Espérance, la forme de la sensation seule ayant changé ; en d'autres

1. Je dois ce renseignement à M. J. Terrier qui annonca lui-même cette mort à M. J. et qui a recueilli ce récit conforme de sa bouche.

2. Cp. *Halluc. télép.*, p. 177. Ce phénomène de dégagement de brouillard psychique accompagne souvent les visions dans le cristal. (V. Maxwell, p. 176.)

termes, ma mémoire avait enregistré mon prénom souvent prononcé par mes parents et, dans un soir d'exaltation nerveuse, ce ne fut pas une image, mais ce bruit qui s'extériorisa de ma subconscience. On peut aussi recourir à l'hypothèse d'une télépathie due à une personne éloignée, qui m'est restée inconnue. Je penche cependant plutôt pour un cas d'autosuggestion.

Voici un fait analogue. Une dame perdit en bas âge un enfant qu'elle avait appelé Jean et cette perte lui causa un grand chagrin. Plus d'un an après, elle se réveilla en sursaut au milieu de la nuit et entendit une voix qui lui disait : « Petit Jean est mort ! » Elle songea immédiatement que ce malheur devait être arrivé au fils de son frère qui portait le même nom. Or cette prévision était inexacte ; en réalité, sa mémoire avait enregistré cette parole prononcée lors du décès de son propre enfant et, dans son sommeil, à un moment où sa conscience personnelle n'existait pour ainsi plus, la conscience subliminale avait fonctionné et l'impression sensorielle d'autrefois s'était réveillée avec une telle force qu'elle avait cru entendre dire ces mots dans la chambre même.

L'auteur de la brochure déjà citée rapporte (p. 75) le cas suivant qu'il m'avait déjà communiqué oralement et que je résume ainsi. (C'est un vrai cas télépathique et tout différent des précédents.) Un soir, vers huit heures, que le personnel de la maison était réuni autour de la table, pour dire la prière, on entendit trois coups très forts, comme s'ils étaient produits par un marteau sur un fond de seille (seau en bois). On s'arrêta de prier et l'on chercha d'où provenait ce bruit. Quand on eut constaté qu'il n'y avait rien, le père de famille dit aux assistants de regarder l'heure, car on ne tarderait pas à recevoir quelque nouvelle. En effet il reçut plus tard une lettre annonçant que son propre frère était mort à Reims le même jour et à la même heure que les coups avaient été frappés.

Ce cas peut s'expliquer ainsi. Le mourant (il s'agissait d'un accident) pensa très fortement à son pays natal et projeta assez de rayons fluidiques pour communiquer avec sa famille et avoir une vision de la scène de la prière qui avait lieu au moment même. Son bras a dû s'agiter alors comme pour appeler et il frappa l'air de trois coups, pendant que son double exécutait le même mouvement synchronique sur la table.

3. Enfin, à l'état de veille, B voit apparaître le fantôme de A, évidemment dû à une extériorisation plus ou moins complète : il a alors réellement un être devant lui. Nous avons vu du

reste par l'exemple cité plus haut que le dédoublement pouvait avoir lieu pendant le sommeil. Certaines personnes se dédoublent même à l'état de veille.

Revenons maintenant à notre cas. Enguizo y joue le rôle de percipient. Endormi dans sa cellule, la volonté inerte, le cerveau à l'abri de toute influence extérieure, il se trouve dans des conditions parfaites de suggestibilité. Loin de lui, quelque part sur la route de Jérusalem, Pierre de la Roche va mourir. A cet instant les phases de sa vie se déroulent avec une singulière netteté en sa mémoire et il revoit, avec quel remords et avec quelle crainte d'une punition éternelle, la scène où il a frappé le prêtre de Saconnex. Il pense fortement à son ami qui seul peut lui venir en aide et sous l'influence de la crainte, lui transmet sa pensée. Les ondes psychiques vont faire vibrer les cellules du dormeur et l'idée de Pierre, des sensations particulières de vue et d'ouïe s'éveillent avec une telle intensité qu'Enguizo croit voir le chevalier et l'entendre parler.

Il aurait été important de savoir dans quel costume et dans quel milieu avait apparu le sire de La Roche; car, si la moindre circonstance concomitante de la scène lointaine s'était produite, il y aurait eu émission de matière et l'apparition aurait pu être considérée comme réelle. Mais Enguizo ne l'a pas dit et il est probable qu'il n'a vu Pierre que dans l'état où il le connaissait autrefois, ce qui enlève toute objectivité au phénomène.

* * *

Après son rêve, Enguizo alla trouver le vénérable abbé et lui apprit ce qu'il avait éprouvé. Il lui manifesta le désir de remplir les volontés de Pierre, dont il ignorait la mort, et dont il interprétait sans doute l'apparition comme un avertissement du ciel. L'abbé l'engagea donc d'autant plus à faire ce voyage qu'il devait en profiter pour visiter le prieuré de Contamine. Enguizo quitta donc Cluny vers 1124; il passa par la route la plus courte qui le conduisit par Mâcon, Bourg, Nantua, Châtillon en Michaille et le col de la Cluse à Genève. Il alla de là à Saconnex, vit le curé et obtint de lui la confirmation du récit de Pierre. Il se dirigea ensuite vers La Roche où il vit ses parents; il obtint d'eux que ce curé fut indemnisé de la perte et de l'injure qu'il avait subies. Enfin après un séjour à Contamine où il régla les affaires de l'abbaye, il retourna à Cluny où il devint, en 1129 ou 1130, chambrier. C'est quelque temps après qu'il apprit que Pierre était mort dans son voyage à Jérusalem.

Nous ne savons pas dans quelle année Enguizo fut nommé prieur. Il apparaît comme témoin dans une charte de 1154, avec le titre italien de *camarlengus*, synonyme de *camerarius*, mais non avec celui de prieur. Il s'y agissait d'un désistement de certains droits en faveur de l'église de Romainmoutier, fait par les seigneurs de Grandson, à Grandson même, en présence de *donni* pour *domini Enguizonis Clun. camarl.* (*Mém. et doc. de la Soc. de la Suisse romande*, XXVI, p. 474). Il est probable cependant qu'il n'a donné là que son titre principal et qu'il était déjà prieur de Contamine cette année-là.

A quelle date mourut-il ? Postérieurement à 1160 ; car, dans cette année, il est témoin à titre de chambrier privé *(noster)* de l'abbé Hugo, d'un acte par lequel le lorrain Matheus donne à l'abbaye la terre et l'église de Grandchamp (*Rec. id.*, V., n° 4200, p. 545). Il devait être alors assez âgé et sa mort ne doit pas être bien postérieure. C'est d'habitude vers la quarantaine que le dégoût de la vie profane s'empare de certains esprits ; Enguizo entré à Cluny, avons-nous dit, vers 1120, serait donc né en 1080 et serait mort âgé d'environ 80 ans.

Charles Marteaux.

LES MANDRINISTES A MEGÈVE

On sait, d'après l'*Histoire de Megève*, par le plébain Berthet (dont j'ai envoyé une copie aux Archives départementales où elle est cotée E 1008), les méfaits commis par le restant de la bande de Mandrin dans cette région. Il est question dans cette narration (voir Bruchet : *Inventaire des Archives de la Haute-Savoie*, série E, p. 307), d'un certain Francillon qui aurait été appréhendé par le châtelain de Megève. Voici une curieuse pièce trouvée aux archives de Megève qui appuie l'affirmation du plébain Berthet.

Dussaix.

Etat des délivrances faites par Joseph-Marie Frarier pour la Communauté de Megève.

	Livres	Sols	Deniers
Premièrement pour pain vin et autres choses livrées pour nourrir Georges Francillon du temps de sa détention à Megève.	3	15	0
Plus livré pour le même sujet à l'occasion de la détention de Pierre Ravy et Antoine Mistral.	4	5	0

A l'occasion d'Ignace Gendet aussi pour sa détention livré pour	2	15	0
Aux Soldats de justice	1	18	0
Plus donné au soldat Berthellet à cause qu'il avait gardé le dit Ignace	4	0	0
Plus livré aux soldats de Sallanches quand ils sont venu chercher dame Alombre ; pour l'eau de vie et le pain. .	1	16	0
Plus pour avoir nourri dame Alombre.	0	7	0
Plus pour des chandelles.	0	9	0
Plus pour deux autres chandelles	0	6	0
Total : Livres.	19	11	0

Nous soussignés et sous-marqués sindic et conseillers de la communauté de Megève, examen fait de la parcelle cy devant, l'ayant trouvée véritable, l'avons approuvée et consentons que le s^r Joseph Marin, procureur de la dite communauté impute audit Frarier sur la cense de la maison de communauté la somme de 19 livres 11 sous qui fait le montant de la dite parcelle. Fait audit Megève ce 22me décembre 1771, suivent les marques des Joseph-Marie Fège, sindic ; de Jean-François Duvillard-Charvaix et les signatures de J.-M.-C. Berthet ; Jean-Michel Socquet ; Clerc et Jean-Baptiste Muffat-Jeandet, conseillers ; J.-B. Grosset, châtelain, et J.-M.-F. Defforges, secrétaire.

GLANES

Nécrologie. — *13 mars 1906.* — Mort à Ecle, près de Rumilly du poète Aimé Marcoz, auteur de charmantes poésies patoises, réunies sous le titre *Utor de mon Croaïzu.*

Dénombrement de 1906. — Nous avons donné dans notre précédent n°, la statistique du nombre de personnes ayant passé la nuit du 3 au 4 mars dans la ville d'Annecy, voici maintenant les résultats *réels* du dénombrement de la population de la même ville. Comme les précédents, ces résultats ont été communiqués par la Mairie :

Résultat réel : Population agglomérée, 10.763 ; éparse, 940 ; comptée à part, 2.648. Total : 14.351.

Chiffres de 1901 : Population agglomérée, 10.260 ; éparse, 638 ; comptée à part, 2.731. Total : 13.611. Augmentation pour 1906 : 740.

Voici d'après l'état récapitulatif la population du département :

L'arrondissement d'Annecy compte 78.589 habitants, soit une diminution de 1.905 individus, par rapport à la population constatée en 1901.

L'arrondissement de Bonneville aurait 68.336 habitants, soit une diminution de 1.448 individus.

L'arrondissement de St-Julien compte 49.718 habitants, soit 1.596 en moins.

L'arrondissement de Thonon, 59.541 habitants, soit 2.670 en moins.

La population totale du département s'élèverait donc à 256.184, au lieu de 263.803 en 1901, soit une diminution de 7.614 habitants.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de la **Flore populaire de la Savoie.**

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Académie delphinale. Bulletin. 1901. — XV. A. PRUDHOMME : *Les Opinions successives d'un gentilhomme savoyard sur la Révolution française,* d'après des lettres inéd. du marquis Alexis Costa. — XVI. *Id.* Excursion archéologique à Annecy ; discours de M. Nicolet, président de l'Académie delphinale. — XVII. A. GEVREY : *Symbolique des Monnaies gauloises.* — Docum. 2ᵉ s. I. P. INGOLD : *Lettres du Cardinal Le Camus* (1632-1707). Il y est question de Arenthon d'Alex, H. Borzetti, Charles-Emmanuel, Mᵐᵉ de Guyon, de Somont, abbé de Tamié, Victor-Amédée II, etc.

Academie de la Val d'Isère. 1905. Mémoires. 3ᵉ liv. — J.-M. PELLISSIER : *Un Fléau public dans la vallée de Beaufort au XVIIᵉ s.* (il s'agit d'une bulle contre les insectes). F. CHENU : *Journal d'un Paysan.* J. EMPRIN : *Les Seigneurs Chanoines de Tarentaise,* etc.

Académie de Vaucluse. 1905. Mémoires. — P. de FAUCHER : *Le Pont de Bollène et sa chapelle ;* le collège d'Annecy, à Avignon, disposait des revenus de cette dernière.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique. — 1901, nᵒˢ 3 et 4. PEROUSE : *Originaux de brefs et lettres de princes conservés aux archives de Savoie (XVᵉ s.).* — 1902. M. BRUCHET : *Le Plébiscite occulte du départ. du Mont-Blanc en 1815* (v. *Rev. sav.,* 1903, p. 68). — 1903. G. PEROUSE : *Une Communauté rurale sous l'ancien régime, d'après les archives de Termignon, en Maurienne.* J. SOYER : *Un Fragment des Capitulaires de Louis le Pieux (814-840) ;* on lit dans le chap. xxv de ce manuscrit d'Anségise : *Lugdunum, Tarentasia* (var. *Tarentasia*) et *Vienne, Albricus* (var. *Albaricus*) *episcopus et Richardus* (var. *Rihhardus*) *comes.*

— Section des sciences écon. et sociales. 1904, p. 389. TURQUAN : *L'Immigration des Provinciaux à Paris.* Par rapport à la population du département, la proportion dans la Seine des originaires du département de la Hᵗᵉ-Savoie est de 5,5 à 6,0 pour cent, celle de la Savoie de 7,0 à 7,5. La province de Savoie compte actuellement dans la Seine 34,804 immigrés. On a recensé dans le XIVᵉ arr. 516 personnes nées dans la Savoie, dans le XXᵉ 630 ; pour la Hᵗᵉ-Savoie, les chiffres respectifs sont de 378 et de 364. C'est la Savoie qui fournit le plus d'émigrants dans le département de la Seine.

Congrès archéologiques. — Mâcon, 1899-1901. J. DÉCHELETTE : *Le Hradischt de Stradonic en Bohème et les fouilles de Bibracte ;* étude intéressante sur l'époque de la Tène. — Agen et Auch, 1901-1902. A. BOUILLET : *Essai sur l'Iconographie de sainte Foy ;* carte du culte de la sainte en France ; statues, tableaux, images à Sᵗᵉ-Foy en Tarentaise et à La Clusaz. A Sᵗᵉ-Foy, la croix processionnelle date du xviᵉ s.

Congresso intern. di scienze storiche. Roma, 1903, IV. — Cᵗᵉ B. BAUDI DI VESME : *Rolando marchese della Marca brettone e le origine della leggenda di Aleramo* (extr. 1904) ; montre, par la communauté d'origine des légendes d'Aleramo, marquis de Ligurie, et d'Ethelbert, roi de Kent, et par une étude historique des personnages de la Chanson de Roland, que Aleramo, Robert le Fort, Roland et leurs nombreux neveux descendent en ligne directe masculine de Caribert, second fils du roi saxon Ethelbert, roi de Kent, et de la reine Berthe ; il prouve que la tige savoyarde remonte à Boson, roi de Provence. Il est regrettable que les noms de lieux des pages 12 et 13 aient été presque tous identifiés d'une façon fantaisiste. C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

3810. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 juillet 1906.

PRÉSIDENCE DE M. BRUCHET, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le CONSERVATEUR annonce que M. GARDIER a offert au Musée plusieurs eaux-fortes : 4 fables de La Fontaine par Oudry, trois Rembrandt, dont un 2e état de gravure. Remerciements au généreux donateur.

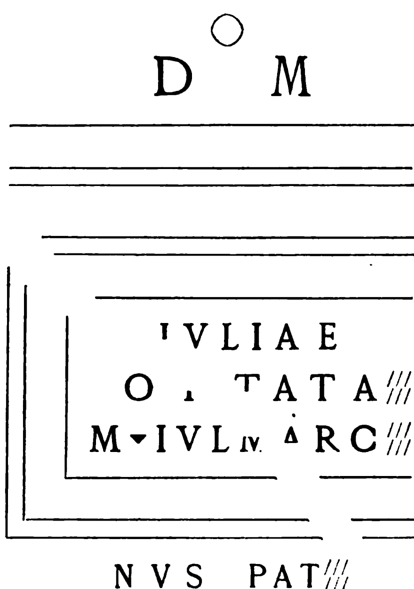
M. FONTAINE fait la lecture suivante :

« Dans la séance du 6 juin nous avons communiqué deux estampages pris : l'un sur un linteau de porte et l'autre sur un linteau de fenêtre dans les maisons Arrambourg, hameau de la Sauffaz, paroisse de Saint-Germain sur Talloires. Le linteau de porte représente en commençant à gauche : 1° oiseau grossièrement gravé qu'on peut supposer être la colombe, emblême du Saint-Esprit ; 2° les lettres *J h S* avec l'*h* retourné et barré pour former la croix, et l'*S* ressemblant à un *8* ; 3° les lettres *M V* signifiant sans doute : *Maria Virgo* ; 4° enfin un cercle divisé en six parties égales par des arcs s'entrecoupant. Le linteau de fenêtre porte une accolade flanquée à gauche d'un écusson qui paraît représenter un personnage assis, et à droite d'un autre écusson renfermant trois proéminences et une croix plantée sur celle du milieu. De petites saillies à droite et à gauche de la croix font supposer qu'il y avait encore d'autres attributs [1]. Ces deux linteaux ainsi que les jambages et appuis des mêmes ouvertures sont du XVe siècle ou peut-être du XVIe ; mais l'ensemble de ces deux maisons est d'une époque bien postérieure. D'où viennent donc ces pierres de taille ? Dans la localité on raconte qu'elles ont été prises à un quart d'heure plus loin sur le chemin de la Tournette dans des ruines au lieu dit Nervaz, où existait jadis un couvent abritant des religieuses surnommées les *Sœurs rouges*, qui se rendaient aux offices à Talloires, les dimanches et jours de fête. On dit également que

1. Si ces attributs étaient deux étoiles, on pourrait attribuer ces armes à la famille Bocard : d'argent au mont d'or à trois pointes, chargé d'une croix de gueule accompagnée de deux étoiles de même.

lorsqu'elles arrivaient à la Croix du Repos au-dessous de Vérel on sonnait les neuf coups de l'office.

Ce couvent a-t-il réellement existé ? Nous avons vainement cherché dans le cadastre de 1732 et dans les différentes histoires sur Talloires. On ne peut pas supposer que ces pierres aient appartenu à l'abbaye, celle-ci n'ayant jamais été propriétaire à la Sauffaz et aux environs. Auraient-elles été prises aux ruines de l'église, détruite à la Révolution ? Nous ne le pensons pas parce que ce bel édifice bâti par Ermengarde était roman (XIIe siècle). Espérons que de nouvelles recherches nous feront connaître ce qu'il y a de vrai dans cette légende. »



M. MARTEAUX fait la communication suivante :

« Grâce à la générosité de M. Philibert D'ORLYÉ, le Musée lapidaire gallo-romain vient de s'enrichir de la pierre signalée dernièrement par M. l'architecte Fontaine et trouvée à Menthon dans la démolition de l'ancienne chapelle Saint-Bernardin, située sur la place, à l'est et derrière l'église. C'était un cippe funéraire massif à fronton triangulaire et pourvu de chaque côté de deux oreilles arrondies qui pénétraient fortement dans le mur. Il est maintenant haut de 0m67, large de 0m96 et est fendu obliquement en deux morceaux dont l'un avait eu sa face intérieure taillée, afin d'être utilisé dans la construction.

Malgré ses mutilations, ce cippe en calcaire offre quelque intérêt. Le fronton, auquel manque la partie supérieure et qui est à double moulure, renferme au-dessous d'une couronne incomplète, les lettres D M, hautes de 0m07. Dans le cadre également mouluré, est gravée une inscription en trois lignes que le lapidaire, ayant manqué d'espace, a continuée en-dessous du cadre. Ses premières lettres hautes de 0m06, paraissent appartenir à une bonne époque, à la fin du premier siècle par exemple, autant qu'on en peut juger d'après la rondeur de l'O

et la profondeur de l'incision ; on remarquera la longueur du trait horizontal du T ; les lettres inférieures plus négligées, ont $0^{m}05$. Les points sont triangulaires. On lira donc : *D(iis) M(anibus) (I)uliae O(p)tata(e) M. Iul. (Ma)rc(ia) nus pat(er).*

Ce dernier nom est connu ; il apparaît sur deux inscriptions du Musée de Genève (*C. I. L.*, XII, n°s 2621 et 2625 et ALLMER : *Insc. de Vienne*, III, n°s 589 et 590) qu'Allmer attribue également au premier siècle, de sorte que celles-ci et la nôtre, étant donné d'autres détails caractéristiques, pourraient bien concerner le même personnage. Frère utérin ou adoptif de M. Connius Secundius, M. Julius Marcianus, qui mourut plus tard à Genève, aurait perdu sa fille Optata à Menthon, soit qu'il y possédât une propriété, soit qu'il l'eût conduite à ces bains renommés pour la guérir. »

M. DÉSORMAUX fait une communication sur les mots d'origine germanique en Savoie.

M. BRUCHET annonce que, sur sa demande, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a bien voulu donner à la Florimontane le 2e vol. des *Registres de Délibérations du Conseil de Genève* (1461 à 1477) ; des remerciements sont adressés à M. Victor van Berchem qui a bien voulu faciliter ce témoignage de sympathie et l'on décide l'acquisition du 1er registre de cette collection (1409-1461) si riche pour l'histoire des familles de Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

AIMON III, COMTE DE GENEVOIS

Sa participation à l'expédition du Comte Vert en Orient ; son testament ; sa mort.

Aimon, fils aîné du comte de Genevois Amédée III (1320-1367), avant tout a-t-il été vraiment « Comte » lui aussi ? — On pourrait en douter, si l'on se réfère à ce que les historiens ont écrit sur ce personnage. En effet, parmi les anciens auteurs, GUICHENON disait qu'Aimon mourut sans fils, testant le 30 août 1366 [1] ; LEVRIER, lui donnant le titre d'Aimon IV, affirmait qu'il

1. GUICHENON : *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie* (2 vol. Lyon, 1660), t. I, p. 1215.

succéda à son père, testa le 30 août 1367 avant de partir pour la Grèce avec Amédée VI, comte de Savoie, et mourut cette même année [2]. L'année 1367 est bien la vraie date du testament, comme incidemment l'a dit SCARABELLI [3]; mais, faute de connaître exactement les détails de l'expédition du Comte Vert en Orient, les érudits modernes se sont étrangement trompés sur la date de son testament et celle de sa mort. Ainsi M. MALLET disait qu'il mourut en Grèce en 1367 [4]; plus inexactement encore l'abbé DUCIS fixait la date de son testament au 30 août 1366 avant le départ pour l'Orient, et celle de sa mort « probablement au 10 octobre 1366 à Callocastre »; il s'était malheureusement appuyé sur l'indication du décès à cette date d'un Amédée de Genève dans l'Obituaire de Bonlieu, et avait conclu à la non-existence du règne d'Aimon III [5]. Le comte DE FORAS sans preuves a placé testament et mort à l'année 1367 [6]; enfin, M. LE FORT répétait les erreurs de l'abbé DUCIS, en ajoutant même que le prince serait mort avant le débarquement à Constantinople [7].

En étudiant dans toutes ses manifestations la glorieuse expédition d'Amédée VI de Savoie en Orient [8], j'ai rencontré plusieurs fois le nom du jeune prince de la Maison de Genève qui a tant embarrassé les érudits. Ce fut un fidèle compagnon du chevaleresque Comte Vert lors de la croisade d'Orient; il mourut au retour de cette glorieuse campagne, après avoir régné peu de mois, sans revoir sa famille et son beau pays.

Je suis bien heureux de publier dans la sympathique *Revue savoisienne* les résultats de mes recherches à ce propos.

2. LEVRIER : *Chronologie historique des Comtes de Genevois* (2 vol. Orléans, 1787), t. I, p. 235.
3. SCARABELLI : *Paralipomeni di Storia Piemontese dall'anno 1285 al 1617*, dans l'*Archivio Storico Italiano*, série 1ᵉ, t. XIII (1847), p. 85.
4. MALLET : *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de 1312 à 1378*, dans les *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XVIII (1872), p. 409.
5. DUCIS : *Les anciens Comtes de Genevois*, dans la *Revue savoisienne*, t. XX (1879), p. 32.
6. DE FORAS : *Armorial de Savoie*, t. III, (1893), tableau généalogique des Comtes de Genève, p. 71.
7. LE FORT : *Les derniers Comtes de Genevois*, dans les *Mém. et Docum. de la Société d'hist. de Genève*, cit., t. XXIII (1888-1894) pp. 121-22.
8. Pour tout ce qui regarde ce sujet, je ne saurais renvoyer le lecteur au travail très vieilli de DATTA : *La spedizione in Oriente di Amedeo VI, conte di Savoia* (Torino, 1826), ouvrage plein de lacunes et d'erreurs jamais remarquées jusqu'ici; je le prie d'attendre mon étude, dont la publication est imminente, sur *L'impresa d'Oriente del Conte Verde Amedeo VI di Savoia*, que j'ai faite sur de nouveaux et importants documents des Archives et Bibliothèques de Turin, Venise, Florence, Rome, Gênes et Paris, et sur les derniers travaux d'histoire de la Papauté, de Byzance, des Croisades, des Turcs, de la Hongrie et des Bulgares.

I.

Je laisserai de côté ici la famille du comte Amédée III de Genevois et de Mahault de Boulogne, la naissance de leur fils aîné Aimon et ses premières années, les relations d'Amédée III avec Aimon et Amédée VI de Savoie, surtout pendant la tutelle qu'il exerça sur ce dernier avec Louis II de Savoie-Vaud de 1343 à 1349 environ; je ne m'occuperai pas davantage des conflits d'autorité soulevés contre le Comte Vert de 1355 à 1360, terminés par un accord général peu après [9]; cette notice sera surtout consacrée à la participation d'Aimon, depuis comte de Genevois, à l'expédition dirigée en Orient par le Comte Vert.

Aimon, filleul du comte de Savoie du même nom et né à peu près aux temps du Comte Vert, prit part à la suite de ce dernier en 1361, avec plusieurs hommes d'armes, à la guerre contre les grandes compagnies en Piémont; ainsi que tant d'autres nobles seigneurs, il fut contraint de se racheter des mains des Anglais après la surprise de Lanzo, largement aidé en cette extrémité par le Comte de Savoie [10]; deux ans après nous retrouvons notre personnage au premier rang avec 25 hommes d'armes dans la forte armée qu'Amédée VI dirigeait victorieusement dans l'été de l'année 1363 pour punir la félonie de Frédéric II, marquis de Saluces [11]. Même en faisant abstraction des relations politiques et des liens de parenté, évidemment une grande sympathie unissait les deux jeunes princes; et si, premier de quatorze nobles compagnons, le Comte Vert, au commencement de l'année 1364, nommait chevalier de l'Ordre du Collier de Savoie le vieux Amédée III de Genevois [12], Aimon

9. Sur cette matière, outre les ouvrages cités ci-dessus, et pour les dernières affaires, cfr. DEMÔLE : *L'Atelier monétaire des Comtes de Genevois à Annecy,* dans les *Mém. et docum. Société Genève* cit., t. XXII (1886), pp. 41 et suiv., et mon récent travail : *L'imperatore Carlo IV nelle terre sabaude nel 1365 e il Vicariato imperiale del Conte Verde,* dans les *Memorie dell'Accademia Reale delle Scienze di Torino,* t. LXVI (1906), p. 164-66.— La plus grande partie des documents inédits d'importance exceptionnelle est aux Archives de Turin, soit à la 1re section, soit surtout à la 3me (Camerali) avec les comptes de la Trésorerie de Genevois et ceux d'Annecy et des autres châtellenies des environs.

10. CIBRARIO : *Storia della Monarchia di Savoia* (3 vol. Torino, 1840-44), t. III, p. 171 ; USSEGLIO : *Lanzo. Studio Storico* (Torino, 1887), pp. 213 et suiv. ; GABOTTO : *L'Età del Conte Verde in Piemonte,* dans la *Miscellanea di Storia Italiana,* série III, t. II (Torino, 1895), pp. 120 et suiv., et, avec de nouveaux documents sur le rachat, ses *Contributi alla Storia del Conte Verde negli anni 1361-62,* dans les *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino,* t. XXXIV (1899), p. 233.

11. Voyez GABOTTO : *La guerra del Conte Verde contro i marchesi di Saluzzo e di Monferrato,* dans le *Piccolo Archivio Storico dell'antico Marchesato di Saluzzo,* t. I (1901), p. 27.

12. Sur cette nouvelle date de la fondation de l'Ordre du Collier dit plus tard

accompagnait le Comte de Savoie dans le voyage de ce dernier à Avignon en janvier 1364, entrepris, après de longues négociations, pour jurer entre les mains du pape Urbain V la Croisade pour la Terre Sainte, cette expédition décidée en mars 1363 dont le roi de France Jean II le Bon avait été choisi pour être le capitaine général et dont Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre, était le précurseur [13]. Tout naturellement dès lors Aimon, en prenant lui aussi la Croix rouge d'outre-mer, promettait de tout cœur à son ami de participer à l'expédition orientale, bien que cet événement semblât encore fort éloigné.

Dans cette même année 1364 nous retrouvons, bien que très fugitives, les traces des négociations engagées pour le mariage du jeune prince avec la malheureuse Jeanne, duchesse de Durazzo, que la soupçonneuse reine Jeanne de Naples tenait en prison. Le puissant seigneur de Vérone, Cansignorio della Scala, s'intéressait beaucoup à ce projet d'union. En effet, le Souverain Pontife le 10 août 1364, en écrivant à ce dernier, lui promettait de s'employer auprès de la Reine pour la faire délivrer selon ses droits [14]; mais l'issue de cet épisode jusqu'ici complètement ignoré de la vie d'Aimon n'est pas connue, bien qu'il soit très facile de la deviner.

Après la mort du Roi de France, en avril 1364, devant l'insuccès des pérégrinations à travers l'Europe de Pierre de Lusignan en quête de prosélytes et l'impossibilité d'obtenir jusqu'alors un seul florin du clergé sur le produit des dimes et autres concessions d'Urbain V, le Comte Vert avait presque oublié l'affaire de la Croisade; mais l'arrivée à Avignon, en octobre 1364, des ambassadeurs de Jean V Paléologue, empereur de Byzance — cousin du Comte de Savoie du côté maternel par Jeanne (Anne) de Savoie, fille d'Amédée V [15] — et les instances de ce souverain implorant le secours de l'Occident et promettant le

de l'Annonciade et son rattachement à l'entreprise d'Orient du Comte Vert, j'ai lu — en attendant une étude définitive — une communication à la séance du 4 septembre dernier du IXe Congrès Historique Subalpin de Turin.

13. Aimon à Avignon fut logé à l'hôtel des Fleurs de Lys et du Cerf. Archives Camérales de Turin: *Comptes de l'Hôtel du Comte de Savoie,* rouleau 63e [19. 3. 1361-6. 2. 1365], fol. XXXIII: « Item [libravit] hospiti signi Florum Lilij et Cervi, pro locagio duorum hospitiorum locatorum per diem quatuor florenos cum dimidio, in quibus hospitiis erant hospitati dominus Aymo de Gebennis, Gerardus Destres (chancelier de Savoie) etc... ».

14. Lecacheux: *Lettres secrètes et curiales du Pape Urbain V (1362-1370) se rapportant à la France* (publication de l'*Ecole française d'Athènes et de Rome* (Paris, fasc. I, 1902, fasc. II, 1906), N. 1163 (p. 185).

15. Voyez sur ces liens de parenté mon travail: *Una Principessa sabauda sul trono di Bisanzio Giovanna di Savoia imperatrice Anna Paleologina,* qui sera publié incessamment dans le t. XIe de la IVe série des *Mémoires de l'Académie de Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie,* (Chambéry, 1906).

retour de la Cour et du Clergé byzantin à la foi catholique, modifièrent les idées du Pape et surtout celles du Comte de Savoie. Désormais, ce prince chevaleresque fut décidé à tourner ses armes non plus contre les Musulmans de l'Asie, mais contre les Turcs Ottomans oppresseurs des restes de l'Empire Byzantin en Europe; tels furent les engagements pris envers Urbain V lors de l'entretien tenu à Avignon en mars 1365 [15 *bis*]. Mais un événement de la plus haute importance était alors imminent : le passage de l'empereur Charles IV dans les terres savoisiennes en allant à Avignon et en revenant en mai-juin 1365 : c'est à la suite de ce voyage que le Comte Vert obtenait de l'Empereur la charge de Vicaire Impérial sur toutes ses possessions; Amédée III, de son côté, aussi protégé par Charles IV, lui offrait avec sa femme et ses fils une magnifique réception au château de Rumilly, le 18 juin 1365 au soir [16]. Enfin, après avoir pourvu aux premières nécessités politiques pour le nouvel état de choses, le 3 janvier 1366 le Comte Vert faisait un pas décisif dans la voie des préparatifs de l'expédition, en nommant Régente pendant son absence sa femme Bonne de Bourbon, assistée d'un Conseil de Régence composé de personnages choisis parmi les plus prudents gentilshommes de ses Etats.

III.

Aimon de Genevois devait être un des plus vaillants chevaliers de la suite du Comte Vert : l'esprit d'aventure qui le possédait ne lui avait pas permis de laisser passer une si belle occasion de voir d'étranges pays, de combattre de nouveaux ennemis, pour servir son seigneur et ami, lutter pour la foi et, en même temps, d'acquérir une nouvelle réputation de fort chevalier : l'âge avancé de son père auquel il devait succéder sur le trône et l'affection de sa mère et de ses frères et sœurs n'avaient pu arrêter sa résolution.

Dans les derniers mois de l'année 1365, il visitait Avignon [17],

15 *bis*. Probablement à cette affaire on doit rattacher l'étrange nouvelle suivante que je ne sais expliquer mieux : *Comptes de la Châtellenie de Rumilly*, Rouleau 8. 8. 1364-29. 8. 1365, fol. 10 : « Libravit Amedeo de Gebennis filio Domini pro eius expensis faciendis eundo ultra mare, per manum Johannis de Monthoux locumtenentis sui, (par lettre du Comte de Genevois 13 mars 1365), XXX florenos ».

16. Voyez mon travail cité : *L'imperatore Carlo IV...*, t. cit., pp. 178-79 pour ce qui regarde le Genevois ; mais quelque chose y serait à joindre sur cette dernière matière.

17. *Comptes de la Trésorerie de Genevois*, rouleau 1365-1368, dépenses fol. v.

probablement pour rassembler des finances, peut-être aussi pour prendre conseil auprès du Pape à propos de ses décisions; déjà, le 5 février 1366, il recevait de la part du Comte de Savoie, comme payement des gages pour lui et 12 « hommes d'armes » (c'est-à-dire 48 hommes au moins, selon l'expression usuelle) pour tout le temps de l'expédition, 1440 florins d'or de bon poids [18]. Mais le jeune prince n'était pas sans parents et sans amis dans une entreprise qui devait rassembler en belle ordonnance la fleur de la noblesse de la Savoie, de la Bourgogne et de la Suisse romande; c'est ainsi que nous retrouvons, à côté de lui, avec 10 « hommes d'armes » son cousin et homonyme Aimon de Genève, devenu seigneur d'Anthon et de Varey après la mort tout récente de son père Hugues (frère du comte Guillaume III, père d'Amédée III) [19]; Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay, qui avait épousé, en 1363, sa sœur Blanche, et son frère Louis ; et un de ses plus fidèles compagnons, Richard de Confignon [20].

Le Comte Vert séjourna peu de temps au Bourget, après son retour du voyage d'Avignon au commencement de février 1366 : afin de se porter en Lombardie pour traiter avec les Visconti des affaires politiques pendantes et obtenir leur concours pour son expédition, il quitta la Savoie le 8 février 1366, en passant par Annecy où il alla revoir pour la dernière fois son ancien tuteur Amédée III [21] : le 26 suivant il était à Milan.

18. *Comptes de la Trésorerie générale de Savoie*, Rouleau 27' (16. 11. 1365-15. 11. 1366), fol. XVII-XVIII : « Ce sont les summes que Messire de Savoee a ordine a paier a ceulx qui vont avec li ultra mer et les quelex il veut que soient alloies a Piere Gerbais. — primo. domino Aymoni de Gebennis pro XII hommes armes, ultra novies centum florenos quos dominus Emelionus de Pomeriis soluit sibi, et quos debebat Dominus de Monpesat. VcXL flor. b p. » (« per litteram Domini de mandato datam Burgeti die quinta februarij Anno Domini MIIIcLXVI »).

19. *Ibidem*, fol. XVIII : « item domino Aymoni de Gebennis le bornie, pro decem equitibus cum armis, MIIc flor. b p. » — Pour la généalogie, voyez De Foras : *ouvr. e loc. cit.* : mais il ne donne pas la date de la mort d'Hugues, fin de 1365, parce qu'il ne connaît pas son testament du 7 novembre 1365 (Arch. de Turin, *Duché de Genevois*, Paquet 7', N. 17) : jadis, bien qu'avec des erreurs pour la succession, Ludovico della Chiesa, *Dell'Historia di Piemonte* (Torino, 1608), pp. 164-65, avait donné l'année 1365 comme date de la mort en s'occupant de Béatrix fille d'Hugues et femme de Frédéric II, marquis de Saluces.

20. *Ibidem* : « Item dominis Hugoni et Loys de Challon pro decem equitibus cum armis, MIIc flor. b. p. » — « Item domino Richardo de Confignon, CXX flor. b. p. ».

21. *Comptes de l'Hôtel de la Comtesse de Savoie*, Journalier 8. 2. 1366-31. 7. 1367, fol. 1 : « Recessit Dominus eundo ultra mare — Die dominica VIII mensis februarii, anno millesimo IIIILXVI, qua die recessit dominus noster Comes ultra mare, fuit Domina tota die apud Burgetum... quasi omnes de familia Domini... ibidem remanxerunt pro eo quod Dominus ibat per Annessiacum et ipsi debent ire per Chamberiacum et Montemmelianum et debent Dominum invenire apud Aquambellam... ».

Et pendant le séjour du comte de Savoie dans cette ville, et depuis à Pavie alors en fête pour la naissance du fils aîné de son neveu Jean-Galeas Visconti et d'Isabelle de France, et les négociations avec le Doge de Venise pour les galères nécessaires au voyage d'outre-mer [22], Aimon de Genevois de son côté faisait les préparatifs de son départ pour l'Orient. Il était au Bourget auprès de la comtesse Bonne de Bourbon, parfois avec ses frères, le 13 et le 15 février, le 19 et le 20 mars, et le 20 avril avec toute sa suite de chevaliers et de domestiques [23]. D'autre part Amédée de Savoie, venu de Pavie à Rivoli le 28 avril, rassemblait autour de lui les chevaliers qui devaient l'accompagner, saluait pour la dernière fois à Saint-Jean de Maurienne au commencement de mai la comtesse Bonne, intervenait comme médiateur dans la guerre éclatée alors entre Galeas Visconti et Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, d'une part, et le Sénéchal de Provence, gouverneur des villes du Piémont méridional pour la reine Jeanne de Naples d'autre part, quittait enfin Rivoli le 19 mai 1366.

Des préoccupations matrimoniales (autre épisode complètement inconnu de la vie de notre jeune prince) absorbèrent les derniers jours passés par Aimon avec sa famille dans le Genevois. Après l'échec du mariage avec Jeanne de Durazzo, Amédée III et Mahault de Boulogne devaient souhaiter ardemment l'union de leur fils, afin d'assurer la continuation de la lignée de la Maison de Genevois. Aimon avait déjà des enfants mais inhabiles à lui succéder parce qu'illégitimes : c'étaient Jean qui devint seigneur de Candiac et Olivier plus tard écuyer d'Amédée VIII de Savoie ; et leurs vues et celles de leurs conseillers s'étaient posées dernièrement sur une noble dame française, Marguerite, fille aînée de feu Henri, comte de Vaudemont, seigneur de Joinville [24].

Ainsi, à la veille du départ pour l'Orient, après une nouvelle visite le 20 mai 1366 à Bonne de Bourbon à Chambéry [25], où

22. Sur ceci et toutes les vicissitudes du Comte Vert jusqu'à son arrivée à Venise, voyez mon étude : *La nascita e il battesimo del primogenito di Gian Galeazzo Visconti e la politica viscontea nella primavera del 1365*, dans l'*Archivio Storico Lombardo*, t. XXXII, fasc. VIII (Milano, 1905).

23. *Journalier* cit. ad dies : « presente... Aymone de Gebennis... cum eius comitiva » — Le 22 avril « Amedeo de Gebennis, Petro bastardo et Thoma de Gebennis ».

24. Sur ce personnage, voyez *L'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 602 ; et Delaborde : *Jean de Joinville et les sires de Joinville* (Paris, 1894), pp. 213-16, catalogue N. 998-1071 passim et tableau généalogique.

25. *Journalier* cit., ad diem : présents « Aymone et Amedeo de Gebennis, Petro bastardo de Gebennis... cum viginti equis ».

la souveraine de Savoie — la « domina » des documents administratifs — avait fixé sa résidence, et l'arrangement des comptes des plus forts frais de l'expédition [26], le 28 mai 1366 à Annecy, du consentement de son père, l'héritier de Genevois nommait comme procureurs Pierre, évêque de Cambrai, son frère Robert de Genevois, évêque de Maurienne, Robert, seigneur de Feynis, connétable de France, Robert, seigneur de Saint-Venance, Rodolphe de Reyneval, Arnoul de Boulogne, Jean et Ansel de Longvillers, Jean de Noël, le chevalier Raymond de Theys et le juriste Pierre du Pont, pour traiter le dit mariage et l'accomplir à son nom *per verba*, et pour négocier en plein pouvoir sur la dot; il jurait d'être tenu lui et ses héritiers à tout ce que ses procureurs auraient fait en cette matière, en obligeant tous ses biens présents et futurs et renonçant à tous ses droits d'exception, même aux privilèges de croisé pour le passage d'outre-mer : d'après un acte rédigé par le notaire Aymar de Bossy de La Rochette, auquel pour meilleure corroboration le vieux Comte apposait son sceau [27]. Mais ce mariage d'Aimon avec l'héritière d'une des plus nobles familles de la France ne fut pas accompli : ou, s'il fut conclu *per verba*, pour des raisons qui nous échappent dans le silence des documents relatifs à cette affaire, il dut être cassé, parce que nous ne trouvons pas un seul mot sur Marguerite de Joinville dans le testament du même prince : à la vérité cette princesse, devenue veuve de Jean de Bourgogne, épousera en 1374 un des frères d'Aimon, Pierre, 15e comte de Genevois, et se remariera encore après la mort de ce dernier (1394) avec Ferry de Lorraine, seigneur de Guise; elle mourut en 1416 [28].

C'était donc seulement à l'expédition d'Orient auprès du Comte Vert que, dans son esprit d'aventures, Aimon pensait désormais. Amédée VI, arrivé pour la seconde fois à Pavie le 23 mai 1366, avait assisté là comme parrain, avec Nicolas II d'Este, marquis de Ferrare, au baptême de l'aîné de son neveu le Comte de Vertus, pris définitivement à son service plusieurs puissants seigneurs, parmi lesquels, le 27 de ce mois, les deux beaux-frères d'Aimon, Hugues et Louis de Châlon avec 40 gen-

26. Avec le trésorier Guillaume de Crans le 26 mai : *Comptes Trés. Genevois*, Roul. cit., fol. XXII.

27. *Document I* en appendice. Le sceau a été arraché.

28. *L'Art de vérifier les dates* Delaborde, et De Foras, *ouvr. e loc. cit.*; cfr. Camus : *La Cour du duc Amédée VIII à Rumilly en Albanais* 1418-1419 (Annecy, 1902), p. 6 (dans la *Revue savoisienne* de la même année).

tilshommes [29]; il avait même obtenu des troupes par son beau-frère Galeas Visconti, puis prononcé le 28 la sentence arbitrale entre lui et les Communes angevines du Piémont; et le 1[er] juin il avait quitté la ville, arrivant à Venise le soir du 7 même. Aimon de Genevois devait donc se hâter de quitter son pays. Les derniers renseignements donnés sur lui par les documents sont de la fin mai : ce sont les dépenses pour ses valets et pour un Frère d'Annecy qui devaient l'accompagner, l'achat d'un riche collier d'or pour lui, le don d'une forte somme de florins de la part de son père [30].

Selon toute probabilité, la plupart de ses hommes d'armes avaient déjà rejoint le comte de Savoie avec les frères de Châlon et Aimon de Genève, seigneur d'Anthon; et Aimon lui-même, avec Richard de Confignon, François Candie, châtelain de Rumilly, et sa suite d'écuyers et de valets, en tout 13 chevaliers, quittait Annecy le 7 juin 1366, en y laissant ses parents et ses frères qu'il ne devait plus revoir; il passait la soirée à Chambéry, où l'on fêtait l'arrivée du roi de Majorque mari de Jeanne de Naples [31]; et ayant pris congé le lendemain de ses frères, certainement pressé par les lettres que le Comte Vert lui avait adressées depuis Venise, il s'achemina à grandes étapes par la Savoie et l'Italie supérieure pour arriver dans la ville de la Lagune vers le milieu de juin 1366 [32].

(A suivre.) Docteur DINO MURATORE.

29. Arch. de Turin. *Viaggio di Levante* : publié par DATTA, *ouvr. cit.*, 265, mais avec beaucoup d'inexactitudes : ce monument sera republié intégralement dans mon étude citée.

30. *Comptes Trés. Genevois*, roul. cit., revenus fol. VIII : « ... quatuor ceni tum florenos habuit dominus Aymo quondam Comes Gebennarum frater Domineundo ultra mare » ; dépenses fol. IX : « Libravit pro estivalis et sotularibus emptis pro Roberto coquo Domini cum dicto domino Aymone quondam Comite ultra mare accedenti, per literam domini genitoris Domini de recepta et mandato allocandi datam Aneyssiaci die XXVIII maij MCCCLXVI, XXI sol. VI den. »; fol. X : « Libravit... pro expensis Perreti de Menthone fratris Anessiacicum domino Aymone euntis. VII sol. VI den. ».

31. *Journalier* cit., ad dies : surtout au 7 juin : « Libravit... pro expensis in hostellagiis tresdecim equorum domini Aymonis de Gebenna factis in domo Jacquieti Bonczani die presenti in sero et crastino in mane, III sol. obol. gross. turn. ».

32. Les preuves plus bas. — JEAN D'ORVILLE dit CABARET dans sa *Chronique de Savoie*, la plus ancienne (1419), de laquelle je donnerai bientôt une édition critique, dit qu'arrivèrent à Venise « hugue de challon seigneur d'arlay, missire loys son frère seigneur darguel, missire ayme de genève dit le verche seigneur danthon cousin germain du conte de geneve fils de deux freres » (selon la copie en parchemin conservée au Musée historique des Archives de Turin, fol. VIII^{xx}X); mais le chroniqueur postérieur JEAN SERVION, dans ses *Gestez et Chronique de Savoie*, parle d'Amédée de Genève dit « le vuerche » seigneur d'Anthon et Pierre son frère (dans les *Monumenta Historiae Patriae*, Scriptores I, Torino 1840, col. 301).

UN PROCÈS POUR DIME EN 1543

Vers le milieu du XVIe siècle, à une époque où le roi de France, Henri II, occupait la Savoie, une contestation s'éleva entre les habitants d'Annecy-le-Vieux et les décimateurs de la paroisse, savoir : Rd Nicolas de Lornay, curé du lieu ; Jacques de Savoie, prieur de Talloires ; Mgr Sébastien de Montfalcon, seigneur de la Pesse ; nobles Jacques de Genève-Boringe, Dominique d'Ossens, maître d'hôtel de la duchesse de Nemours, et les frères Des Bois, Jacques et Pierre.

Ces derniers voulaient exiger la dîme des céréales à la cote ordinaire soit une gerbe sur onze ; mais les habitants d'Annecy-le-Vieux s'y refusaient, invoquant la coutume : « Nous n'avons, disaient-ils, jamais été strictement taxés. De temps immémorial, nous avons laissé sur le champ plus ou moins de gerbes, suivant l'abondance ou la pénurie de la récolte : de façon à payer une gerbe sur douze, sur dix-huit, sur vingt, ou même sur trente en temps de disette ; et jamais jusqu'ici les décimateürs n'ont élevé de réclamations. »

Usitatum fuit quod ab eisdem particularis *(sic)* ejusdem communitatis decimas predictas receperunt (decimatores), nunc quidem de duodecim gelimis [1] unam, sed aliquando secundum temporis exigentiam, videlicet tempore maxime ubertatis seu felicitatis plus et tempore carestie minus. Et hoc solvendo pro decima predicta aliquando de decem octo unam, de viginti unam, imò aliquando de triginta unam modò plus modò minus cum quadam benignitate solutiones decimarum bladi et vini in campis seu agris et vineis ipsis decimariis relinquendo, dominis supplicantibus (seu decimatoribus) videntibus, scientibus non tamen contradicentibus... » (Folio 9 du document.)

Cités à comparaître devant le Conseil du Genevois, les chefs de famille d'Annecy-le-Vieux, au nombre de 68, se rassemblèrent, le 4 juin 1542, aux abords de l'église paroissiale et choisirent les deux syndics de la paroisse, savoir : Pierre Vieugier et Claude *Carraz*, pour les représenter en justice.

Nous donnons la liste des contractants, en ayant soin de mettre en lettres italiques les noms de familles qui subsistent encore dans la localité. Ce sont :

Abriuz autrement Gueroz Antoine, Jacques et Jean ; *Amblet* Laurent et Pierre ; Baty Guichard, cutillier (coutelier) ; Berthoz Pierre ; Biautraz Pierre ; Bernard Jean, Michel et Pierre ; Du

1. *Gelima* signifie gerbe.

Broyt Estienne, tissot (tisserand) ; *Chaboud* Claude, Pierre et Laurent ; Chaffard Laurent ; Chance alias Chonce F.; Charles Amy ; *Chevallier* Antoine, François et Jacques ; Chivilliard Jean dit Burdet ; Chons François ; Cohenduz Amy ; *Delachat* Antoine, Pierre l'ancien et Pierre, menuisier ; *Delespine* Jacques ; Desgranges Claude, coudurier ; Despomiers Claude ; Doytoz, notaire ; Duchesnes Jacques, Ducrest Jehan ; Faljod François dit Saddet ; *Fornier* Antoine et Pierre ; Galliet Antoine : Gorret Amy ; Grivet Michel ; Jacob François ; *Jacques* alias Jacquier Guigues et Guillaume ; Julliard André, arbalestrier; Merrier alias Meruz Guigues ; Michal Collet et François, *Mouryt* Michel ; Official Collart, chappuis, et Collart dit Perret ; Quex Etienne, notaire, Aimé, Collet, Guillaume, Pierre, Pierre le jeune et Rolet ; Rey Claude et Rey Pierre dit Galleys ; Revil Claude dit Bontemps ; Roche Antoine ; Ruffard Louis, chappuis ; Saige (Sage) François et Hugues ; Sallamons Albert et Pierre ; Vagnieux François ; Vernex Antoine ; Viallon Antoine et Pierre [1].

Cet acte, rédigé par le notaire Claude Despine, a été passé « à Annessy-le-Vieux dessus la *pierre saincte* au lieu accoutumé de fere les contracts de la dicte parroche ». (Folios 14 et 32.)

Dans une première enquête faite du 3 au 12 juillet de l'année suivante et dirigée par Claude de Montfalcon, commissaire, délégué par le Conseil du Genevois, assisté d'égrege Humbert de Thoire, on entendit les témoins favorables aux défendeurs. C'étaient des vieillards des paroisses voisines qui avaient jadis habité celle d'Annecy-le-Vieux en qualité de domestiques ou de fermiers. Ils étaient au nombre de dix, savoir : Claude Chastagnier, de St-Sylvestre ; Guillaume Deville dit Ragenex, de Verel (Talloires) ; Jacques Boverat, de Ferrières ; Maurice Berthod, des Ollières ; Claude Dégravelle, de Nâves ; Mermet Masson, de Veyrier ; Michel Figuet et Pierre Ruffard, de Villaz ; Maurice Bernard, de Pringy, et François Cursilliat, d'Alex.

A part certains détails étrangers à la question principale, leur déposition ne varie pas beaucoup ; elle peut se résumer en quelques lignes :

Annecy-le-Vieux possède deux églises : celle de Notre-Dame et celle de Saint-Laurent en laquelle se fait le service paroissial. Les habitants sont de bons chrétiens qui remplissent fidèle-

1. Dans une seconde procure passée le 1er octobre, on voit apparaître deux ou trois autres noms de famille, savoir : de Batailleur Pierre, Blanc Pierre, Carmentrant Mermet, Coudurier Eustache, De les Alliës Antoine, De la Pallud F. et Guigues, Deruaz François.

ment leurs devoirs religieux et n'entendent point se soustraire à l'obligation de payer la dîme qu'ils doivent. Mais ils veulent la payer suivant le taux soit la cote fixée par une coutume immémoriale.

Or cette cote est généralement pour les céréales (froment, orge, avoine), d'une gerbe sur 16 ou sur 18 au dire du premier témoin ; d'une gerbe sur 20 ou même sur 24, au dire de Berthod et de Figuet. Bien plus, si l'on en croit les autres témoins, les habitants d'Annecy-le-Vieux laissaient des gerbes sur leurs champs « *à leur volonté et playsir*, ayant regard aux années et fertilité d'icelles ou infertilité » sans que les dimiers aient jamais compté les gerbes ni protesté. Pour les autres graines, fèves, pois, etc., la dîme ne se paye qu'à Toussaint ou même à Noël.

Dans le courant du mois d'août — du 8 au 23 —, les décimateurs firent à leur tour comparaître devant M[e] Philibert Pernet, procureur fiscal, une dizaine de témoins. Cinq d'entre eux étaient d'Annecy, savoir : Nicod Gaillard, cordonnier ; Jacques Gaillard, notaire ; Louis Plactet, coutelier ; Petremand Pillichet et messire Pierre Mignon, chanoine de Notre-Dame la Lée. Les autres étaient Louis Des Ailles, natif de Villaz ; Jean Figuet, de Seynod, prêtre, ancien aumônier de l'hôpital d'Annecy ; Pierre Arrembour et Jean Darit, de Charvenaz (Echarvines) ; enfin Pierre Delachenal, de Groisy, ancien vicaire d'Annecy-le-Vieux.

Sauf le premier, disant que les dimiers d'Annecy-le-Vieux se contentaient d'une gerbe par charretée, tous affirment avec serment avoir payé ou vu payer la dîme à la cote ordinaire, c'est-à-dire à la cote onze. C'est à cette cote que l'ont payée noble Louis de la Lée, hoste du Lion d'or et les nobles de Crans ; c'est à la même cote que le 7[e] et le 8[e] témoin ont dîmé pour le compte de noble Jacques Folliet, châtelain de Talloires.

En face de dépositions aussi contradictoires, le Sénat ordonna une enquête sur la manière dont la dîme se payait dans les autres localités du Genevois et du Faucigny. Dix-sept témoins comparurent devant M[e] Jean Angeville, entre le 9 et le 24 janvier 1544.

Le 1[er], Mauris Pactod, hôtelier de Saint-Joyre, déclare que la dîme du blé s'y paye à la cote 16. Quant aux vignes, il n'y en a pas « *pour rayson que dempuys douze années prochaynement encourues* (révolues), *elles ont esté gastées et destruictes* [1] ».

1. Les vignes avaient été vraisemblablement détruites en 1536 par les Genevois.

Même taux à Saint-Jean de Tholome, à La Tour et à Bonneville. Claude Chambat, de Peillonnex, a vu le prieur du lieu dîmer à la cote onze, le seigneur de Senoche à la cote 16 et le curé de Viuz, à la cote 33. C'est à cette même cote 33 qu'on paye la dîme au Mont-Saxonnex.

A Faverges, à Viuz et à S.-Fariou (Saint-Ferréol) les taillables du prieuré payent « *à leur volonté et liberal arbitre* » ainsi que l'attestent Jean Chafero du Villaret; Jacques Picollier, de Faverges; Etienne et Reymond Hudrizier, de Champmellion; Pierre Carquex, de Frontunay, Aymar Doucet, de Verchières, et Antoine Gipati, de S.-Fariou. Il en va de même suivant d'autres témoins à Cusy et à Saint-Hour (Saint-Ours).

Etant donné des dépositions aussi affirmatives en leur faveur, la cause des défendeurs était gagnée. Par sentence du 27 février 1545, le Conseil du Genevois déclara que les paroissiens d'Annecy-le-Vieux sont « libérés et absouz *a petitis* et ne seront molestés en leur possessoyre de payer les dites décimes sinon à raison de dix-huyt gerbes l'une de bled tant froment, seigle, orge qu'avoyne, et du vin de mesme à rayson de 18 *gerles* [1] une. En tant que concerne la *prime-veyre* comme pois, fèves, pesettes, lentilles et aultres lions (légumes) semblables au possessoire de la costume y preuvée et observée, condempnant les dits seigneurs suppliants demandeurs à tous les despens. » *Signé :* Cl. Ja(nus) MELLIERET, président du Gen., et Jacques DE CERISIER, collatéral.

Les demandeurs en appelèrent au Sénat.

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

Confins d'Annecy-le-Vieux. — Une des questions posées aux témoins de la deuxième enquête était celle-ci : Connaissez-vous les confins de la paroisse? — La plupart répondent qu'ils les ignorent. Le premier témoin n'en sait que deux, savoir : Le pont de Brogny et la croix de Bœuf. Le second cite le pont de Brogny et la pierre Margerie *ou un peu ley*, ce qui veut dire un peu au-delà. D'après le quatrième, un champ situé *vers chez les Challamont* (Salomon) est situé dans la paroisse d'Annecy-le-Vieux. Mais le dixième témoin, qui a été vicaire de la paroisse, en connaît parfaitement les confins. Ce sont : « La pierre Margerie, le pont St-Clars, le pont de Onnes (Onnex), le pont de Brognier et la chapelle fondée par feu Estienne Roud dit Martins. » D'où il appert qu'à la date du

1. Mesure pour liquide.

procès, la paroisse d'Annecy-le-Vieux s'étendait encore jusqu'à l'entrée du faubourg de Bœuf.

Noms de familles. — La liste des familles que la paroisse d'Annecy-le-Vieux possédait vers le milieu du xvie siècle d'après l'acte du 4 juin 1542 cité plus haut, nous a suggéré l'idée de la comparer avec celle des familles vivant au même lieu un siècle et demi auparavant. Cette dernière, malheureusement incomplète, est extraite d'un rouleau de reconnaissances, passées en faveur de la cure par divers particuliers durant les années 1383-1386, rouleau que l'on peut voir aux archives de la mairie d'Annecy. On y trouve les noms suivants :

Au Brogny : les Barut, Bathy, Bothon, notaire; Carametran; Dupont, FRACZON, Gay, Magistry et Magnin ;

Au Breuil, aujourd'hui Bray, en latin de *Brolio* [1], les familles de Breuil, Chappuis, Official et Veillard ;

Au Crest : des Maurice ;

A Frontenay : la famille de ce nom [2] et des Berthod ;

A Miribel : des Farcon et des Meillon ;

A Novelle : les familles Brisard, Burdin et Revil ;

A Provins : des Abriuz et des Bornand dit Gavilliet ;

A Vignières : des Chaboud, Sadet et Sapientis (Sage) [3] ;

Au château de la Pesse : un noble Emyon ;

Enfin deux ou trois familles qui habitaient vraisemblablement le chef-lieu, savoir : Jacquemet Coendon, couturier ; Guigues Chamonix, P. Dupuys et Mermet de Biolleys.

Dans la reconnaissance de Jean Careymintrant, charpentier, et dans celle de Mermet Careymintrant, tailleur de pierre *(lathomus)*, je vois qu'ils confessent tenir en fief du curé une terre située aux Combes Creuses et contiguë au bois de *Mermet Fraczon « et affrontat nemori Mermeti Fraczon ex una parte »*. Quel est ce personnage ? Pour moi, je pense que c'est le père du cardinal de Brogny. Quoi qu'il en soit, ce nom écrit deux fois doit, sans hésitation possible, se lire Fraczon : preuve que le cardinal de Brogny se nommait Fraczon et non pas Fraczos, forme totalement inconnue chez nous. Les biens de cette famille passèrent à leurs parents, entre autres aux Emyon et aux Ranguis.

J.-F. GONTHIER.

1. Une branche de la famille de Breuil fut anoblie.
2. Un Jean de Frontenay est mentionné en 1348. (Arch. dép., E. 1053.)
3. La famille Sapientis a fourni un personnage Rodolphe Sapientis qui joua un certain rôle. Il fut d'abord camérier du cardinal de Brogny, devint archiprêtre des Machabées (1439-1466), puis doyen d'Aubonne. Le 26 janvier 1461, on le nomma sous-collecteur de la dîme que le pape Pie II avait demandée pour la défense de la chrétienté contre les infidèles, et dont il accorda une partie à Louis, duc de Savoie, en faveur de son fils aîné, le roi de Chypre « menacé par l'impie ennemi des chrétiens, le sultan très puissant des Maures ».

LE ROC DE CHÈRE

Etude phytogéographique

(*Suite.*)

Cette association se rattache au faciès de l'Association du Chêne rouvre, avec Charme abondant, comme celle qui garnit la pente s'étendant depuis le plateau jusqu'au lac. Les différences entre ces deux types, qui, sur leur limite commune, passent de l'un à l'autre, tiennent à la fraîcheur plus grande du climat, et surtout à des différences dans le sol et les conditions biologiques. Grâce à la profondeur du sol, les arbres peuvent se développer et former massif : le *Chêne rouvre* et le *Charme* dominent, les autres essences étant très parsemées. Sous ce taillis, le sol, partout ombragé, est recouvert d'un humus abondant. Ces conditions n'ont pas été sensiblement modifiées par les exploitations, conduites de manière assez prudente, et qui d'ailleurs ne peuvent avoir, en terrain profond et dans une station assez fraîche, les mêmes conséquences qu'en sol rocheux et sec, où l'humus se détruit rapidement, se reforme difficilement et où les arbres coupés repoussent de plus en plus chétifs. Les conditions biologiques ainsi créées jouent un rôle prépondérant. Dans le sous-bois les espèces pouvant supporter le couvert et recherchant les sols frais sont favorisées : l'*Aubépine*, le *Coudrier*, la *Coronille*, le *Houx* en forment la masse principale ; le *Néflier* est assez abondant ; l'*Amélanchier*, le *Genévrier*, plantes de lumière, sont rares ou font défaut. Le tapis herbacé est uniquement composé d'espèces forestières adaptées à ces mêmes conditions de vie ; les pelouses avec leurs espèces caractéristiques n'existent plus. On remarque la présence de quelques espèces calcifuges, grâce à la décalcification partielle du sol. Ces espèces (*Molinia cœrulea*, *Calluna vulgaris*, *Agrostis alba*, *Teucrium scorodonia*, etc.) sont d'ailleurs rares et rassemblées en petites colonies dans des clairières. Le mélange apparent des espèces calcicoles et calcifuges, si frappant sur le Rhodanien du Chaînon oriental, est peu marqué ici : le sol est probablement moins décalcifié et surtout l'humus en modifie les propriétés, en même temps que l'ombrage s'oppose à l'extension des espèces calcifuges qui exigent pour la plupart la pleine lumière.

Plateau urgonien supérieur.

Tout le long du Versant du lac, l'Urgonien supérieur forme un plateau, large dans sa partie méridionale, se rétrécissant beaucoup vers le N. La surface en est accidentée : les affleurements des dernières couches urgoniennes y dessinent des gradins successifs. Protégé à l'E. et au S. par l'extrémité du Chaînon oriental, au N. par la crête nummulitique, ce plateau est exposé aux vents d'W. et S.W. ; l'humidité y est assez grande. La roche y est façonnée en lapiaz souvent recouverts d'une couche de terre sablonneuse provenant de la désagrégation du grès quartzeux qui occupe le sommet du versant. L'importance de ce revêtement va en augmentant à mesure que l'on s'éloigne du bord du plateau : à peu près nul au bord, on le trouve d'abord seulement dans les dépressions, comblant des poches séparées par des parties rocheuses, tandis que plus loin il tend à devenir continu et recouvre la roche calcaire sur presque toute sa surface.

Tout le plateau est garni d'un taillis serré. Les exploitations n'ont pas sensiblement altéré la forme primitive de l'association et ont laissé subsister intactes les conditions biologiques résultant de ce que les arbres forment massif. La composition de de cette association est en moyenne :

TABLEAU 11.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.	Carpinus betulus L.	Acer campestre L.
Quercus sessiliflora Sm.		Sorbus torminalis Crantz.
		S. aria Crantz.
		Tilia silvestris Desf.
		Picea excelsa Lk.
		Abies pectinata DC.
	Arbustes.	
Ilex aquifolium L.	Cratægus monogyna Jacq.	Mespilus germanica L.
	Rubus hirtus W. et K.	Corylus avellana L.
		Coronilla emerus L.
		Cratægus oxyacantha Jacq.
		Rosa arvensis Huds.
		Lonicera xylosteum L.
		Cornus sanguinea L.
		Ligustrum vulgare L.
		Daphne laureola L.
		Juniperus communis L.
		Viburnum lantana L.
		Prunus spinosa L.
	Lianes.	
		Lonicera periclymenum L.
	Tapis herbacé.	
Hedera helix L.	Hieracium murorum L.	Melica uniflora Retz.
Carex montana L.	Vaccinium myrtillus L.	Fragaria vesca L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Brachypodium silvaticum [R. et Sch.	Luzula vernalis DC.
		Orobus vernus L.
		Euphorbia amygdaloides [L.
		Primula grandiflora Lam.
		Teucrium scorodonia L.
		Melampyrum pratense L.
		Carex digitata L.
		Orobus niger L.
		Viola silvatica Fr.
		Galium silvaticum L.
		Melica nutans L.
		Euphorbia dulcis L.
		Poa nemoralis L.
		Vicia sepium L.
		Brachypodium pinnatum [R. Br.
		Trifolium medium L.
		Deschampsia flexuosa Gris.
		Prenanthes purpurea L.
		Molinia cœrulea Mœnch.
		Hieracium umbellatum L.
		Agrostis alba L.
		Calluna vulgaris Salisb.
		Carex silvatica Huds.
		Vinca minor L.
		Orobus tuberosus L.
		Potentilla tormentilla [Scop.
		Pteris aquilina L.
		Melittis melissophyllum L.
		Phyteuma spicatum L.
		Luzula nivea DC.
		Mœhringia muscosa L.
		Polypodium vulgare L.
		Asplenium fontanum [Bernh.
		A. trichomanes L.
		A. ruta muraria L.

Le *Hêtre* et le *Chêne rouvre* sont les espèces dominantes ; le *Charme* est abondant. Dans l'ensemble il y a à peu près proportions égales des deux essences principales, mais elles ne sont pas réparties uniformément et suivant les conditions locales de sol, l'une ou l'autre domine. Le *Chêne* est prépondérant dans les parties les plus superficielles : il occupe seul, avec le *Charme*, les petites crêtes rocheuses dues à l'affleurement de certains bancs calcaires et les petits lapiaz qui percent çà et là le revêtement sablonneux. Le *Hêtre* au contraire domine et arrive même à exclure le *Chêne* dans les parties fraîches, à sol profond. Avec ces deux essences, on rencontre l'*Erable champêtre*, l'*Alisier torminal*, l'*Alisier blanc*. L'*Epicéa* est représenté par de jeunes individus très disséminés, le *Sapin* est très rare : on peut préjuger que la fréquence de ces deux essences, et surtout de l'Epicéa, serait plus grande, si on ne les

exploitait dès que leur tronc atteint une dimension marchande. Le sous-bois, peu dense, est formé surtout de *Houx* et d'*Aubépine*; parmi les autres espèces arbustives figure le *Néflier*, particulièrement abondant dans la partie méridionale du plateau où il entre presque pour moitié dans la composition du sous-bois. Le tapis herbacé comprend presque uniquement des espèces supportant le couvert et recherchant les sols riches en humus. A cause de la variation de nature du sol, il y a encore mélange d'espèces d'exigences diverses. Ce mélange est moins intime que dans la Hêtraie du Chaînon oriental ; il est possible de délimiter des taches d'éboulis quartzeux à flore nettement calcifuge et d'autres parties où le sol est formé par l'Urgonien plus ou moins recouvert d'humus : les espèces se groupent en colonies au lieu de croître en apparence confusément mêlées. Les espèces les plus abondantes sont le *Lierre*, *Carex montana*, *Hieracium murorum*, *Brachypodium silvaticum* ; l'*Airelle myrtille*, abondante en sol sablonneux, croît aussi sur l'Urgonien quand la couche d'humus a une épaisseur suffisante. Dans les parties siliceuses croissent *Deschampsia flexuosa*, *Molinia cœrulea*, *Pteris aquilina*, *Orobus tuberosus*, *Hieracium umbellatum* ainsi que *Calluna vulgaris*, quand le terrain est découvert. La présence de *Prenanthes purpurea* est assez constante. Sur les rochers se développent *Mœhringia muscosa*, *Polypodium vulgare*, des *Asplenium*.

Cette association est d'un type mixte : c'est un mélange de l'Association du Hêtre et de l'Association du Chêne rouvre avec Charme abondant. Les conditions écologiques générales régnant sur le plateau conviennent aux deux essences et aux espèces qui les accompagnent, qui peuvent ainsi lutter pour la possession du terrain. Les petites différences de propriétés du sol, d'exposition, favorisant plus ou moins l'une ou l'autre, les deux associations s'installent avec leurs caractères typiques sur les points où les conditions sont bien tranchées ; elles se pénètrent et se disputent le terrain quand les conditions sont plus indécises.

Ce type d'association est nettement délimité à l'E. où il y a changement brusque d'exposition après la faille orientale ; il en est de même au S. et à l'W. partout où le plateau est bordé d'une falaise. Dans la partie moyenne du plateau au contraire les deux falaises rhodanienne et urgonienne s'abaissent jusqu'à n'être représentées que par de faibles ressauts et une pente

continue s'étend jusqu'au lac. Il y a là une région de transition où les conditions de sol, d'exposition varient progressivement et où viennent confluer les trois types d'associations précédemment décrits : Association du Chêne rouvre, Association du Chêne rouvre avec Charme abondant, Association mixte du plateau urgonien. Cette partie du Versant du lac est une zone contestée ; la végétation y offre des caractères mixtes : il y a pénétration réciproque de ces divers types et passage graduel de l'un à l'autre.

Pente grèseuse.

Au dessus du plateau urgonien commence une pente dont l'inclinaison, faible au début, augmente peu à peu et devient très forte au sommet qui est souvent escarpé. Cette pente est sillonnée de quelques petites dépressions. L'exposition varie du S.W. à l'W. Les vents de cette direction, qui y ont accès, y entretiennent une humidité assez grande comme sur le plateau urgonien. Le sol, provenant de la désagrégation du grès quartzeux, est profond, très filtrant et par suite naturellement sec, pauvre en matières minérales utiles aux végétaux, pauvre également en chaux. Vers le sommet de la pente il existe quelques suintements alimentés par les eaux qui ruissellent sur la surface imperméable du grès formant la crête ; ces minces filets d'eau, qui se perdent rapidement, compensent un peu la sécheresse du sol.

Cette pente est occupée par un taillis, en continuité avec celui qui couvre le plateau urgonien ; on y observe les espèces suivantes :

Tableau 12.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.		Populus tremula L.
Fagus silvatica L.		Carpinus betulus L.
		Castanea vesca Gærtn.
		Sorbus aria Crantz.
		Picea excelsa Lk.
	Arbustes.	
	Ilex aquifolum L.	Cratægus monogyna Jacq.
		Corylus avellana L.
		Juniperus communis L.
		Coronilla emerus L.
		Rubus hirtus W. et K.
		Frangula vulgaris Rchb.
		Daphne laureola L.
		Lonicera xylosteum L.
	Lianes.	
		Lonicera periclymemum L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Tapis herbacé.	
Molinia cœrulea [Mœnch.	Deschampsia flexuosa [Gris.	Luzula vernalis DC.
Vaccinium myrtillus L.	Teucrium scorodonia L.	Euphorbia amygdaloides [L.
Calluna vulgaris Salisb.	Trifolium medium L.	Hieracium murorum L.
	Hedera helix L.	Melampyrum pratense L.
	Hieracium umbellatum [L.	Orobus tuberosus L.
	Pteris aquilina L.	Prenanthes purpurea L.
		Luzula nivea DC.
		Festuca ovina L.
		Potentilla tormentilla [Scop.
		Anthoxanthum odoratum [L.
		Genista tinctoria L.
		G. sagittalis L.
		Hieracium boreale Fr.
		Hypericum montanum L.
		Agrostis alba L.
		Vicia sepium L.
		Viola silvatica Fr.
		Melica nutans L.
		Galium silvaticum L.
		Luzula multiflora Lej.
		Veronica officinalis L.
		Campanula patula L.
		Polypodium vulgare L.

C'est encore une association d'un type mixte où coexistent le *Chêne rouvre* et le *Hêtre* accompagnés chacun d'un certain nombre des espèces qui leur sont normalement associées.

Sur ce sol siliceux pauvre, le taillis offre un aspect caractéristique. Les arbres, dans l'étage dominant, sont assez distants les uns des autres ; entre eux on trouve seulement, de loin en loin, quelques arbustes, peu variés. Le tapis herbacé est aussi peu dense et ne comprend qu'un petit nombre d'espèces. Sous le couvert des arbres, il est formé seulement de quelques touffes de *Vaccinium myrtillus, Deschampsia flexuosa, Molinia cœrulea* avec, çà et là, un pied isolé d'une autre espèce. Entre ces végétaux le sol dégarni est recouvert de feuilles mortes et offre seulement de loin en loin quelques *Mousses* spéciales, taches d'*Hypnum*, touffes de *Polytrichum formosum* Hedw., *Dicranum scoparium* Hedw., et, plus rarement, de *Leucobryum glaucum* Hpe. Quand la lumière parvient au sol en plus grande quantité, une seule espèce étouffe à peu près toutes les autres : c'est la *Callune*, qui forme des fourrés compacts. Ce taillis est bien différent des taillis en sols calcaires où les arbres, plus serrés, sont réunis par un sous-bois toujours relativement dense, formé d'espèces diverses, où le tapis herbacé est varié, où le sol, même sous un ombrage épais, est recouvert au moins d'un tapis de mousses. La forêt en sol siliceux produit une

impression de monotonie et de pauvreté ; peu d'espèces y sont en concurrence et le plus souvent une ou deux, plus favorisées dans la lutte, y excluent presque entièrement les autres.

L'association varie sensiblement dans les diverses parties de la pente qu'elle occupe.

Ces modifications tiennent d'abord à des différences dans l'exposition et l'humidité du sol. Dans les parties les plus fraîches, exposées à l'W., dans les dépressions irriguées par des suintements vers le sommet du versant, le *Hêtre* prend plus d'importance dans l'étage dominant ; le sous-bois et le tapis herbacé sont plus développés et plus variés : l'*Airelle* domine et c'est là que l'on trouve surtout le *Lierre, Euphorbia amygdaloides, Prenanthes purpurea, Luzula nivea*. Au contraire, dans les parties les plus sèches, aux expositions plus chaudes, sur les pentes les plus accentuées, le *Chêne* prédomine sur le *Hêtre,* les arbustes sont rares, le tapis herbacé comprend surtout, outre la *Callune, Deschampsia flexuosa, Festuca ovina, Genista tinctoria*, etc.

Une cause de modifications beaucoup plus profondes, ce sont les exploitations qui ont été pratiquées sur certains points. Sur un pareil sol siliceux, exposé à la sécheresse, les coupes fréquemment répétées agissent puissament sur l'aspect du taillis. En enlevant périodiquement les parties aériennes des végétaux ligneux, on exporte une quantité notable de matières minérales et on appauvrit le sol qui n'en renferme qu'une réserve insuffisante : après chaque coupe, les arbres trouvent de plus en plus difficilement les substances qui leur sont nécessaires. En même temps le sol découvert se déssèche, l'humus est détruit. La fertilité diminue donc en même temps que la fraîcheur: les arbres repoussent de plus en chétifs, le sol reste à découvert sur des surfaces de plus en plus grandes. Mais ces conditions qui sont funestes aux arbres, la *Callune* les supporte : sur ces étendues découvertes elle se développe en fourrés épais, ses racines forment un lacis compact retenant la plus grande partie de l'eau arrivant au sol, les parties mortes, s'entassant et se décomposant d'une manière spéciale, donnent une couche d'humus noir, à réaction acide, qui est la *terre de bruyère*. Il apparaît ainsi des conditions biologiques toutes nouvelles : peu de plantes en effet peuvent croître dans ce sol de propriétés particulières et lutter avec la *Callune*. Celle-ci exclut la majeure partie des espèces et en particulier gêne le développement du plus grand nombre des végétaux ligneux. A chaque exploitation, favorisée

par la lumière qui arrive au sol, elle prend un développement de plus en plus grand ; les arbres, d'abord chétifs, périssent en partie, le taillis devient de plus en plus clair. On arrive finalement à un type d'association où les arbres ne jouent qu'un rôle accessoire, où la masse principale est formée par la *Callune* : c'est une *Lande*.

Cette transformation de la forêt en lande, si fréquente sur les terrains siliceux, s'est produite en plus d'un point sur la pente qui termine le Versant du lac. Elle a été rendue plus rapide par la manière dont beaucoup d'habitants procèdent à l'exploitation de leurs taillis. Non contents de couper à chaque exploitation tous les arbres et arbustes, ils enlèvent encore tout le tapis herbacé avec la couche d'humus et de sable qui reste adhérente aux racines [1]. Dans ces conditions l'appauvrissement du sol est complet. Non seulement on emporte les matières minérales contenues dans la tige des végétaux ligneux, ce qui est proportionnellement peu, mais on enlève toutes celles qui, extraites par les plantes des profondeurs du sol pendant une longue suite d'années, existent dans le corps des végétaux du tapis herbacé ou sont accumulées dans la couche de débris plus ou moins décomposés formant l'humus. En même temps, dégarni du tapis herbacé et de la couche d'humus, le sol est complètement exposé à la dessication. Après ce traitement, auquel, au point de vue économique, on peut appliquer l'épithète de barbare, on se trouve en présence d'un sol neuf : tout le bénéfice résultant du développement séculaire de la forêt est détruit ; les conditions biologiques créées par les végétaux ligneux sont anéanties. Aussi le phénomène se précipite et on peut suivre les diverses phases de la tranformation rapide du taillis en lande.

Après une première exploitation ainsi réalisée, le *Hêtre*, qui a surtout besoin d'un sol frais et riche, a particulièrement à souffrir : il repousse mal, et une partie des souches périssent au bout de quelques années. Le *Chêne* résiste mieux et donne encore un certain nombre de rejets. Sur le sol dénudé, la *Callune* s'installe, issue de graines ou de souches restant dans le sol ; avec elles apparaissent des *Lichens* et çà et là quelques espèces telles que la *Grande Fougère (Pteris aquilina)*. Au

1. Les végétaux, l'humus et la terre ainsi enlevés sont mis en tas, et quand la décomposition des végétaux est suffisamment complète, on vend le tout aux horticulteurs de Genève comme *terre de bruyère*. Ce commerce est lucratif, mais aboutit à la ruine du sol.

bout de quelques années on a un taillis clair dont les cépées sont séparées par des fourrés de *Callune*. Si on vient à répéter une exploitation semblable à la première, le *Chêne* lui-même souffre ; la majeure partie des souches meurent. La *Callune* reste alors complètement maîtresse du terrain. Quelques essences seulement peuvent se maintenir au milieu de cette lande ; ce sont le *Bouleau* et surtout le *Tremble* qui, se multipliant abondamment grâce à sa faculté de drageonner, ne donne dans ce sol appauvri que des buissons rabougris, à rameaux tortueux. On trouve ainsi, au milieu du taillis, des clairières plus ou moins étendues transformées en landes où la végétation est constituée par :

Dom nants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres et arbustes.	
	Populus tremula L.	Betula verrucosa Erhr. Quercus sessiliflora Sm. Frangula vulgaris Rchb. Juniperus communis L.
	Tapis herbacé.	
Calluna vulgaris Sa-[lisb.	Pteris aquilina L. Genista tinctoria L. Hieracium umbellatum L.	Molinia cœrulea Mœnch. Deschampsia flexuosa Gris. Teucrium scorodonia L.

En outre de ces Phanérogames, un certain nombre de *Mousses (Hypnum)* et de *Lichens (Cladonia rangiferina* Ach., *C. furcata* Ach.*)* forment un tapis serré entre les tiges de la *Callune*.

L'association de type mixte qui couvre la pente nummulitique se raccorde à l'association très analogue qui occupe le plateau urgonien. A mesure que l'on se rapproche de la pente, l'épaisseur de la couche de terre sablonneuse qui recouvre l'Urgonien augmentant, les espèces caractéristiques des parties à sol calcaire se font de plus en plus rares, finissent par disparaître et l'on passe à l'association de la pente grèseuse. La transition se fait d'une manière insensible.

Vers le N. la limite de ce type d'association est formée par la faille occidentale. Le ravin étroit et assez encaissé qui marque cette faille présente une végétation un peu spéciale. Dans le fond s'étend une petite prairie marécageuse dont la flore est analogue à celle des marais de la Région centrale : on y trouve en plus *Equisetum hyemale* L. La berge méridionale du ravin, formée de rochers grèseux humides, exposés en plein N., offre quelques espèces qui n'existent pas ailleurs sur le Versant du lac, mais que l'on trouve dans les stations les plus fraîches de la Région centrale : *Blechnum spicant* Roth., *Tofieldia caly-*

culata Wahlb.[1]. *Asplenium adianthum nigrum* L. existe jusque près du lac sur des rochers de grès éboulés des parties supérieures. Signalons enfin que la petite falaise grèseuse qui couronne le ravin porte une colonie très restreinte d'*Hippophae rhamnoides* L. : c'est la seule station de cette espèce dans tout le massif.

Vers le sommet de la pente gréseuse, sauf dans les endroits où des filets d'eau entretiennent une certaine humidité, le sol, de plus en plus incliné, devient de plus en plus sec. Le *Hêtre* se fait rare, les espèces recherchant la fraîcheur, *Vaccinium myrtillus, Prenanthes purpurea, Luzula nivea, Hedera helix,* etc., disparaissent et on se trouve en présence d'une association où le *Chêne rouvre* est dominant. C'est un type particulier de l'Association du Chêne rouvre, le faciès correspondant aux terrains siliceux :

TABLEAU 13.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.		Populus tremula L. Carpinus betulus L. Castanea vesca Gærtn. Betula verrucosa Erhr. Pinus silvestris L. Picea excelsa Lk.
	Arbustes.	
		Frangula vulgaris Rchb. Cratægus monogyna Jacq. Juniperus communis L. Coronilla emerus L.
	Lianes.	
		Lonicera periclymenum L.
	Tapis herbacé.	
Calluna vulgaris Salisb.	Deschampsia flexuosa Gris. Molinia cœrulea Mœnch. Pteris aquilina L. Teucrium scorodonia L. Hieracium umbellatum L.	Luzula vernalis DC. Genista tinctoria L. Orobus tuberosus L. Melampyrum pratense L. Trifolium medium L. Agrostis alba L. Anthoxantum odoratum L. Potentilla tormentilla Scop. Festuca ovina L. Genista sagittalis L. Hieracium murorum L. H. boreale Fr. Luzula multiflora Lej. Veronica officinalis L. Polypodium vulgare L.

1. PUGET (*Coup d'œil sur la Dispersion des Plantes vasculaires,* in *Bull. Ass. florimontane,* t. II, 1856), signalant au Roc de Chère la présence de *Rhododendron ferrugineum* L., dit « qu'il descend jusqu'au bord du lac ». Le ravin de la faille occidentale est le seul point où l'on trouve, au voisinage du lac, des

La forêt a ici les mêmes particularités d'aspect que les taillis des parties inférieures de la pente. Les arbres sont distants les uns des autres : parmi eux, outre le *Chêne rouvre*, on rencontre le *Tremble*, le *Charme*, le *Châtaignier* et rarement le *Bouleau,* le *Pin silvestre* et l'*Epicéa*. Le sous-bois est réduit à quelques arbustes épars. Le tapis herbacé, pauvre en espèces, est très discontinu sous le couvert, tandis que dans les parties claires la *Callune* tend à former des fourrés. Comme dans le cas précédent, des exploitations avec enlèvement de l'humus ont amené sur certaines surfaces la transformation du taillis en lande.

LA RÉGION CENTRALE.

La *Région centrale* du Roc de Chère est la partie la plus accidentée du massif.

L'ensemble de la région est abrité du côté du S. et de l'E., ouvert au contraire vers le N. et le N.W.; le régime des pluies doit se rapprocher de celui qui règne à Menthon : le climat est donc assez froid et humide. Mais l'exposition et l'abri varient beaucoup d'un point à un autre : ce sont ces facteurs qui jouent le principal rôle et impriment aux diverses stations leurs caractères distinctifs. Les conditions du sol, plus constantes, n'interviennent qu'en second lieu : toute la partie située au S. de la faille occidentale est uniformément constituée par le grès quartzeux ; dans la partie située au N. de cette même faille affleurent toutes les assises du nummulitique, conglomérat, grès calcarifère et calcaire, grès quartzeux. Les différences d'exposition et accessoirement les variations dans la nature du sol permettent de distinguer plusieurs régions de caractère différent.

RÉGION AU SUD DE LA FAILLE OCCIDENTALE.

Toute cette partie repose sur le grès quartzeux. Elle est coupée en deux par le Vallon marécageux qui sépare deux séries de mamelons : la première, plus élevée, forme la crête qui couronne le Versant du lac et le sépare de la Région centrale ; l'autre, d'altitude moindre, abrupte du côté du vallon, s'abaisse vers la faille en pente douce en formant un versant exposé au N. ou N.E.

conditions analogues à celles qui caractérisent les stations du *Rhododendron* dans la Région centrale : fraîcheur et terrain siliceux ; partout ailleurs le sol est calcaire, trop sec et trop chaud. Malgré nos recherches, nous n'avons pu, ni là ni ailleurs, retrouver le *Rhododendron* près du lac.

Les Crêtes gréseuses.

La crête qui constitue la partie culminante du Versant du lac est formée de quatre mamelons successifs, de formes arrondies. Le grès, assez compact, n'y porte qu'une couche peu épaisse de terre, et même est assez souvent à nu. La roche et surtout le sol qui la recouvre sont très pauvres en chaux. Le grès étant complètement imperméable, les eaux pluviales ruissellent à sa surface, pour aller suinter le long des falaises qui limitent la crête, surtout du côté N., ou s'accumuler dans de petites dépressions. Par suite de cet écoulement rapide des eaux, le sol, superficiel, est très sec ; la dessication est activée par ce fait que la crête est exposée aux vents et à l'action prolongée du soleil. La sécheresse et le peu de profondeur du sol, sa composition chimique, le manque d'abri, sont ici les facteurs écologiques dominants.

Les mêmes conditions sont réalisées, sur une surface plus restreinte, sur la crête des mamelons bordant au N. le Vallon marécageux.

Ces crêtes gréseuses sont occupées, partout où l'action de l'homme n'a pas été trop intense, par un taillis clair où domine le *Chêne rouvre*. C'est le même type d'association que vers le sommet de la pente qui termine le Versant du lac, mais avec une abondance beaucoup plus grande du *Pin silvestre*, ce qui donne à cette végétation une physionomie spéciale. Mais les parties où la forêt existe encore sont très rares : presque partout ont été pratiquées des exploitations avec arrachage du tapis herbacé et enlèvement de l'humus, ce qui a déterminé sur ce sol, tout à fait superficiel, des modifications particulièrement rapides et profondes de l'association. Sur la majeure partie des crêtes s'étendent actuellement des landes où domine la *Callune*, au milieu de laquelle croissent des buissons tortueux de *Tremble*, quelques *Bouleaux* et *Pins silvestres* rabougris, de rares touffes de *Genévrier* et de *Bourdaine*. Ces landes elles-mêmes sont soumises par les habitants au même traitement que les taillis, en vue de la production de la terre de bruyère : périodiquement, dès qu'il s'est accumulé une couche d'humus suffisante, on vient enlever, par larges plaques, le tapis herbacé et l'humus, ce qui a pour conséquence de découvrir la roche sur de grandes surfaces. Dans ces conditions, les rares souches de végétaux ligneux qui enfoncent leurs racines dans les fissures, se dessèchent et meurent ; le peu d'hu-

mus et de terre qui subsiste est entraîné par les eaux qui ruissellent et la roche compacte, non décomposée, apparaît complètement dégarnie de toute végétation.

Grâce à la facile désagrégation du grès quartzeux sous l'action des agents atmosphériques, la végétation s'y réinstalle assez rapidement et l'on peut suivre les diverses phases de cette colonisation. Sur le rocher nu on voit tout d'abord apparaître plusieurs espèces de *Lichens* crustacés, notamment *Urceolaria scruposa*, puis d'autres *Lichens* de plus grande taille qui profitent du travail de désagrégation accompli par les premiers ; ce sont notamment *Bæomyces roseus* Pers., *Cladonia coccifera* Ach., *Umbilicaria pustulata* Hoffm. Plus tard apparaissent deux espèces, *Cladonia rangiferina* Ach. et *C. furcata* Ach. qui prennent un grand développement et ne tardent pas à recouvrir presque toute la surface d'un tapis continu, associés à quelques Muscinées telles que *Polytrichum juniperinum* Hedw.

A ce stade, la végétation phanérogamique commence aussi à se montrer : dans les petites fissures qui sillonnent le grès, dans les dépressions où s'entasse le sable entraîné des parties supérieures, on voit se développer de jeunes plants de *Callune* et aussi un certain nombre d'espèces qui caractérisent ce stade : *Rumex acetosella* L., *Filago minima* Duby, *Jasione montana* L., *Aira caryophyllea* L., *Scleranthus annuus* L. Dans la suite la *Callune* se développe, les touffes primitivement séparées se rejoignent, excluant les espèces précédentes qui ne persistent que sur les parties les plus compactes où la désagrégation se fait plus lentement. La *Callune* s'installe même dans les parties garnies d'abord uniquement de Lichens, où elle trouve maintenant un sol décomposé sur une faible profondeur et une petite couche d'humus. On arrive ainsi à avoir un fourré de *Callune* dont les tiges sont réunies par un tapis épais et continu de *Cladonia rangiferina, C. furcata, Hypnum Schreberi*, etc. Un peu plus tard, l'association se complète par quelques touffes disséminées de *Molinia cœrulea*, *Pteris aquilina, Genista tinctoria*, etc., tandis que, dans les parties plus fissurées peuvent se développer quelques arbres, *Tremble, Pin silvestre, Bouleau.* La lande est alors reconstituée. Cette lande de caractère spécial, où les Cryptogames jouent, surtout à certaines stades, un rôle essentiel, où le sol est tapissé d'une couche épaisse de Mousses et de Lichens, fait songer parfois à la *Toundra* arctique. La crête gréseuse qui couronne le Versant

du lac est, pour cette raison, un des paysages les plus originaux du massif.

C'est à ce stade de l'évolution de l'association que les habitants pratiquent l'enlèvement de la couverture végétale qui a recouvert le rocher ; le cycle recommence, sans que la désagrégation puisse se poursuivre assez pour permettre aux arbres de se développer et de former massif, ce qui se produirait au bout d'un temps assez long sans l'intervention humaine.

Au milieu de la lande ou des petites parcelles de taillis qui ont subsisté, se trouvent quelques cuvettes peu profondes où se rassemblent les eaux de ruissellement. Ces parties humides sont envahies par des *Sphagnum (S. cymbifolium* Ehr., *S. acutifolium* Ehr.) qui, en touffes d'abord peu étendues, gagnent de proche en proche et arrivent à constituer un tapis continu entre les touffes de *Callune* et de *Molinie*, cette dernière espèce étant abondante sur ces points. Dans ces petites tourbières on trouve aussi *Drosera rotundifolia* L. et quelques arbustes hygrophiles *Salix aurita* L., *S. cinerea* L., *Frangula vulgaris* Rchb. Quand les cuvettes sont plus profondes, elles sont occupées par de petites mares bordées de *Sphagnum*, de *Carex* et *Juncus*.

Sur toutes ces crêtes gréseuses, où la végétation a un caractère nettement calcifuge, on est surpris de rencontrer çà et là quelques espèces qui, dans le massif, et plus généralement dans toute la contrée, se montrent calcicoles. Ce sont, par ordre de fréquence :

Silene nutans L.	Teucrium chamædrys L.
Sedum album L.	Arbutus uva ursi L.
S. reflexum L.	Epipactis atrorubens Hoffm.
Dianthus silvestris Wulf.	Sesleria cœrulea Ard.
Helianthemum vulgare Gærtn.	Bromus erectus Huds.
Anthyllis vulneraria L.	Amelanchier vulgaris Mœnch.
Phalangium ramosum L.	Campanula rotundifolia L.

Ces espèces croissent dans les parties les plus sèches et les plus chaudes, sur les rochers nus ou recouverts d'une couche extrêmement mince de terre, à l'exposition S. ou S.W. Elles ne sont représentées en général que par des individus isolés ; quelquefois cependant plusieurs de ces espèces réunies constituent, au milieu de la végétation dominante, de petites *colo-*

nies hétérotopiques, suivant l'expression de M. X. GILLOT [1]. La plus remarquable de ces colonies se trouve sur la crête dominant le Versant du lac, un peu au S. du petit col que franchit le chemin des Sablons. La présence d'une couche gréseuse plus délitable a déterminé la formation d'une petite dépression dont l'un des versants, exposé au S.W., en pente rapide, est adossé à une crête formée par la couche supérieure, plus résistante. *(Voir pl. IV.)* Il y a là une surface de quelques mètres carrés, complètement abritée, bien exposée, à sol rocheux. On y trouve, enserrée au milieu de la lande, une végétation complètement différente, rappelant celle des pelouses de la pente urgonienne du bas du versant :

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
Bromus erectus Huds.	Silene nutans L.	Thymus serpyllum L.
	Dianthus silvestris Wulf.	Anthyllis vulneraria L.
	Arbutus uva ursi L.	Asperula cynanchica L.
	Helianthemum vulgare [Gærtn.	Hieracium pilosella L.
		Sedum reflexum L.
	Sedum album L.	Teucrium chamædrys L.
	Scabiosa columbaria L.	Potentilla verna L.
	Pimpinella saxifraga L.	Phalangium ramosum [Lam.
		Fumana procumbens [Spach.

L'existence de ces végétaux calcicoles peut s'expliquer par des différences locales dans la composition de la roche et par suite du sol. Au milieu du grès quartzeux sont intercalées des couches contenant une proportion notable de calcaire. C'est ainsi que la couche sur laquelle est installée la colonie que nous avons décrite, accuse à l'analyse une teneur en carbonate de chaux de 12 °/₀ environ, tandis que la couche qui la surmonte immédiatement n'en contient que 1 °/₀. Sur la crête du mamelon qui domine au N. l'extrémité N.W. du Vallon marécageux, où l'on constate également la présence d'une colonie formée par *Arbutus uva ursi, Amelanchier vulgaris, Silene nutans,* etc., la roche contient 15 °/₀ de calcaire. C'est cette teneur exceptionnelle en carbonate de chaux qui permet l'installation de ces colonies. Pour les plantes que l'on ne rencontre que par pieds isolés, on pourrait admettre également la présence au milieu du grès de rognons plus riches en chaux. Cette supposition n'est pas vérifiée par un dosage effectué sur un échantillon prélevé au voisinage d'une touffe de *Silene nutans*

1. X. GILLOT : *Influence de la composition minéralogique des roches sur la végétation : colonies végétales hétérotopiques.* (*Bull. Soc. botanique de France*, t. XLI, 1894, p. XVI.)

et *Sedum album* : elle n'est donc pas générale. Mais il faut remarquer que ces plantes calcicoles isolées se trouvent toujours sur des points où la roche est compacte. Ce grès, qui contient de 1 à 2 °/₀ de carbonate de chaux, subit, par suite de la désagrégation, une décalcification rapide et complète; quand il reste compact, la décalcification ne se produisant pas ou très peu, les végétaux implantés dans les fissures trouvent une quantité appréciable de chaux.

Il faut remarquer aussi que tous ces végétaux calcicoles, qu'ils soient isolés ou groupés en colonies, croissent toujours dans les parties les plus sèches et les plus chaudes; ils trouvent donc, grâce à des circonstances spéciales, dans un sol peu calcaire, des propriétés physiques analogues à celles qui sont réalisées normalement dans les sols calcaires qu'ils habitent d'ordinaire. Pour certains d'entre eux, ces conditions pourraient même suffire à expliquer leur présence : ce sont des *calcicoles thermiques* qui vivent en sol calcaire surtout en raison des propriétés physiques de ces sols et qui, trouvant dans un sol pauvre en chaux des conditions semblables, protégés d'autre part contre la concurrence des espèces calcifuges par des circonstances telles que la compacité de la roche qui empêche l'installation d'un tapis herbacé continu, peuvent s'établir sur ce substratum.

L'influence de la composition chimique du sol dans cette question de la présence d'espèces calcicoles sur le grès quartzeux est cependant prépondérante. Le nombre de ces espèces est d'autant plus grand, les individus en sont d'autant plus nombreux et plus nettement groupés que le sol est plus riche en chaux sur le point considéré. Les propriétés physiques n'interviennent qu'en seconde ligne, comme complément des propriétés chimiques, et peuvent tout au plus être invoquées comme facteur principal pour un nombre restreint d'espèces. L'examen des faits précédemment exposés amène donc à des conclusions identiques à celles qu'a émises M. X. Gillot [1], à la suite de l'étude de faits de même ordre sur les roches éruptives du Morvan.

(A suivre.)

Ph. Guinier,
Professeur de Botanique à l'Ecole forestière de Nancy.

1. Gillot : *Op. cit.*



Volet de Diptyque en ivoire (Musée de Cluny).

LES TCHAKRAS AU CIRQUE

I. — Quelques mots de supplément.

> Nous espérons que les documents supplémentaires, à l'heure actuelle encore oubliés dans les collections archéologiques ou enfouis dans les entrailles du sol, confirmeront les faits que nous avons tenté de mettre en évidence à l'aide des documents déjà connus.
> (J. Déchelette : *Les Vases céramiques ornés*, préface.)

Comme nous l'avions prévu dans notre précédent essai sur les anneaux-disques préhistoriques et les tchakras de l'Indė [1], la publication de ce travail nous a valu un certain nombre de lettres au sujet d'anneaux ou de fragments d'anneaux néolithiques que nous n'avions pas mentionnés. Nous remercions vivement nos aimables correspondants ; nous avons eu la satisfaction de constater qu'aucune de leurs communications n'infirme notre thèse ni ne modifie nos conclusions.

Un certain nombre des anneaux signalés sont évidemment des bracelets ou autres objets de parure ; mais tous les anneaux ou fragments qui rentrent dans la catégorie nettement déterminée des anneaux-disques à bords tranchants se rattachent plus ou moins, soit par leur forme ou leurs dimensions, soit par le lieu de leur trouvaille à ceux que nous connaissons déjà. Dans ces conditions il semble inutile de compléter notre essai de catalogue par la publication de ces communications.

Disons cependant que le Musée de Vannes, dont nous avions mentionné le bel anneau-disque en jadéite [2], vient de s'enrichir de trois anneaux similaires aussi en jadéite trouvés en 1905 à Tymadeuc (Morbihan) [3]. Cette trouvaille porte à quatre le nombre des anneaux-disques de ce Musée, et indique une fois de plus la Bretagne comme un des principaux centres où se rencontrent les anneaux-disques.

Un autre encore nous paraît mériter une mention spéciale. C'est un anneau en silex *taillé par éclats*, appartenant au général Pitt-River et provenant d'une sépulture près de Koornah (Egypte) ; il a été publié déjà par l'*Anthropologie* [4].

1. Ch. Buttin : *Les Anneaux-Disques préhistoriques et les Tchakras de l'Inde*. Annecy, Abry, 1903. (*Revue savoisienne*, 1903, fascicules 3 et 4.)
2. *Op. cit.*, p. 10, n° 7.
3. Communiqué par M. Le Méné, conservateur du Musée de Vannes.
4. *L'Anthropologie*, 1892, p. 411, fig. 7. (Nous devons cette communication à l'amabilité de M. le comte O. Costa de Beauregard.)

Le tranchant de cet anneau, en silex taillé et non poli, semble donner un démenti à ce que nous avions dit en affirmant que ces anneaux ne se rencontraient pas à l'époque de la pierre taillée par éclats [1], mais, comme nous allons le voir, ce démenti est plus apparent que réel. La taille extrêmement habile de cet anneau est arrivée, par un tour de force que nous supposions impossible, à l'équilibrer dans tout son pourtour sans qu'il ait été nécessaire de polir le tranchant; *mais l'évidement central est poli* et vient attester une fois de plus la destination que nous avons supposée à ces objets. Ils devaient, avons-nous dit, être lancés par un mouvement giratoire donné autour de l'index que toute aspérité du pourtour intérieur eut blessé. Ainsi, même dans les régions où la taille par éclats avait atteint une perfection telle qu'on ne polissait que les parties strictement indispensables, l'évidement central des anneaux-disques était poli et nous indique le contact avec l'index nu et le lancement par le mode que nous avons étudié.

*
* *

Les communications relatives à la seconde partie de notre travail, *Les Tchakras de l'Inde,* ont été moins nombreuses. Nous ne pouvons cependant passer sous silence celle de notre savant collègue du *Verein für historische Waffenkunde,* M. le Dr Von Lenz, conservateur du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, qui nous a envoyé les photographies de deux tchakras de ce Musée, en acier bleui, damasquinés d'or sur tout leur pourtour et sur leurs deux faces d'une inscription en caractères gourmoukis. Le tchakra est donc plus connu dans les Musées d'Europe que nous ne l'avions supposé [2].

Enfin, Mgr Bonaventure, évêque de Nagpore (Indes anglaises), a bien voulu, en qualité de compatriote, s'intéresser à notre travail ; il a fait chercher à notre intention toute une collection de tchakras dont il nous a fait présent. Qu'il veuille bien recevoir l'hommage de notre vive reconnaissance.

1. Ch. Buttin : *Op. cit.,* p. 30.

2. Les tchakras et le turban conique sur lequel les Akalis les portent, que nous avons amplement décrits dans le travail précédemment cité, ont eu d'ailleurs tout récemment l'honneur de figurer dans un des romans les plus captivants de Rudyard Kipling qui connaît l'Inde à merveille (Rudyard Kipling: *Kim,* Tauchnitz edition, p. 80). Communiqué par M. Jobard, de Dijon.

Enfin une photographie des gardiens du temple d'Amritsar, la ville sacrée des Sikhs, vient d'être donnée par une revue de vulgarisation (*Je sais tout,* n° du 15 septembre 1906, p. 133). Toutes les manières de porter le tchakra que nous avons décrites, au turban, au cou, au bras, à la ceinture, y sont parfaitement visibles ; mais le rédacteur de la légende de la photographie a pris pour des bijoux les tchakras dont ces gardiens sont armés.

II. — Le diptyque du Musée de Cluny.

Quæ tam seposita est, quæ gens tam barbara, Cæsar,
Ex quâ spectator non sit in Urbe tuâ.
(MARTIAL : *Epigramma*, lib. I. Ad. Cæs. Domitianum.)

Nous n'aurions peut-être pas vu dans ce qui précède matière à supplément à notre premier essai, si nous n'avions fait depuis sa publication, au sujet de l'emploi du tchakra en Europe, une découverte qui nous a paru des plus importantes. Etudiant un jour les ivoires du Musée de Cluny, notre attention fut attirée par un volet de diptyque consulaire qui est une des plus remarquables pièces de cette collection.

Ces objets, nous apprend le Cardinal Billiet qui a traité cette question *ex professo*, « étaient dits consulaires parce que ceux « qui étaient désignés consuls faisaient faire un certain nom- « bre de ces diptyques sur lesquels ils étaient représentés en « relief avec leurs noms et leurs qualités ; ils les envoyaient en « cadeaux à leurs amis et aux principaux officiers, ou même à « l'Empereur.....

« Souvent le Consul désigné y faisait sculpter les gladiateurs, « les animaux contre lesquels ils auraient à combattre, et tout « ce qui devait faire partie des jeux qu'il donnait au public en « prenant possession du Consulat [1]. »

Or, dans la scène de cirque représentée sur le volet de diptyque dont nous parlons, nous avons reconnu, à notre grande stupéfaction, la figuration d'un combat dans lequel le tchakra jouait le principal rôle. Nous avons cherché aussitôt à nous documenter sur ce diptyque et nous avons appris qu'il avait été acquis en 1894, pour le prix de 21.000 fr., à la vente Baudot, de Dijon.

Décidément tout ce qui touchait aux anneaux-disques nous ramenait à Dijon ; nous eûmes une fois de plus recours à la complaisance de M. le Dr Marchand qui, cette fois encore, ne nous fit pas défaut. Par le retour du courrier, il nous faisait don d'un exemplaire illustré du catalogue de la collection Baudot.

Ce catalogue nous donnait des renseignements détaillés sur ce diptyque, pièce capitale de la collection, ayant fait partie de plusieurs collections célèbres des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, et décrite déjà dans plusieurs ouvrages archéologiques. Nous

1. Alexis BILLIET : *Dissertation sur les diptyques*, p. 10 (Chambéry, Puthod, 1846). Cf. également MILLIN : *Voyage dans le Midi de la France*, Atlas, pl. XXIV, 3, et Jh DÉCHELETTE : *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. I, p. 229 (Paris, Picard, 1904).

nous sommes efforcé de compléter encore ces renseignements par de nouvelles recherches, et nous croyons pouvoir donner la bibliographie à peu près complète des ouvrages ou manuscrits ayant parlé de cet ivoire [1].

Le Consul en l'honneur duquel a été sculpté ce diptyque, — Stilicon selon les uns (consul à Rome en 400 et 405), Flavius Areobindus selon les autres (consul à Constantinople en 506), — est représenté assis, tenant d'une main le sceptre surmonté de l'aigle, de l'autre la *mappa circensis*, et préside un combat de gladiateurs contre des ours parmi lesquels se trouvent un cheval au galop et un lion terrassant un taureau.

Le cardinal Billiet qui parle longuement de ce diptyque dans l'ouvrage déjà cité, tient pour Flavius Areobindus, opinion à laquelle se sont rattachés également le citoyen Millin, MM. Daremberg et Saglio et M. Garnier.

M. Baudot, dans un manuscrit donné par sa famille à la bibliothèque de Dijon, d'accord avec une lettre de du Cange qu'il reproduit, penche au contraire pour Stilicon, et nous devons avouer que les raisons qu'il développe nous ont paru convaincantes.

Mais les nombreux archéologues qui ont glosé sur ce précieux monument ont tous fait porter leur discussion sur l'identité du personnage principal, le Consul, et nul n'a pris garde à l'arme étrange avec laquelle les belluaires combattent les bêtes féroces.

1. 1° Dom Bernard de Montfaucon : *L'Antiquité expliquée et représentée en figures*, supplément, 3° vol., p. 232 (1719-1724).

2° De Chavanne : *Vie de M. Delamarre.* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome V, p. 300 et suivantes.)

3° Louis-Bénigne Baudot : *Manuscrit sur les Antiquités de Dijon.* (Bibliothèque de Dijon.)

4° Du Cange : *Lettre inédite à Philibert Delamarre, conseiller au Parlement de Dijon* (reproduite dans le ms. ci-dessus. Du Cange étant mort en 1688, sa lettre est peut-être le plus ancien travail sur le diptyque de Cluny ; mais nous ne le connaissons que par le manuscrit Baudot.)

5° Moreau de Mautour, auditeur en la Chambre des Comptes, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *Dissertation manuscrite inédite*, datée de 1718 (reproduite également dans le ms. Baudot).

6° Coste, bibliothécaire à Besançon : *Lettre au citoyen Millin sur l'origine des diptyques consulaires*, du *25 nivôse an XI* (ap. Millin, ci-après).

7° Millin : *Revue encyclopédique de 1811.*

8° Alexandre Du Sommerard : *Les Arts au moyen-âge* (1839-1843).

9° Alexis Billiet : *Dissertation sur les diptyques*, p. 11 (Chambéry, Puthod, 1846).

10° Daremberg et Saglio : *Dictionnaire des Antiquités romaines*, v. Consul, p. 1474, col. 2.

11° Tagini : *Catalogue des tableaux et objets d'art composant la collection de feu M. Henri Baudot*, p. 43 et suiv. (Dijon, Darantière, 1894).

12° Edouard Garnier : *Les Ivoires du Musée de Cluny*, p. 305 (*Monde moderne*, mars, 1901).

Cette arme — la seule qui se trouve entre leurs mains et qui devait donc à elle seule être suffisante pour venir à bout d'ours, de lions et de taureaux — est le tchakra indou, le terrible anneau d'acier à bords tranchants dont nous avons esquissé la monographie. Les modes de lancement que nous avons décrits, par la main et par l'index, sont nettement représentés. Ce dernier notamment est employé par le belluaire du haut, à gauche, qui, par un prodige d'adresse, lance par ce moyen deux tchakras à la fois, un de chaque main. Il a encore les deux index levés parfaitement visibles, bien qu'ayant un peu souffert tous deux de l'usure et d'une cassure de l'ivoire, et les deux tchakras qui s'échappent de ses doigts tournent à proximité de chacune de ses mains. Cinq autres tchakras volent en l'air, lancés par les autres belluaires qui en tiennent d'autres encore à la main. La scène est caractéristique et l'interprétation de la sculpture ne saurait être douteuse.

Ce document nous semble indiscutable et il est d'autant plus précieux pour l'établissement du fait qu'il atteste que fait et document sont probablement uniques. C'est en vain que nous avons étudié, pour leur trouver un pendant, un grand nombre de monuments romains reproduisant des scènes de cirque ; nous n'avons rencontré aucune autre trace de l'emploi du tchakra.

La belle mosaïque dite *des Promenades* trouvée à Reims le 3 novembre 1860 reproduit spécialement des luttes d'hommes et d'animaux [1] ; en aucun point on n'y voit l'anneau-disque aux mains des belluaires.

La coupe de verre jaune trouvée au Cornier, commune de Chavagnes-en-Paillers (Vendée) [2] et la fameuse coupe de la collection Charvet [3] donnent également divers types de gladiateurs armés, mais sans aucune trace de tchakra.

Enfin M. Déchelette, le savant conservateur du Musée de Roanne, a, dans son remarquable ouvrage sur les Vases céramiques de la Gaule [4], réuni une nombreuse série de bestiaires [5].

1. Cf. Ch. Loriquet : *La Mosaïque des Promenades et autres, trouvées à Reims. Etude sur la mosaïque et sur les jeux de l'Amphithéâtre.* (Reims, Brissart-Binet, MDCCCLXII.) Cf. également Henri du Cleuziou : *L'Art national*, vol. I, p. 405 et pl. VI (Paris, Le Vasseur, 1882).

2. Du Cleuziou : *Op. cit.*, v. I, p. 416.

3. Ibidem, p. 417.

4. Joseph Déchelette : *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine.* (Paris, Picard, 1904.)

5. Cf. notamment vol. I, p. 228 et 229, où il est question spécialement de diptyques consulaires reproduisant des *venationes* ; et vol. II, p. 97 à 108 et p. 294 à 300.

Ils sont toujours armés d'un épieu ou d'un trident, ou de l'équipement habituel des gladiateurs. Aucun d'eux ne manie le tchakra qui est au contraire dans le diptyque de Cluny la seule arme visible.

Nous avons d'ailleurs consulté M. Déchelette sur ce cas extraordinaire. Il a bien voulu nous répondre que notre interprétation ne lui paraissait pas contestable et il a ajouté qu'il ne connaissait aucun autre document figuré commémorant semblable fait.

Nous avons voulu alors pousser nos recherches dans les documents écrits ; nous n'avons pas été plus heureux. En vain nous avons compulsé l'ouvrage de J.-C. Boulenger [1] qui a dépouillé les anciens auteurs grecs et latins de tous les textes relatifs aux jeux et aux combats du cirque ; nous n'avons pu y trouver aucune allusion à l'emploi du tchakra. Si le savant auteur avait rencontré quelque passage relatif à cette arme étrange, il n'eut pas manqué de l'insérer dans la deuxième partie de son ouvrage [2], dans laquelle il traite sous les chapitres XXVII [3] et XXVIII [4] tous les modes de combattre les animaux féroces dans le cirque et décrit toutes les armes employées à cette occasion.

En vain, non content de cette première épreuve, nous avons eu recours aux œuvres d'Onuphre Panvinio qui, attaché à la bibliothèque du Vatican sous Marcel II, eut la patience d'en extraire tous les documents relatifs aux jeux du cirque [5]. Nous n'avons pu trouver aucune allusion à l'emploi du tchakra dans les chapitres spéciaux qu'il consacre aux combats de gladiateurs et d'animaux [6], et cette seconde recherche n'a fait que confirmer le résultat négatif de la précédente. Dans la première partie de son ouvrage, il est vrai, cet auteur parle du disque [7] mais il s'agit du disque plein employé comme jeu gymnique, et jamais du tchakra.

L'emploi de cette arme indienne dans les jeux du cirque fut donc très probablement exceptionnel, et l'étonnement dont

1. IVL. CÆSARIS BVLENGERI : *de circo romano, ludisque circensibus, ac Circi et Amphitheatri Venatione, liber.* (Editio prima, Lutetiæ Parisiorum, Impensis A. Saugrain & G. des Rves in vico D. Joannis Bellovacensis, 1598).

2. *Pars secunda : De Venatione Circi et Amphitheatri.*

3. Cap. XXVII : *de cruentâ hominum cum feris pugnâ,* p. 124.

4. Cap. XXVIII : *de iis qui venabulo exciperent,* p. 127.

5. ONUPHRII PANVINII Veronensis : *de ludis circensibus* (Venetiis, apud Joannem Baptistam Ciottum, senensem, MDC).

6. Liber secundus : cap. III, de Venatione ; cap. IV, de Venatoribus ; cap. V, de Venationis modo ; cap. VIII, varia ad Venationes pertinentia.

7. P. 76 et 78.

furent frappés les spectateurs à la vue des effets de ce disque tranchant valut sans doute les honneurs de la sculpture à la scène reproduite au bas du diptyque de Cluny ; à moins que, suivant la coutume rapportée par le cardinal Billiet dans le passage que nous avons cité, le diptyque n'ait précédé le spectacle et que le Consul n'ait voulu par là l'annoncer à quelques spectateurs de marque.

Ajoutons d'ailleurs que le cirque voyait souvent figurer des gladiateurs ou des belluaires exotiques ; ce jour-là, sans doute, des Indous avaient été amenés à grands frais pour l'amusement du peuple-roi. N'oublions pas que Stilicon possédait la charge de « *magister equitum per Orientem* », et que Claudien vante ses exploits sur les Arméniens, les Saces, les Mèdes et autres peuples de l'Asie. Il avait peut-être été témoin de la puissance meurtrière du tchakra et avait voulu faire assister ses compatriotes aux exploits de cette arme étrange.

Ch. Buttin.

CONTRIBUTION A LA GÉOLOGIE DES ENVIRONS D'ANNECY

OBSERVATIONS NOUVELLES
sur la
Terminaison septentrionale de la Chaîne Semnoz-Nivollet

D'Annecy à Chambéry s'étend une chaîne formant comme un rempart extérieur au massif des Bauges, dont la structure assez complexe présente de curieuses modifications suivant sa direction axiale : c'est l'anticlinal du Semnoz-Revard-Nivollet.

L'un de nous [1] en ayant décrit l'extrémité méridionale (la montagne de Nivollet), il nous a semblé utile d'étudier de la même manière l'extrémité septentrionale de la chaîne (la montagne du Semnoz).

De nombreux géologues se sont occupés de cette dernière, mais aucun d'eux n'a reconnu la véritable disposition des assises et les particularités tectoniques qui la distinguent. Une nouvelle étude s'imposait donc, c'est celle dont nous donnons ci-après les résultats.

Nous rappellerons les divers travaux dont cette montagne

1. J. Révil et J. Vivien : *Note sur la Structure de la chaîne Nivollet-Revard* (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 3ᵉ série, t. XXVI, p. 365, 1898.)

a été l'objet, nous en donnerons la description physique, pour étudier ensuite la stratigraphie et arriver enfin à l'exposé de ses caractères structuraux, ces deux derniers chapitres ayant fait plus spécialement l'objet de nos recherches.

I. — HISTORIQUE.

Le premier géologue qui se soit occupé de la structure du Semnoz est G. de Mortillet [1]. Cet auteur fait la description des terrains qui constituent cette montagne. Il réunit sous la dénomination de Néocomien les deux étages valanginien et hauterivien. Le terrain urgonien avec ses faciès est bien étudié ; il y distingue trois assises caractérisées à la base par diverses espèces de Caprotines, à la partie supérieure par les petites Caprotines : *Monopleura varians* Math ; la couche intermédiaire est formée de marnes jaunes et bleues à Ptérocères. L'ensemble est minutieusement détaillé en de nombreux niveaux qu'il serait difficile de retrouver aujourd'hui. L'étude du Gault, du Sénonien, de la Molasse et des formations quaternaires termine ce mémoire très remarquable pour l'époque.

Après lui, Ducret [2] soupçonne, se basant sur des considérations paléontologiques, que l'Urgonien ne saurait être séparé, aux environs d'Annecy, de l'Aptien qui ne doit être qu'un faciès du premier.

Favre [3] énonce la succession des terrains de la Puya. Il y distingue : 1° Calcaire urgonien ; 2° Calcaire à Ptérocères (Aptien?) ; 3° Sables jaunâtres et rouges à l'extérieur dont il fait également de l'Aptien (c'est notre Sidérolithique) ; 4° Calcaire blanc à cassure conchoïde qui est la Craie. En joignant ce dernier étage à sa description, le géologue genevois a voulu, sans doute, représenter la coupe schématique de la région, le Sénonien n'affleurant que beaucoup plus au Sud, à Sevrier.

G. Maillard [4] consacre un chapitre au Semnoz. Il y décrit sommairement les terrains et voit dans cette montagne une voûte urgonienne recouverte et flanquée d'une carapace de Rhodanien, formant un pli anticlinal simple déjeté vers

1. G. de Mortillet : *Géologie du Semnoz* (*Bull. de l'Assoc. florimontane*, Annecy, 1855, n° 6, p. 201) ; *Géologie et Minéralogie de la Savoie* (*Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry*, 1858).

2. Ducret : *Remarques sur le terrain aptien inférieur* (*Rev. savoisienne*, 1860, p. 14.)

3. Favre : *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc*, Paris, 1867.

4. Maillard : *Note sur la Géologie des environs d'Annecy* (*Bull. Carte, géol. de France*, t. I, n° 6, p. 7.)

l'Ouest et accompagné d'un anticlinal satellite qui naît à Vovray. Il trace sur sa carte plusieurs failles qui en réalité n'existent pas.

D. HOLLANDE [1] dans son étude très documentée sur les Bauges ne dit qu'un mot du Semnoz qui est en dehors des limites de son travail, et il constate qu'il est formé de marnes et de calcaires ocreux valangiens, surmontés de marnes hauteriviennes qui supportent les crêtes urgoniennes. Le même auteur donne ailleurs une coupe très complète du Valanginien coralligène de la gorge du Chéran.

H. DOUXAMI [2] considère le pli du Semnoz comme un chaînon intermédiaire entre le Jura et les Alpes, tout comme le Salève dont il est sans doute le prolongement méridional légèrement déjeté à l'Est [3]. En constatant le synclinal secondaire de Sainte-Catherine qui accidente le pli, il signale, au niveau de la cluse du Chéran, un abaissement considérable de l'axe de ce pli.

M. LUGEON [4] dans sa belle étude sur les Bauges s'occupe accessoirement du Semnoz. Il entre dans des détails précis sur la stratigraphie des différents étages crétacés de la région, ainsi que sur la tectonique de la partie méridionale du Semnoz et ses relations avec le synclinal de Leschaux.

Enfin l'un de nous [5] a fait connaître l'existence de deux fractures conjuguées dans la partie nord du Semnoz, ayant déterminé une dénivellation par faille entre le Crêt-du-Maure et la colline du château, et entre le plateau Espagnoux-Puya et le Crêt-du-Maure.

Le même [6] a également étudié les formations glaciaires du Crêt-du-Maure, en indiquant l'origine d'un certain nombre des blocs erratiques qui parsèment cette région.

II. — DESCRIPTION PHYSIQUE.

Le Semnoz, dont la ligne calme et caractéristique silhouette harmonieusement le paysage à l'ouest du lac d'Annecy, constitue un pli montagneux qui s'étend dans une direction sensi-

1. D. HOLLANDE : *Etude sur les Dislocations des montagnes calcaires de la Savoie* (*Bull. Soc. d'hist. nat. de la Savoie*, t. I, II, III, 1887 à 1889.)
2. DOUXAMI : *Etudes sur les Terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale*, Paris, 1898.)
3. ID. : *Revision des feuilles d'Albertville et d'Annecy* (*Bull. Carte. Geol. de Fr.*, mars 1902, p. 6.)
4. LUGEON : *Les Dislocations des Bauges* (*Bull. Carte géol. de France*, n° 77.)
5. LE ROUX : *Quelques points de détail de la géologie du Semnoz* (*Revue savoisienne*, 1897, p. 9.)
6. ID. : *Le Terrain glaciaire et les blocs erratiques du Crêt du Maure* (*Revue savoisienne*, 1905, p. 55.)

blement N-S, sur une longueur de 20 kilomètres environ. Cette montagne surgit de la plaine au sud d'Annecy et s'élève avec une allure tranquille par la colline du Château et le Crêt du Maure, jusqu'aux Crêts de la Grande Dannaz (1543^{m}) et de Châtillon (1704^{m}) ; puis son axe fléchit, jalonné encore par le Crêt de l'Aigle (1634^{m}), pour s'abaisser brusquement jusqu'au défilé de Bange et au pont de l'Abîme, où le torrent du Chéran cisaille la chaîne en une cluse impressionnante. Sa continuation naturelle vers le Sud est la montagne de Bange, le Revard et le Nivolet.

Le Semnoz est une montagne parfaitement individualisée au point de vue géographique. Ses premières assises se raccordant à la plaine d'Annecy sous les alluvions quaternaires, elle s'accidente aussitôt d'une cuvette secondaire, le Val Ste-Catherine, qui va s'éteindre à la cote 912, pré de la Boverie, dans le pli principal. Cette montagne est limitée à l'Est par le lac d'Annecy, jusqu'à la hauteur de Saint-Jorioz où s'évase la large trouée qui, par le col de Leschaux (904^{m}), va s'ouvrir dans le massif des Bauges.

Des faits tectoniques, que nous étudierons plus loin, ont imprimé à la partie septentrionale du Semnoz un caractère orographique spécial. Un formidable paquet, qui semble écroulé par glissement sur les flancs de la montagne accidente d'abord confusément le relief, c'est la colline du Château d'Annecy, la cassure du plateau des Espagnoux, déblayée par d'anciennes érosions, et le roc de la Puya, qui plonge presque à pic dans les eaux du lac son verdoyant promontoire aux superbes châtaigneraies. La montagne reprend au-delà sa courbe harmonieuse et développe de magnifiques forêts jusqu'à la zone alpine des pâturages. Cette zone supporte les fertiles marnes hauteriviennes mises à nu par l'érosion en boutonnière de la carapace calcaire urgonienne, qui constituait la surface extérieure du pli.

Au delà de la dépression de Ste-Catherine, les flancs du Semnoz couverts de broussailles, de taillis ou de forêts de conifères s'abaissent vers Quintal, Viuz-la-Chiésaz et Gruffy, pour se raccorder à la plaine, modelée en buttes morainiques et hérissée çà et là de ressauts molassiques, qui s'ouvre largement vers Annecy et Rumilly.

Au point de vue hydrographique, les couches crevassées et fissurées de l'Urgonien ont déterminé l'établissement de niveaux aquifères, dont les cuvettes collectrices imperméables sont for-

mées par les marnes néocomiennes. C'est ainsi que surgissent les sources des Balmettes et du Var, qui ont été captées pour l'alimentation de la ville d'Annecy.

Le Gault et les boues glaciaires sont également un excellent niveau d'eau. Des cours d'eau à régime torrentiel descendent du flanc du Semnoz : le principal, le Laudon, qui reçoit le Var, se jette dans le lac à Saint-Jorioz ; les ruisseaux à température constante (12°) des Marquisats découlent en partie des boues glaciaires ; enfin le ruisseau du Grand Nant, coulant paresseusement dans la Prairie, collecte également les ruisselets, qui drainent les formations glaciaires et molassiques entassées dans le synclinal du vallon de Sainte-Catherine.

III. — **STRATIGRAPHIE.**

La succession des assises des terrains constituant la montagne du Semnoz dans sa partie septentrionale qui fait principalement l'objet de cette note est la suivante :

TERRAINS CRÉTACÉS.

Le noyau de la voûte du Semnoz, dans sa partie méridionale, est constitué par les marno-calcaires berriasiens visibles à la cluse de Bange, mais ce niveau n'apparaît pas aux environs d'Annecy.

Valanginien. — La couche argileuse à Brachiopodes d'Allèves n'est pas visible dans la partie septentrionale du Semnoz, le Valanginien débutant ici par son niveau moyen : un calcaire coralligène compact, à faciès zoogène, présentant de loin l'aspect de l'Urgonien, mais dont il se différencie nettement par sa couleur jaune pâle. Ce niveau affleure au bas de la pente occidentale du Semnoz, au bord même de la route de Vovray en face de la première scierie. On peut distinguer nettement en cet endroit un plissement de couches simulant une pseudo-charnière de pli, dans laquelle les couches se replient horizontalement à l'E. c'est à-dire vers la montagne. Nous n'y avons recueilli aucun fossile [1]. C'est à ce niveau, dans la gorge du Chéran, que D. Hollande a recueilli *Valletia Tombecki.*

Le Valanginien supérieur, zone à *Alectryonia rectangularis* qui surmonte les calcaires zoogènes, est représenté au-dessus par des calcaires cristallins violacés fortement siliceux qui pointent ça et là dans les prairies. Nous y avons trouvé *Ostraea* (sp.) et des débris d'Ostracées indéterminables, dont

1. G. de Mortillet y a recueilli un Polypier.

les valves sont souvent transformées en quartz agate blanc zoné; ce minéral pénètre d'ailleurs la roche en petites concrétions, où les débris d'organismes ont servi de pôle d'attraction pour le dépôt de la silice.

Hauterivien. — Cet étage est nettement représenté au tunnel des Balmettes, dans la propriété Brunier, et tout le long de la montagne au-dessus de la route de Vovray. Il apparaît par érosion en boutonnière.

Le niveau inférieur est constitué par des bancs marno-calcaires bleuâtres en profondeur et ocreux à la surface, avec fossiles indéterminables.

Au-dessus vient un calcaire jaune oolithique à pâte siliceuse formé uniquement de petites oolithes de $1/2^{mm}$ de diamètre. Il ne contient que des débris d'Ostracées.

Barrémien inférieur. — Enfin à la partie supérieure se montrent des calcaires gréseux et spathiques à Rhynchonelles et à débris d'Ostracées. Ce niveau constitue l'escarpement inférieur de la montagne de la Jeanne. On distingue nettement de loin, par exemple de l'ancienne route de Vieugy, cette petite falaise qui tranche, au-dessus du talus de prairies et de broussailles, par sa couleur grise jaunâtre, sur les escarpements urgoniens de la montagne qui la dominent. Ils passent à des calcaires blancs grisâtres et enfin aux calcaires plus clairs en gros bancs, qui sont le début de la masse inférieure urgonienne.

Urgonien = Barrémien supérieur. — Cette formation, qui joue un rôle capital dans tout le pays au point de vue orographique, a été longtemps considérée comme ayant la valeur stratigraphique d'un étage. Il n'en est rien car, à la suite de travaux récents, on admet que le terme d'Urgonien doit désigner seulement un faciès particulier des étages Barrémien et Aptien.

Les anciens auteurs, Ch. Lory [1] entre autres, avaient déjà établi la division de l'Urgonien en trois niveaux : deux masses calcaires d'inégale puissance séparées vers le tiers supérieur de l'épaisseur totale par une assise de calcaire marneux, que ce dernier auteur nommait *1re zone de marnes à Orbitolines = le Rhodanien* de Renevier.

Nous distinguons donc dans cette formation urgonienne trois niveaux.

1° Masse urgonienne inférieure. — Cette assise est constituée par des calcaires compacts, en gros bancs, blancs légèrement lavés de gris, d'une énorme puissance et reposant directement

1. Ch. Lory : *Description géologique du Dauphiné,* 2e p., p. 306.

sur des calcaires gréseux spathiques, rapportés par les anciens auteurs à l'Hauterivien, mais qui d'après les travaux récents seraient le début de la formation Barrémienne. Les fossiles s'y rencontrent en abondance, mais tellement empâtés dans la roche qu'il est très difficile de les en extraire.

Sur toute la croupe de la montagne, au Crêt-du-Maure et à la colline du Château, points qui nous occupent plus particulièrement, affleure partout ce calcaire en bancs épais où un certain nombre de carrières sont en exploitation.

Derrière le Château, au sud du chemin de Proupeine, sont ouvertes les deux carrières Duvernay. De petits niveaux marneux sont intercalés dans les strates du calcaire compact, et des rognons de pyrite, dont la décomposition donne du fer hydraté, remplissent des poches ou des fissures. On y rencontre fréquemment des amas isolés de calcite, dont les rhomboedres bien transparents offrent la double réfraction caractéristique du spath d'Islande.

Les mêmes couches remontent le long du chemin rural n° 34, où dans la carrière Falconnet, à droite, on peut recueillir d'intéressantes espèces, telles les *grosses Matheronia* qui caractérisent ce niveau inférieur.

Le chemin rural n° 17, dit de N.-D. des Rochers, passe également près de deux exploitations pour arriver à la carrière supérieure Falconnet, au bas du restaurant de la Petite Jeanne, à l'O. de la maison Gaillard, où l'on peut étudier les différents niveaux de cette assise : C'est là qu'une faille très nette amène le Rhodanien à buter en contrebas contre la masse urgonienne inférieure. En cet endroit, le *niveau supérieur* est caractérisé par la présence des *Agria* dont la roche est littéralement pétrie.

La surface libre des bancs a été longtemps émergée, car elle est érodée, ravinée en certains endroits, crevée de poches remplies de cailloux roulés, et la roche montre des sections nombreuses de Rudistes et de Nérinées.

Le faciès pétrographique de cet Urgonien est constamment le même. Il y a lieu cependant de signaler, dans la carrière supérieure Falconnet, un filon de fausse brèche à ciment calcaire gris bleuâtre cristallin, empâtant des fragments de cailloux du niveau et qui n'est dû qu'à un épisode de sédimentation, résultant d'un changement de régime dans les conditions du dépôt.

La même masse urgonienne, à partir de la cassure Est-Ouest où prend place le chemin de la Tambourne à la Puya, remonte

lentement pour former le sous-sol de la forêt du Crêt du Maure, et se raccorder aux couches de même nature qui constituent la voûte calcaire du Semnoz.

La retombée de cette voûte se fait à l'Ouest dans les escarpements de la Jeanne, le long du sentier dit sous les Becs, et disparaît, après rupture de la charnière du pli, à l'entrée du vallon Ste-Catherine, sous les couches rhodaniennes exploitées en cet endroit.

Vers l'Est, l'autre flanc de la voûte reparaît au delà de la faille des Espagnoux (val Poncet), en haut et à droite du chemin des châtaigneraies de la Puya. Cette masse urgonienne inférieure supporte ici toute la série rhodanienne et la masse urgonienne supérieure, dont les couches fortement inclinées viennent plonger dans le lac.

Des fossiles caractérisent à peu près les niveaux de cette formation. A la base ce sont [1] :

Matheronia lovetchensis [2] Zlat, var. *Drinovi* Zlat.
M. gryphoïdes Math.
M. Munieri Paquier.
M. Virginiae A. Gras.
Monopleura sp.
Requienia ammonia Gold.
Pecten (Janira) atavus Roem.
Janira Deshayesiania Math.
Pycnodus Couloni Ag. Dents palatines.

La partie supérieure est caractérisée par

Rhynchonella irregularis.
Nerinea Vogtiana Mort.
N. Chamousseti ou *gigantea.*

et surtout par

Agria sp.

et

Toucasia carinata Math.

2° *Couches à Orbitolines* = *Rhodanien* (Renevier). — La meilleure coupe que l'on puisse observer de ce niveau est celle de la Puya, où trois carrières superposées permettent de le bien

1. V. PAQUIER : *Les Rudistes urgoniens,* 1re part. *Mém. de la Soc. Géol. de France,* p. 29. Ces rudistes ont été décrits par V. Paquier et plusieurs espèces du Musée d'Annecy sont des types de cet auteur.

2. Cette *Matheronia* ne se rencontre en France qu'à Annecy. Il est intéressant de constater que l'espèce est identique à celle des Balkans décrite par Zlatarski, ce qui a permis à V. Paquier de paralléliser les couches de Lovetch et de Tirnovo à *Matheronia lovetchensis,* var. *Drinovi* Zlat, qui reposent sur les marno-calcaires à *Heteraster oblongus,* avec les calcaires urgoniens inférieurs du château d'Annecy, qui doivent par conséquent être attribués au Barrémien supérieur.

étudier. Le Rhodanien débute à la base par des bancs de calcaire bleuâtre pyriteux et contenant de nombreux fossiles : *Toucasia carinata* form. typ. très abondantes.

Au-dessus reposent des marno-calcaires jaunes et bleuâtres à *Heteraster oblongus, Echinobrissus Roberti* et à *Orbitolines* (rares).

La partie supérieure est un calcaire jaune grenu bien lité caractérisé nettement par *Pterocera pelagi* d'Orb.

Le Rhodanien joue un rôle peu important dans le relief du terrain, car, facilement attaqué par l'érosion, il n'a été conservé qu'à la faveur des couches plus dures de la masse urgonienne supérieure qui le protégeaient. Partout ailleurs il est déblayé, mais ce niveau est constant et délimite la partie supérieure du Barrémien.

Ce terrain affleure d'abord dans les rues mêmes de la ville, montée Perrière et rue de l'Ile dans sa couche supérieure à *Pterocera Pelagi*, et dans son niveau marneux à *Heteraster oblongus*. Il est exploité à gauche de la route de Vovray, à l'entrée du val de Ste-Catherine et aussi au village même de Vovray, où l'érosion de la voûte de l'anticlinal secondaire l'a mis à découvert.

En montant le sentier rapide qui partant au Sud de l'hôpital va rejoindre la route du Semnoz, une petite falaise dans la prairie à droite montre bien les différents niveaux du Rhodanien. La continuation de ces couches se retrouve à l'Est de Tresun, à droite du sentier qui va rejoindre, près de la maison Gaillard, le deuxième lacet de la route du Semnoz. Elles sont visibles dans deux carrières superposées. Un accident tectonique fait buter par faille (F_4) ce Rhodanien contre l'Urgonien inférieur de la carrière, au-dessous du restaurant de la Petite Jeanne.

Enfin ce même terrain, décomposé par décalcification, forme le sol sableux des châtaigneraies de la Puya et celui du chemin des Puisots. Le manteau rhodanien fortement entamé par l'érosion constitue d'ailleurs tout le plateau, depuis la crête urgonienne de l'observatoire du Crêt-du-Maure, jusqu'aux pentes qui s'inclinent sur Sevrier.

Son dernier affleurement paraît à droite de l'ancien chemin supérieur de Sevrier, avant d'atteindre l'hôtel Beau-Rivage, présentant ici des surfaces de glissement incrustées de calcite, résultat de l'action dynamique consécutive à l'effondrement du plateau des Espagnoux.

Les fossiles que l'on rencontre dans le Rhodanien sont :

Matheronia gryphoïdes Math.
Toucasia carinata Math forme type souvent en individus agglomérés.
T. carinata, var. *minor.*
Monopleura Sp.
Panopaea irregularis d'Orb.
Pholadomya elongata Munst.
Nerinea Sp.
Terebratula sella Sow.
Rhynchonella lata d'Orb.
Ennallaster (Toxaster) oblongus Br.
Toxaster Raulini Ag.
Pygaulus Desmoulinsi Ag.
P. subœqualis Ag.
P. depressus Ag.
Nucleopygus (Echinobrissus) Roberti A. Gras.
Goniopygus peltatus Ag.
Diadema rotulare Ag.
D. Carthusianum A. Gras.
Orbitolina lenticularis Blum.
O. conoidea Math.

(A suivre.) J. Révil et Marc Le Roux.

GLANES

Nécrologie. — *20 juin 1906.* — Mort à Paris d'Alexandre Agnellet, négociant. Né à Thônes, il fut poète à ses heures et publia plusieurs volumes de vers; la *Revue savoisienne* a signalé quelques-unes de ses chansons (v. 1868, p. 55 et 68). Ce fut lui qui fonda à Paris le *Cyclamen* et le journal le *Matafan*,

22 août 1906. — Mort à Rumilly de Joannès Rubellin. Né à Lyon en 1827, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de cette ville, il fut d'abord dessinateur pour l'industrie de la soie et se fixa ensuite à Rumilly comme professeur de dessin. Il fut surtout un peintre remarquable de natures mortes. (V. *Rev. sav.*, 15 août 1866 et 1873, p. 40; 1877, p. 13; 1880, p. 65; 1886, p. 57; 1889, p. 1; 1898, p. 177.)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Ecole française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire.* — 1884. P. de Nolhac : *Les Collections d'antiquités de Fulvio Orsini* ; p. 173 : tableaux de fra Bastiano représentant Clément VII l'un avec la barbe et l'autre sans barbe. — 1886. A. Pératé : *La Mission de saint François de Sales en Chablais* : docum. inéd. (lettres) tirés des Archives du Vatican. — 1899. G. de Manteyer : *Les Origines de la Maison de Savoie en Bourgogne* (910-1060) v. *Rev. savoisienne*, 1901, p. 125. L'auteur a publié depuis quatre brochures pour répondre aux critiques formulées contre son hypothèse.

Revue des Deux-Mondes. — oct. 1905. V. Giraud : Lettres de Lamennais à M. Vuarin.

Société des Antiquaires de France. 1905. Bull. — A. Blanchet : Comm. sur le château de Gentilly possédé par les comtes de Savoie au XIVe s. — O. Costa de Beauregard : Comm. sur deux bronzes antiques trouvés à St-Jean de la Porte (Savoie). C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

4236. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 10 octobre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président fait part à la Société de la perte qu'a subie la Savoie dans la personne du distingué architecte en chef des Monuments historiques, M. Suisse, auquel la Florimontane, en reconnaissance des éminents services rendus à la cause de l'archéologie dans notre pays, avait décerné récemment une médaille d'argent. Le Président se fait l'interprète de tous ses collègues en adressant à la famille de notre regretté membre honoraire l'expression de sa profonde et douloureuse sympathie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Lecture est donnée de la correspondance : Invitation de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur pour l'envoi d'un délégué à la réunion d'Alise. Remerciements et regrets de n'avoir reçu cette convocation que pendant la période des vacances. — Le comité du monument de Lamartine à Aix-les-Bains demande la participation de la Société Florimontane ; il est décidé que celle-ci adressera sa cotisation à cette œuvre. — Le ministre de l'Instruction publique envoie le programme du 45e congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Montpellier le mardi 2 avril 1907. Les mémoires devront parvenir avant le 7 janvier prochain, dernier délai, au 5e bureau de la direction de l'Enseignement supérieur.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Corcelle : *Le Département de l'Ain.* Livret-guide illustré.

Verneau. : *Compte-rendu sommaire de la session du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique tenu en 1906 à Monaco.*

J. Désormaux : *Mélanges savoisiens* (IV). Agglutination de l'article dans les parlers savoyards.

J. Désormaux : *Le français parlé en Savoie.* (Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, 1905.)

O. Costa de Beauregard : *Le Torques d'or de saint Leu d'Esserent*, Beauvais, 1905.

Ch. Buttin : *La Cinquedea de la collection de Mme Goldschmidt. (Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles.* t. XX, 1906.)

(Don des auteurs.)

MM. Bruchet et Serand présentent les candidatures de MM. Michel, ancien maire de Thônes, conseiller général, et Trolliet, rédacteur à la caisse d'épargne postale.

En réponse à l'invitation adressée à la Société Florimontane par M. le professeur Gabotto, président du IXe Congrès d'histoire subalpine, M. Bruchet, chargé de représenter la Société, a envoyé une communication en réponse à la 7e question du programme. Cette communication relative à la nécessité de publier un supplément au *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de du Cange, a été lue au Congrès et figurera dans la prochaine publication des *Atti* de cette réunion.

Sur la proposition de M. Bruchet, dans le but de favoriser le goût des recherches originales sur notre pays, une collection de nos publications a été reliée pour être mise gracieusement à la disposition des membres de l'enseignement primaire désireux de collaborer aux travaux de la Florimontane. Le Comité de la Société jugera lorsqu'il y aura lieu de faire ce prêt.

M. Bruchet présente de la part de M. Trolliet une communication sur une trouvaille archéologique faite par MM. J. Foudral et Girod aîné dans une gravière à Veigy : trois fragments de vases en pierre ollaire, une scorie métallurgique, trois pièces en bronze d'Antonin le Pieux, et deux autres petites assez frustes de Licinius ou de Constantin sur l'une desquelles on peut discerner au revers, la louve allaitant les jumeaux.

M. Serand fait circuler une fleur de *Rhododendron ferrugineum* présentant un cas d'albinisme. Cette fleur blanche a été recueillie par M. Favre-Lorraine au milieu de fleurs normales, sur un même pied, au col des Annes.

Le même renouvelle la proposition qu'il avait déjà émise de contracter une assurance contre l'incendie en ce qui concerne la bibliothèque florimontane. Ce projet est adopté et M. Serand chargé de faire les démarches nécessaires.

M. Serand dépose pour les archives de la Société de la part de M. Belly, de Chambéry : 1° un autographe de dom Belly, procureur de l'abbaye de Talloires, en date de 1716 ; 2° une Bulle de Clément X, du 4 des calendes 1672, nommant Claude du Puy, prêtre du diocèse de Grenoble, chanoine de Tarentaise, en remplacement de Janus Ducrest, décédé. Des remerciements sont adressés au donateur.

M. Philibert Guinier fait la communication suivante :

« Il existe dans le jardin public d'Annecy un hêtre à feuilles laciniées (*Fagus silvatica* L., var. *heterophylla* Loud.) greffé

sur hêtre commun, qui présente une particularité intéressante. Parmi les nombreuses branches que porte cet arbre, on en remarque une dont toutes les feuilles sont entières et semblables comme forme à celles du hêtre commun, si ce n'est que leur limbe offre des indentations un peu plus prononcées que dans le type. C'est là un remarquable exemple des modifications qui peuvent se produire chez les végétaux à la suite de la greffe. On a souvent contesté qu'il puisse y avoir influence du *sujet* ou *porte-greffe* sur le *greffon*, que le fait de greffer un végétal sur un autre puisse amener chez le premier des modifications d'ordre morphologique ou physiologique. Depuis quelques années le fait n'est cependant plus mis en doute et il est reconnu que le greffage détermine chez le greffon une perturbation à la suite de laquelle il peut se produire des variations plus ou moins profondes, des *mutations*. On a constaté en particulier l'apparition d'*hybrides de greffe*, à caractères intermédiaires entre le sujet et le greffon : on connaît notamment, pour ne citer que des végétaux ligneux, des hybrides de greffe entre Néflier *(Mespilus germanica)* et Aubépine *(Crataegus monogyna)*, entre Cognassier *(Cydonia vulgaris)* et Poirier *(Pirus communis)*. Tout récemment on a signalé d'autres anomalies résultant du greffage. Sur des hybrides greffe entre Néflier et Aubépine, on a vu se former des rameaux normaux, des bourgeons donnant naissance à un rameau d'aubépine type. Ce fait curieux, on peut même dire paradoxal, a été observé au Jardin botanique de Nancy en 1904, à l'Arboretum Allard, à Angers, en 1905, et a fait l'objet de diverses communications. C'est un phénomène de même ordre que nous offre le Hêtre à feuilles laciniées du Jardin public. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 novembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le Président annonce la mort de M. Perrin, archéologue à Chambéry, membre correspondant de la Société depuis 1869. C'était un érudit et un travailleur infatigable, membre assidu de l'Académie de Savoie

dont il était le bibliothécaire. Numismate distingué, il avait dressé le catalogue des monnaies de Savoie conservées dans les musées de Chambéry et d'Annecy. Il avait publié de sérieux travaux sur le Préhistorique, sur les lacustres du Bourget, sur l'archéologie gallo-romaine. etc. Sa dernière œuvre est une Histoire de la Savoie. Sa perte sera vivement ressentie par les Sociétés savantes du pays, et la Florimontane envoie son souvenir ému à l'érudit savoyard qui vient de disparaître.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Th. Maurer : *Fleurs Morvandelles*, Poésies, 1 br. 8°, Paris 1906.

F. Fenouillet : *Notice biographique sur Pierre Fenouillet, d'Annecy, évêque de Montpellier*, 1 br. 8°, Chambéry, 1906.

Corcelle : *Les Pêcheurs d'or en Savoie*, 1 br. 8°, Chambéry, 1906.

Id. : *La Tarentaise et ses premiers habitants les Ceutrons*, 1 br. 8°, Chamb., 1906.

Cne Rebord : *Méfaits de l'alcoolisme*, 1 br. 8°, Chambéry, 1906.

Pochat-Baron : *A propos du B. Pierre Favre, dit Lefèvre*, 1 br. 8°, Chambéry, 1906.

L. Balleydier : *La Faculté de Droit de Grenoble*, 1 v. 8°, Grenoble, 1906.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Lettre de faire part du décès du prof. Ermanno Ferrero, membre de la R. deputazione di Storia patria. La Florimontane adresse ses vives condoléances à la Société historique italienne, dont M. Ferrero était l'un des membres les plus actifs.

M. Le Roux soumet à la Société les demandes de participation au concours des Beaux-Arts, émanant de MM. Bonnet, Guerry et Tissot, dont les envois ne sont pas parvenus dans les délais prescrits. Il est décidé qu'en raison de l'époque déjà lointaine de l'annonce de ce concours, il y a lieu d'accueillir favorablement ces demandes. A l'avenir, on adressera aux journaux locaux, dans la première semaine d'octobre, une note rappelant l'ouverture des concours Andrevetan, qui seront clos irrévocablement le 30 octobre à minuit.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Michel et Trolliet sont proclamés membres effectifs de la Société.

Le Président fait procéder à la nomination des membres des jurys de Poésie et de Beaux-Arts pour le concours de 1906.

M. Marteaux revient sur l'intéressante communication faite par M. Desormaux sur le sens et l'étymologie du mot *marron* (*Revue Savois*. 1902, p. 7 et 9). Aux nombreux textes recueil-

lis par son confrère, il ajoute cette citation empruntée au *Dictionnaire historique du canton de Vaud* (1867, p. 456) : « En 1621... pour soigner les malades, on avait fait venir des marronnes de la Franche-Comté. A la mort des malheureux pestiférés, elles emportaient tout ce qu'il y avait dans la maison. » *Maronnà* est un mot patois cité par Bridel dans son glossaire, et ayant le sens de garde-malade. Ce féminin est précieux, car il indique la véritable origine de ce mot. Il vient sans nul doute du lat. *matrona*. On a ensuite forgé, d'après ce féminin, les masc. *matro, onis*, ou *matronus*, correspondant à *patronus*, d'où *marron* (et le dérivé *marronier*), guide, paysan conduisant les voyageurs dans les chemins difficiles des Alpes et s'engageant à avoir pour eux des soins presque maternels ; *marron* a désigné aussi un infirmier. A la longue, de même que certains gardes-malades furent flétris du nom de *corbé* (Bridel) parce qu'ils les dépouillaient, de même les marrons alpins ont dû trop souvent détrousser les voyageurs qu'ils s'étaient chargés de conduire et ont fini ainsi par acquérir une mauvaise renommée.

M. Guerby rappelant une note antérieure sur les vents d'E à Annecy croit trouver dans l'existence de ces derniers une explication de la sécheresse qui a sévi sur une partie de la France. Sur les dépressions qui se forment sur le golfe de Gênes ou sur l'Italie les vents tournent, suivant la loi de notre hémisphère, en sens inverse des aiguilles d'une montre, de telle sorte que lorsque ces dépressions remontent sur la haute Italie, elles nous donnent des vents d'E; toutefois, ces vents, arrêtés par les Alpes ne sont perceptibles tout d'abord que dans les hautes régions; ce n'est que lorsque la dépression atteint la Suisse ou le sud de l'Allemagne que nous les percevons au niveau du sol, de E ou de N-E. Ces vents froids rencontrant les masses d'air humide provenant des dépressions d'Irlande peuvent produire des condensations partielles; puis, tombant en vertu de leur plus grande densité à la surface du sol, ils le dessèchent, et ce n'est que lorsqu'ils ont perdu de leur violence qu'ils peuvent de nouveau donner naissance à de nouvelles condensations vers l'Océan. De là, la sécheresse complète du centre et les pluies légères que l'on a pu recueillir dans les régions E et W de la France durant la période de sécheresse que nous avons traversée de mai à octobre, période pendant laquelle les dépressions sur l'E du continent ont été nombreuses.

M. l'abbé Piccard communique un mandement adressé à la

Chambre des comptes le 24 oct. 1602 par le sire d'Albigny, « lieutenant général deçà les monts » pour le duc de Savoie, en faveur de Cluses, dont les vignes et les moissons avaient été dévastées par l'orage du 15 août précédent : les sinistrés seront déchargés de la moitié de « l'emprumpt des grains qui revient la dite moitié à 15 veysseaux et demy et de toutes tailles et impositions extraordinaires », mais ils resteront soumis à la taille ordinaire c'est-à-dire à l'impôt foncier et aux dépenses nécessitées par le logement des troupes commandées par le s^r d'Urfé.

La Société accueille favorablement la demande faite par M. Beauverd, conservateur de l'Herbier Boissier désirant l'envoi des publications faites de 1851 à 1860 par l'Association florimontane.

M. Bruchet, au sujet de la tour de Beauvivier dont il a été question à la précédente séance, signale divers documents conservés à Turin (Genevois, paquet 7) notamment une investiture de la seigneurie de Beauvivier par le comte de Savoie en faveur de Pierre de Duin (24 février 1405), des conventions entre Amé de Duingt, sire de Châteauvieux et Eustache Forrier, co-seigneur de Beauvivier en faveur d'Amédée de Duin, co-seigneurs dudit lieu, moyennant 120 florins d'or de la moitié des droits de transport *(medietatem navis portus ipsius de Bello viverio,* 10 octobre 1491), une autre vente entre les mêmes parties concernant la pêche de Beauvivier (24 mars 1492); concession de Beauvivier à Amédée de Duingt s. de Châteauvieux par Robert Forrier (22 juillet 1499). Tous ces documents complètent ce que l'on savait sur cette tour, perdue dans les marais de Doussard, d'après la cession faite le 13 octobre 1305, par Richard, co-s^r de Duingt (*Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, t. XIV, p. 270) et une mention d'un acte de 1311, publié par M. Lavanchy (*Mém. Ac. salés*. t. VII, p. 163).

M. Bruchet communique de la part de M. Riondel, de Samoëns, l'analyse des lettres de bourgeoisie délivrées le 20 juin 1603 par les « bourgeois et jurés de la dite ville » à Claude Ducrey de Sallanches, homme lige et franc de noble Henri Barral, co-seigneur de Montrosset et de Thorens et de noble Antoine Damidoulx, en suite d'un acte d'affranchissement du 13 avril 1603.

M. Bruchet signale aux archives de la commune de Talloires un curieux contrat remontant au 19 avril 1666, passé entre les religieux de l'abbaye et les sieurs Codurier et Vinet pour le service des bateaux du lac d'Annecy. La location d'un bateau

était fixée à quatre sous par jour : c'était à cette époque le salaire d'un aide-maçon : ce mode de transport était singulièrement plus avantageux que le transport à voiture, la location d'un cheval de trait s'élevant pour une journée à 30 sous. (Archives de la Haute-Savoie, E 55 et E 71.) Voici d'ailleurs les termes intéressants de cette curieuse convention. On remarquera les stipulations relatives au service du mardi et du vendredi qui sont restés jours de marché à Annecy.

Sçavoir de tenir et maintenir les jours de mardy et vendredy un grand et bon batteau deuement attellé pour la conduite des personnes et marchandises dudict Talloyres dès ledit lieu sur ce lac d'Annessy en percepvant chesque voyage en allant de chesque personne deux quarts, de chesque coppe de bled un sols, de chesque sommé de vin quattre sols et de chesque beste deux quarts et autant en revenant; item, de fornir de batteaux à ceux qui en auront de besoingt en prenant pour la journé de chesque batteau quattre sols ; plus seront tenus de conduire lesdits jours de mardy et vendredy tout ce que leur sera présenté [de] la part du seign. abbé et des reverends religieux dudit Talloyres jusques à la pesanteur de troys coppes de froment sans salaire et de ne partir dudit Talloyres sans les avoir advertis ; item, de conduire les echoliers dudit Talloyres avec leurs vivres sans salaire à l'accoustumé, à forme des précédentes admodiations.

M. A. Crolard fait une communication sur une trouvaille gallo-romaine faite à Cran en 1905, lors du creusement des fondations d'un bâtiment dans la propriété de la papeterie Aussedat, à 50 m. environ des bords du Thioux. Les objets recueillis sont :

1° Statuette en bronze d'un dieu lare. — La figure est juvénile, les cheveux ondulés et partagés par une raie en arrière, la tête est ceinte d'une couronne de feuillage dont les lemnisques retombent sur les épaules. Il est vêtu d'une tunique à manches courtes qui s'arrête au-dessus des genoux et dont les plis inférieurs sont gonflés par le vent. Le vêtement est assujetti à la taille par une ceinture, les jambes sont nues, la gauche légèrement infléchie. Les pieds manquent. Le bras droit est levé ; la main qui a disparu devait porter un rhyton, la main gauche avancée tient une patère. Un trou circulaire de 4 m/m de diamètre est pratiqué sur la poitrine de la statuette qui est peu épaisse et qui devait être appliquée contre la paroi d'un laraire ou petit autel portatif de bronze. Bon travail romain à patine noirâtre, haut, 92 m/m. (Cf. Babelon : *Cat. des bronzes antiques de la bib. nat.*, p. 327, n° 744 et Daremberg et Saglio : *Dict. des ant. grecq. et rom.*, art. *Lares*, p. 948 et art. *Ara*, p. 349.)

2° Un foudre en bronze à tige aplatie, de section rectangulaire, doublement coudée et terminé par une flèche à une extrémité, long. : 27 c/m, long. de la flèche, 4 c/m 5, dimensions de la section : 10 m/m × 7 m/m. Cet attribut, qui devait être peut-être placé dans la main d'une statue colossale, n'est pas mentionné sous cette forme dans les représentations figurées du Fulmen relevées sur les monuments antiques par Darenberg et Saglio, v. art. *Fulmen*.

3° Une douzaine de monnaies frustes se rapportant au IIe et au IVe siècles de notre ère, parmi lesquelles on peut cependant identifier un dupondius d'*Antonius pius*, un *Constantinus I.*, au revers PROVIDENTIÆ AVG., deux *Magnentius*, l'un au revers du Chritme (COHEN, n° 42), l'autre au revers VICT. DD. NN. AVG. ET CAES, deux Victoires debout (COHEN, n° 47), un *Constantius II*, au revers FEL. TEMP. REPARATIO (COHEN, n° 225).

4° Une sorte de bouton en bronze en forme de coquille triangulaire de 32 m/m de largeur, muni de deux tenons d'attache.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 5 décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

DE STEPHANI, FORSYTH MAJOR et W. BARBEY : *Samos.* Etude géologique, paléontologique et botanique, in-4° avec pl., Lausanne. 1892.
ID. : *Karpatos.* Id., in-4° avec pl., Lausanne, 1895.
(Dons de l'Herbier Boissier.)
PIETTE : *Fibules pléistocènes*, in-8°, Paris, 1906.
ID. : *Déplacement des Glaces polaires*, in-8°, Paris, 1906.
ID. : *Le Chevêtre et la semi-domestication des Animaux aux Temps pléistocènes*, in-8°, Paris, 1906.
(Dons de M. Fischer.)

MM. NANCHE et BUTTIN présentent la candidature de M. BLANDIN, receveur de l'Enregistrement à Annecy.

M. ROMAND, professeur à l'Académie militaire de Turin, adresse sa démission de membre actif.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. NANCHE, rapporteur du jury des Beaux-Arts.

« L'exposition des beaux-arts de la Société Florimontane fondée en 1873 par le Dr Andrevetan a été cette année particulièrement brillante tant par le nombre que par la qualité des œuvres exposées ; aussi le jury chargé, le vendredi 16 novembre 1906, de se prononcer sur le mérite des exposants regrette-t-il vivement que la somme mise à sa disposition ne lui ait pas permis de les récompenser plus dignement : en raison de ce regret et pour ne pas amoindrir des œuvres qui par le mérite étaient sensiblement égales, le jury a cru devoir diviser les

exposants en 4 séries correspondant à la Sculpture, la Peinture et le Pastel, l'Aquarelle et la Gouache, l'Art décoratif et les Natures mortes. Après entente sur ce point, il procède au vote pour chacune des séries.

Sculpture. — Le premier prix de sculpture revient de droit à M. Tissot, statuaire, qui tient vraiment la place d'honneur dans cette exposition. C'est un artiste dont le talent indiscutable le met bien au-dessus de tous ses concurrents. Le jury lui adresse les plus vifs éloges et lui décerne 100 francs.

Peinture et Pastel. — 1er prix : M. Bègue (pastel), 80 francs ; 2e prix : M. Maillet (peinture), 50 francs ; 3e prix : M. Callies (peinture), 20 fr. ; Mention honorable : M. Plubel (peinture).

Aquarelle et Gouache. — 1er prix : M. Dumurgier (aquarelle), 50 fr. ; 2e prix : M. Guerry (aquarelle), 20 fr. ; Mentions très honorables : Mlle Cécile Ritz (aquarelle) et M. Dethiollaz (gouache).

Art décoratif et Natures mortes. — 1er prix : Mlle Maret, 80 francs ; Mention honorable : M. Bonnet. »

La Société adopte ces conclusions.

M. Le Roux annonce qu'il a visité, en compagnie de M. Fournier, maire d'Annecy-le-Vieux, toutes les inscriptions romaines déjà relevées par Revon et d'autres auteurs, qui se trouvent dans cette commune. L'une d'elles Q. POMPEIVS ADIVTOR, est encastrée dans le mur d'un immeuble appartenant à M. Fournier qui a très gracieusement offert de faire transporter la pierre au musée d'Annecy lors des travaux prochains de réparation de cette maison. La Société adresse l'expression de sa vive reconnaissance à M. Fournier pour ce don généreux. Quant aux deux inscriptions qui sont encastrées dans des murs à Novel, M. Le Roux attire l'attention sur l'état précaire de ces monuments qui sont fatalement condamnés à s'effriter sous l'action des intempéries dans un temps plus ou moins éloigné. En conséquence la Société Florimontane formule à l'unanimité le vœu que la propriétaire, Mme Despine de Moriondo, veuille bien consentir au déplacement et au transport de ces inscriptions au musée, à charge par cet établissement de faire effectuer les réparations nécessaires. La Florimontane serait profondément reconnaissante à Mme Despine de Moriondo qui, par cette libéralité, attacherait son nom à une mesure indispensable pour la conservation de ces inscriptions très précieuses pour l'histoire gallo-romaine de la ville d'Annecy.

M. Bruchet attire l'attention sur la nécessité et l'extrême

urgence du classement comme monument historique de la chapelle des Allinges près Thonon (Haute-Savoie).

L'intérêt des fresques renfermées dans ce petit édicule a depuis longtemps été remarqué. Placées dans le cul de four de l'abside, les peintures de cette chapelle représentent le Christ bénissant enfermé dans une gloire décorée par les attributs des évangélistes ; à ses côtés, s'enlèvent des Séraphins, la Vierge et saint Jean. Les quatre Vertus Cardinales, symbolisées par des femmes en buste et couvertes de voiles, forment avec une draperie semée de croix de consécration le soubassement de cette composition. Le style de ces décorations et l'archaïsme des caractères employés dans les inscriptions des évangélistes et des Vertus permettent d'affirmer que cette œuvre remarquable est du xe siècle ou au plus tard du xie.

La chapelle ainsi décorée est la seule partie qui ait subsisté sans mutilation de l'antique château-neuf des Allinges édifié vraisemblablement entre 912 et 937 par Rodolphe II, roi de Bourgogne : elle est en excellent état de conservation et présente, en dehors de ses peintures, un grand intérêt. Construite en petits moellons et voûtée en berceau à plein cintre, elle n'a été modifiée intérieurement par aucune restauration; les petites fenêtres avares de jour ont même été respectées. Le classement de cette chapelle assurerait la conservation du plus ancien monument roman du département de la Haute-Savoie ; celui des fresques complèterait l'œuvre entreprise par la Direction des Beaux-Arts qui a fait classer ces dernières années dans nos vallées celles de Saint-Martin d'Aime (xiie siècle) et d'Abondance (xve siècle). L'antiquité plus reculée des peintures des Allinges (xe siècle) leur donne en outre un caractère de plus grande rareté.

La chapelle des Allinges appartenait aux Missionnaires de Saint-François de Sales. On sait que cette Congrégation, dissoute par la loi de 1901, est actuellement en liquidation. Il est à craindre que la situation merveilleuse de cet édifice, l'un des panoramas les plus connus du Chablais, ne sollicite l'attention de quelque spéculateur dont l'exploitation pourrait compromettre l'existence d'un monument qui a résisté jusqu'à présent à l'occupation bernoise et à la tourmente révolutionnaire. Sa disparition serait d'autant plus fâcheuse que les fresques des Allinges ont déjà été remarquées par le Gouvernement qui en a fait exécuter, pour le musée du Trocadéro, par M. Vasnier, des copies très fidèles et qu'elles ont été signalées

à l'étranger il y a déjà plus d'un demi-siècle, notamment aux archéologues de la Suisse. En effet, ces peintures figurent parmi les documents les plus curieux que M. Blavignac ait décrits dans son *Histoire de l'Architecture sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion,* (Leipzig, 1853, page 253).

Ensuite de cette communication, la Florimontane, à l'unanimité, émet le vœu que la chapelle des Allinges et ses fresques soient aussi rapidement que possible classées comme monument historique, bien persuadée que le liquidateur de la Congrégation, M. Grivaz, qui fait partie de notre Société, et la Direction des Beaux-Arts, qui a déjà donné à la Savoie tant de témoignages de sa haute bienveillance, ne manqueront point d'assurer la conservation d'un monument si intéressant pour les origines de l'art dans notre région.

La Société formule avec empressement ce vœu et charge M. Bruchet des démarches nécessaires.

M. Bruchet propose l'échange de la *Revue savoisienne* avec la *Rivista storica italiana,* dirigée par M. Rinaudo. Adopté.

M. Le Roux fait part des dons offerts récemment au Musée :

1° Deux petits travaux de charpente (toitures) dits « chefs-d'œuvre » de maître-charpentier, exécutés et donnés par M. Denis Terrier.

2° Grande photographie montrant l'état primitif des plantations et des massifs du jardin public à Annecy vers 1862. (Remis au Musée par M. Gruffaz, au nom de Mme Bruchon.)

3° Reproduction agrandie et au crayon d'une photographie représentant l'église Saint-François vers 1880, œuvre et don de M. Ch. Barille.

4° Tableau à l'huile par F. Vuagnat, représentant la cascade du Nant Dant, près de Samoëns. (Don de l'auteur.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ERRATA.

Page 142, note 19, *au lieu de* « mais il ne connaît pas la date », *corrigez* « Hugues mourut le 20 novembre 1365 (Guichenon : *ouvr. et l. c.*) et faisait son testament au 7 du même (Arch. de Turin, etc.) ».

Page 144, ligne 6, *au lieu de* Maurienne, *lisez* Thérouanne; note 22, *au lieu de* 1365, *lisez* 1366; note 30, *au lieu de* ceni, *lisez* cen-, *et au lieu de* Domin-, *lisez* Domini.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE DE 1907

Les prix fondés par le Dr Andrevetan avec le concours de la Ville d'Annecy seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1907.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix : 1° les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

HISTOIRE. — Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire, en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. La Société Florimontane verra avec plaisir les travailleurs diriger leurs recherches dans le sens des monographies de communes. Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. *Ils devront déclarer par écrit* que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1905.

POÉSIE. — En dehors des satires politiques ou religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées. Les travaux devront être en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.* Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'intérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1907.

Le Comité de la Société Florimontane.

LES FLÈCHES D'ÉPREUVE
ET LES ARMURES DE BOTTE CASSÉE

Nous avons vu, dans une précédente étude [1], François de Gonzague envoyer à l'armurier vénitien Zoano, le 14 octobre 1401, des viretons spéciaux, d'une solidité et d'une trempe au-dessus de l'ordinaire, pour faire éprouver une armure que ce maître forgeait pour lui [2]. La précaution exagérée de ce seigneur n'est pas un fait unique, et, jusqu'au jour où l'épreuve par les armes à feu est venue se substituer à l'épreuve par l'arc et l'arbalète, on a employé pour cet usage des projectiles spéciaux. Nous allons en trouver des traces presque dès les commencements de l'épreuve.

Les mentions de l'épreuve se rencontrent, avons-nous dit, à partir de 1340 [3]. A côté des documents de la France du nord que nous avons cités, en voici de la France du midi qui prouvent qu'on y pratiquait l'épreuve à peu près dès la même époque ; les comptes des Frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle [4], en parlent à partir de :

1345. « Item, deu per Ia platas de *mega proa*... [5] ».

1345. « E. may a lor per II platas de *mega proa*... [6]. »

1348. « Item deu per Ia platas de *mega proa*, quelh tramezen « per En B. de Amis, son cozi, quant trames IIII omes d'armas « en Peyreguorc, a Mo le Senescalc Mo Arnaut d'Espanha ; « Cobrem las platas [7]. »

Le savant auteur à qui l'on doit la publication de ces livres de comptes n'a pas compris le sens de cette expression « platas de *mega proa* » qu'il a cru relative à la dimension des plates [8]. Mais, pour qui se souvient des « 20 plates de *parve* et de *demi*

1. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, p. 31 (1901).
2. « Si te manderemo *doi veretoni di nostri saldi*, como i quali tu farai « aprouare la dita coraza. Dat. Mantue XI ottob. 1401. » (Arch. Gonz. Copialett. t. II, c. 65.) *Op. cit.*, p. 31.
3. Ch. Buttin : *Op. cit.*, p. 11.
4. Edouard Forestié : *Les Livres de compte des frères Bonis*, 3 vol. 8°, Paris, Champion 1890.
5. Ibid., 1re partie, vol. I, p. 86 et 199.
6. Ibid., 1re partie, vol. I, p. 186.
7. Ibid., 2e partie, vol. III, p. 304.
8. Ibid, 1re partie, vol. I, p. 86, note 1.

parve » délivrées à Guillaume Hardi, de Rouen, en 1340 [1], et des « corratiæ de *mediâ probâ* » mentionnées dans les statuts de Gênes en 1341 [2], elle s'explique d'elle-même, et ces « platas de *mega proa* » ou plates de demi-épreuve laissent entendre évidemment qu'il existait alors à Montauban d'autres plates à *épreuve* entière. Au reste, les mêmes comptes citent, dans une fourniture d'armes, des plates qui sont « de plus que demi-épreuve ».

1345. « Item, deu per Iª platas *may que mega proa* al cabal LV s. e per I guolar XXV s. e per I capel genoes X s. [3]. »

Il est donc certain que dans toute la France et dans l'Italie du nord l'épreuve était connue dès le milieu du XIVe siècle. Mais bientôt on ne se contenta plus d'éprouver les armures avec des projectiles ordinaires ; on établit tout exprès pour cet usage des flèches et des viretons munis de pointes d'une trempe exceptionnelle. Lorsqu'il en est question dans les comptes et les inventaires, ils sont soigneusement distingués des projectiles ordinaires :

1378. « Pour deux milliers de fer pour viretons, *partie d'espreuve* et autre partie de fer commun... [4]. »

Nous avons dit : flèches et viretons ; les traits de l'arbalète n'avaient pas seuls, en effet, le privilège de l'épreuve ; nous avons vu pour la demi-épreuve le « traict d'archier » employé concurremment avec les traits de l'arbalète à croc que l'arc égalait en puissance [5]. Comme les viretons d'arbalète, les flèches d'arc employées à cet usage avaient une construction spéciale et étaient mentionnées à part; ainsi nous trouvons dans les comptes d'Orléans des

1416. « Fleiches à arc, empannées a cire et *ferrees de fers d'espreuve* [6]. »

Elles coûtaient d'ailleurs exactement le double des flèches ordinaires, ce qui suppose une grande différence non seulement dans le fer, mais dans toute la contruction ; l'extrait de compte ci-après va nous montrer cette différence de prix :

1419. « A Jehan Mehault, demourant à Arras, pour cent

1. Ch. Buttin : *Op. cit.*, p. 11. Cf. également Delisle : *Actes normands de la Chambre des Comptes*, p. 261 « 1340, vingt plates de prove et demie prove ». Cité dans *Romania*, XXXV, 600.
2. Ch. Buttin : *Op. cit.*, p. 12, notes 1 et 2.
3. Ed. Forestié : *Op. cit.*, 1re partie, vol. v. I, p. 190.
4. *Reg. de la cloison d'Angers*, n° 6. Ap. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 768, col. 2.
5. Ch. Buttin : *Op. cit.*, p. 32.
6. Compt. de Gilet Baudry, 1416-1418, Arch. mun. d'Orléans. (Communiqué par M. Désormaux.)

« douzaines de flesches, entre lesquels en y a *XLVI douzaines* « *de trait d'espreuve, au pris de VIII s. la douzaine, et les au-* « *tres LIIII douzaines de trait commun au pris de IIII s. la* « *douzaine*, valent XXXV francs et demi. — A lui pour II^m V^c « de viretons, chascun millier au prix de X fr., valent XXV fr. « — A lui pour III^c et demy de demy dondaines au pris de « II fr. le cent, valent VII fr. — A lui pour IIII^xx XVI arcs à « main au pris de X s. la pièce, valent LX fr. — A lui pour « III^c LXIX cordes pour les dits arcs au pris de II fr. et demy « le cent valent IX fr. VI s. [1]. »

On voit combien le rédacteur de ce compte prenait soin de différencier minutieusement les fournitures qu'il portait en dépense, et combien les termes techniques lui étaient familiers. L'expression de « flesches de trait d'espreuve » dont il se sert doit par conséquent être prise à la lettre.

D'ailleurs les Trésoriers ont été parfois plus explicites encore; voici qui dissiperait tous les doutes s'il pouvait en subsister après la lecture des textes qui précèdent :

En 1489, la ville de Lille, voulant faire à l'empereur Maximilien un présent de 12 arcs et de 5 douzaines de flèches, paie les fers de ces flèches « tant dorés comme autres, VIII livres [2] ».

En 1493, la même ville renouvelle ce don et y ajoute « **deux douzaines de fers à esprouver harnas,** à III s. pièce [3] ».

L'interprétation cette fois ne saurait être douteuse, et les magistrats de Lille joignent à leur envoi « ung doittiers broudé », doigtier destiné évidemment au tir des flèches d'arc munies tant des fers ordinaires que de ces « *fers à esprouver harnas* [4] ».

Les textes relatifs à ces flèches d'épreuve sont naturellement assez rares. En général elles n'étaient employées que chez l'armurier et en nombre restreint; or, si les trésoriers des princes tenaient un compte exact des harnais achetés pour leur seigneur et maître et nous ont par là fourni sur cette matière d'assez nombreux documents, les batteurs d'armures, par contre, avaient rarement un comptable pour consigner les marchandises achetées pour leur compte. Le plus souvent d'ailleurs ils

1. De La Fons-Mélicocq : *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Thiérache au XVe siècle*, p. 5, col. 1 (la Thiérache, 2e livraison)

2. De La Fons-Mélicocq : *De l'Artillerie de la ville de Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, p. 14 (Paris, Didron, 1855).

3. Ibid., p. 15.

4. Cf., pr l'usage du doigtier d'archer, Cte de Bertier, Cordier et Guglielmini : *Le Tir à l'Arc*, p. 8, 12, 150, 159, 245, 246 ; fig. 69, 78 et 111. (Paris, Hachette, 1900.)

devaient fabriquer eux-mêmes les flèches destinées à éprouver les armures qu'ils forgeaient; elles ne pouvaient donc être portées en compte nulle part puisqu'elles ne sortaient pas de leurs ateliers.

Parfois, cependant, ils faisaient un envoi de ces flèches pour permettre au destinataire d'une armure de faire sous ses yeux une épreuve concluante, et c'est sans doute pour un semblable essai que notre vieille connaissance des *Notes sur les Armures à l'épreuve*, Simond dit Brulafer ou Brullafert, armurier du duc de Savoie, lui envoyait le 20 février 1418 dix-sept *carreaux d'acier* pour lesquels il recevait ce jour paiement des mains du Trésorier ducal [1].

Ces carreaux envoyés par un batteur de plates renommé, à qui on ne s'adressait pas habituellement pour semblable fourniture, étaient destinés évidemment, bien que le compte n'en fasse pas mention, à éprouver une armure livrée par lui.

Il n'était pas surprenant de voir Brulafer fabriquer des carreaux d'arbalète, dès qu'ils avaient un rapport avec les harnois qu'il forgeait. Il poussait la conscience jusqu'à fournir lui-même tout ce qui se rapportait directement ou indirectement aux armures sorties de ses mains, même les vanneries destinées à les emballer :

22 février 1406 « a livre por quatre paniers achettés de Bru-
« lafer pour mettre les dits arnes et les porter... VIII gros [2]. »

Il eut été au contraire absolument extraordinaire en tout autre cas de voir un batteur d'armures livrer des traits d'arbalète.

D'ailleurs les carreaux et viretons étaient le plus souvent livrés par milliers, au moins par centaines; ici, leur petit nombre — 17 — montre bien qu'il s'agissait d'une sorte spéciale. Enfin, le Trésorier prend soin de nous dire « carrellis *calibis* », des carreaux d'acier, alors que cette sorte de trait est ordinairemement qualifiée « carrelli *ferri* », carreaux de fer, lorsqu'il s'agit de traits communs. L'inventaire, fait en 1378, des meubles des châteaux de Jussy et de Thiez relevant de la

1. 20 feb. 1418. « Item dicto dompno Martino correario, seu suo nomine dicto
« Brulaffert de Chamberiaco, ferraterio, pro *decem septem carrellis calibis*
« expeditis per dictum Brulaffert dicto dompno Martino ad opus dicte domus
« pro tanto... XVI d. ob gross. » (Archives camérales de Turin. *Comptes des Trésoriers généraux de Savoie*, v. 64, f° 263, V°.)

2. Archives camérales de Turin, *Comptes des Tres. gen. de Savoie*, n° 50, f° 176.

mense épiscopale de Genève, nous en fournit un exemple dans la région même où travaillait Brulafer [1].

L'usage d'employer des traits spéciaux pour l'épreuve n'était pas au reste particulier à la France et à la Savoie et était non moins usité en Italie. Nous avons vu déjà François de Gonzague envoyant à Zoano ses « veretoni saldi » ; nous pouvons en citer un autre exemple encore :

Un inventaire d'armes fait le 10 juin 1427 à Balerna, près de Côme, mentionne avec détails des traits de plus de 10 sortes différentes, parmi lesquels il cite en un article à part 150 viretons *a botta* « veretoni CL abota [2] ».

Pour qui a bien voulu parcourir nos Notes sur les Armures à l'épreuve, cette expression de « *veretoni a botta* » n'est pas difficile à interprèter ; ce sont les traits avec lesquels on essayait les armures à l'épreuve dites en Italie « armature a botta, armature di tutta botta », et appelées en Savoie, comme dans le Val d'Aoste, « armures de toute botte, armures de botte cassée [3] ».



A propos de cette expression : *armures de botte cassée,* qui a longtemps intrigué les archéologues, nous demandons qu'il nous soit permis de rouvrir la discussion sur ce sujet que nous avons traité déjà, pour proposer une explication qui aboutit bien à nos précédentes conclusions, mais par une voie plus simple et plus naturelle.

Ce terme, avons-nous dit, ne se rencontre que dans les comptes de Martin de Leschaux, trésorier du Comte de Savoie à la fin du XIV[e] et au commencement du XV[e] siècle. Nous lui avions en conséquence, peut-être à tort, attribué la paternité de cette expression. Les comptes rédigés ordinairement en latin adoptent le français, nous l'avons déjà fait observer [4], sitôt que les dépenses sont relatives à des armes, sans doute à cause de la difficulté de traduire les termes inscrits sur le

1. 24 juin 1378. « Item 29 scuta fust., item quinque paria platarum antiqua- « rum, item duas grossas balistas a tort, item duas parvas balistas, item duos « arcus balistarum : item circa II[c] gariot, item circa V[c] *garrulos ferreos* impe- « natos et munitos fuste. » (Archives d'Etat de Genève ; portefeuille historique 315.) — (Communiqué par M. Bruchet.)

2. Angelucci : *Docum. inéd.,* p. 121. Le savant auteur qui ne connaissait pas encore, lorsqu'il a publié ses documents inédits, l'usage de l'épreuve qu'il a mentionné dans des ouvrages postérieurs, n'a pas compris le sens de cette expression.

3. Cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve,* p. 12 et suiv.

4. Ibid., p. 15.

mémoire de l'armurier. C'est donc bien plus vraisemblablement à ce dernier que l'on doit attribuer la paternité de cette expression bizarre : armures de *botte cassée.*

Or, l'armurier en titre du Comte Amédée de Savoie, celui dont Martin de Leschaux avait le plus souvent à solder les fournitures, était alors Simond dit Brulafer que nous avons vu précédemment qualifié armurier de Chambéry. Il s'était en effet installé dans cette ville pour être plus près du Comte auquel il avait à tout instant à fournir des armures qu'il allait toujours livrer en personne, comme nous l'avons vu déjà [1], et comme l'extrait de compte ci-après va nous le montrer une fois de plus :

1400. « Item livré le XIIIIe jour de février du commandement « de Mons. à Symond de Vercellot dit Brulafer de Chambéry, « armeur de mondit Seigneur, lequel estoit venu et avoit fait « apporter de Chambéri a Genève les arnes de mons. et « lesquelx mons. ly a donné por ses despens et por retorner « du dit lieu de Genève à Chambéri..... XVIII den. gross [2]. »

Mais en réalité, Simond Brulafer que nous venons de voir appeler Simond de Vercellot était du hameau de Vercellod, commune d'Aimaville, dans le val d'Aoste, où il avait primitivement ses ateliers [3].

Le val d'Aoste est un pays de langue française, et, au XIXe siècle encore, en 1860, ses habitants revendiquaient, dans une supplique en vers fort bien tournés, le droit de garder le français comme langue officielle. Mais, néanmoins, placé entre la France et l'Italie, ayant avec l'une et l'autre de continuels rapports, il devait plus qu'aucun autre pays adopter des mots italiens francisés.

Dans notre interprètation première des armures de botte cassée, nous avons accepté trop légèrement, dans des textes voisins de 1400, le mot *botte* dans le sens de coup qu'il conserve encore dans le langage de l'escrime. En réalité ce mot ne s'est introduit dans la langue française qu'au XVIe siècle, avec les maîtres italiens qui vinrent alors s'établir à Paris, et dont les noms nous sont parvenus plus ou moins francisés : Caize ou Caizo, qui apprit à Jarnac sa terrible botte secrète [4] ; Silvio, qui enseigna l'escrime au duc d'Anjou, le futur Henri III, une

1. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve,* p. 12.
2. Archives camérales de Turin. *Comptes des Trés. gén. de Savoie,* vol. 46, fol. 111, V°.
3. Cf. également Ch. Buttin : *Op. cit.,* p. 12 et 25.
4. Brantôme : *Discours sur les Duels ;* édit. elzev., vol. VIII, p. 52.

des fines lames de son temps, et tant d'autres qui profitèrent de l'engouement général de l'époque pour l'escrime italienne.

D'ailleurs, lorsque la montagne ne venait pas à nous, comme Mahomet, nous allions à la montagne. L'auteur des Essais, mieux à même que personne d'observer le fait pendant son voyage en Italie, ne nous dit-il pas :

1587. « Il ne se veoid gueres de Romains en l'eschole de « l'escrime à Rome, qui est pleine de François [1]. »

Et plus loin :

« Nous allons apprendre en Italie à escrimer et l'exerceons « aux despens de nos vies... [2]. »

Brantôme, lui aussi, nous dépeint comme un adversaire redoutable :

V. 1600. « Quelque mignon, nouvellement venu d'Italie, et « fraischement esmollu à l'espée par le Patenostrier [3]. »

Les Français qui avaient été disciples de ce Patenostrier qui enseignait à Rome, ou qui, quelques années plus tôt, avaient fréquenté les salles d'Antonio Manciolino et d'Achille Marozzo à Bologne, de Marc-Antonio Pagano à Naples, de Giacomo di Grassi à Modène, et d'Angelo Viggiani à Venise, durent contribuer au moins autant que les élèves des salles italiennes de Paris à l'introduction du mot *botte* dans la langue française ; mais assurément ce mot n'existait pas avec ce sens au XVe et bien moins encore au XIVe siècle. Il ne se trouve ni dans du Cange, ni dans Borel, ni dans Roquefort ; Godefroy ne le mentionne pas, et les plus anciens exemples que citent les Dictionnaires de Littré et de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas sont tirés de Brantôme, soit de la fin du XVIe siècle.

Donc, en 1390, Simond Brulafer enregistrant des haubergeons *à botte*, des armures de *toute botte* et de *haute botte*, admettait ce terme près de deux siècles avant qu'il fut consacré par l'usage ailleurs qu'en Savoie et dans le Val d'Aoste. Il mettait simplement des terminaisons françaises à l'expression italienne « armatura a botta, armatura di tutta botta ».

Mais alors il devait en faire autant dans son autre expression « armure *de botte cassée* », et nous n'avons, en appliquant le même raisonnement, qu'à rétablir l'expression italienne qu'il francisait à sa façon : « armatura *di botta cassa* », armure de coup vain, armure qui rendait les coups vains et inutiles.

1. MONTAIGNE : *Essais*, liv. II, chap. XV.
2. IBID., liv. II, chap. XXVII.
3. BRANTÔME : *Op. cit.* ; édit. elzev., vol. VIII, p. 208.

L'adjectif « casso » a en italien le même sens que « cassus » en latin et s'employait couramment pour qualifier un coup entièrement amorti par l'armure ; cent ans après Brulafer, l'Arioste écrivait encore :

Non fu già l'altro *colpo* vano e *casso* [1]

A la place de *colpo casso*, mettons le synonime *botta cassa* que le poète ferrarais eût pu employer sans les nécessités de la rime, et nous aurons l'expression exacte que Brulafer traduisait par *botte cassée*, sans s'inquiéter des archéologues et des philologues de l'avenir dont il devait par là mettre la sagacité à l'épreuve.

Ch. BUTTIN.

MONET ET DE MONET

Dans son *Dictionnaire historique*, tome I, pages 390-391, Grillet nous donne une biographie assez détaillée du lieutenant-général Monet, qui servit en Pologne et fut appelé en France par Louis XV.

Il le fait naître en 1703, d'une famille originaire de Bonneville, mais sans indiquer le lieu de sa naissance, ni ses prénoms.

Un heureux hasard m'a fait découvrir ces renseignements, et quelques autres, dans l'acte de baptême de Charles-Marie Monet, fils du général en question. Cet acte figure au registre de la paroisse Saint-Louis, de Versailles, pour 1759 ; il est intéressant à tous égards, et il montre avec quelle prolixité l'on énumérait les titres et qualités des personnages en cause :

L'an mil sept cent cinquante neuf, le neuf de may, Charles, Marie, né le six du présent mois, fils légitime de noble Jean-Antoine de Monet, natif de la ville de Chambéry, capitale de Savoye, diocèse de Grenoble, commandeur grand-croix de l'ordre de Saint-Michel de Cologne, général major des armées du Roy de Pologne Electeur de Saxe, membre de l'Académie royale de Nancy, de celles de Florence et des Arcades de Rome, à présent au service de France, et de dame Marie-Antoinette, comtesse de Leyondstedt, native de Stockholm, capitale du royaume de Suède, son épouse, a été baptisé par moi soussigné, curé de cette paroisse ; le parrain a été très haut et très puissant prince son Altesse Monseigneur Charles de Rohan,

1. « Mais l'autre coup ne fut pas vain et inutile. » Lud. ARIOSTO : *Orlando furioso*, canto XXI, st. 10.

Prince de Soubise, Maréchal de France, Ministre d'Etat, Capitaine lieutenant de la Compagnie des gendarmes de la Garde du Roy, représenté par Messire Pierre-Marie de Combaset du Gibanet, chevalier de Vernège, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et de celui de Saint-Lazare, mestre de camp de cavalerie, aide-major en chef de la Compagnie des deux cents hommes d'armes servant à la garde ordinaire du Roy ; la marraine très haute et très puissante Princesse son Altesse Madame Marie-Louise de Rohan, comtesse de Marsan, représentée par demoiselle Jeanne Coustard de Vernège, épouse du parrain. Lesquels ont signé avec le père, présent. Signé : COUSTARD DE VERNÈGE, VERNÈGE, le Général DE MONET, BARET curé.

L'enfant baptisé en si grande pompe devint plus tard, en 1794, le citoyen Charles-Marie Monet, chef de la première brigade des chasseurs à cheval, membre de la Société régénérée des sans-culottes de Lunéville. Mais n'anticipons pas sur les évènements.

Grillet dit que Louis XVI et les rois de Sardaigne accordèrent à Monet le titre de comte. Je ne sais si cette affirmation est exacte en ce qui concerne les rois de Sardaigne : on peut en douter, si l'on remarque que Monet n'est pas mentionné dans l'*Armorial.* Mais il est certain qu'aucun titre ne fut concédé par Louis XVI (ni même par Louis XV) : les Archives nationales en auraient gardé minute, et l'on n'y trouve trace que des lettres de naturalité délivrées à Compiègne, au mois de juillet de l'an de grâce 1755. Ces lettres sont comme toutes les concessions du même genre. Je n'en reproduirai que les premières lignes, les seules qui aient un caractère personnel pour l'impétrant :

Notre cher et bien amé le Sr Jean-Antoine Monet, faisant proffession de la religion catholique, apostolique et romaine, nous a fait représenter qu'il est d'une noble famille de la ville de Chambéry en Savoye ; qu'après avoir demeuré dans plusieurs Cours et spécialement en celle de Cologne, où il a obtenu l'Ordre de Saint-Michel, et en celle de Saxe, où il a été nommé général des trouppes de notre frère le Roy de Pologne électeur de Saxe, il est venu en France, où il a dessein de fixer sa demeure et finir ses jours en notre royaume, mais que pour participer aux avantages et privilèges dont jouissent nos sujets et régnicoles, il a besoin de nos lettres de naturalité, qu'il nous a très humblement fait supplier de lui accorder. A ces causes, voulant témoigner audit Sr Monet l'empressement que nous avons toujours d'admettre au nombre de nos sujets les étrangers qui se distinguent par leur mérite... etc.

Une fois admis au service de la France, Jean-Antoine Monet, qui parlait presque toutes les langues de l'Europe, fut employé dans la diplomatie. Il s'y distingua pendant de longues

années et mourut vers 1792 : je n'ai retrouvé son acte de décès ni à Versailles ni à Lunéville où son fils habitait alors ; peut-être avait-il émigré. Se rappelant son origine savoisienne, il mit souvent son influence au service de nos compatriotes, et Berthollet, accueilli par lui avec beaucoup de bienveillance, au moment de son arrivée à Paris (1772), fut « comblé de son amitié pendant près de vingt ans ». Il avait été reçu membre associé de l'Académie Stanislas de Nancy en 1754.

Son fils aîné, Charles-Marie, dont on vient de lire l'acte de baptême, est le seul dont j'aie pu suivre la carrière. Profitant des « avantages et privilèges » dont jouissait la noblesse, il entra au service en qualité de sous-lieutenant au régiment de Berry (cavalerie) le 28 mai 1775, et devint successivement : capitaine réformé avec finances au régiment de Belzunce-dragons le 28 février 1778, capitaine de remplacement le 1er septembre 1787, capitaine titulaire le 1er mai 1788 ; chef d'escadrons au 3e dragons le 6 novembre 1791, chef d'escadrons au 12e régiment de chasseurs le 5 février 1792, et chef de brigade (colonel) au 1er régiment de chasseurs à cheval le 29 juin 1792. Il était alors en résidence à Lunéville et faisait partie de la Société régénérée des sans-culottes. Cette société, au 16 mars 1794, comptait 314 noms, dont 277 citoyens de la ville, 8 étrangers et 29 militaires, la plupart officiers (*Histoire de Lunéville,* par H. Beaumont). Mais ce « ci-devant » devait s'y trouver mal à l'aise, et les lignes suivantes, extraites d'une pétition qu'il adressa plus tard au roi (20 octobre 1816), nous renseignent sur ses vrais sentiments : « Il doit les grades supérieurs au choix de Sa Majesté le roi Louis XVI, et non à l'ancienneté... Il n'a jamais fait aucun serment, et la Révolution lui a enlevé toutes les grâces que les longs et honorables services de son père lui avaient méritées. » Craignant sans doute d'être destitué, il prit les devants et donna sa démission de chef de brigade, au plus fort de la Terreur, le 14 germinal an II (3 avril 1794). A partir de ce moment, je perds sa trace jusqu'en 1800, car il ne faut pas le confondre avec un autre Monet, Savoyard également, qui était à cette époque commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du canton de Lunéville. Je sais seulement qu'il se maria avec une demoiselle Madeleine Toussaint, née à Sarrelouis (Moselle) et que le mariage se fit à Lunéville : mais l'acte n'a pas été retrouvé.

Le 23 ventôse an VIII (14 mars 1800), Berthollet adressa au

ministre de la Guerre la lettre suivante, qui figure dans le dossier du colonel, aux archives de la Guerre :

Citoyen Ministre,

C'est la première fois de ma vie que je forme une demande à laquelle j'attache le caractère d'une faveur personnelle, et heureusement, c'est à vous que je m'adresse.

Un motif que vous ne blâmerez pas, la reconnaissance, me détermine à vous faire cette demande.

Le général Monet, homme très regrettable et employé dans les travaux diplomatiques pendant une grande partie de sa vie, m'accueillit avec beaucoup de bienveillance à mon arrivée à Paris et me combla d'amitié pendant près de vingt ans. Après une carrière aussi longue qu'honorable, il a laissé sans fortune deux fils et une femme octogénaire issue d'une famille des plus considérées en Suède.

L'aîné des fils, dont je vous présente la pétition, a servi sa patrie pendant que les lois le lui ont permis ; à présent il languit à Lunéville, et sa santé ne lui permet plus les fatigues d'un service militaire. Mais c'est un homme d'esprit très éclairé, très dévoué et capable de remplir honorablement d'autres fonctions.

Ne pourriez-vous pas le placer, d'une manière convenable au grade qu'il a rempli, dans la partie administrative, ou inspecteur de l'armée ? Vous n'avez qu'un petit nombre d'hommes qui aient autant de capacité ; vous tireriez de la misère une famille respectable et vous me rendriez un service auquel j'attache le plus grand prix. Salut et fraternité. BERTHOLLET.

Cette lettre porte les mentions suivantes, écrites par les signataires :

Proposé le 29 ventôse an VIII. BERTHIER.

Renvoyé aux Inspecteurs généraux pour faire un rapport. Le premier Consul, BONAPARTE.

L'affaire ne traîna pas. Le 17 germinal an VIII (7 avril 1800), le protégé de Berthollet fut nommé sous-inspecteur aux revues. Il devint inspecteur le 20 janvier 1810 et fut admis à la retraite le 9 décembre 1815.

Il avait fait les campagnes de 1792-1793 et partie de celle de 1794 à l'armée du Rhin, celles des ans XII et XIII au camp de Bruges, celles de l'an XIV et de 1806 à la Grande Armée d'Allemagne, et celles de 1811, 1812, 1813, 1814 à la même armée.

Chevalier de Malte « pour services rendus à l'Ordre par son père », il était membre de la Légion d'honneur depuis le 14 mars 1806, officier depuis le 20 novembre 1813, et chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 12 mars 1815.

Cet officier supérieur laissa trois enfants, dont deux se distinguèrent à leur tour dans l'armée française.

L'aîné, connu sous le nom de comte de Monet (Adolphe), mais enregistré simplement sous le nom de Monet, naquit à Dunkerque le 17 messidor an XII (7 juillet 1804). Il devint colonel du 5e régiment d'infanterie le 11 décembre 1848, général de brigade en 1853, général de division le 21 mars 1855 et commanda successivement l'Ecole spéciale militaire et la 22e division, dont le siège était à Grenoble. Nommé commandeur de la Légion d'honneur le 21 octobre 1854, grand-officier le 14 mars 1860 et grand-croix le 13 mars 1869, il comptait à cette dernière date 46 ans de services effectifs, 11 campagnes et 5 blessures. Il passa au cadre de réserve après 1870, et mourut à Toulouse le 24 novembre 1874. Veuf en premières noces de Dlle Eugénie-Rose-Louise Ebray, il s'était remarié le 22 octobre 1855 avec Dlle Marie-Judith-Philippine de Bazelaire, de Metz, et ne laissa pas d'enfants. L'épouse survivante fut instituée légataire universelle par testament olographe déposé aux minutes de Me Laurac, notaire, le 3 décembre 1874.

L'autre fils, François-Alexandre-Auguste, né à Dunkerque le 24 août 1805, fut nommé chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie légère à Alger le 14 septembre 1847 et lieutenant-colonel au 33e de ligne le 21 mars 1855. Commandant en second du Prytanée militaire le 6 septembre 1856, il fut retraité le 5 décembre 1863, après 39 ans de services et 10 campagnes, et se retira à Metz. J'ignore s'il a laissé des enfants. Il avait été décoré de la Légion d'honneur le 10 décembre 1849 et promu officier le 5 août 1860.

François Miquet.

L'ASCENDANCE MATERNELLE DU GÉNÉRAL DUFOUR

Le général Dufour, qui est l'auteur du grand et bel Atlas de la Suisse, et qui a commandé avec un entier succès l'armée fédérale suisse en 1847, lors de la guerre du Sonderbund, appartient à une famille originaire de Bourdigny, au nord du Rhône, dans le canton de Genève. — Les *Notices généalogiques* de MM. Galiffe contiennent un article sur cette famille (tome IV, pages 470 à 488).

M. Weydmann a publié en 1902, dans les *Archives héraldi-*

ques suisses, l'arbre généalogique du général Dufour, en un tableau de trente-deux quartiers, où neuf cases sont demeurées vides. En suivant son ascendance de mère en mère, il arrivait à sa trisaïeule Marie Peloux, qui vivait il y a deux siècles.

Le travail de M. Weydmann n'épuisant pas le sujet, j'ai repris les recherches au point où il les avait laissées; et en remontant à deux générations en arrière, toujours de mère en mère, je suis arrivé à une Savoyarde : Françoise Chuit, de Veigy.

Le tableau ci-joint met sous les yeux du lecteur ce qu'on eût appelé autrefois la « descente [1] » du général Dufour.

Eugène Ritter.

* * *

64..... Françoise CHUIT, de Veigy, † 26 septembre 1686,
mariée, 17 juin 1643, à Nicolas Bourguignon, charpentier,
de Commugny au pays de Vaud.

|

32................ Suzanne BOURGUIGNON,
mariée, 27 juin 1669, à Pierre Peloux,
citoyen de Genève, passementier.

|

16..................... Marie PELOUX,
mariée, par contrat du 13 janvier 1696, à Jean Sagnier,
d'Alais en Languedoc, habitant de Genève, passementier.

|

8..................... Pernette SAGNIER,
mariée, 16 décembre 1725, à Abraham Colomby,
citoyen de Genève, maître horloger.

|

4.............. Françoise-Charlotte COLOMBY,
mariée, 15 octobre 1758, à Guillaume-Henri Valentin,
natif de Genève, maître horloger.

|

2................... Pernette VALENTIN,
mariée, 28 février 1784, à Bénédict Dufour,
citoyen de Genève, maître horloger.

|

1.. .... Guillaume-Henri DUFOUR,
né 15 septembre 1787, † 14 juillet 1875.

1. Cp. *Bulletin de l'Institut genevois,* tome XXXVI°, p. 399.

AIMON III, COMTE DE GENEVOIS

Sa participation à l'expédition du Comte Vert en Orient ; son testament ; sa mort.

(Suite et fin)

III.

Le Comte Vert avait passé ses jours à Venise dans une fébrile activité, et désormais tout était prêt pour le départ de la première expédition maritime indépendante des princes de Savoie. Petite mais bien constituée était l'armée d'environ 1,800 hommes commandée par le maréchal Gaspard de Montmayeur ; la flotte était aussi très bien proportionnée, constituée par deux grandes galères données au Comte par le Sénat vénitien, et quinze autres navires frétés par des armateurs privés, six vénitiens, six gènois, trois marseillais ; avant de partir, suivant les bons conseils des gens de mer vénitiens, le comte de Savoie publiait des ordonnances pour le bon ordre de la flotte, sous les ordres du nouvel amiral Etienne de la Baume. Par ces précieux documents, nous pouvons constater la haute place que tenait Aimon dans l'entourage du Comte, puisqu'il avait à son nom une galère génoise commandée par Ottobono Greppi, qui devait avancer entre celle d'un puissant seigneur vaudois Guillaume de Grandson et celle du brave gentilhomme bordelais Floremont de Lesparre, à côté de celle des frères de Châlon [33]; et avec lui était naturellement son cousin Aimon d'Anthon, puisque le 17 juin le Comte leur donnait 500 florins pour payer les gages de l'équipage [34], et à ce dernier le 19 était soldé le

33. Arch. de Turin, *Viaggio di Levante :* « Item est ordonné que la galee de messire Guillelme de Granczon sera decoste celle de monsieur de Geneve, la galee du seigneur de La Spera sera decoste la galee de ceulx de Châlon... » : les documents publiés avec commentaires par le lieutenant de vaisseau E. PRASCA. *Due Ordinanze marittime del Conte Verde,* dans la *Rivista Maritima,* Roma 1891, pp. 401-30, et ensuite par F. BOLLATI DI SAINT-PIERRE. *Illustrazioni della spedizione in Oriente di Amedeo VI (Il Conte Verde),* t. VI de la *Biblioteca Storica Italiana* (Torino 1900), pp. 338-43. Mais déjà CABARET, dans sa *Chronique* inédite citée, avait connaissance de tout ceci, parce qu'il écrit : « ... la galee de messire guillerme de granzon joignit a celle du conte de geneve, la galee du seigneur de lesparre joignit a celle du seigneur de chalon... » (Manuscrit cité, fol. VIIIxxXI).

34. *Compte de l'expédition orientale du Comte Vert,* publié, pas toujours exactement, par BOLLATI, *ouvr. cité,* N. 40 : « Libravit ibidem dicta die (17 juin), de mandato Petri Gerbaisii, domino Aymoni filio domini comitis Gebennarum, et domino Aymoni filio quondam domini Hugonis de Gebennis, quos Dominus donavit eisdem in auxilium stipendiorum galere ipsorum, Vc florenos b. p. ».

compte de sa prime d'engagement pour l'expédition [35].

Amédée VI partit de Venise le 20 juin 1366 : en côtoyant l'Istrie, la Dalmatie, l'Albanie et la Grèce, il était à Coron port vénitien de la Morée le 17 juillet ; là, à la prière de sa cousine Marie de Bourbon, impératrice prétendante de Constantinople assiégée dans le château de Zonclon par les gens d'Ange Acciaiuoli, archévêque de Patras, il obligea ce prélat à la paix de Modon (24 juillet) ; il arriva ensuite à Négrepont le 2 août, y recevant la nouvelle de la captivité de son cousin Jean V Paléologue par Jean-Alexandre Asen, czar des Bulgares : et, après avoir mis sur le pied de guerre la flotte, il passait à Lemnos où il était rejoint par François Gattilusio, beau-frère de l'empereur, seigneur de Lesbos : le 21 août, il était devant Gallipoli, sur le détroit des Dardanelles, clef de la mer de Marmara depuis longtemps entre les mains des Ottomans.

C'était le commencement de la guerre de Savoie contre les Orientaux. Après un assaut tenté par les chrétiens dès leur débarquement, le Comte Vert ordonna le 22 l'armée en trois corps : le premier sous l'amiral Etienne de la Baume et le maréchal Gaspard de Montmayeur, le deuxième sous ses propres ordres, le troisième avec les Grecs sous Gattilusio : tout spécialement, une place de confiance était donnée à notre prince, qui avec les seigneurs de Châlon (Aimon de Genève-Anthon était auprès du Comte) avait l'arrière-garde de 500 hommes, pour n'être pas surpris par les Turcs qui étaient rassemblés sur une colline. L'assaut de la part des gens du Comte, appuyés sur beaucoup d'instruments de siège, fut terrible; très forte aussi fut la défense des Turcs : enfin ceux-ci, redoutant la prise de la ville, se heurtèrent contre l'arrière-garde. Alors, venant au secours d'Aimon et des frères de Châlon, le Comte Vert avec sa suite se trouva au plus fort de la mêlée s'illustrant par de beaux faits d'armes, achevant enfin au coucher du soleil la retraite des Turcs : le lendemain, la ville était abandonnée par les infidèles et occupée par le comte de Savoie, accueilli comme libérateur [36] ; ce prince, en repar-

35. *Ibidem*, N. 54 : « Libravit dicta die (19 juin)... domino Aymoni de Gebennis domino d'Antonz pro finali solutione stipendiorum suorum temporis quo Domino servire convenit ultra mare, manu Guersi de Perlacio. C flor. b. p. ».

36. Selon la narraticn très intéressante, comme une « chanson de geste » mais basée sur la tradition de témoins, de la *Chronique de Savoie* de CABARET, manuscrit cité, fol. VIII^{xx}XIII a—VIII^{xx}XVIII. Voici ce qui regarde Aimon : (fol. VIII^{xx}XV) « et larriere garde fut ordonnee au seigneur de genève et a ceulx de challon a tout bien V^{c} hommes darmes pour garder les turcs questoient sur la terre ne venissent rompre lassault » ; (fol. VIII^{xx}XVI) « Les turcs qui

tant le 28 août, arrivait enfin à Constantinople le 4 septembre 1366.

Ainsi avec les autres seigneurs Aimon de Genevois sur le rivage de la Corne-d'Or descendait du navire génois d'Ottobono Greppi pour entrer dans la seconde capitale du monde romain, l'ancienne ville de Constantin, de Justinien, des Comnènes et des Angelos [37]. L'expédition du Comte Vert avait désormais un but aussi précis que difficile, la libération de l'Empereur des mains du czar des Bulgares soutenu par les Ottomans; à ce moment une défection se produisait, celle de Louis Ier, roi de Hongrie, qui cependant avait promis sa coopération.

Les préparatifs de la nouvelle campagne durèrent un mois, avec les faibles aides de l'Impératrice et des Byzantins : et lorsque la flotte savoisienne, renforcée par deux galères grecques et deux autres données par la Commune génoise de Péra, laissa le Chrysocère le soir du 4 octobre 1366, Aimon de Genevois était toujours avec son seigneur, sur une grande galère que le Comte avait louée de Domenique Veirolio de Péra [38].

S'engageant dans la Mer Noire, le 17 octobre le Comte prenait de force aux Turcs la ville maritime de Syzopoli (Sizebolu), le 19 Laxille (Anchialos), le 20 il était devant Mesembrie (Misivri) importante place forte des Bulgares : là, divisant l'armée en trois corps, et commandant lui-même le second avec Aimon de Genevois et les frères de Châlon, malgré la résistance des Bulgares il put se rendre maître de cette place [39]; et depuis, faisait occuper Lemona (Emineh).

estoient greves et estoient retrais sur la tertre, quant virent lasault si demesure eurent doubte que la ville ne fust incontinant prise, pour ce dessendirent tous a ung fes et se plongierent fierement en lerriere garde que menoit le seigneur de geneve et de challon, et leur donnerent moult afaire et sans faillir les turs avoient du meilleur quant le conte laissa son assault et avec ses gens vint tantout aider a ceulx de lerriere garde, et il y eut faictes de moult belles apertises darmes entre les turs et les crestiens. Le conte de Savoie se combatoit afichement aussi le seigneur de geneve, de challon, et de lesparre, et de basset, missire aymon de clermont, missire guillaume de granczon ensemble ceulx qui avec le conte estoient et bien leur en estoit besoing car les turcs estoient deux fois autant ou plus que nestoit le conte. Et dura celuy hutin jusquet au souleil couchant... ».

37. *Compte de l'expédition* cité, N. 187 : « Libravit ibidem dicta die (7 septembre) de mandato Domini... trompete galee domini Aymonis de Gebennis et trompete Capitanei Venetiarum, ex dono sibi facto per Dominum manu Symondi trompete Domini. IIII flor. b. p. » N. 226 : « Libr. ibidem die XVI septembris de mandato domini manu Francisci Candie Octobono patrono conducte in qua venerat dominus Aymo de Gebennis, pro solutione stipendiorum suorum quarti mensis. IIIcL flor. b. p. » : des autres payements « Octobono de Greppo » N. 344 et 351.

38. *Compte* cité, N. 321 : « Libravit ibidem dicta die (3 novembre)... domino Dominico patrono galee in qua vadit dominus Aymo de Gebennis... ».

39. Sur la prise de Mesembrie, Cabaret : *Chronique de Savoie*, manuscrit

Un dernier effort restait à faire pour obliger le czar de Bulgarie à rendre l'auguste captive : le 25 octobre la flotte était devant Varne la plus forte des villes maritimes bulgares. Voyant la difficulté d'occuper cette citadelle de vive force, le Comte Vert se proposa de parvenir à ses fins par des négociations. Il envoya de là le 29 une ambassade sous les ordres de Paul, patriarche latin de Constantinople, avec quelques citoyens, vers Tirnove, capitale de la Bulgarie; et Amédée demeura à Varne dans l'attente, en traitant avec le souverain indépendant de la côte Dobrotic, jusqu'au 17 novembre; il apprit à ce moment le succès de ses négociations et se rendit ensuite à Mesembrie, où enfin arrivait le 21 décembre, avec les ambassadeurs, l'empereur délivré grâce au concours de son chevaleresque cousin; et ensemble, après un long séjour à Mesembrie et à Syzopoli, occupé par de continuels pourparlers sur la destinée des villes conquises et le sort des seigneurs savoisiens prisonniers des Bulgares, ils retournaient à Byzance le 8 avril 1367.

Dans la grande ville, Amédée VI et sa suite étaient accueillis avec de grandes fêtes, le front ceint du laurier de la victoire ; et Aimon de Genevois, qui avait fidèlement toujours suivi le comte [40], avec son cousin le seigneur d'Anthon recevait de sa part en cadeau beaucoup d'argent [41].

Mais désormais, le temps fixé pour cette noble entreprise était écoulé ; après avoir obligé par la force le peuple byzantin à approuver l'envoi d'une ambassade grecque au Pape chargée de promettre le prochain voyage de l'Empereur en Occident pour abjurer le schisme, le Comte Vert embarqua ses gens sur onze navires, et le 9 juin il abandonnait pour toujours Constantinople; après avoir remis Gallipoli aux Grecs, il partit en passant par Ténédos, Négrepont, Coron, Modon, Clarence, Corfou et les ports de l'Albanie et de la Dalmatie, partout laissant fort malades des membres de l'expédition ; le 29 juillet 1367 il entrait dans le port de S. Niccolò del Lido; le lendemain enfin il arrivait à Venise.

cité, fol. VIII^xx^XIX a—IX^xx : voici pour Aimon : « Le second (assault) avoit le conte et avec luy estoient les seigneurs de genesve et de chalon... ».

40. Voyez les deux notes précédentes : au N. 362 du *Compte* cité est signé un payement « manu domini Richardi de Cufigniono » le 20 novembre 1366.

41. *Compte* cité, N. 459 : « Libravit apud Constantinopolim de mandato Domini, die XXVI aprilis, domino Aymoni filio domini Comitis Gebennarum et domino Aymoneto de Gebennis domino d'Anton, manu domini Francisci Candie, ex dono eis facto per Dominum. MVIII° parperos auri ponderis Pere. » (Cette monnaie valait un peu plus de la moitié d'un florin d'or).

IV.

En revoyant le beau ciel d'Italie et en débarquant dans la ville des Doges, Aimon était désormais comte de Genevois, le 12me de la série.

Après un long règne de 47 ans, le 18 janvier 1367, à Annecy, le vieil Amédée III avait fermé les yeux à la lumière [42], sans pouvoir embrasser pour la dernière fois son cher fils aîné qui travaillait dans des pays lointains pour le bon renom de sa Maison.

La Cour de Savoie, qui entretenait tant de relations avec celle de Genevois, avait pris une grande part à ce malheur : la comtesse Bonne avec son fils Amédée (le futur Comte Rouge) avait pris le deuil tout de suite [43], consolé la veuve Mahault de Boulogne [44], accueilli en mars à Chambéry le fils puîné Amédée, le seigneur de Châtillon qui retournait d'Annecy, et encore Robert de Genève, évêque de Thérouanne, avec Pierre, frère bâtard d'Amédée III [45] ; elle avait aussi envoyé le 30 avril un familier pour demander le jour des funérailles, en faisant apprêter les robes du petit Amédée et de son écuyer [46] :

42. MALLET, *ouvr. cité*, N. 172 (p. 297) : de l'Obituaire de l'église de St-Pierre de Genève. Un codicille du 17 janvier, peut-être inédit, est aux Archives de Turin. *Duché de Genevois*, Paquet 7e, N. 20. Je ne peux publier ici toutes les données que j'ai retrouvé aux Archives de Turin sur la mort et l'ensevelissement du Prince : je parlerai seulement de la part prise à ces évènements par la Cour de Savoie.

43. *Journalier de la Comtesse* cité, 29 janvier 1367 : « tribus coduris *(sic)* facientibus vestes nigras » — « Libravit dicto Cassaniol misso apud Lugdunum quesitum quasdam pennas nigras pro mantellis Amedei de Sabaudia et Johannis de Orliaco... propter obitum domini Comitis Gebennarum VII denar. gross. turn. »

44. *Ibidem*, 6 février : « Libravit Pilet omisso apud Anessiacum ad dominam Comitissam Gebennarum cum duobus equis... ».

45. *Ibidem* : 28 mars, « presente domino Amedeo de Gebennis cum eius comitiva » ; et 29 mars, dépenses « undecim equorum domini Amedei de Gebennis factas in domo Jacobi Bonczani per unam diem et dimidiam. L sol. vienn. » — *Ibidem* : 2 avril, « Libravit ad expensas Aymonis et domine Marie et domini Bochardi de Castellione et eorum comitive factas eundo apud Annessiacum ad dominam Comitissam Gebennarum quando Comes Gebennarum fuit mortuus et inde redeundo, ultra expensas ipsorum factas Annessiaci per dominam Gebennarum Comitissam, XVII flor. VII den. gross. turn. » — *Ibidem* : 8 avril, « presente domino Episcopo de Touriene, Amedeo de Gebennis eius fratre, Petro bastardo de Gebennis cum eorum societate » ; 9 avril « Amedeo de Gebennis » ; 10 avril, dépenses « dominorum Episcopi de Turuayne et Amedei eius fratris, videlicet viginti quatuor equorum et quorumdam valletorum ipsorum... per duas dies... » ; 12 avril, dépenses « equorum et hostelagii domini Amedei de Gebennis, domini Petri de Gebennis et eorum comitive factis ibidem duabus post recessum domini Episcopi Turuane ». [Par faute, à la page 144, Robert a été dit « évêque de Maurienne ».]

46. *Ibidem* : 30 avril, « Libravit Pileto misso apud Annessiacum sciturum diem sepulture domini Comitis Gebennarum, XII sol. gross. turn. » — *Ibidem* : 6 mai, dépenses pour robes « pro Amedeo de Sabaudia et Johanne d'Orli die presenti pro sepultura domini Comitis Gebennarum... » — *Ibidem* : 11 mai, « misso apud Annessiacum cum litteris Amedei de Sabaudia... »

enfin le 29 mai elle était partie elle-même avec une nombreuse suite de chevaliers et de dames pour Annecy, où le 31 en grande solennité, avec son concours, on faisait l'ensevelissement d'Amédée III dans la chapelle de l'église de Notre-Dame de Liesse selon le testament du défunt ; par Rumilly et Aix, elle était de retour à Chambéry le 1er juin au soir [47].

Certainement, la nouvelle de cette mort avait été envoyée en Orient au nouveau comte de Genevois par un des messagers savoisiens dépêchés si souvent de la part de Bonne de Bourbon au Comte Vert ; dès que l'on connut le retour prochain de l'armée savoisienne, nous voyons derechef à Chambéry auprès de la comtesse Robert et Amédée de Genevois, le 2-3 juillet, sans doute pour charger d'un message destiné à leur frère les seigneurs qui allaient à la rencontre d'Amédée VI à Venise [48] ; le 25, Amédée et Pierre bâtard y étaient de nouveau [49], pour apprendre des nouvelles sur l'arrivée prochaine de Barnabò

47. *Ibidem* : 29 mai, « Recessit Domina post prandium eundo versus Aneyssiacum. Et sero fuit Domina apud Aquis *(Aix)*, presentibus dominis Girardo Destres, Berlione Revoyre, Humberto de Luyre, Jacobo Marescalli ; dominabus Florina uxore domini Aymonis de Chalant, domina Maria de Montegelato, Sibilia de Nuceto, filia Domine Aquis, cum aliis domicellis » — Dépenses « octo quintalium cere pro CL torchiis faciendis et dandis per Dominam pro sepoltura domini Comitis Gebennarum... IXxxXII flor. b. p. » ; « duodecim postium pro tribus caissis faciendis » pour les mêmes et leur façon. IXX denar. gross. turn. ; « Libravit in emptione ducentorum tailleorum et scutellarum portatarum apud Aneyssiacum, XXXII den. gross. turn. » — *Ibidem* : dimanche 30 mai. « Fuit Domina in prandio apud Arbiacum » *(Alby)*, présents les mêmes et « domino Miolani et Petro de Ameyssino, et aliis nobilibus et personis extraneis terre gebennensis » -- « dicta die sero fuit Domina apud Aneyssiacum expensis domine Comitisse Gebennensis » — *Ibidem*, 31 mai : « Fuit domina Comitissa in prandio apud Aneyssiacum ut supra. Et sero fuit apud Rumilliacum » présents en plus « Dominis de Turre, Aymone de Pontevitreo, eius uxore et filiastra, Gerardo Destres... et pluribus alliis nobilibus et domicellis de Gebennesio et de dicto loco Rumilliaci » — *Dépenses pour l'ensevelissement* : « Libravit domine nostre Comitisse... pro oblationibus ipsius Domine factis die presenti mane apud Anneyssiacum in sepultura domini Comitis Gebennensis, III flor. b. p. — Libr. in minoribus oblationibus factis per Dominam et domicellas Domine in bassis missis... XXIX sol. VI den. gebenn. — Libr. domino Jacobo capellano Domine pro ipsis dandis Christi pauperibus eundo ad missam de castro et inde redeundo, X sol. geb. — Ad expensas plurium de familia hospicij Domine nostre factas apud Aneyssiacum eo quod non comederunt in castro nec panem vinum caseum nec alia habuerunt... XX sol. geb. » — *Ibidem*, 1er juin : « Fuit Domina apud Aquis in prandio... et sero fuit apud Chamberiacum ».

Sur la chapelle en question, voyez Lecoy de la Marche, *Exécution du testament d'Amédée III comte de Genevois*, [dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXIV (1863)]: cet auteur ne dit rien sur la sépulture du Comte.

48. *Journalier* cité, 2 juillet : présents à Chambéry « sero... dominis Episcopo Turuenne, Amedeo de Gebennis eius fratre cum pluribus scutifferis et eorum familia ». — *Ibidem*, dimanche 4 juillet : « Libr.... ad expensas quatuordecim equorum domini Episcopi de Turenne et domini Amedei de Gebennis eius fratris factas in domo Jacobi Bonczani diebus veneris et sabbati precedentis, IIII libr. X sol. vienn. escucell. ».

49. *Ibidem*, ad diem : présents « Amedeo de Gebennis, Petro de Gebennis... ».

Visconti, qui en effet fut à Chambéry et dans le Genevois les derniers jours du mois et au commencement d'août 1367.

Déjà, en débarquant à Venise, le comte Aimon était avec toute probabilité frappé de cette maladie — nous ne savons pas si elle était due à quelque blessure, au climat ou à une indisposition naturelle — qui devait en peu de jours le mener au tombeau. Le Comte Vert, qui ne lui avait jamais ménagé les preuves d'attachement, redoubla encore d'attentions envers le jeune souverain qui, par sa nouvelle dignité, avait naturellement besoin de beaucoup d'argent, d'autant plus qu'il était peu secouru par sa famille, si bien qu'il dut parfois recourir à des banquiers de la ville [50]; le comte de Savoie lui fit même le 10 août à lui et à son cousin de Genève-Anthon, un cadeau de 1040 florins [51]. Mais le séjour de Venise ne pouvait se prolonger : le malade voulait précipiter son départ, dans son désir de revoir encore une fois sa mère, ses frères, les monts et les lacs de son beau pays natal. Peut-être le même jour quitta-t-il avec son cousin la belle ville que pas un de ses ancêtres probablement n'avait vue avant lui [52], en saluant le Comte Vert qu'il ne devait plus revoir, et en renvoyant en Genevois une partie de ses officiers [53] : et par Padoue [54], la Vénétie et la Lombardie il arrivait à Pavie, résidence de Galeas Visconti, beau-frère du comte de Savoie, environ le 20 de ce mois d'août 1366. Le comte Aymon resta très peu de temps dans cette ville, malgré l'accueil empressé de Galeas qui logea le prince dans son magnifique château et le secourut avec beaucoup d'argent [55] : le

50. *Comptes Trésorerie Genevois*, Rouleau cité, dépenses fol. XVI : « Libravit quibusdam mercatoribus de Venetiis et de Padoa, quibus Dominus sibi tenebatur pro quibusdam mutuis ab ipsis habitis per dominum Aymonem quondam Comitem fratrem Domini veniendo de viagio ultramarino, (payement le 14 mars 1368), IIII^M IX^c XXXIX flor. b. p. ».

51. *Compte de l'expédition* cité, N. 723 : « Libravit ibidem dicta die (10 août), de mandato Domini, domino Aymoni Comiti Gebennarum et domino Aymoneto de Gebennis domino d'Anton, ex dono eis facto per Dominum manu domini Bartholomei Michaelis de Venetiis, MXL floren. b. p. ».

52. Nous ne retrouvons plus mention d'Aymon seigneur d'Anthon dans nos documents : seulement le 31 août nous voyons la note du *Compte* cité, N. 793 : « ... pro pretio unius roncini bay dati per Dominum Mermeto de Naves scutifero domini Aymonis de Gebennis domini d'Anton, viginti duos ducatos ».

53. *Comptes Trésor. Genevois*, roul. cité, dépenses fol. IX : « Libravit ad expensas menestreriorum dicti domini Aymonis de Gebennis quondam Comitis factas Aneyssiaci in domo Stephani Marescalli per octo dies veniendo de viagio ultramarino (par lettre du Comte La Baume, 30 septembre 1367), VIII florenos ».

54. *Ibidem*, fol. XI : « Libr.... domino Amedeo de Cheynay quos apud Paduam portavit pro ipsis ibidem persolvendis in exonerationem horum que sibi debebantur per dictum dominum Aymonem quondam fratrem Domini, ultra CLV florenos per Dominum pro eodem solutos, L flor. b. p. » ; et la note 50.

55. *Ibidem*, fol. XV : « Libr. manu Francisci de Menthone militis, domino Galeathio Vicecomiti Mediolani in exonerationem MV^c florenorum per Domi-

malade se trouvait alors à toute extrémité, ne laissant même pas de faibles espoirs, malgré l'intervention de plusieurs médecins ; dans cette épreuve suprême les Frères Mineurs de Pavie et Richard de Confignon et François Candie, ses fidèles gentilshommes du Genevois, lui prodiguèrent les preuves de leur bienveillance, tandis que la Cour de Genevois envoyait des valets pour en avoir des nouvelles [56].

C'est ainsi que le lundi 30 août 1366, en présence de plusieurs témoins parmi lesquels Gaspare Braccioforte, vicaire de la ville, par devant le notaire Roglerio Strazapata di S. Eusebio, Aimon III de Genevois, faisait son testament : dans lequel il choisissait sa sépulture auprès celle de son père dans la chapelle de l'église de Notre-Dame de Liesse à Annecy ; en attendant que son corps put être transporté en Genevois, sa dépouille mortelle en habit de moine devait être déposée dans l'église des Frères Mineurs de Pavie ; — le testateur, assignait 1.000 florins à sa mère Mahault de Boulogne en augmentation de sa dot ; il donnait à son frère Jean « *ad vitam* » le château de La Roche, à son frère Pierre le château de Gailliard, à son cousin Aimon, seigneur d'Anthon, 4.000 florins ; il faisait plusieurs legs aux Frères Mineurs et Prêcheurs d'Annecy, de Chambéry et de Pavie, il donnait de bons cadeaux à Pierre, bâtard, et à son fils Thomas, à François Candie, à Richard de Confignon, à Henry de Rossillon, à François de Menthon, à tous ses écuyers et à plusieurs officiers, en outre à François Candie la juridiction de la paroisse de Bloye, à Nicod d'Hauteville, Henry de Monthouz et George de Marlion ses pierreries ; — ordonnait le payement de ses dettes à l'archevêque d'Embrun, au cardinal de Cluny, aux marchands d'Avignon, de Bologne, de Venise et de Padoue — enfin il instituait héritier universel son frère Amédée, et à défaut de fils légitimes issus de lui, il choisissait dans cet ordre ses frères Jean et Pierre et son cousin Aimon d'Anthon, en dernier cas Amédée comte de Savoie et ses successeurs, en réservant toutefois l'usufruit à sa mère Mahault. Les exécuteurs testamentaires étaient l'évêque de Genève Guillaume de Marcossey, son cousin Aimon, Raymond de Theys, et le prévôt de Lausanne [57].

num sibi debitorum et quos mutuo receperat dominus Aymo condam Comes frater Domini a dicto domino Galeathio (payement du 22 avril 1368). XI^cXXX flor. b. p. ».

56. *Ibidem*, fol. X : « Libr. dicto Meytent misso per Dominum ad dictum dominum Aymonem fratrem Domini apud Pappiam tempore quo ibidem infirmabatur, III flor. ».

57. Document inédit en *Appendice*, N. II.

Peut-être le même jour, peut-être le lendemain, mourut le jeune souverain de Genevois, loin de tous ceux qu'il aimait, sans revoir son beau pays montagneux entre le Léman, le Rhône et l'Isère : déjà le 6 septembre 1366 un messager en donnait participation au Comte Vert à Venise [58]; le 9, avec les bagages arrivait à Annecy la triste nouvelle qui remplissait de deuil la Cour de Genevois et les vallées du glas des cloches [59] ; et enfin le 12, après avoir traversé le Piémont, le Mont-Cenis et la Savoie, parvenait aux confins des terres de Genevois, avec un noble cortège et entouré de Frères Mineurs de Pavie psalmodiant, le corps du regretté Aimon [60] : sa dépouille mortelle — avec tous les honneurs funèbres auxquels prenait part officiellement la famille du Comte Vert [61] — fut sépulturée dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse à Annecy [62].

Ainsi, sans s'asseoir sur le trône de ses aïeux, après une vie brève mais éclatante de valeur chevaleresque et de beaux faits d'armes, Aimon III, de Genevois descendait auprès de son vieux père dans l'éternel repos.

A sa place régnait désormais son frère Amédée IV : peu d'ans après, la famille des comtes de Genevois s'éteignit avec Robert. Amédée VIII de Savoie, le sage petit-fils du fort Comte Vert, qu'Aimon dans son testament avait déclaré son successeur,

58. *Compte de l'expédition* cité, N. 853 : « Libravit de mandato Domini, die sexta septembris apud Venetias Roberto de Coquina famulo domini Aymonis comitis Gebennarum, ex dono sibi facto per Dominum... V flor. b. p. ».

59. *Comptes de la Châtellenie d'Annecy*. Rouleau 1 6. 1366-6. 2. 1368, fol. XXI : « Libravit... ad expensas quorumdam veyturinorum et bestiarum ipsorum factas Aneyssiaci die IX septembris anno predicto (1367) ubi robam domini Aymonis fratris Domini apportaverunt. IX sol. — Libr... ad expensas plurium hominum pulsantium per unam diem et unam noctem campanas ecclesiarum Anessiaci burgi pro obitu dicti domini Aymonis fratris Domini, XI sol. VI den. ».

60. *Ibidem :* « Libr... ad expensas plurium sacerdotum navateriorum et nuntiorum euntium obviam corpori dicti domini Aymonis apud Verviers, Duygnum et fabricas die XII septembris anno eodem. XXVII sol. ».

61. *Comptes Hôtel de la Comtesse de Savoie*, Rouleau 23° (18. 10. 1366-26. 9. 1367), fol. XXVI : « Libr... in emptione duorum magnorum pannorum auri emptorum et donatorum per Dominam pro sepultura domini Comitis Gebennarum, inclusis sexdecim sol. gross. turn. pro cendali armis Sabaudie et Gebennarum et operagio facto et positis circumcirca dictos pannos. XVI sol. gr. turn. et IIII^{xx}II flor. b. p. » [cfr. le report dans le Rouleau 28° de la *Trésorerie générale de Savoie* (16. 11. 1366-24. 5. 1368), fol. XXVIII : « Item pour II dras d'or achettes pour la sépulture monseigneur de Genève. IIII^{xx}II flor. b. p. (par ordre 21. 1. 1368) »]. — *Ibidem*, fol. XXX : habits « pro Amedeo de Sabaudia et Johanne de Orliaco pro sepultura domini Aymonis Comitis Gebennarum. XL sol. III den. gross. turn. ».

62. *Comptes Chât. Annecy*, Roul. et fol. cités : « Libr... ad expensas equorum Domini factas ibidem dicta die qua corpus dicti domini Aymonis in capella Domini fuit intumulatum. VII sol. — Libr. ad expensas Fratrum Minorum de Pappia factas Anessiaci die XVIII septembris anno eodem in ipsorum recessu, ubi venerant pro dicto corpore associando. VI sol. ».

achetait de la part du dernier héritier Odon de Thoyre-Villars, le 25 août 1401, tout ce qui restait de l'ancien comté de Genevois, pour en faire un nouvel ornement de la belle couronne savoisienne.

Docteur DINO MURATORE.

***

DOCUMENT I.

1366, 28 mai, Annecy. — **Procuration d'Aimon de Genevois pour son mariage avec Marguerite, fille aînée d'Henry, Comte de Vaudemont, Seigneur de Joinville.**

(Archives de Turin, Duché de Genevois, Paquet 7°, N° 19.)

In nomine Domini Amen. Noverint universi presens publicum instrumentum inspecturi. Quod anno Domini Millesimo trecentesimo sexagesimo sexto, inditione quarta, die vicesima octava mensis maij, Pontificis sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri, domini Urbani divina providentia Pape V anno quarto, in presentia mei notarij publici et testium subscriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum, constitutus personaliter illustris vir dominus Aymo filius primogenitus illustris principis domini Amedei Comitis Gebennarum, de auctoritate mandato et voluntate dicti eius patris presentis volentis et consentientis et auctoritatem omnimodam ac potestatem ad omnia infrascripta facienda eidem tribuentis, dicens quod inter amicos suos et Marguerite primogenite filie quondam magnifici viri domini Comitis de Waudemonte domini de Johannisvilla ultimo defuncti, tractatum fuerat de matrimonio contrahendo inter ipsum dominum Aymonem ex una parte et dictam Marguerіtam filiam primogenitam dicti domini Comitis de Waudemonte ex altera, et affectans pro bono partis utriusque quod ad consumationem et perfectionem dicti matrimonii Deo primo procedatur, ipse siquidem dominus Aymo ex certa sua scientia et proposito, non seductus nec deceptus, sed bene consultus et avisatus, fecit constituit et ordinavit suos veros certos et legitimos procuratores, actores, factores et nuncios speciales Reverendos in Christo Patres dominum Petrum Dei gratia Episcopum Cameracense, Robertum de Gebennensis fratrem dicti domini constituentis eadem gratia Episcopum Maurinensem, ac magnificos et potentes viros dominos Robertum dominum de Feynis Conestabilem Francie, et Robertum dominum de Sancto Venantio, dominum Rodulphum de Reyneval, dominum Ernouls de Boulognia, dominum Iohannem de Longvillers, dominum Ansel eius fratrem, Iohannem de Noele, dominum Raymondum de Teysio militem et Petrum de Ponte jurisperitum, licet absentes tamquam presentes et quemlibet eorum insolidum, ita quod non sit melior conditio primitus occupantis, sed quod unus ipsorum inceperit alter prosequi valeat *etc.* Dans et concedens, dictus dominus constituens eo modo meliori quo potest prefatis procuratoribus suis et cuilibet

eorum insolidum plenariam potestatem et speciale mandatum ad tractandum convenendum et concordandum de dicto matrimonio favente Deo complendo ipsumque matrimonium complendum et per verba de presenti consumandum et perficiendum inter ipsum dominum Aymonem et dictam Marigueritam filiam primogenitam dicti domini Comitis de Waudemonte, et etiam ad convenendum et consentiendum et concordandum de et super dote seu dotalitio propter nuptias per dictum dominum Aymonem prefate Marguerite danda seu dando constituenda vel constituendo ac assignanda seu etiam assignando, ipsamque dotem seu dotalitium dandum assignandum constituendum et assituandum, prout dictis procuratoribus et eorum cuilibet visum fuerit expedire, et inter partes et amicos comunes earum fuerit concordatum ; nec non ad dandum et prestandum consensum pariter et assensum dicti domini constituentis in omnibus et singulis premissis et subsequentibus ac dependentibus ex eisdem, quem consensum idem Dominus constituens exnunc prestat liberaliter et concedit ; et ad obligandum propterea dictum dominum constituentem suosque heredes et successores, ac sua et eorum bona queconque et ubiconque existentia tam presentia quam futura, et propterea etiam submittendum ipsum constituentem eiusque heredes et successores ac bona predicta iurisditioni foro discretioni conpulsioni et cohibitioni curiarum Camere Apostolice et serenissimorum Principum dominorum Imperatoris Romani et Regis Francie ac cuiuslibet earumdem ipsarum curiarum et cuiuslibet earum auditoribus, viceauditoribus, senescallis, baillivis, prepositis, commissariis, iudicibus et locatenentibus ipsarum et cuiuslibet earum, ita quod simul vel diversis vicibus ad plures curias et plures judices possit haberi recursus ; et ad obligandum propterea dictum dominum constituentem et suos et bona predicta, et ad dandum faciendum concedendum concordandum et passandum pro premissis omnibus et singulis, litteras obligatorias et submissorias eo meliori modo et forma quibus sibi poterit, et dictari ad dictamen et consilium sapientum cum omnibus renuntiationibus et cautelis iuris et facti in huiusmodi negotio sibi requisitis ; et ad jurandum in manum dicti domini constituentis, quod quantum in eo est et erit premissa omnia et singula et que per dictos procuratores suos et eorum quemlibet in huiusmodi negotio fient promittent[ur] et concedentur, idem dominus constituens grata rata et firma habebit in perpetuum et exnunc prout extunc habere promittit ; et generaliter et specialiter ad faciendum, permittendum, passandum et concordandum omnia et singula in et pro premissis omnibus et singulis et presertim pro dicta dote seu dotalitio dando promittendo assituendo, ac etiam pro dicto matrimonio inter predictos dominum Aymonem et Margueritam primogenitam filiam dicti quondam domini Comitis de Waudemonte cum Dei auxilio complendo et perficiendo, ac etiam pro consensu dicti domini constituentis prestando [que] fuerint necessaria et opportuna, et que idem dominus constituens faceret et facere posset si personaliter interesset, etiam si talia sint vel fuerint que mandatum exigant specialem. Et nichilominus idem constituens pro fide sua in manu mei notarij infrascripti tradita, ac etiam per iuramentum suum quod ibidem ad sancta Dei

Evuangelia prestitit corporaliter tacto libro, promisit mihi dicto notario stipulanti et recipienti vice et nomine dicti nomini Aymonis ac etiam prefate Marguerite promogenite filie dicti quondam domini Comitis de Waudemonte ac omnium aliorum et singulorum quorum interest et intererit quomodolibet in futurum, se ratum gratum et firmum perpetuis temporibus habiturum et haberi velle per suos heredes et successores totum et quidquid per dictos procuratores et eorum quemlibet factum tractatum promissum consensum conventum concordatum ordinatum obligatum submissum iuratum ac gestum fuerit in premissis et quolibet premissorum. Sub ypotheca et obligatione omnium bonorum ipsius constituentis mobilium et immobilium presentium et futurorum, ipsaque bona propter hoc exnunc prout extunc obligavit ibidem et esse voluit efficaciter obligata, renuntians specialiter et expresse in premissis omnibus et singulis exceptioni doli mali vis metus deceptionis fraudis lesionis et circumventionis rei non sic geste plus vel minus dictum vel factum quam scriptum, vel econverso omni dilationi et repportui omni oppositioni et contraditioni, appellationique provocationi omni remedio iuris canonici et civilis, omnibus indutiis omni tempori quadrimestri et sexmestri, omnibus privilegiis quomodoconque superioribus concessis et concedendis privilegio Crucis ratione passagii ultra marini, ac exceptioni alteri cuique per quam contra premissa vel eorum aliquod posset aliquid obici vel opponi, et specialiter iuri dicenti generalem renuntiationem non valere. De et supra quibus omnibus et singulis prefatus dominus Aymo de Gebennis constituens per me notarium publicum infrascriptum voluit requisivit et mandavit sibi confici unum vel plura instrumenta. — Acta fuerent hec publice apud Anessiacum in castro infra cameram dicti domini Comitis, presentibus domino Nycolao de Biguins preposito Gebennarum, Iohanne Messeres et Guillermo de Crantz de Anessiaco notario testibus ad premissa vocatis et rogatis. Et ego Aymarus de Bossiaco de Ruppecola diocesis Gebennensis notarius publicus auctoritate imperiali dictorum procuratorum constitutioni et ordinationi potestatis dationi promissionibus submissionibus obligationibus fidei et iuramenti prestationi renuntiationibus et omnibus aliis et singulis suprascriptis, dum sic per dictum dominum Aymonem fierint et agerentur, anno mense die loco inditione et pontifice quibus supra, una cum prenotatis testibus ipsius sui eaque sic sibi vidi et audivi et stipulatus fui. Et hoc instrumentum publicum exinde confectum quod propria manu mea scripsi in hanc publicam formam redigens hic me suscripsi, signumque meum apposui consuetum de mandato et ad requisitionem dicti domini constituentis in fidem et testimonium veritatis omnium premissorum.

Nos vero Amedeus Comes Gebennarum dicti domini Aymonis genitor ad maiorem corroborationem premissorum sigillum nostrum presentibus duximus apponendum.

DOCUMENT II.

1367, 30 août, Pavie. — **Testament d'Aimon III, Comte de Genevois.**
(Archives de Turin, Duché de Genevois. Paquet 7°, N° 22.)

In nomine Domini nostri Jehsu Christi. Amen.

Anno a Nativitate Domini Milliesimo Trecentessimo Sexagessimo Septimo, Indicione Quinta, die lune Trigessimo mensis Augusti, hora octave. In civitate Papie videlicet in Castro magnifici et excelsi Domini, d^ni Galeatij Vicecomitis, Mediolani Papie etc. Imperialis Vicarii generalis, silicet in quadam camara in qua iacet infrascriptus testator. Nobilis et egregius Milles dominus Aymo Comes Gebennenssis filius condam d^ni Amadei, per Jehsu Christi gratiam sanus mente et intellectu, licet sit corporis infirmitate gravatus, volens anime sue providere saluti nuncupative testando et dispositioni bonorum suorum intendere, per presens nuncupativum testamentum Res et bona suas et sua disposuit et ordinavit et disponit et ordinat prout inferius per singula continetur. In primis quidem ipse d^nus Aymo testator Dei omnipotentis nomine invocato cassavit irritavit et anullavit et cassat irritat et anullat aliud testamentum hodie per eum conditum per cartam inde rogatam infrascripto Roglerio notario, et voluit et disposuit presens suum nuncupativum testamentum prevalere. Item dictus d^nus Aymo testator elegit sepulturam suam in Capella ecclesie Sancte Alete ubi jacet pater eius. Cui quidem ecclesie ipse testator dedit et legavit et dat et legat libras decem gebennensses, et capelle predicte que est in ipsa ecclesia ipse testator dedit et legavit et dat et legat alias libras decem gebennensses. Item dictus testator dedit et legavit hospitali dicte ecclesie annuatim semper solidos decem gebennensses. Item dictus testator voluit iussit et disposuit poni debere post eius decessum in habitu fratrum minorum et deponi corpus suum in deposito in domo fratrum minorum papie quousque valeat deportari in ecclesiam predictam in qua elegit sepulturam suam in capella predicta ut supra continetur. Item dictus testator legavit et iure legati relinquit conventui fratrum minorum papie pro mercede anime ipsius testatoris florinos ducentum auri. Item dictus testator augmentans dotem d^ne Maltee de Bolonia eius matris, instituit sibi heredem d^nam Malteam eius matrem predictam ultra dotem suam in tot et tantis bonis ex bonis ipsius testatoris que ipsa eligere voluerit sibi matri sue adsignandis que sint valoris florınorum Mille auri, que bona dicti valoris ipsa mater sua habeat, teneat, possideat toto tempore vite ipsius matris sue tantum et non ultra. Item dictus testator dedit et legavit, et dat et legat Johanni fratri suo castrum quod vocatur Rupis seu de Rupe, cum villa et pertinentiis et juribus ipsius castri et cum poderi et terretorio ipsius castri toto tempore vite ipsius Johannis tantum. Item... Petro fratri suo castrum Galiari cum pertinentiis et juribus ipsius castri, cum poderi et terretorio ipsius castri tempore etc... Item... d^no Aymoni de Gebennis Domino Anthoni consanguineo suo ex illo debito quod ipse testator habere debet inpartibus Pedemontium in quo debito princeps tenebatur florinos quatuor milia auri. Item...

fratribus minoribus de Gebennis florinos centum auri. Item... fratribus predicatoribus de Gebennis florinos quinquaginta auri. Item... fratribus minoribus Çambariaci florinos quinquaginta auri. Item... dominabus de la Montagnia prope Imsiachum ubi iacent predecessores sui, sex libratas terre redimendas per ducentum florenos. Item dictus testator voluit iussit et disposuit quod heres suus teneatur et debeat reddere reddictus quos tenet in seu de capella fondata in Insiacho veteri per dominum Aymonem Sucheti. Item dictus testator dedit et legavit et dat et legat militibus suis videlicet dno Francischo Candia, dno Rycardo de Cofignon, dno Henricho de Rosolion, cuilibet suprascriptorum trium florinos centum quinquaginta auri pro quolibet ipsorum. Item... dno Francischo de Arenton florinos ducentum auri. Item... scutiferis suis videlicet Nycholao de Altavilla, Henrico de Montou, Georgio de Marlio, Fachoneto de Montou, Percivalo de Montou, nepoti dni Francischi de Arenthon, Nychodo de Foras, Pereto de Arentone, Curato de Imsiacho veteri et cuilibet ipsorum florinos centum auri pro quolibet ipsorum. Item... dno Francischo curato de Synno florinos quinquaginta auri. Item... Antonio filio Francischi de Spagini (?) florinos viginti quinque auri. Item... dicto Metem florinos viginti quinque auri. Item... Roberto Coci florinos triginta auri. Item... Johanni Ancimani florinos triginta auri. Item... dicto Cagnoflorinos triginta auri. Item .. dno Amadeo de Chenay florinos centum quinquaginta auri. Item... dno Thome filio dni Petri Bastardi florinos trescentum auri. Item... dicto dno Petro Bastardo florinos trescentum auri. Item... Petro Johanni florinos decem auri. Item... dno Rycardo de Virie florinos quinquaginta auri. Item... dicto Menet florinos decem auri. Item... Jacobo de Aleia florinos trescentum auri. Item... Golliardo de Verbon florinos centum auri. Item... Guillermo de Carant florinos quinquaginta auri. Item... dicto Caliat florinos quinquaginta auri... Item... Raymondo de Tey militi executori infrascripto florinos centum auri. Item... dno Preposito Lausanne executori infrascripto alios florinos centum auri. Item... dno Francischo Caudia omnimodam jurisditionem et exercitium et officium omnimode iurisditionis excepto mero imperio in parochia de Bloye et in homines et personas quascumque ipsius parochie, qualescumque et undecumque sint. Item... Nychodo de Altavilla, Henricho de Montou et Georgio de Malio omnes perlas seu margaritas quas habet in Gybennis. Item dictus testator voluit iussit et disposuit, et vult iubet et disponit quod sorores sue sint contente dotibus suis. Infrascripta autem debita ipsius testatoris que ipse testator dare debet seu in quibus tenetur ut dicebat, ipse testator voluit iussit et disposuit solvi debere per infrascriptum eius heredem. Primo videlicet dno Archiepiscopo Ebrudonensi ducatos Mille quatuor centum auri. Item dno Cardinali Cluniacensi ducatos quingentos auri. Item Johanni Paris mercatori bononienssi ducatos trescentum auri. Item et totum illud debitum in quo ipse testator tenetur Lionardo Lombardo campsori Avinionis in quo possit reperiri obligatus. Item et omnia debita que ipse testator solvere tenetur et debet Veneciis et Padue, que debita omnia ipse testator voluit solvi debere per infrascriptum eius heredem. In omnibus vero et super

omnibus et singulis aliis suis bonis et rebus mobilibus et immobilibus, iuribus et actionibus quibuscumque, ipse testator sibi heredem universalem instituit d^{num} Amedeum fratrem suum. Item ipse testator voluit iussit et disposuit quod si dictus d^{nus} Amedeus decesserit quandocumque absque liberis masculis a se legitime descendentibus, quod Johannes frater suus ei succedat, ipsumque Johannem in dicto casu suprascripto d^{no} Amedeo substituit et in dicto casu sibi heredem instituit. Item et disposuit quod si d^{nus} Johannes postea quandocumque decesserit absque liberis masculis a se legitime descendentibus quod Petrus frater eius ipsi Johanni succedat ipsumque Petrum in dicto casu suprascripto Iohanni instituit et in dicto casu sibi heredem constituit. Item voluit iussit et disposuit quod si dictus Petrus quandocumque postea decesserit absque liberis masculis a se legitime descendentibus, quod d^{nus} Aymo filius condam d^{ni} Hugonis de Gebennis succedat dicto d^{no} Petro ipsumque d^{num} Aymonem ipsi d^{no} Petro in dicto casu substituit, ipsumque d^{num} Aymonem in dicto casu sibi heredem instituit. Item voluit iussit et disposuit quod si dictus d^{nus} Aymo postea quandocumque decesserit absque liberis masculis a se legitime descendentibus, quod tunc et eo casu d^{na} Maltea de Bolonia mater ipsius testatoris domina de Gebennis ipsi d^{no} Aymoni succedat in usuffructu tantum omnium bonorum ipsius testatoris tempore vite sue tantum, ipsamque d^{nam} matrem suam ipsi d^{no} Aymoni in dicto casu substituit in usufructu tantum predicto et in ipso casu matrem suam sibi heredem instituit in usuffructu predicto tantum bonorum omnium ipsius testatoris tempore vite sue tantum. In proprietatibus autem predictorum omnium bonorum et rerum et iurium ipsius testatoris, voluit iussit et disposuit ipse testator quod in dicto casu succedat illustris princeps et d^{nus} Amadeus Comes Sabaudie ipsumque dominum Amadeum Comitem Sabaudie in dicto casu suprascripto d^{no} Aymoni substituit in proprietatibus predictis et eum d^{num} Amadeum Comitem Sabaudie in dicto casu sibi testatori heredem instituit in proprietatibus bonis et juribus suis omnibus universaliter, dicta matre ipsius testatoris habente usumffructum predictum tempore vite sue tantum. Et post dictum illustrem principem ipse testator voluit iussit et disposuit quod eius bona perveneant ad quem de iure pervenire debent. Executores autem huius sui presentis testamenti et ultime voluntatis ipse testator etiam voluit, iussit et disposuit Reverendum in Christo Patrem et dominum, d^{num} Episcopum Gebennarum, et nobilem virum d^{num} Aymonem d^{num} de Anton consanguineum suum, d^{num} Raymondum de Theit militem et dominum Prepositum Lausanne et quemlibet eorum insolidum. Et hec est dicti testatoris ultima voluntas quam dictus testator voluit iussit et disposuit et vult iubet et disponit valere et quod valeat iure testamenti sui nuncupativi, et si non valeret vel non valebit iure testamenti sui noncupativi quod valeat et valere debeat jure codicillorum et iure cuiuslibet alterius ultime voluntatis quo valere poterit melius et tenere. Et inde dictus testator de hoc suo presenti nuncupativo testamento hanc cartam et plures et de singulis quibuscumque ipsius capitulis, singulas cartas fieri rogavit et rogat me Roglerium notarium, presentibus infrascriptis testibus rogatis, videlicet fratre

Paulo de Medicis de Mediolano, fratre Bonifacio de Ysembardis de Papia, ambobus ordinis fratrum minorum, sapiente et discreto viro dno Gasparo de Brachifortis de Placentia legum doctore Vicario magnifici et excelsi dni, dni Galeacii Vicecomitis imperialis Vicarii Mediolani Papie etc. magistro Albertino de Salso de Placentia phixico, magistro Stephano de Osorellis de Varixio filio condam dni Petri phixico, Johanne de Federicis de Valchamonea filio condam Albertoli, Rycardo de Confiniono de Gebennis et Ughoneto Candie Bastardo, inde testibus rogatis a testatore predicto.

Ego Roglerius Strazapata de Sancto Euxebio filius condam Canoni publicus papiensis imperiali auctoritate notarius hanc cartam mihi fieri rogatam traddidi et scripsi.

LE ROC DE CHÈRE

Etude phytogéographique

Suite.)

Le Vallon marécageux.

Le *Vallon marécageux*, creusé entre les deux séries de mamelons de grès quartzeux, est d'une largeur toujours restreinte et profondément encaissé : les flancs, très abrupts, le plus souvent escarpés, atteignent une hauteur de 20^m à 30^m sur le bord S.W., de 10^m à 20^m du côté opposé. Ce n'est qu'à son extrémité orientale que le vallon se relève pour se terminer par une cuvette à bords peu élevés.

En raison de sa forme et de son orientation, ce vallon est remarquablement frais : la fraîcheur est surtout grande sur le versant exposé au N.E. qui ne voit le soleil que pendant une très faible partie de la journée, et encore seulement durant une portion de l'année; le versant exposé au S.W. est plus ensoleillé et plus chaud. De plus, grâce à l'imperméabilité du sol, toutes les eaux ruissellent sur les pentes voisines et viennent se rassembler dans cette dépression : sur le flanc S.W. en particulier, l'eau collectée par la large croupe grèseuse qui le surmonte, vient suinter le long des parois rocheuses. Les circonstances géologiques et topographiques assurent donc à cette région une fraîcheur exceptionnelle et une grande humidité: ces conditions sont réalisées au maximum sur le flanc S.W. ; elles sont com-

pensées sur le versant opposé par l'effet d'une insolation plus prolongée, ce qui amène un contraste entre les deux versants. Ce vallon offre une végétation d'un caractère très spécial : c'est au point de vue botanique la partie la plus intéressante du Roc de Chère.

Le fond du vallon est occupé par des marais plus ou moins tourbeux où l'on rencontre :

TABLEAU 14.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
Carex paludosa Good.	Carex stellulata Good.	Juncus effusus L.
C. Davalliana Sm.	Potentilla tormentilla Scop.	J. conglomeratus L.
C. paniculata L.	Spiræa ulmaria L.	Carex ampullacea Good.
Agrostis alba L.	Holcus mollis L.	Scabiosa succisa L.
Anthoxanthum odoratum L.	Caltha palustris L.	Lysimachia vulgaris L.
Equisetum palustre L.	Parnassia palustris L.	Eriophorum latifolium Hoppe.
Lotus uliginosus Schk.	Valeriana dioica L.	Rumex acetosa L.
Galium uliginosum L.	Molinia cœrulea Mœnch.	Menyanthes trifoliata L.
	Lychnis flos cuculi L.	Ranunculus flammula L.
	Euphrasia officinalis L.	Carex flava L.
		C. remota L.
		Juncus lamprocarpus Ehrh.
		Cirsium palustre Scop.
		Rhinanthus minor Ehrh.
		Carex leporina L.
		Juncus bufonius L.
		Hypericum tetrapterum Fr.
		Soyeria paludosa G. et G.
		Drosera rotundifolia L.
		Chlora perfoliata L.
		Orchis latifolia L.
		Polygala depressa Wend.
		Lathyrus pratensis L.
		Sagina nodosa Fenzl.
		Epilobium palustre L.
		Angelica silvestris L.
		Epipactis palustris Crantz.
		Chrysosplenium alternifolium L.
		Carex Œderi Erhr.
		Cyperus flavescens L.
		Selinum carvifolia L.
		Nardus stricta L.
		Polystichum thelypteris Roth.
		Trollius europæus L.
		Lycopodium inundatum L.

Cette association change de caractère suivant le côté du vallon que l'on envisage. Vers le bord septentrional, plus ensoleillé, c'est une prairie marécageuse ou un marais où les espèces sont implantées au milieu d'un tapis de mousses, parmi lesquelles domine *Aulacomnium palustre* Schw. Vers le bord méridional, ombragé par la paroi qui le limite, les *Sphagnum* forment de

larges taches et le marais prend un caractère tourbeux : les espèces dominantes sont *Sphagnum cymbifolium* Ehr., *S. acutifolium* Ehr., puis *S. intermedium* Hoffm., *S. squarrosum* Pers. ; avec eux croît *Polytrichum commune* L. C'est là que l'on rencontre *Soyeria paludosa, Chrysosplenium alternifolium, Trollius europæus* (en un point seulement) et au milieu des touffes de *Sphagnum, Drosera rotundifolia*. Dans la cuvette à peu près circulaire qui termine le vallon à l'E., le caractère tourbeux s'accuse davantage : dans la moitié méridionale de cette dépression les *Sphagnum* dominent et ont formé une couche épaisse de tourbe. On y trouve en abondance *Drosera rotundifolia* et deux espèces qui y sont étroitement localisées, *Nardus stricta* et *Lycopodium inundatum*.

Au milieu de ces marais on trouve çà et là quelques pieds de *Salix repens* L. Sur les bords, dans toute l'étendue du vallon, croissent quelques buissons de :

Salix aurita L.	Alnus glutinosa Gærtn.
S. cinerea L.	Salix purpurea L.
Populus tremula L.	Salix ambigua Erhr.
Frangula vulgaris Rchb.	(S. aurita × repens).

Sur le flanc S.W. du vallon se développe une Association où, avec le *Hêtre* et ses associés habituels en terrain siliceux, se montrent d'assez nombreuses espèces montagnardes ou subalpines :

Tableau 15.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.	Populus tremula L.	Sorbus aria Crantz.
Picea excelsa Lk.	Sorbus aucuparia L.	Betula verrucosa Erhr.
	Pinus silvestris L.	
	Arbustes.	
	Ilex aquifolium L.	Salix capræa L.
		Frangula vulgaris Rchb.
		Salix grandifolia Ser.
		Rubus hirtus W. et K.
		Juniperus communis L.
		Rubus thyrsoideus [Wimm.
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L.	Molinia cœrulea Mœnch.	Rhododendron ferrugi- [neum L.
V. vitis idæa L.	Teucrium scorodonia L.	Spiræa aruncus L.
Calluna vulgaris Salisb.	Pteris aquilina L.	Oxalis acetosella L.
	Deschampsia flexuosa [Gris.	Phyteuma spicatum L.
	Prenanthes purpurea L.	Blechnum spicant Roth.
	Potentilla tormentilla [Scop.	Maianthemum bifolium [DC.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Luzula nivea DC.	Athyrium filix femina [Roth.
	Veronica urticæfolia L.	Polystichum spinulosum [DC.
		Hedera helix L.
		Geranium robertianum L.
		Cystopteris fragilis Bernh.
		Polystichum filix-mas [Roth.
		Polypodium dryopteris L.
		P. calcareum Sm.
		P. vulgare L.
		Mœhringia muscosa L.
		Polygala chamæbuxus L.
		Alchemilla vulgaris L.
		Epilobium spicatum Lam.
		Asplenium viride Huds.
		Valeriana tripteris L.
		Calamagrotis varia P. B.
		Tofieldia calyculata [Wahlb.
		Pinguicula vulgaris L.
		Campanula pusilla Hœnk.
		Carex tenuis Host.
		Bellidiastrum Michelii [Cass.
		Lycopodium selago L.

Le versant, de faible surface, est partout très rapide ; en certains endroits il débute par une falaise d'une quinzaine de mètres de hauteur. Suivant les points, les pentes en sont sèches ou bien maintenues constamment humides par les eaux ruisselant des parties supérieures. Ces conditions se prêtent mal à l'installation d'une végétation continue et de caractère uniforme : aussi l'aspect et la composition de l'association subissent de fortes variations tout le long du vallon. Ce qui frappe surtout c'est le caractère sporadique de la plupart des espèces montagnardes qui sont localisées sur des surfaces très restreintes, certaines n'étant représentées qu'en un seul point, par quelques individus.

Partout où il n'est pas escarpé, le versant est boisé. Le *Hêtre* et l'*Epicéa* dominent parmi les arbres, toujours peu serrés ; le *Tremble*, le *Sorbier des oiseleurs*, le *Pin silvestre* s'y associent. Dans le sous-bois, à côté du *Houx* et de la *Bourdaine*, compagnons du *Hêtre*, on remarque la présence de *Salix capræa* et de *S. grandifolia*. Le sol est couvert d'un fourré continu de *Vaccinium myrtillus*, *V. vitis idæa*, *Calluna vulgaris*, entre lesquels se développent d'épais tapis de Mousses (*Hylocomium splendens* B. E., *H. triquetrum* B. E., *Polytrichum formosum* Hedw., etc.). Outre ces espèces communes, le tapis herbacé comprend : *Prenanthes purpurea*, *Luzula nivea*,

Veronica urticæfolia, *Spiræa aruncus*, *Athyrium filix femina*, *Polystichum spinulosum*, etc. C'est là le type moyen de l'association.

Quand l'humidité du sol est plus grande, les *Sphagnum* remplacent les autres Muscinées et forment de larges taches : en même temps apparaît *Blechnum spicant*. C'est dans ces conditions que se montre le *Rhododendron* : il croît au milieu des touffes de *Spagnum* ou dans des amas d'humus imbibés par les eaux qui coulent le long du versant. Il existe ainsi le long du vallon plusieurs colonies de *Rhododendron* dont certaines ont une étendue assez considérable.

Sur les parties plus sèches du versant, notamment vers l'extrémité de la branche méridionale du vallon, on remarque au contraire la présence de *Polypodium calcareum*, *Polygala chamæbuxus*.

Sur les falaises, la végétation présente un caractère différent et très contrastant suivant le degré d'humidité.

Les falaises humides, suintantes, telles qu'on peut en observer au débouché occidental du vallon, sont complètement envahies par la végétation. *(Voir pl. V.)* Elles sont recouvertes d'un tapis de Mousses et d'Hépatiques (*Fegatella conica* Cord., *Marchantia polymorpha* L., *Trichocolea tomentella* Dum), plaquées de touffes de *Sphagnum*, formant comme de petites tourbières suspendues. Parmi les *Sphagnum*, ou dans les fissures de la roche, croissent *Vaccinium vitis idæa*, *V. myrtillus*, *Calluna vulgaris*, *Rhododendron ferrugineum*. Quelques végétaux ligneux de plus grande taille, *Tremble*, *Pin silvestre* s'installent dans des fissures plus profondes. C'est sur ces falaises humides que sont cantonnés *Pinguicula vulgaris*, *Tofieldia calyculata*, *Chrysosplenium alternifolium* et, en un point seulement, *Lycopodium selago*.

Vers le milieu du vallon, au niveau de sa bifurcation, la branche méridionale est bordée par une paroi rocheuse plus sèche dont la végétation est tout autre. La roche reste presque partout à nu, la sécheresse rendant plus difficile la désagrégation et empêchant l'installation des végétaux : de place en place seulement, à la faveur des fissures, quelques espèces peuvent s'établir. Ce sont des buissons de *Salix capræa*, *Amelanchier vulgaris*, *Rhamnus alpina* ; puis, appliqués contre le rocher, *Sesleria cœrulea*, *Polygala chamæbuxus*, *Sedum album*, *Calamagrostis varia*, *Valeriana tripteris*, *Mœhringia muscosa*, *Polypodium calcareum*, *Asplenium viride*, *Campanula pu-*

silla, et, représenté par une seule touffe, *Carex tenuis*. Au pied de cette falaise, sur une petite pelouse, croît *Bellidiastrum Michelii*.

Cette florule comprend des espèces habitant normalement des stations assez chaudes, *Amélanchier*, *Rhamnus alpina*, *Sesleria cœrulea*, etc., et en outre un certain nombre d'espèces montagnardes. Mais toutes ces espèces doivent être considérées comme calcicoles. Il y a donc là, sur une surface restreinte, une colonie hétérotopique d'un type spécial : au milieu d'un ensemble de végétaux calcifuges comprenant des éléments montagnards ou subalpins, nous trouvons un îlot de végétation calcicole, englobant aussi des espèces montagnardes particulières. La cause de la présence de ces espèces sur ce point ne réside pas dans une teneur en calcaire notablement supérieure à la moyenne : l'analyse pratiquée sur un échantillon prélevé dans cette falaise n'a donné que 2 °/₀ de carbonate de chaux. Il faut tenir compte d'une circonstance déjà invoquée pour expliquer les faits de même ordre constatés sur les crêtes gréseuses : la sécheresse et la compacité de la roche. L'humidité facilite grandement la désagrégation : dans une falaise humide, il existe une couche superficielle plus ou moins désagrégée où le calcaire a été dissous ; dans une falaise sèche, le grès reste plus compact, la décalcification ne se produit pas et les racines des végétaux qui garnissent les fissures ont à leur disposition une quantité appréciable de chaux. Les propriétés physiques du substratum interviennent donc ici pour déterminer des différences de propriétés chimiques. Ce sont ces mêmes propriétés physiques, et surtout la sécheresse, qui expliquent l'existence d'espèces telles que l'*Amélanchier*, *Sesleria cœrulea*, etc., qu'on s'étonne de rencontrer dans ce vallon à climat frais.

Le flanc N.E. du vallon, plus sec et plus chaud, est occupé sur la majeure partie de sa hauteur par l'Association du Chêne rouvre, avec un faciès analogue à celui qu'elle offre sur les crêtes grèseuses. Dans la partie inférieure seulement, l'influence de l'atmosphère humide du vallon se fait sentir et l'on trouve en mélange avec les espèces de cette association quelques *Hêtres* et *Epicéas* ainsi que *Sorbus aucuparia*, *Vaccinium myrtillus*, *V. vitis idaea* ; mais les autres espèces montagnardes ou subalpines font défaut. Ces caractères sont surtout accusés dans la partie occidentale du vallon. En cet endroit

le versant débute par un à-pic et sur la roche nue on observe :

Silene nutans L.	Asplenium ruta muraria L.
Sesleria cœrulea Ard.	Asplenium trichomanes L.
Campanula rotundifolia L.	Asplenium adiantum-nigrum L.
Polygala chamæbuxus L.	Mœhringia muscosa L.
Polypodium calcareum Sm.	

La végétation de ce versant et de la falaise qui en forme la base contraste vivement avec celle du versant opposé, à falaises humides tapissées de *Sphagnum*, à pentes couvertes d'un tapis herbacé à faciès montagnard ou subalpin. L'influence de l'exposition se manifeste d'une façon frappante ; il faut y ajouter, pour expliquer la présence de certaines espèces, la nature du grès de la falaise qui contient des bancs renfermant jusqu'à 15 °/₀ de calcaire.

Dans la partie moyenne du vallon, le mamelon qui sépare les deux branches étant peu élevé, bénéficie d'une fraîcheur plus grande et le versant exposé au S.W. est occupé par l'Association du Hêtre. Par contre, à l'extrémité orientale du vallon, le versant SW. du mamelon qui domine la tourbière, offre l'Association du Chêne rouvre avec mélange du *Hêtre* et de l'*Airelle myrtille*.

Les conditions très particulières qui assurent au Vallon marécageux une végétation si spéciale, se trouvent réalisées encore dans un autre petit vallon s'ouvrant au pied du Chaînon oriental, à l'E. du chemin d'Echarvines. Il y a là une dépression de quelques mètres de largeur, limitée au S. par un mamelon qui la domine d'une quinzaine de mètres seulement. Le revers de ce mamelon, à pente rapide, exposé au N.E., humecté par les eaux qui ruissellent sur le grès, offre les mêmes conditions que le versant frais du Vallon marécageux. On y retrouve sous un massif où le *Hêtre* s'unit à l'*Epicéa* et au *Sorbier des oiseleurs*, un tapis continu de *Vaccinium myrtillus* et *V. vitis idæa*, et, au milieu des touffes de *Sphagnum*, *Blechnum spicant* et *Rhododendron ferrugineum*. Le fond est occupé par un marais tourbeux.

Le revers des mamelons grèseux au N.E. du Vallon marécageux.

Entre la faille occidentale et la crête des mamelons qui dominent au N.E. le Vallon marécageux s'étend un assez large

versant, doucement incliné, qui termine la région du grès quartzeux. L'exposition y varie du N.E. au N.N.E., sauf à l'extrémité occidentale, où elle passe au N. Partout règnent fraîcheur et humidité.

La majeure partie de ce versant est couverte d'un taillis serré où domine le *Hêtre :*

TABLEAU 16.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.		Quercus sessiliflora Sm.
		Populus tremula L.
		Carpinus betulus L.
		Sorbus aria Crantz.
		Sorbus aucuparia L.
		Picea excelsa Lk.
		Castanea vesca Gærtn.
		Abies pectinata DC.
	Arbustes.	
	Ilex aquifolium L.	Cratægus monogyna Jacq.
		Frangula vulgaris Rchb.
		Lonicera xylosteum L.
		Juniperus communis L.
	Lianes.	
		Lonicera periclymenum L.
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L.	Deschampsia flexuosa Gris.	Agrostis alba L.
		Melampyrum pratense L.
	Calluna vulgaris Salisb.	Hieracium murorum L.
	Pteris aquilina L.	Vaccinium vitis idæa L.
	Hedera helix L.	Hieracium umbellatum L.
	Prenanthes purpurea L.	Brachypodium pinnatum R. Br.
	Luzula vernalis DC.	
	Teucrium scorodonia L.	Betonica officinalis L.
	Molinia cœrulea Mœnch.	Trifolium medium L.
		Genista tinctoria L.
		Maianthemum bifolium DC.
		Hieracium boreale Fr.
		Hypericum montanum L.
		Convallaria maialis L.
		Euphorbia amygdaloides L.
		E. dulcis L.
		Brachypodium silvaticum R. et Sch.
		Viola silvatica Fr.
		Melica nutans L.
		Phyteuma spicatum L.
		Orobus tuberosus L.
		Orchis maculata L.
		Polypodium vulgare L.

Le *Hêtre* est de beaucoup l'essence dominante dans l'ensemble. Le *Chêne rouvre* se montre seulement dans les parties les plus sèches avec le *Charme* et le *Châtaignier*, le *Tremble* dans les parties mouilleuses. L'*Alisier blanc*, le *Sorbier des oiseleurs* existent à l'état très disséminé, de même que l'*Epicéa* ; le

Sapin est très rare ; comme pour d'autres régions du massif, il est logique d'admettre que la rareté de l'*Epicéa* est due en partie à l'influence des exploitations. Le sous-bois, très clair, est formé surtout de *Houx*. Dans le tapis herbacé, discontinu, comme toujours en sol siliceux, dominent *Vaccinium myrtillus*, *Luzula vernalis*, *Hedera helix*, *Prenanthes purpurea*, *Hieracium murorum* ; dans les parties claires la *Callune* abonde. Notons dans cette Hêtraie la présence de quelques espèces montagnardes : *Sorbus aucuparia*, et *Vaccinium vitis idœa* qui forme quelques taches.

Comme toujours, cette association offre quelques variations de faciès. Dans les parties les plus sèches, au voisinage des crêtes, le *Chêne rouvre* se mélange au *Hêtre* et on a une association mixte ; les dépressions humides sont garnies de petites clairières avec *Tremble*, *Salix cinerea*, *S. aurita*.

A l'extrémité occidentale de la région étudiée, la végétation se modifie d'une manière sensible.

La croupe du mamelon qui borde au N. le Vallon marécageux et le sépare de la dépression des Sablons, est exposée en plein N. ; elle se trouve au-dessus de la partie la plus basse de cette dépression, où séjournent souvent des brouillards. L'humidité et la fraîcheur y sont plus grandes. Le sol est un peu calcaire par endroits, au niveau des bancs assez riches en chaux dont la tranche affleure, ainsi qu'on l'a vu, à la base du flanc N.E. du Vallon marécageux. Aussi la composition de l'association se modifie :

TABLEAU 17.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.	Picea excelsa Lk.	Populus tremula L. Castanea vesca Gærtn. Sorbus aria Crantz. S. aucuparia L. Carpinus betulus L. Betula verrucosa Erhr. Sorbus scandica Fr. Acer pseudoplatanus L.
	Arbustes.	
	Ilex aquifolium L. Salix capræa L.	Lonicera xylosteum L. Rubus hirtus W. et K. Frangula vulgaris Rchb. Daphne laureola L. Viburnum opulus L. Rubus thyrsoideus Wimm.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L.	Hieracium murorum L.	Deschampsia flexuosa Gris.
Hedera helix L.	Agrostis alba L.	Vaccinium vitis idæa L.
	Teucrium scorodonia L.	Euphorbia anygdaloides L.
	Prenanthes purpurea L.	Trifolium medium L.
	Calluna vulgaris Salisb.	Solidago virga-aurea L.
	Luzula vernalis DC.	Pteris aquilina L.
	Oxalis acetosella L.	Genista tinctoria L.
	Brachypodium silvaticum R. et Sch.	Melampyrum pratense L.
		Hieracium umbellatum L.
		Maianthemum bifolium DC.
		Betonica officinalis L.
		Ajuga reptans L.
		Molinia cœrulea Mœnch.
		Luzula nivea DC.
		Vicia sepium L.
		Euphorbia dulcis L.
		Phyteuma spicatum L.
		Lactuca muralis Fr.
		Orchis maculata L.
		Platanthera bifolia Rchb.
		Epilobium spicatum Lam.
		Athyrium filix femina Roth.
		Polypodium vulgare L.
		Cystopteris fragilis Bernh.
		Asplenium adiantum nigrum L.
		Pirola secunda L.
		Goodyera repens R. Br.

Ce qui distingue ce type d'association, c'est l'abondance de l'*Epicéa*, la présence du *Sorbier des oiseleurs* et de deux autres essences, *Sorbus scandica* et *Erable sycomore (Acer pseudo-platanus)* ; dans le sous-bois on remarque *Salix caprœa*; dans le tapis herbacé, un certain nombre d'espèces montagnardes, *Vaccinium vitis idœa*, *Luzula nivea*, *Epilobium spicatum*, *Athyrium filix femina*, *Pirola secunda* et *Goodyera repens*.

Le plus souvent c'est sous forme de taillis que se présente l'association : le *Hêtre* domine alors, l'*Epicéa* n'étant représenté que par de jeunes sujets. Mais cet aspect tient uniquement à ce que le massif est soumis à des exploitations fréquentes qui font disparaître les Epicéas dès qu'ils sont adultes et favorisent l'extension du Hêtre. Quand la forêt est abandonnée à elle-même ce qui est précisément réalisé sur une petite surface, l'*Epicéa* devient dominant et on se trouve en présence d'une futaie serrée, où le sous-bois est représenté seulement par quelques buissons de *Salix caprœa* et *Lonicera xylosteum*, à tapis herbacé très peu dense : dans l'humus formé par la décomposition des aiguilles de l'Epicéa, croissent *Pirola secunda* et

Goodyera repens. C'est là la forme primitive de l'association, qui se serait maintenue sans l'intervention de l'homme.

En allant vers le S.E., le revers de ce même mamelon qui flanque au N. le Vallon marécageux, offre à l'observation un fait intéressant. Dans la partie moyenne du versant, plus sèche, exposée au N.E. (près des granges figurées sur la carte d'Etat-major et actuellement en ruines), les habitants ont depuis longtemps modifié profondément la végétation spontanée pour établir des *Châtaigneraies*, dont certaines sont encore exploitées à l'heure actuelle. Sous les *Châtaigniers*, plantés clairs, le sol est couvert d'un tapis herbacé dense que l'on fauche chaque année ; on y rencontre :

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
Calluna vulgaris Salisb.	Vaccinium myrtillus L.	Genista tinctoria L.
	Deschampsia flexuosa [Gris.	Trifolium medium L.
		Agrostis alba L.
	Festuca ovina L.	Holcus lanatus L.
	Genista sagittalis L.	Melampyrum arvense L.
		Hieracium umbellatum L.
		Betonica officinalis L.
		Orobus tuberosus L.
		Viola Riviniana Rchb.

Un certain nombre de parcelles ainsi transformées ont été depuis plus ou moins longtemps abandonnées à elles-mêmes : l'action continue de l'homme ne se faisant plus sentir, la végétation spontanée réapparaît et la forêt détruite se reconstitue progressivement. Sous le *Châtaignier*, on voit se développer l'*Epicéa* qui supporte très bien le couvert, d'ailleurs léger, de cette essence : en certains endroits les jeunes épicéas forment des fourrés denses ; en même temps apparaissent le *Hêtre* et le *Charme*. Dans les parcelles abandonnées depuis plus longtemps, un certain nombre d'Epicéas se sont développés suffisamment pour intercaler leurs cimes entre celles des Châtaigniers et former avec eux un massif. La futaie ainsi constituée comprend un étage dominant formé par les Châtaigniers préexistants et quelques Epicéas, et au-dessous un sous-étage de Hêtre, Epicéa et Charme. En même temps le sous-bois s'est reformé avec le *Houx* et *Lonicera xylosteum* ; le tapis herbacé s'est modifié : les espèces telles que *Calluna vulgaris*, *Festuca ovina*, *Genista sagittalis*, *G. tinctoria* font place aux espèces d'ombre : *Vaccinium myrtillus*, *Hedera helix*, *Hieracium murorum*, etc. C'est à peu près la forêt qui devait exister à cette place, avec en plus le *Châtaignier* qui, représenté par des individus de grande

taille, peut se maintenir et lutter avec succès contre les espèces spontanées qui ont repris possession du sol.

RÉGION AU NORD DE LA FAILLE OCCIDENTALE.

Au N. de la faille occidentale, entre cette faille, la faille orientale et la dépression des Sablons, la succession des assises qui représentent le Nummulitique a donné lieu d'abord à une dépression accentuée, puis, en allant vers l'E., à une suite de mamelons allongés formant comme des gradins successifs. Cette région est, par sa situation et son exposition générale, soumise à des conditions climatiques analogues à celles de la région précédente. C'est encore l'Association du Hêtre qui l'occupe. Mais la nature des couches qui affleurent, les différences de propriétés des sols qui en résultent, ainsi que des changements notables d'exposition, déterminent des variations de faciès intéressantes dans cette association.

Le conglomérat par lequel débute le Nummulitique a été largement entamé par l'érosion : la dépression ainsi produite, comblée par des alluvions glaciaires, est occupée par des cultures. Ce n'est que dans la partie méridionale de l'affleurement qu'il subsiste un lambeau de cette couche, formant un petit plateau incliné vers le N.W. et terminé au S. par une petite falaise sénonienne. Le sol formé par la désagrégation du conglomérat est marneux, superficiel et sec ; mais souvent il est recouvert de terre décalcifiée issue de la décomposition du grès qui est immédiatement superposé. Cette petite surface, où les conditions de sol et d'exposition rappellent celles du Plateau septentrional, est couverte d'une végétation analogue à celle qui garnit cette partie du massif. C'est un taillis clair, entrecoupé de pelouses. Le *Hêtre* y est associé à une proportion au moins égale de *Chêne rouvre* et de *Charme* : l'*Alisier blanc*, l'*Alisier torminal* et l'*Erable à feuille d'obier* y sont parsemés. Le sous-bois est formé de *Coudrier*, *Genévrier* et *Aubépine*. Dans les pelouses, à sol superficiel, dominent *Bromus erectus* et les espèces qui l'accompagnent sur le Plateau septentrional, tandis que les parties à sol plus profond et décalcifié portent des touffes de *Callune*, *Molinie*, etc. Signalons, comme plantes spéciales, la présence, au milieu des pelouses, de quelques pieds de *Gymnadenia conopea* R. Br. et d'une unique colonie d'*Antennaria dioica* Gærtn.

A l'E. de la dépression et du plateau précédents, les couches de grès calcarifère et de calcaire nummulitiques forment un mamelon allongé offrant un versant occidental rapide et peu étendu, et un versant oriental ondulé, à pente douce.

Sur le versant occidental, de faible surface, chaud et sec, le *Chêne* supplante le *Hêtre* : c'est la continuation du type précédemment décrit.

Sur le versant oriental, l'orientation varie du N. au N.-E. : le climat est frais, humide, surtout dans la partie la plus rapprochée du vallon de Sablons. Le sol est le même que sur le Plateau septentrional, où affleurent les mêmes assises : il y a alternance de parties rocheuses ou à sol superficiel, calcaires, et de parties à sol profond, décalcifié. Dans le taillis qui couvre ce versant le *Hêtre* est l'essence dominante, mais, par suite de la nature du sol, cette Hêtraie a un faciès différent de ceux qui ont déjà été décrits :

TABLEAU 18.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.		Quercus sessiliflora Sm.
		Carpinus betulus L.
		Castanea vesca Gærtn.
		Populus tremula L.
		Sorbus aria Crantz.
		Picea excelsa Lk.
		Sorbus aucuparia L.
		S. torminalis Crantz.
		Abies pectinata DC.
	Arbustes.	
	Ilex aquifolium L.	Coronilla emerus L.
		Cratægus monogyna Jacq.
		Juniperus communis L.
		Frangula vulgaris Rchb.
		Rubus hirtus W. et K.
		Lonicera xylosteum L.
		Daphne laureola L.
		Ligustrum vulgare L.
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L.	Deschampsia flexuosa [Gris.	Pteris aquilina L.
Calluna vulgaris Salisb.	Hieracium murorum L.	Luzula vernalis DC.
	Hedera helix L.	Carex montana L.
	Teucrium scorodonia L.	Euphorbia amygdaloides [L.
	Molinia cœrulea Mœnch.	Prenanthes purpurea L.
		Melampyrum pratense L.
		Vaccinium vitis idæa L.
		Potentilla tormentilla [Scop.
		Hieracium umbellatum L.
		Convallaria maialis L.
		Melica nutans L.
		Betonica officinalis L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Maianthemum bifolium DC.
		Luzula nivea DC.
		Trifolium medium L.
		Hieracium boreale Fr.
		Solidago virga aurea L.
		Brachypodium pinnatum R. Br.
		Genista tinctoria L.
		Hypericum montanum L.
		Bromus erectus Huds.
		Euphorbia dulcis L.
		Polygala chamæbuxus L.
		Orobus vernus L.
		Festuca ovina L.
		Primula grandiflora Lam.
		Sesleria cœrulea Ard.
		Galium silvaticum L.
		Phyteuma spicatum L.
		Pirola rotundifolia L.

Ce qui distingue cette association de la Hêtraie sur grès quartzeux, c'est le mélange d'un certain nombre d'espèces calcicoles, localisées sur les parties à sol superficiel où leurs racines sont en contact avec le calcaire; tels sont : *Carex montana*, *Polygala chamœbuxus*, *Orobus vernus*, *Bromus erectus*, *Sesleria cœrulea*. Par suite de l'existence prolongée de la forêt sur ce terrain et de la formation d'une couche épaisse d'humus, les places où ces plantes peuvent s'installer sont peu nombreuses et elles ne jouent dans l'ensemble de l'association qu'un rôle secondaire : ces conditions biologiques restreignent l'extension de ces végétaux. Quelques espèces, *Sorbus aucuparia*, *Vaccinium vitis idœa*, *Luzula nivea*, donnent encore à l'association un léger caractère montagnard.

Des variations d'exposition introduisent des modifications dans cette association.

La partie inférieure du versant au voisinage du Vallon des Sablons est la plus fraîche. L'*Epicéa* y est abondant et, malgré les exploitations qui entravent son développement, il tend à former massif. Le tapis herbacé est composé uniquement d'espèces des stations fraîches et ombragées : la *Callune*, *Deschampsia flexuosa*, *Pteris aquilina* manquent, tout comme la plupart des espèces calcicoles qui sont plus ou moins xérophiles. Par contre *Luzula nivea* est fréquent et on trouve une espèce qui est très étroitement localisée dans le Roc de Chère, *Hepatica triloba*.

A l'extrémité S. du mamelon, vers le point culminant, le terrain est plus incliné, la sécheresse plus grande; le sol est plus superficiel, la roche nue affleure plus souvent. Ces cir-

constances, jointes à ce que l'exposition passe en certains endroits au N.-W., font que le *Chêne rouvre* et le *Charme* s'associent au *Hêtre* dans l'étage dominant. La *Coronille* et l'*Aubépine* jouent un grand rôle dans le sous-bois. Les plantes calcicoles garnissent les parties à sol superficiel et découvert, où elles trouvent les conditions écologiques qu'elles recherchent ; *Carex montana* y domine avec *Bromus erectus*, *Polygala chamæbuxus*, *Sesleria cœrulea*, *Arbutus uva ursi*, *Hippocrepis comosa*. Sous le couvert on trouve *Carex montana* avec des touffes de *Vaccinium myrtillus* ou bien de *Calluna vulgaris* et *Molinia cœrulea* quand l'ombrage est moins épais : c'est un tapis herbacé analogue à celui de la Hêtraie du versant N.-E. du Chaînon oriental.

A l'E. du mamelon précédent et séparé de lui par une faible dépression, se dresse un dernier mamelon qui va se terminer à la faille orientale : il est formé par les assises plus élevées du Nummulitique représentées ici par un grès quartzeux. Les conditions de sol et d'exposition y étant les mêmes que plus au S., de l'autre côté de la faille occidentale, on y trouve l'association du Hêtre avec le même faciès. Vers le sommet du mamelon, plus sec, le *Chêne rouvre* forme avec le *Hêtre* une association mixte qui, par suite d'exploitations répétées, passe à la lande.

A l'extrémité N., dominant la dépression des Sablons, le mamelon se termine par un talus rapide exposé en plein N. Sur ce petit versant, particulièrement frais, croissent diverses espèces intéressantes et notamment quelques plantes montagnardes :

Luzula nivea DC.
Vaccinium vitis idæa L.
Veronica urticæfolia L.
Hepatica triloba Chaix.
Asplenium viride Huds.

On y observe aussi *Asplenium adiantum-nigrum* L.

LES ASSOCIATIONS LITTORALES.

Les bords des lacs sont garnis normalement d'associations littorales, constituées par des hydrophytes, se succédant dans un ordre déterminé. Ces associations, décrites par M. Magnin [1] pour les lacs du Jura, ont été signalées par M. Le Roux [2] tout autour du lac d'Annecy. Sur la rive du Roc de Chère, les con-

1. A. Magnin : *La Végétation des Lacs du Jura*, Paris, Klinksieck, 1904.
2. M. Le Roux : *Notes biologiques sur le Lac d'Annecy* (*Revue savoisienne*, 1899).

ditions sont peu favorables à leur installation. Partout en effet la côte est rocheuse : les couches urgoniennes qui la constituent s'abaissent en pente raide au-dessous du niveau de l'eau et même, le plus souvent, forment des falaises plongeant à pic jusqu'à une profondeur de 40m [1]. Il n'y a pas, comme dans le cas ordinaire, de *beine* à pente douce, à fond vaseux ou sablonneux, ce qui entraîne l'existence de zones de profondeur croissante, occupées chacune par une association déterminée.

Cependant, s'il n'y a pas d'associations littorales continues, elles sont représentées tout au moins par quelques pieds isolés des espèces qui les caractérisent : par suite des conditions particulières du substratum elles deviennent discontinues. Çà et là on trouve une petite plage caillouteuse formée par des éboulis, ou bien une dalle fissurée recouverte d'une faible épaisseur d'eau. Sur ces points plus propices croissent quelques touffes de *Scirpus lacustris* L. ou de *Phragmites communis* Trin., représentant la *Scirpaie* et la *Phragmitaie,* si puissamment développées en certains endroits sur la rive du lac. Plus près du bord on observe parfois quelques touffes denses de *Carex stricta* Good., quelques taches de *Eleocharis palustris* R. Br. représentant la *Cariçaie*.

Sur les rochers et falaises formant la rive, il existe une zone, de 30c/m de hauteur environ, battue par les vagues, submergée parfois lors des plus hautes eaux, qui jouit toujours d'une certaine humidité. Aussi trouve-t-on là une végétation hygrophile, en contact immédiat, souvent même en mélange avec la végétation éminemment xérophile de cette station. Les fissures des rochers y sont garnies d'espèces caractéristiques des associations occupant la zone marécageuse qui normalement fait suite au lac. Ce sont *Molinia cœrulea* Mœnch., dont la présence est particulièrement constante, divers *Carex* et *Juncus* et, très disséminés, quelques pieds de *Lysimachia vulgaris* L., *Lythrum salicaria* L., *Œnanthe Lachenalii* Gmel, l'ensemble de ces végétaux formant une *Molinaie* réduite. A un niveau un peu supérieur, là où la côte est le moins abrupte, on trouve un certain nombre d'arbustes ou d'arbres hygrophiles :

Frangula vulgaris Rchb.
Salix purpurea L.
Salix alba L.
Salix incana L.
Populus nigra L.
Alnus incana L.
Fraxinus excelsior L.

1. Delebecque : *Les Lacs français,* Paris, Chamerot et Renouard, 1898.

Ce sont les espèces caractérisant la *Saulaie*, la dernière des associations formant ceinture autour du lac : elles existent là entremêlées aux espèces ligneuses de l'Association du Chêne rouvre, qui couvre le versant. Notons, dans les mêmes conditions, la présence assez inattendue de quelques pieds rabougris d'une espèce non indigène, le *Platane* (*Platanus orientalis* L.). Les individus de cette espèce les plus proches se trouvent à Duingt, sur la rive opposée du lac : c'est de là que doivent provenir les graines qui, transportées par le vent ou charriées par les vagues, sont venues germer sur cette rive.

Malgré les circonstances défavorables du sol, le voisinage du lac exerce donc une action modificatrice assez intense pour permettre l'installation partielle des associations littorales. On retrouve sur la rive du Roc de Chère la même végétation que sur les autres points des bords du lac : mais les associations y sont discontinues, réduites, et comme condensées sur une faible surface.

RÉSUMÉ. — LES ASSOCIATIONS TYPIQUES.

Les associations végétales qui garnissent le massif du Roc de Chère peuvent donc être ramenées à un certain nombre de types.

I. **Association du Chêne rouvre.** — En raison de la faculté de l'espèce qui la caractérise de s'adapter à des conditions diverses de climat et surtout de sol, cette association offre des faciès assez variés.

1° Association du Chêne rouvre, en terrain calcaire. — Ce faciès est caractérisque des parties calcaires les plus chaudes. Avec le Chêne rouvre, on y trouve toujours :

Quercus sessiliflora.
[var. pubescens.
Acer opulifolium.
Sorbus aria
Cerasus mahaleb.
Amelanchier vulgaris.
Coronilla emerus.
Juniperus communis.
Rhamnus alpina.
Sesleria cœrulea
Carex Halleriana.
Geranium sanguineum.
Peucedanum cervaria.
Globularia cordifolia.
Polygala chamæbuxus.
Arbutus uva-ursi.
Fumana procumbens.

La nature plus ou moins rocheuse du sol, et aussi l'intensité de l'action modificatrice de l'homme, déterminent des variations secondaires de ce faciès qui se présente sous forme de

Forêt (ou d'une manière plus précise, de *Taillis*, à cause du mode d'exploitation), ou de *Garide*. Le *Faciès des falaises* n'en est qu'une forme très appauvrie, due aux conditions toutes particulières du sol, et caractérisée surtout par l'abondance de *Laserpitium siler*, *Centaurea scabiosa* et la présence de *Ceterach officinarum*, *Polypodium serratum*.

2° Association du Chêne rouvre, avec Charme abondant ou dominant. — Ce faciès occupe les parties à sol calcaire (souvent décalcifié par places), à climat moins chaud et plus humide. Les espèces les plus caractéristiques sont :

Corylus avellana	Bromus erectus
Cratægus monogyna	Andropogon ischæmum
Coronilla emerus	Carex montana
Juniperus communis	Hedera helix
	Pimpinella saxifraga
	Anthyllis vulneraria
	Brachypodium pinnatum
	Trifolium rubens
	Brunella grandiflora
	Ononis procurrens
	Carlina vulgaris

Comme précédemment, et pour les mêmes raisons, on observe les deux formes de *Taillis* et de *Garide* (caractérisée dans ce cas par la prédominance de *Corylus avellana* et *Bromus erectus*). Ce faciès, qui s'étend sur des régions assez différentes par les conditions écologiques, est d'ailleurs moins uniforme que le précédent.

3° Association du Chêne rouvre, en terrain siliceux. — Ce faciès occupe les parties à sol siliceux, sèches et chaudes. Le Chêne y est accompagné par :

Populus tremula	Calluna vulgaris
Betula verrucosa	Deschampsia flexuosa
Pinus silvestris	Pteris aquilina
Frangula vulgaris	Molinia cœrulea
Juniperus communis	Genista tinctoria
	Teucrium scorodonia
	Hieracium umbellatum
	Orobus tuberosus

Ce faciès, qui typiquement offre l'aspect de *Forêt*, donne par l'action répétée de l'homme, le *Faciès de la Lande* caractérisé par la rareté et le peu de développement des arbres, et la prédominance de *Calluna vulgaris*.

II. **Association du Hêtre.** — Cette association occupe les parties à climat frais et humide, quelle que soit la nature du sol.

1° ASSOCIATION DU HÊTRE, EN TERRAIN CALCAIRE. — Ce faciès est très peu développé, les sols purement calcaires faisant à peu près défaut dans les parties où le climat convient à la Hêtraie. Avec le Hêtre on observe dans ce cas :

Ilex aquifolium
Corylus avellana
Cratægus monogyna
Lonicera xylosteum
Daphne mezereum

Carex montana
Hedera helix
Hieracium murorum
Brachypodium silvaticum
Melica nutans
Euphorbia amygdaloides
Orobus vernus
Lamium galeobdolon
Oxalis acetosella
Asperula odorata
Mœhringia muscosa

2° ASSOCIATION DU HÊTRE, EN TERRAIN SILICEUX (OU DÉCALCIFIÉ). — Ce faciès est de beaucoup le plus commun. Les espèces qui accompagnent toujours le Hêtre sont :

Picea excelsa
Ilex aquifolium

Vaccinium myrtillus
Molinia cœrulea
Pteris aquilina
Calluna vulgaris
Hieracium murorum
Prenanthes purpurea
Melica nutans
Brachypodium silvaticum
Melampyrum pratense
Hypericum montanum
Marianthemum bifolium

En sol décalcifié, sur Rhodanien ou Nummulitique, on trouve de plus :

Carex montana
Hedera helix
Orobus vernus

3° ASSOCIATION DU HÊTRE, AVEC ÉLÉMENTS MONTAGNARDS OU SUBALPINS. — Ce faciès, qui n'existe qu'en sol siliceux, se distingue du précédent par l'abondance de *Picea excelsa* et par la présence, en plus des plantes énumérées, des espèces suivantes :

Sorbus aucuparia
Salix capræa
S. grandifolia

Vaccinium vitis idæa
Luzula nivea
Veronica urticæfolia

Phyteuma spicatum
Spiræa aruncus
Athyrium filix femina
Polystichum spinulosum
Blechnum spicant
Rhododendron ferrugineum

Ce faciès occupe les parties les plus fraîches du massif. Il se relie au faciès de la Hêtraie en sol siliceux par des types intermédiaires, où n'existent que quelques-unes des espèces précédentes, principalement *Sorbus aucuparia*, *Vaccinium vitis idæa*, *Phyteuma spicatum*, *Luzula nivea*, auxquelles s'ajoute, plus rarement, *Veronica urticæfolia*.

L'Association du Hêtre, occupant uniquement des parties à climat humide, favorable au développement des arbres et au maintien de l'humus, garde toujours l'aspect de *Forêt*. Le seul résultat des exploitations, telles qu'on les pratique, est de lui donner la forme de *Taillis*, et aussi d'y restreindre le rôle de l'*Epicéa*. L'éclaircissement progressif de la forêt et le passage à l'état de *Lande* ne s'observent jamais sur les points où cette association existe avec ses caractères typiques ; par contre, cette transformation peut se produire dans les parties plus sèches où se développe une association de type mixte dans laquelle le Hêtre se mêle au Chêne.

Dans chacun de ces types d'association, l'espèce dominante est donc accompagnée d'un certain nombre d'espèces *satellites*[1]. Considérées individuellement, ces espèces peuvent avoir des exigences sensiblement différentes et s'accommoder de stations plus ou moins diverses. C'est le fait de leur réunion qui caractérise les conditions écologiques de la station : c'est leur ensemble qui définit l'association. Parmi ces plantes satellites il en est cependant dont les exigences sont telles qu'elles ne manquent jamais dans un faciès d'association donné et ne se trouvent que là : leur présence est alors un critérium certain de la nature de l'association qui occupe le sol ; ces espèces sont les *réactifs* d'une association donnée, suivant l'expression de M. Flahault. C'est ainsi qu'au Roc de Chère *Vaccinium myrtillus* et *Prenanthes purpurea* existent constamment avec le Hêtre, en sol siliceux, et ne se trouvent pas dans d'autres conditions. De même *Geranium sanguineum* est constant dans l'Association du Chêne en sol calcaire et disparaît dès que le

1. R. Maire : *Les Espèces végétales sociales. (Revue générale des Sciences*, t. X, 1899.)

faciès change [1]. Au contraire le *Houx*, qui ne manque jamais dans la Hêtraie et qu'on serait tenté de considérer comme un réactif de l'Association du Hêtre, peut, en certaines stations, se trouver dans l'Association du Chêne avec Charme abondant. De même *Cerasus mahaleb* abandonne parfois l'Association du Chêne en sol calcaire, dans laquelle il frappe par son abondance.

La connaissance, *pour une région donnée,* de l'ensemble des espèces satellites et plus spécialement des réactifs d'une association est particulièrement importante pour reconstituer l'état primitif de la végétation dans cette région. Quand, par l'action de l'homme, les conditions biologiques ont été modifiées, l'espèce dominante et un certain nombre de ses satellites peuvent disparaître, mais il peut se faire que cette altération des conditions primitives de la station, funestes à ces espèces, n'empêche pas le développement d'espèces réactifs. La présence de ces plantes permettra alors, malgré les changements souvent considérables survenus dans la végétation, d'affirmer que la station considérée était occupée autrefois par telle ou telle association. Au Roc de Chère, la présence de *Vaccinium myrtillus* dans les châtaigneraies de la Région centrale permet de dire qu'elles ont été établies aux dépens d'une Hêtraie. Sur le bord W. du Plateau septentrional, au milieu des pelouses qui couronnent la falaise, *Geranium sanguineum* témoigne de l'existence ancienne de l'Association du Chêne rouvre.

II. — CONSIDÉRATIONS FLORISTIQUES.

LES ÉLÉMENTS DE LA FLORE.

La description botanique du Roc de Chère permet de se rendre compte de la variété de la flore de ce massif : on y trouve rassemblés un grand nombre de végétaux, manifestant des exigences très diverses vis à vis du sol et du climat. Parmi eux, il en est qui croissent habituellement dans des conditions notablement différentes, qui semblent comme dépaysés dans cette

1. M. Tessier *(Op. cit.)* signale *Geranium sanguineum* comme réactif de l'Association du Chêne rouvre dans la vallée de Tarentaise. En diverses stations du bassin du lac d'Annecy nous avons constaté la coexistence constante de cette espèce et du Chêne rouvre et sa disparition quand cette essence cesse d'être dominante. M. Beauverd mentionne aussi *Geranium sanguineum* comme satellite constant du Chêne rouvre sur les versants S. dans le massif de la Fillière. Mais, dans ce massif, cette espèce se rencontre jusqu'à des altitudes de 1600m à 1900m, que n'atteint pas le Chêne. On ne peut donc pas, dans ce cas, la considérer comme un réactif.

région et à cette altitude : ce n'est pas sans étonnement que l'on cueille sur le versant du lac *Adiantum capillus Veneris, Acer monspessulanum, Rubia peregrina,* et que l'on rencontre en certains points de la région centrale *Rhododendron ferrugineum.* Au milieu d'un ensemble d'espèces qui sont plus ou moins communes dans la contrée, dans les mêmes conditions écologiques, on trouve d'une part des espèces dont l'aire d'extension est méridionale, d'autre part des espèces croissant normalement à une altitude bien supérieure. Ainsi que l'a fait M. J. Briquet [1] dans d'autres massifs, on peut donc distinguer dans la flore du Roc de Chère, trois groupes d'espèces, trois *éléments :*

1° Des espèces *ubiquistes* ou de *basses montagnes.* C'est l'élément le plus important ;

2° Un *élément méridional* comprenant des espèces répandues surtout dans l'Europe méridionale, n'existant dans la contrée qu'en quelques points à climat chaud, ou même y faisant défaut ;

3° Un *élément montagnard et subalpin,* formé d'espèces caractérisant par leur abondance les zones montagnarde et subalpine.

Laissant de côté l'élément ubiquiste et des basses montagnes, nous énumérerons seulement les espèces constituant l'élément méridional d'une part, l'élément montagnard et subalpin d'autre part.

ÉLÉMENT MÉRIDIONAL [2].

Ceterach officinarum Willd. — Falaises au bord du lac *C.*

Polypodium serratum Willd. — Falaises au bord du lac, surtout dans la partie exposée à l'W. *AC.*

Cette espèce, bien distincte de *P. vulgare* par ses caractères morphologiques et anatomiques, en diffère aussi au point de vue biologique. Dans la station qui nous occupe, ses rhizômes courent à la surface du rocher complètement lisse, et, entourés des débris des frondes plus ou moins décomposés, forment des masses à peine adhérentes à la paroi : ce sont des conditions d'existence comparables à celles des épiphytes. C'est dans des stations de même nature, sur des falaises de calcaire compact, que cette espèce est indiquée par M. J. Briquet [3] en divers points du Jura savoisien. Dans le sud-ouest de la France (Landes, Basses-Pyrénées), nous l'avons vu franchement épiphyte, sur les grosses branches et le tronc de vieux chênes. *P. vulgare* a une tendance à vivre dans ces conditions [4] : au Roc de Chère même, on l'observe sur des rochers ou même sur des souches d'arbres, au milieu de tapis de mousses, mais toujours dans des

1. J. Briquet : *Le Mont Vuache, étude de floristique.* (*Bulletin des travaux de la Société botanique de Genève,* VII, 1894.)

2. Dans cette liste et les suivantes, les familles sont classées d'après l'ordre des *Pflanzenfamilien* d'Engler et Prantl, plus conforme aux idées actuelles que la classification ordinairement suivie du *Prodrome* de de Candolle. Nous ne mentionnons que les plus intéressantes parmi les espèces ubiquistes ou des basses montagnes.

1. J. Briquet : *Note sur deux Fougères rares du Jura savoisien. (Archives de la Flore jurassienne,* juillet-août 1904.)

2. Fliche : *Note sur l'Épiphytisme du Polypodium vulgare. (Bull. Soc. bot. de France,* t. XLIX, 1902.)

stations ombragées. Chez *P. serratum* l'adaptation à ce mode de vie est plus complète : cette fougère peut croître sur des rochers nus, sur des branches non garnies de mousses, même en pleine lumière. A ces conditions spéciales d'existence correspond une particularité signalée par M. Christ : *P. serratum* est une plante à évolution hivernale, qui, ne trouvant que peu d'eau autour d'elle, se développe pendant la saison où l'humidité atmosphérique est maximum.

Asplenium fontanum Bernh. — Rochers calcaires, sur Urgonien, Rhodanien, grès calcarifère et calcaire nummulitiques : dans tout le massif, sauf dans la Région centrale *AC*.

A. adiantum nigrum L. — Rochers ombragés, sur grès quartzeux. Falaises sèches sur le versant S.W. du Vallon marécageux ; Petit escarpement à la lisière du bois près du chemin d'Echarvines ; Ravin de la faille occidentale sur le Versant du lac *R*.

Adiantum capillus Veneris L. — Anfractuosités de la falaise un peu au dessus du niveau du lac *RR*.

Andropogon ischæmum L. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure ; Plateau septentrional *AR*.

Melica ciliata L. — Rochers calcaires chauds : Versant S. du Chaînon oriental ; Falaises au bord du lac ; Lapiaz sur le Plateau septentrional *R*.

Carex Halleriana Asso. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental. Pente urgonienne inférieure (exposition S. et S.W.) *C*.

Tamus communis L. — Bois : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure ; Plateau rhodanien *R*.

Iris germanica L. — Rochers sur le flanc N. de la dépression des Sablons, sur Sénonien et calcaire nummulitique *RR*.

Limodorum abortivum Sw. — Garides : Sommet du Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *RR*.

Quercus sessiliflora Sm. var. **pubescens** Willd. — Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure (exposition S. et S.W.) ; falaises *AR*.

Au Roc de Chère, comme dans toute la contrée, la variété pubescente du Chêne rouvre est loin d'offrir des caractères aussi accusés que dans la région méditerranéenne, où on l'a élevée au rang d'espèce sous le nom de *Quercus pubescens* Willd. ou *Q. lanuginosa* Thuill. En Savoie, on observe tous les intermédiaires entre *Q. sessiliflora*, à feuilles glabres, et la variété, à feuilles pubescentes en dessous, à rameaux plus ou moins tomenteux.

Saponaria ocymoides L. — Rochers : Versant S. du Chaînon oriental ; Falaises au bord du lac *R*.

Sisymbrium austriacum Jacq. — Falaises au bord du lac *RR*.

Arabis muralis Bert. — Rochers calcaires : Versant S. du Chaînon oriental ; Falaises au bord du lac ; Lapiaz du Plateau septentrional *R*.

Æthionema saxatile R. Br. — Rochers : Versant S. du Chaînon oriental ; Falaises *R*.

Sedum anopetalum DC. — Rochers : Versant S. du Chaînon oriental *R*.

Cerasus acida Gærtn. — Versant S. du Chaînon oriental (subspontané) *RRR*.

C. mahaleb Mill. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *C* ; Falaises au bord du lac *CC* ; Lapiaz sur le versant N.E. et crête du Chaînon oriental *R*.

Mespilus germanica L. — Bois : Sommet du Versant S. du Chaînon oriental sur Rhodanien *AR* ; Plateau rhodanien *AR* ; Plateau urgonien supérieur, surtout dans la partie méridionale où il entre pour près de moitié dans la composition du sous-bois.

Ononis natrix L. — Garides : Pente urgonienne inférieure (exposition W.) *R*.

Colutea arborescens L. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *RR*.

Linum tenuifolium L. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *R*.

Buxus sempervirens L. — Forme dans le massif deux colonies nettement délimitées : l'une sur le Versant S. du Chaînon oriental ; l'autre sur la pente précédant le Plateau septentrional, à l'exposition de l'*W*.

Acer monspessulanum L. — Versant S. du Chaînon oriental *R*.

A. Martini Jord. — Versant S. du Chaînon oriental *RR*. Forme bien distincte de l'*A. monspessulanum* avec lequel elle croît.

A. opulifolium Vill. — Bois et garides : Versant S. du Chaînon oriental C. Pente urgonienne inférieure (exposition S. et S.W.) *AC*. Crête du Chaînon oriental *R*. Région centrale, sur conglomérat nummulitique *RR*.

Vitis vinifera L. — Versant S. du Chaînon oriental *RR*. (Très probablement subspontané et issu de graines transportées par les oiseaux depuis les vignes voisines.)

Fumana procumbens G. G. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *AR*. Plateau septentrional *R*. Région centrale sur les crêtes grèseuses *RRR*.

Odontites lutea Rchb. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental *RR*.

Rubia peregrina L. — Bois et garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure (exposition S.) *R*.

Galium rigidum Vill. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *R*.

Aster amellus L. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *R*.

(A suivre.)

Ph. Guinier,
Professeur de Botanique à l'Ecole forestière de Nancy.

***

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE III.

I. La hêtraie sur le versant N.E. du Chainon oriental. — Au premier plan, clairière à végétation calcifuge avec *Calluna vulgaris, Molinia cœrulea*. En arrière, lapiaz urgonien, à végétation clairsemée.

II. Lapiaz nummulitique sur le Plateau septentrional. — Au premier plan, lapiaz avec buissons de *Corylus avellana*, touffes de *Rhamnus pumila, Daphne alpina* et de diverses espèces herbacées. En arrière, garide avec *Corylus avellana* dominant. Dans les dépressions, entre les parties rocheuses, pelouses à végétation calcifuge.

PLANCHE IV.

I. Lande a l'extrémité N.W. de la crête gréseuse. — Lande avec *Calluna vulgaris* dominant, buissons de Tremble, Epicéa, Pin silvestre parsemés. Au second plan à droite, sous la petite crête rocheuse, se trouve la colonie hétérotopique calcicole décrite page 69.

II. La faille orientale et l'extrémité S.E. de la crête gréseuse. — Au premier plan, lande en voie de reconstitution sur le sol dénudé par l'enlèvement du tapis herbacé et de la couche d'humus : touffes de *Calluna vulgaris* séparées par des parties rocheuses garnies seulement de Lichens. Au second plan, crête urgonienne du Chaînon oriental : garide avec Chêne rouvre dominant.

PLANCHE V.

I. Extrémité N.W. du Vallon marécageux. — Au fond du vallon, marais tour beux. A gauche. flanc S.W. du vallon : association du Hêtre avec Epicéa abondant, *Pin silvestre* parsemé. Au premier plan, falaise gréseuse, humide, tapissée de *Sphagnum* et Mousses, avec touffes de *Calluna vulgaris, Vaccinium vitis idæa, Rhododendron ferrugineum*.

II. Associations littorales. — Au premier plan, buissons de *Salix purpurea* et *Alnus incana*, touffes de *Molinia cœrulea*. En arrière, dans une petite anse, quelques tiges de *Scirpus lacustris*, formant une Scirpaie rudimentaire. Sur la pente, garide avec Chêne rouvre dominant.



I. — La hêtraie sur le versant N.-E. du Chainon oriental



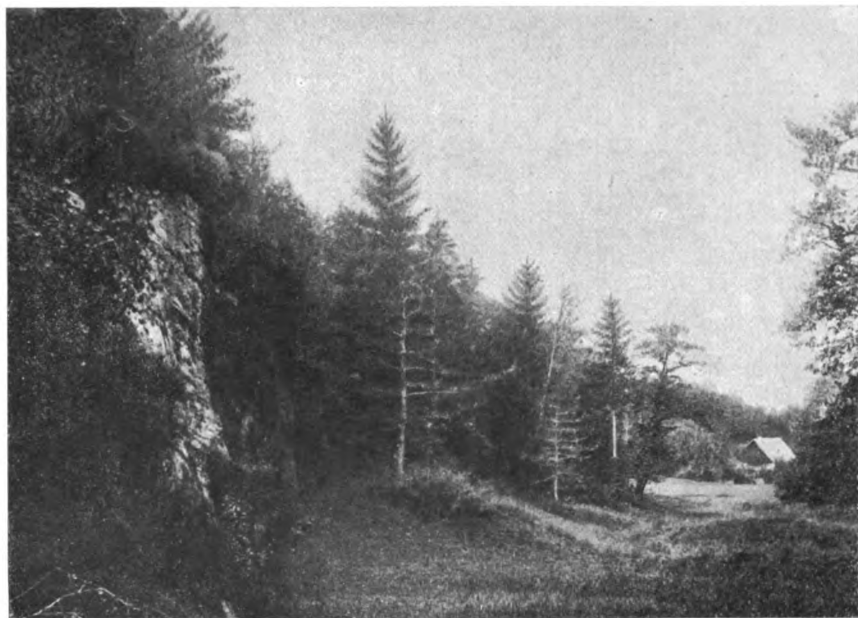
II. — Lapiaz nummulitique sur le Plateau septentrional.



I. — Lande à l'extrémité N.-W. de la crête gréseuse



II. — La faille orientale et l'extrémité S.-E. de la crête gréseuse



I. — Extrémité N.-W. du Vallon marécageux



II. — Associations littorales

CONTRIBUTION A LA GÉOLOGIE DES ENVIRONS D'ANNECY

OBSERVATIONS NOUVELLES
sur la
Terminaison septentrionale de la Chaîne Semnoz-Nivollet

(Suite et fin).

3° *Masse urgonienne supérieure.* — Cette formation est constituée par un calcaire beaucoup plus blanc, et parfois crayeux, que celui de la masse inférieure. Elle a une puissance bien moindre et est caractérisée par la présence de petits rudistes. *Requienia Lonsdalei* et *Toucasia carinata.*

Ce niveau affleure dans la première partie de la grande route du Semnoz qui le coupe en tranchée à partir de Trésun, jusqu'à la maison Gaillard à la lisière de la forêt communale. En cet endroit, il présente par endroits des surfaces à beau poli glaciaire.

Au premier lacet de la route du Semnoz, au point où se détache le chemin de Sevrier, on le trouve en contact avec le Rhodanien, qui occupe par faille un niveau plus élevé.

Enfin il plaque tout le flanc du Crêt-du-Maure, pour arriver à buter, à la grande faille des Espagnoux (F_2), contre la masse inférieure urgonienne qui forme le socle de la Puya. En ce point même, il recouvre toute la série normale urgonienne inférieure et rhodanienne, en s'inclinant fortement vers le lac, dont il surplombe la route littorale depuis le tournant des Fours à chaux jusqu'à l'hôtel Beau Rivage.

En résumé, l'*Urgonien* (lato sensu) des auteurs, tel qu'on le rencontre à l'extrémité septentrionale du Semnoz, constitue un ensemble complexe, concordant d'ailleurs parfaitement avec les formations déterminées par Ch. Lory dans le massif de la Chartreuse, et par MM. W. Kilian et V. Paquier[1] dans le Dauphiné.

Ces assises qui ne sont que des faciès d'étages, comprennent une couche marno-calcaire intercalée entre deux masses calcaires zoogènes, l'inférieure, étant de beaucoup la plus puissante et étant toujours présente reposant sur l'Hauterivien. On

1. V. Paquier : *Recherches géologiques dans le Diois et les Baronnies orientales,* Grenoble, 1900.

peut donc les ranger, de bas en haut, dans les étages suivants :

Barrémien supérieur	faciès zoogène	Masse urgonienne inférieure. Calcaires à grosses *Matheronia* et à *Agria*.
	Couche à orbitolines = Rhodanien (Renevier). Marno-calcaires à *Toucasia carinata* et à *Orbitolina*.	
Aptien inférieur	faciès zoogène du Bedoulien	Masse urgonienne supérieure. Calcaires à *Toucasia carinata* et *Requienia Lonsdalei*.

Gault. — Ce terrain, partout où il existe, a été protégé de l'érosion par les couches du Crétacé supérieur auxquelles il est subordonné. Ailleurs, il a été complètement déblayé et son existence n'est plus attestée que par des taches vertes dues aux marnes glauconieuses, qui ravinent parfois les calcaires compacts urgoniens supérieurs.

Cet étage, qui est très fossilifère au pont d'Entrèves, offre un faciès pétrographique tout particulier au-dessus des carrières du Sénonien de Sevrier où il affleure. Ce Gault a ici l'aspect d'un calcaire spathique gréseux très dur, de couleur vert pâle, piqué dans la pâte de nombreux grains de glauconie. On n'y rencontre aucun fossile.

Sénonien. — Cette formation, qui comprend probablement tous les étages du Crétacé supérieur, est bien représentée à Sevrier. La couche inférieure est formée d'un calcaire blond marno-compact, empâtant de gros rognons irréguliers de silex de couleur brune.

Vient ensuite un calcaire dur sublithographique à cassure esquillaire, gris rosé.

Au-dessus reposent des marnes schisteuses bleuâtres qui sont exploitées pour la fabrication de la chaux. Ces couches sont fossilifères et contiennent :

Pachydiscus sp. de grande taille.
Belemnitella mucronata d'Orb.
Micraster coranguinum Klein.
Ananchytes ovata Ag.
Echinocorys vulgaris Brey.
Inoceramus cripsi.

TERRAINS TERTIAIRES.

Sidérolitique. — Une formation éogène toute spéciale est constituée par des marnes gréseuses bariolées, ou des grès sableux très tendres, contenant des nodules de fer hydraté

concrétionné (au S. du point dit de l'Observatoire du Crêt-du-Maure). On peut y reconnaître un dépôt sidérolitique d'âge éocène inférieur, survenu au moment de l'émersion de la région.

Les marnes sidérolitiques sont visibles dans la petite falaise qui supporte les murs du château d'Annecy (montée du château), interstratifiées dans le Rhodanien. Elles affleurent en outre sous forme de grès gris sableux derrière l'hôpital, au Sud dans la prairie, et sous forme de couche sableuse compacte rougeâtre à la Puya, près de la deuxième carrière; au bord de la route supérieure de Sevrier, au delà de l'hôtel Beau-Rivage sous forme de grès gris tendre.

Enfin, elles forment une couche importante de couleur verte à la carrière de Vovray, interstratifiée dans le niveau supérieur du Rhodanien.

Aquitanien. — La Molasse est présente au bas du vallon de Sainte-Catherine, érodée par le ruisseau ; elle disparaît ensuite vers le haut sous les dépôts quaternaires.

Un lambeau se retrouve, reposant en discordance à la carrière de Vovray, sur les calcaires blancs de l'Aptien inférieur.

Cette formation existe également sur les flancs du Semnoz, comblant la dépression de Leschaux, sous forme d'un grès gris bleu fin, surmonté de marnes bariolées rouges et bleues (source du Var), puis de grès épais bleuâtre micacé à grain grossier.

TERRAINS QUATERNAIRES.

Les dépôts de cette époque ont été étudiés par l'un de nous, en ce qui concerne la partie Nord du Semnoz [1]. Au Crêt-du-Maure, le glaciaire local est mélangé aux dépôts du glaciaire alpin, représenté par des moraines de fond à cailloux striés, résultat de l'invasion du glacier de l'Isère, et par des blocs erratiques charriés par ce glacier. Le régime fluvio-glaciaire a laissé également des traces sur les deux versants de la montagne, soit du côté de Sevrier, soit sur le versant des Balmettes.

IV. — TECTONIQUE.

La montagne du Semnoz a été envisagée par de nombreux savants comme la continuation du Salève déjeté à l'Est. Cette manière de voir est inexacte; car l'axe du pli va en s'abaissant

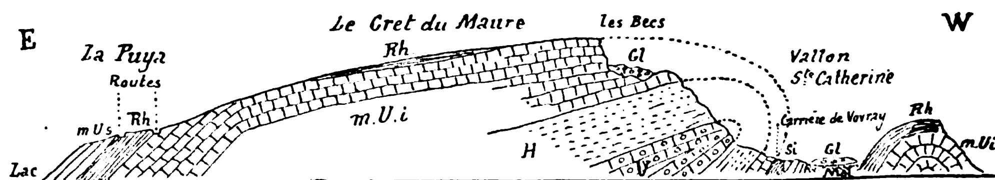
1. M. Le Roux : *loc. cit.* (*Rev. sav.*, 1905, p. 55.)

du Sud vers le Nord, pour venir s'éteindre dans la plaine par un *plongement périclinal* dont aucun auteur n'a fait mention, bien que le fait se présente avec la dernière évidence.

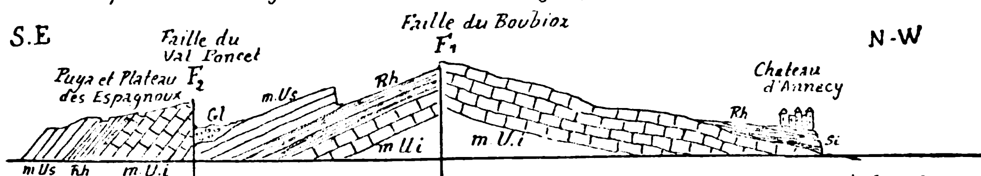
Accompagné près de Vovray d'un synclinal secondaire, le pli se déverse plus ou moins à l'Ouest dans quelques localités et sera étudié par nous, en le suivant du Nord au Sud.

Les assises crétacées qui prennent part à la constitution de la chaîne affleurent dans les rues mêmes d'Annecy. En effet, on rencontre à la montée du « Faubourg Perrière » les couches du Barrémien supérieur (= Rhodanien) qui inclinent au Nord-Est. En ce point, elles consistent en calcaires marneux bleuâtre, à *Echinobrissus Roberti* et *Pterocera Pelagi.* Elles existent également avec la même inclinaison à la « Rampe du Château »

Coupe E-W de la partie septentrionale du Semnoz



Coupe de la Puya au Chateau d'Annecy, parallèle au bord du Lac



Coupe suivant la route de Vovray montrant le plongement périclinal



Dans ce 3e profil lire *m. urgonienne inf*re.

où elles ont une certaine épaisseur, et viennent passer sur les calcaires zoogènes en gros bancs du Barrémien supérieur (= Urgonien à *Matheronia* et *Requienia ammonia*). Ces calcaires peuvent s'étudier facilement dans les carrières du Château, où ils sont fossilifères et où ils plongent au Nord-Ouest, tandis qu'on les voit incliner à l'Est, sur le versant regardant le lac.

Les assises inférieures au Barrémien se montrent sur le versant occidental de la chaîne, où le *plongement périclinal* est

non moins net. A l'entrée ouest du tunnel des Balmettes s'observent des calcaires gréseux très siliceux à *Rhynchonelles* et débris d'*Ostracés*, appartenant à l'Hauterivien supérieur. Ils inclinent au N.N.O. puis deviennent horizontaux, plus au Sud, dans les escarpements de la montagne de la Jeanne, dont la partie supérieure est formée par les calcaires urgoniens se présentant avec les mêmes allures. Aux Balmettes, l'Hauterivien est supporté par des calcaires gréseux jaunâtres à fragments d'Huîtres (Valanginien supérieur = zone à *Alectryonia rectangularis*) et par des calcaires zoogènes en gros bancs (Valanginien moyen) qui viennent, eux aussi, plonger vers le Nord, pour disparaître sous la plaine.

Cette structure, relativement simple, a été inexactement interprétée par le regretté géologue G. Maillard, qui, ne connaissant pas le faciès zoogène du Valanginien de la chaîne que nous étudions, avait classé les assises des Balmettes dans l'Urgonien [1]. Il en expliquait la présence à l'aide de failles verticales parallèles, qui ne se seraient présentées que sur un parcours restreint. Ces failles n'existent pas et la carte géologique demande, en ce point, une rectification complète.

Les calcaires zoogènes du Valanginien n'affleurent que sur quelques mètres de longueur et disparaissent au Sud sous les éboulis. Vers Vovray, la voûte, — qui n'est plus aussi profondément érodée, — se complète et les bancs barrémiens (urgoniens) — du flanc occidental du pli — apparaissent en couches verticales, à plongement ouest.

Une coupe intéressante de ce versant de la chaîne peut être relevée un peu au Sud du point côté 466, où une carrière a été ouverte à gauche, au bord même de la route de Vieugy. En ce point se montrent des grès sableux jaunes verdâtres appartenant à l'Aquitanien et inclinant d'environ 40°, à l'Ouest. Ils se relèvent contre des calcaires blancs, à petites *Requienies*, redressés presque verticalement. A ces derniers, que nous rapportons à l'Aptien inférieur = Urgonien (masse supérieure), succèdent en se dirigeant vers l'Est les marno-calcaires jaunâtres du Barrémien supérieur = Rhodanien et les calcaires en gros bancs de l'Urgonien (masse inférieure) se relèvent contre des calcaires jaunes et des marnes (Hauterivien) formant ici le noyau de la voûte.

1. Le faciès zoogène du Valanginien a été indiqué par M. Hollande sur la rive droite du Chéran dans les escarpements dominant Allève. L'un de nous, M. Révil, l'a également signalé dans la chaîne du Revard.

La partie méridionale de cette même carrière présente un fait intéressant : c'est la présence d'un banc vertical de marnes gréseuses verdâtres, mesurant environ 0m80 centimètres d'épaisseur (Sidérolithique) intercalées entre les calcaires blancs à petites Requiénies, et les marno-calcaires rhodaniens. Ces marnes, nettement interstratifiées au milieu des assises crétacées, s'y présentent comme un « dike ». Quant aux grès molassiques, ils se montrent ici encore *en discordance* avec les assises secondaires.

Continuons à nous diriger vers le Sud. Nous arrivons dans le vallon de Sainte-Catherine que remplissent des dépôts appartenant à l'Aquitanien et formant un petit synclinal limité à l'Ouest par l'anticlinal urgonien.

Cet anticlinal se termine *périclinalement* dans les prés de « La Boverie », et montre des bancs à plongement nord à son extrémité septentrionale, tandis que dans le vallon même ils inclinent vers l'Est. Cette cuvette disparaît au Sud dans les escarpements dominant Vieugy, et les plis se fusionnent par la disparition d'un synclinal intermédiaire. Une voûte à grande envergure se continue jusqu'au Chéran sans particularité bien notable. Elle est complète entre Saint-Jorioz et Quintal, tandis qu'elle est érodée entre Saint-Eustache et Viuz-la-Chiésaz, laissant apparaître sur la croupe de la montagne une série d'assises appartenant à l'Hauterivien. Ce sont les couches de cette dernière formation qui forment le point culminant : le « Crêt de Châtillon ».

Revenons au Nord pour étudier le flanc oriental de la voûte. Ainsi que l'a déjà montré l'un de nous, M. Le Roux [1], la partie de la montagne désignée sous le nom de « Crêt-du-Maure » s'accidente de deux failles obliques à la direction du pli : l'une passe entre le château d'Annecy et la nouvelle route en lacets, tandis que l'autre jalonne le vallon des Espagnoux qui débouche au pied des Fours à Chaux de « La Puya ». Les directions de ces cassures indiqueraient des lignes d'affaissement venant se croiser, vers la dépression du lac, d'une profondeur de 80 mètres appelée le « Boubioz ».

Les assises du Barrémien supérieur = Urgonien peuvent s'étudier sur ce versant de la chaîne dans les châtaigneraies de la Puya, où ont été ouvertes trois carrières superposées. On y rencontre de gros bancs de calcaires marneux jaunâtres alternant

1. M. Le Roux : *Quelques points de détails de la géologie du Semnoz.* (*Rev. sav.*, 1897, p. 9.)

avec marnes bleues. Les couches plongent à l'Est de 45° et sont directement surmontées par des sables bariolés (Sidérolithique). Ces couches sont très fossilifères.

Les sables en superposition directe aux marno-calcaires se retrouvent au bord du chemin dominant l'hôtel Beau-Rivage, tandis que sur la rive du lac affleurent les calcaires zoogènes de l'Aptien inférieur = masse urgonnienne supérieure, plongeant à l'Est d'environ 60°.

Le Barrémien supérieur = Rhodanien décalcifié s'observe encore près du hameau des Puisots, au sommet du plateau où les couches fossilifères sont également recouvertes par des lambeaux de sables sidérolithiques (Eocène).

Continuons à remonter la rive du lac pour nous rendre à Sevrier. Nous verrons les marno-calcaires barrémiens s'enfoncer sous les bancs de l'Aptien inférieur = masse urgonienne supérieure, sur lesquels viennent ensuite passer les grès verts du Gault et les calcaires sénoniens. Ces derniers peuvent s'étudier dans une carrière ouverte près du village et se subdivisent en trois assises : 1° Calcaires gris jaunâtres compacts à rognons de silex ; 2° Calcaires compacts à pâte lithographique. Environ à 300^{m} du Sud des carrières, ces bancs sénoniens sont directement surmontés par les grès de l'Aquitanien ayant la même inclinaison ; 3° Calcaires marneux bleuâtres disposés en couches verticales.

Le Sénonien peut se suivre sur ce versant de la montagne jusqu'à Saint-Jorioz. Il a été érodé plus au Sud, ou bien est caché par les éboulis. Le Gault (Pont d'Entrèves), y est mieux développé et présente des gisements fossilifères intéressants qui méritent d'être étudiés de façon spéciale.

Terminons en disant quelques mots seulement du versant occidental de la chaîne, en nous dirigeant au Sud, pour arriver à la cluse de Bange. Nous constaterons que les couches urgoniennes ne redescendent pas du côté de Gruffy, où la voûte est érodée et où les éboulis présentent une puissance considérable, au pied de la montagne. Pour retrouver ce flanc du pli, il faut arriver à la rive droite du Chéran où l'on voit l'anticlinal se déverser vers l'Ouest, et les calcaires urgoniens *légèrement renversés* affleurer près du « Pont de l'Abîme ». Contre eux s'appuient, et aussi par *renversement*, des marno-calcaires appartenant à l'Hauterivien et des calcaires compacts valanginiens. En ce point, ces derniers forment la charnière du pli,

passant à l'inclinaison ouest et devenant horizontaux dans les escarpements dominant la route. Ils inclinent ensuite franchement à l'Est sur l'autre flanc du pli.

Nous devons ajouter qu'au bord de la route d'Allèves ils sont supportés par des calcaires marneux alternant avec des marnes (Valanginien inférieur) et par des schistes argileux (couches de Berrias), tandis qu'au-dessus d'eux se montrent les calcaires jaunes à *Ostrea rectangularis* (Valanginien supérieur), et les marno-calcaires à *Toxaster retusus* (Hauterivien). Ce sont sur ces marno-calcaires que se trouvent les pâturages du sommet de la chaîne; car l'Urgonien ne se montre que plus à l'Est sur le versant de Leschaux, surmonté par les couches Rhodaniennes (= Barrémien supérieur) les calcaires blancs de l'Aptien et enfin, près du Pont d'Entrèves, par les grès verts du Gault.

V. — CONCLUSIONS.

L'anticlinal du Semnoz-Nivollet, qui se rattache par le faciès de ses assises aux chaînons de la zone subalpine (massif des Bauges et du Genevois), n'a pas de continuation au Nord d'Annecy. Il s'éteint aux environs de cette ville, *avec plongement périclinal* et abaissement progressif de son axe. A structure relativement simple dans cette région, il est nettement déversé à l'Ouest sur les bords du Chéran, puis s'accidente plus au Sud de plis secondaires, qui vont en se développant vers Chambéry. Comme cela a été reconnu par de nombreux géologues, cet anticlinal est le seul pli des Bauges se continuant dans le massif de la Chartreuse, constitué encore par d'autres plis débutant près de Chambéry, ainsi que cela a été établi par l'un de nous. *Ce massif est donc formé de plis naissant tous au milieu du grand synclinal (plaine Suisse) séparant le Jura de la zone subalpine.* Il constitue ainsi une entité tectonique spéciale que limite à l'Ouest une série de chaînes (anticlinaux, brachyanticlinaux, dômes) dépendant du Jura méridional.

J. Révil et Marc Le Roux.

LE CONTRAT D'ALBERGEMENT

On se rappelle encore aujourd'hui, à Chambéry, dans le monde du Palais, l'apostrophe malheureuse d'un magistrat gourmandant un membre du barreau qui venait d'employer le mot *albergement* : « Maître, lui dit-il, pourquoi ne dites-vous pas en bon français séjour à l'hôtel, réception à l'hôpital, hospitalisation [1]. »

Ce juriconsulte n'avait évidemment fait ses études ni à Turin ni à Grenoble.

Dans notre pays, nombreux sont les cas d'immeubles ou de droits basés sur ces contrats, dans certains cas six fois séculaires.

Les tribunaux des deux Savoie ont encore à connaître de droits basés sur ces parchemins, par exemple, dans ces dernières années la Cour de Chambéry au sujet des revendications de l'albergataire (arrêt du 29 juillet 1872 concernant le hameau de Vallon, près Bellevaux, et arrêt du 11 juillet 1887 concernant la commune de Sciez), ou à l'occasion de la descendance des des ayants-droit à l'albergement (arrêt du 23 juillet 1862 concernant la commune de Syon), ou bien encore sur les droits des ayants-cause du seigneur albergeant (arrêt du 14 mai 1868 au sujet de M: de Villeneuve). Tout récemment, le 12 mars 1901, au sujet de la propriété du torrent de Saint-Ruph qui alimente la soierie de Faverges, la Cour de Chambéry a pris connaissance d'un albergement du 24 avril 1381.

D'après ce que nous disaient récemment plusieurs archivistes des Archives de Cour et des Archives Camérales à Turin, très nombreuses sont actuellement, dans ces riches dépôts, les recherches sur les albergements relatifs à la propriété des eaux. Mais, en restant de ce côté-ci des Alpes, dans la province voisine du Dauphiné, il est aussi fréquemment question, à la barre des tribunaux, de ce contrat. Il a paru qu'une étude sur ce sujet pourrait fournir l'objet de recherches intéressantes. Il faut louer M. François Richard d'avoir pris cette initiative [2]. La thèse de doctorat qu'il vient de soutenir devant la laborieuse Faculté de droit de Grenoble [3], avec la men-

1. MICHEL : *Le Préjugé antisavoyard* dans le t. XLIV, p. 92 des *Mémoires de la Société savoisienne de Chambéry*.

2. François RICHARD : *Essai sur le Contrat d'albergement, particulièrement dans la province du Dauphiné*, Grenoble, Brotel, 350 p. in-8°.

3. Voir la récente publication de M. le professeur Balleydier, l'un de nos collègues florimontans, imprimée à l'occasion du centenaire de la Faculté de Grenoble. (Grenoble, Allier, 1907, 82 p. in-8°.)

tion *très bien*, mérite à plus d'un titre d'attirer l'attention.

L'albergement, qui primitivement fut un contrat à long terme ne se distinguant pas très nettement des censives, devient ensuite un bail emphytéotique.

Ce mode de tenure, désigné par les juristes sous le nom *d'albergement emphytéotique ou nouveau,* était basé sur la vieille distinction féodale du domaine direct et du domaine utile.

On sait que le *domaine utile* conférait la jouissance tandis que le *domaine direct* était la pleine propriété comportant le droit d'exiger certaines redevances et l'expectative de rentrer en possession du bien concédé en vertu de diverses causes, parmi lesquelles la commise ou échute.

L'albergement était un contrat synallagmatique par lequel l'albergeant, se réservant le domaine direct, cédait à l'albergataire le domaine utile pour une durée très longue parfois perpétuelle moyennant l'accomplissement de certaines obligations sanctionnées par une déchéance [1].

L'objet d'un albergement était des plus variables. Ce contrat s'appliquait non seulement aux meubles et immeubles mais encore à divers droits du seigneur. C'est ainsi qu'on a pu citer des albergements de maisons, de pâturages, de successions, d'eaux, d'étangs, de mines, de fours, de garennes, de pigeonniers, de droits de pêche, de bans de vin, de ponts, de bans de place, de poids et mesures, de leyde ou octroi, de droits de sceau, de greffe, etc.

Le seigneur albergeant avait le domaine direct, le domaine éminent. Il pouvait en disposer librement ; il touchait le cens annuel, jouissait de l'introge, du droit de prélation légal ou conventionnel ; il avait les avantages des lods et du plaît. Il avait le droit de juridiction privée et celui de saisir extrajudiciairement les facultés de l'albergataire.

Le seigneur direct par contre devait investir l'albergataire, ne pas le troubler dans sa possession, le défendre contre les revendications des tiers.

L'albergataire pouvait transmettre le bien albergé par actes entre vifs et à cause de mort ; il pouvait l'hypothéquer, cons-

1. Toutefois, ce démembrement de la propriété pouvait ne pas se produire quand c'était l'albergataire lui-même qui passait ce contrat. Dans ce dernier cas, très fréquent au moyen âge, l'albergataire devenant lui-même albergateur, réservant au seigneur le domaine direct et les avantages du premier albergement, transmettait à un tiers tout ou partie de son domaine utile avec les droits et obligations en découlant, en stipulant à son profit une somme déterminée : ce contrat dénommé aussi albergement n'est qu'un simple contrat censuel.

tituer sur lui un usufruit, et y établir des servitudes à l'insu du seigneur direct.

Comme obligations. il avait celles : 1° de payer l'introge quand cette prestation avait été stipulée ; 2° de payer le cens annuel ; 3° de reconnaître ; 4° d'améliorer ; 5° de payer la taille quand le fonds albergé y était soumis ; 6° de payer la dîme.

L'albergement passé par les mainmortes ecclésiastiques, soumis d'ailleurs aux mêmes conditions, entraînait cependant un peu plus de formalisme que l'albergement ordinaire.

Quand il s'agissait des biens du domaine, on usait d'une procédure qui rappelle celle de nos modernes adjudications : requête à l'autorité compétente, enquête de *commodo* et *incommodo*, adjudication publique au plus offrant.

Les conditions juridiques de l'albergement en Savoie présentent les plus grandes analogies avec celle de l'albergement dauphinois [1]. Mais il est un point capital qui les différencie.

En Dauphiné, la Révolution abolit violemment ce titre de propriété. Presque tous les contrats d'albergement en

1. Voici quelques exemples :
« Albergamentum... pro 20 solidis gebennensium de introgio..., placito solvendo ad mutagium domini et possessoris... Et est actum quod dictus Rosserius nec sui non possint alienare res predictas ». (Texte de 1294, Archives de la Haute-Savoie, E 151.) L'albergataire pouvait être soumis aux conditions plus ou moins rigoureuses qui frappaient le bien albergé, notamment au droit d'échute. « Noble Jehan et Charles de Loche... albergent purement et à perpétuité... à Nycod et Collin Rubin... tous et ung chascun drois et biens meubles et immeubles quelconques aususdits nobles commis et escheuz... part le deces... de Jehan... Rubin, homme taillable, ... par la condiction de main morte observée au mandement de Charrosse, pour icyeulx biens avoir, ... fere à leurs bons playsir en poyant toutesffoys par le susdit Rubin... les censes, taillies, servys et aultres tributz annuellement deubz, ... faysant ce present ABBERGEMENT soubz l'intraige de seyze escus d'or, ... se retenant icyeulz nobles... dessus lesdits biens abbergé toute directe, fiedz, loudz, ventes, commissions et excheutes tant de droyt que de coustume... avec us coustume de mainsmorte. » (Texte de 1554, Archives de la Haute-Savoie, E 83, pièce 14.) Les biens domaniaux étaient souvent « albergés » par adjudication) (Max BRUCHET : *Le Château de Ripaille*, p. 282. Cf. un texte de 1453 dans BRUCHET : *Inventaire des Archives de la Haute-Savoie*, Annecy, 1904, p. 296.) Les anciens notaires confondaient souvent ce contrat avec le bail emphytéotique. « Joh. Magnini de Ossens, procurator, dat in ALBERGAMENTUM PERPETUUM seu AMPHITEOSIM Jacquemodo Bethones de Anassiaco, pro se et heredibus et successoribus quamdam vineam... pro 60 solidis gebennensium de introgio... et pro 2 solidis de servicio annuali solvendis... donans dictus procurator... pura donatione et irrevocabili inter vivos omne illud quod predicta vinea valet... investiens dictus procurator... dictum Jaquemodum... per tradictionem cujusdam baculi manualis, ut est moris. Actum Anassiaci. » (Texte de 1315, Archives de la Haute-Savoie, E 136.) Les Archives des communes situées dans les hautes vallées du Chablais et du Faucigny renferment de précieux contrats d'albergements qui règlent encore aujourd'hui leurs droits. Nous citerons notamment des albergements du 18 août 1453 et de 1524 à Cordon, du 25 juin 1421 à la Côte d'Arbroz, de 1412 à Dingy-Saint-Clair, du 16 août 1402 aux Gets, de 1433 à 1525 à Morillon, du 8 août 1371 et du 26 octobre 1474 à Passy, de 1296 à 1496 à Saint-Gervais, de juillet 1287 à Saint-Nicolas de Véroce, de 1430 à Sallanches, de 1357 à Samoëns, etc.

vigueur furent anéantis lors de la fameuse nuit du 4 août 1789. Les albergataires des seigneurs ecclésiastiques ou laïcs, des monastères, des nobles, etc., devinrent en grosse majorité propriétaires par l'effet des lois abolitives du régime féodal, grâce enfin et plus tard à la théorie de la jurisprudence sur le domaine direct et le domaine utile, sur les redevances conventionnelles ou coutumières du bail à cens et de l'albergement. Si quelques albergements, parmi ceux démembrant le domaine, continuèrent à subsister, ce ne fut pas sans subir des modifications profondes : notamment la division ancienne du domaine, les redevances qui en étaient la conséquence, furent considérées comme non écrites ; quant à la redevance annuelle, elle fut rédemptible, si bien que tous ces contrats, maintenus comme par hasard, se sont éteints ou sont susceptibles de s'éteindre par le mode légal de rachat.

De même, les albergements des albergataires furent en principe conservés, mais les débiteurs de rentes purent en effectuer le rachat et devenir propriétaires.

Enfin, suivant la nature des biens, objet de leur albergement, les albergataires du domaine ou des engagistes furent, ou maintenus dans leur possession ou dépossédés par l'application des lois du 22 novembre — 1er décembre 1790 et du 14 ventôse an VII. Parmi ceux qui furent dépossédés, quelques-uns usèrent de la faculté, que leur accordait la loi du 14 ventôse an VII, de devenir propriétaires par une acquisition régulière ; la très grosse majorité, à la faveur des troubles politiques, prescrivit contre l'Etat, par l'application de l'art. 2227 du code civil et de la loi du 22 mars 1820.

En Dauphiné donc, depuis la Révolution, on n'albergea plus et on ne put plus alberger.

En Savoie, en vertu de l'édit d'affranchissement de 1771, on put procéder au rachat des albergements : l'albergataire put ainsi, sans secousse, devenir légitime propriétaire, et si, en 1792 l'Assemblée nationale des Allobroges, usant du droit français, se chargea d'affranchir pour rien les anciens albergataires, la Restauration sarde de 1815 en abolissant le droit français intermédiaire de 1792-1815, interrompait les effets de la prescription. Le code civil de Charles-Albert en 1837 insérait dans l'un de ses articles (nº 1941) le contrat d'albergement qui ainsi survécut dans notre province jusqu'à l'annexion de 1860.

Aujourd'hui ce contrat ne peut plus être passé pas plus en Savoie qu'en Dauphiné, mais ainsi que l'a très bien montré

M. Richard, les anciens albergements peuvent encore être invoqués parce qu'ils ont été créateurs de droits qui ont acquis, depuis le développement de l'industrie et de l'agriculture, le plus grand intérêt.

Il était donc très nécessaire, au point de vue juridique, d'être fixé sur la valeur de documents que les tribunaux sont appelés à examiner. En dehors de ce côté très pratique, la thèse de M. Richard, sur le contrat d'albergement sera très précieuse aux médiévistes par les textes et les commentaires de l'auteur sur l'ancien droit féodal du Dauphiné et de la Savoie. Il faut féliciter la Faculté de Grenoble d'avoir suscité un travail aussi original et applaudir aux éloges si mérités qui ont accueilli cette intéressante publication. Max BRUCHET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Société d'émulation de Montbéliard. XXXe vol. — 1904. Th. PERRENOT : *Les Etablissements burgondes dans le pays de Montbéliard* avec carte (travail méritoire, surtout étymologique). On sait qu'il existait un suffixe germanique *ing* exprimant originairement un rapport de dépendance, de possession et de filiation, et qui, employé au pluriel, eut un sens patronymique comme dans Lotharingi, les sujets de l'empereur Lothaire. Il servit aussi à former un grand nombre de noms de lieux ; c'est ainsi qu'un nom comme Adelans (Haute-Saône) ou Attalens (Suisse) vient du nom propre gothique Athal, anc. h.all., adal, all., edel, noble =**Adelingis* : chez les enfants ou descendants du propriétaire Athal. Voici la thèse de l'auteur. S'appuyant sur les travaux de M. Philipon (*Revue de Philologie fr.*, 1897 : *L'emploi du suffixe burgonde* inga *dans la formation des noms de lieu*, 1er art.) et de J. Stadelmann (*Etudes de toponymie romande*, 1902), etc., il admet un suffixe burgonde *inga* à sens patronymique qui se serait ajouté à des noms de personnes au cas du datif locatif pluriel *ingam* pour former des noms de lieux. Chez les Germains de l'Ouest (Alamans, Bavarois et Francs) *ing* aurait donné au contraire au même cas *ingum*, d'où la *curtis Wadingum* 515 (?) plus tard *in villa Vuadingis*, auj. Vuadens (Fribourg, Suisse). M. P. explique ce fait contradictoire que les Burgondes, rameau gothique, auraient choisi *ingum* et non *ingam* en disant que ces deux suffixes ont été, dès avant le VIIIe s. considérés par les scribes comme l'accusatif d'un nomin. sing. d'où des noms de lieux adjectivés en *incus*, très rarement en *inga* parfois en *ingas*, souvent en *ingis* et *ingo*, aux IXe et Xe s.

Après cette époque, tandis que le suffixe germanique est rendu dans le nord-est de la France par *ange*, on trouve dans la Burgondie les formes romanes *ens* (Suisse romande et Savoie), *inges* (Savoie), *eins, ains, ins* (Lyonnais), *ans* (Franche-Comté). L'auteur énumère ensuite un grand nombre de localités du pays de Montbéliard qu'il compare à des localités similaires et pour lesquelles il trouve, à l'aide de sources sérieuses qu'il a consultées, une origine germanique satisfaisante. Il y a toutefois, semble-t-il, des réserves à faire sur l'origine des noms comme Cravanche, Tavey, Blussans, Bournois, Arcey et Pretière, qui ne peut venir que de *prestaria*, terme féodal. C. M.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de la **Flore populaire de la Savoie.**

TABLE DES MATIÈRES POUR 1906

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE.

HISTOIRE.

HISTOIRE NATURELLE.

GLANES.

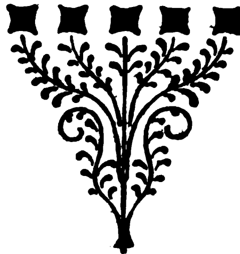
GRAVURES.

MÉTÉOROLOGIE.

PHILOLOGIE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

En supplément :



Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

4923. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

(Thônes, Gruffy, Leschaux, La Clusaz) ; *Fiujhe* (La Giettaz) ; *Fiése* (Mont-Saxonnex, Brizon) ; *Fiusëtă* (Aime) ; *Fudzëtă* (Maurienne) ; *Fezdièrë* (Tarentaise) ; *Foujhire* (Le Biot, La Forclaz) ; *Fojérë* (Annecy) ; *Feudière* (Trévignin) ; *Fuzde* (Beaufort) ; *Fieûdră* (Ballaison, Douvaine) ; *Érbă dë colouvră* (Montricher) ; *Brétè* (Morzine). Ces noms s'appliquent tout spécialement aux Fougères de grande taille, telles que la *Fougère femelle*, la *Ptéride* et les divers *Polystics*.

A Morzine, on prédit une fortune colossale à celui qui, le matin de la Saint-Jean, trouvera la fleur du *Brétè* (on sait que la *Fougère* ne fleurit jamais). Par suite, dire d'un homme qu'il aurait bien besoin de trouver la fleur du *Brétè*, c'est dire plaisamment que ses affaires vont mal.

Au lieu de donner les noms des diverses espèces de Fougères à la place que leur assignerait l'ordre alphabétique, nous croyons devoir les grouper ici en un seul tableau. Ce tableau dressé d'après les caractères les plus apparents des Fougères, permettra au lecteur le moins initié à la science de la botanique, de distinguer facilement les diverses espèces de cette intéressante petite Famille.

1. Sporanges [1] disposés en épi ou en grappe rameuse 2
— Sporanges groupés sur la face inférieure des frondes (feuilles) . . . 4
2. Fronde entière ; sporanges soudés entre eux et disposés en épi linéaire. OPHIGLOSSE.
— Fronde découpée ; sporanges disposés en grappe rameuse 3
3. Fronde de 5 à 15 centimètres. BOTRYCHE.
— Fronde atteignant 1 mètre et plus. OSMONDE.
4. Frondes entières, longuement lancéolées, cordées à la base. SCOLOPENDRE.
— Frondes découpées. 5
5. Sores entremêlés d'écailles rousses et brillantes. CÉTÉRACH.
— Sores ne présentant pas ce caractère 6
6. Sores recouverts d'une indusie (petite pellicule), ou sores marginaux plus ou moins cachés par le bord replié des lobes. 7
— Sores entièrement découverts. POLYPODE.
7. Sores placés au bord des lobes. 8
— Sores non marginaux. 9
8. Frondes molles, de 1 à 3 décimètres. ADIANTHE.
— Frondes coriaces de 6 à 15 décimètres. PTÉRIDE.
9. Sores arrondis ou presque arrondis. POLYSTIC.
— Sores linéaires oblongs. DORADILLE.

Ce tableau ne renferme que les Fougères qui ont reçu des noms populaires.

392. Adianthe capillaire. Adianthum capillus veneris L. — Vulg. *Capillaire, Capillaire de Montpellier, Cheveux de Vénus* ; pharm. *Capillus veneris*. — Dans les grottes et sur les rochers humides.

393. Botryche lunaire. Botrychium lunaria L. — Vulg. *Herbe à la lune* (allusion à la forme des segments de ses frondes). = *Herbe qui déferre les mulets* (pas les chevaux ni les ânes ! superstition répandue dans les montagnes d'Albertville). Partage ce nom avec l'*Hippocrépide en ombelle*, v. n° 493 ; *Érbă qé fâ bèlâ lé tièvre* [herbe qui fait bêler les chèvres] (les chèvres qui en broutent éprouvent des douleurs qui les font bêler et

1. Les *sporanges* sont de très petites vésicules, visibles à la loupe, renfermant des *spores* (graines) et réunis par petits groupes appelés *sores*.

quelquefois crever) (Morzine, Verchaix); *Erbă qe fâ crevâ lë çhivre* [herbe qui fait crever les chèvres] (La Clusaz). — Pâturages accidentés des hautes montagnes.

394. Cétérach officinal. Ceterach officinarum D. C. — Vulg. *Dorade, Herbe à dorer, Herbe dorée* (allusion à ses écailles brillantes); pharm. *Ceterach, Asplenium.* = *Èrbă dé félin* (Beaufort). — Dans les murs et sur les rochers.

395. Doradille capillaire noir. Asplenium adianthum nigrum L. — Vulg. *Capillaire noir, Doradille noire.* — Lieux ombragés et humides des basses montagnes.

396. Doradille fougère femelle. A. filix femina Bernh. — Vulg. *Fougère femelle.* = *Fuzdë* (Beaufort). — Dans les bois frais et ombragés.

397. Doradille polytric. A. trichomanes. L. — Vulg. *Faux Capillaire, Capillaire rouge, Doradille polytrée.* = † *Capulaire* et plus souvent *Scapulaire* ou *Herbe de scapulaire* (simple analogie phonique avec le mot *Capillaire*) (répandus); pharm. *Polytrichum, Tricomanes, Adianthum rubrum.* — Dans les vieux murs et sur les rochers ombragés.

398. Doradille rue de muraille. A. ruta muraria L. — Vulg. *Capillaire blanc, Sauve-vie.* = † *Capulaire, Scapulaire, Herbe de scapulaire* (comme la précédente), *Èrbă du malë* [herbe du malet] (on appelle *malet*, en Savoie, les convulsions nerveuses des enfants au maillot) (Mieussy). — Dans les vieux murs.

399. Ophioglosse commune. Ophioglossum vulgatum L. — Vulg. *Langue de serpent* (allusion à la forme de son épi), *Lance du Christ, Luciole, Herbe sans couture, Herbe aux cent miracles* (ce dernier nom dit assez l'estime qu'en font les campagnards; ils l'emploient dans les contusions). — Dans les lieux humides et les prés tourbeux.

400. Osmonde royale. Osmunda regalis L. — Vulg. *Fougère fleurie, Fougère royale, Fougère aquatique.* — Dans les fossés et les bois humides. Très rare en Savoie.

401. Polypode commun. Polypodium vulgare L. — Syn. **Polypode**; vulg. *Polypode du chêne, Fougère douce, Réglisse des bois, Réglisse des rochers, Arglisse sauvage, Fougerole.* = *Argalisse* (très répandu) (ses racines ont un goût sucré analogue à celui de la *Réglisse*); *Fuzdëtă* [petite Fougère] (Beaufort); *Rĕgalicĕ* (La Clusaz); *Corbëtă* (vallée de Chamonix). — Dans les bois sur les vieux troncs pourris, dans les fentes des rochers ombragés, dans les vieux murs.

402. Polystic fougère mâle. Polystichum filix-mas Roth. — Vulg. *Fougère mâle.* C'est la racine de cette Fougère qu'on emploie contre le tœnia; pharm. *Filix mas.* = *Stê* (vallée de Beaufort). — Dans les bois humides et sur les rochers ombragés.

403. Ptéride aigle-impérial. Pteris aquilina L. — Vulg. *Fougère commune, Fougère impériale, Grande Fougère, Fougère à l'Aigle, Aquiline* (le collet de sa fronde, coupé obliquement, présente la figure de l'*Aigle à deux têtes* de l'empire d'Autriche). — Dans les bois et les lieux stériles.

404. Scolopendre officinale. Scolopendrium officinale Sm. — Syn. **Scolopendre**; pharm. *Scolopendrium, Scolopendria, Phyllitis, Lingua cervina*; vulg. *Langue de cerf, Herbe à la rate, Scolopendre.* Quelques auteurs l'appelent *Doradille*, mais à tort. — Dans les bois et les rochers couverts.

405. Fragon piquant. Ruscus aculeatus L. — Vulg. *Houx frelon, Petit Houx, Buis piquant.* = *Bwi sarvâzde* (Crest-Voland) ; *Lourié sôvazde* (Beaufort). — Cultivé dans les bosquets.

406. Fraisier de table. Fragaria vesca L. — Syn. **Fraisier commun.** = *Frêsi, Frèsi* et *Frési* (répandus) ; *Freji* (Crest-Voland) ; *Fréli* (Gruffy). La fraise s'appelle : *Frè, Fré* (très répandus) ; *Frë* (Thônes) ; *Fri* (Ugines) ; *Friê* et *Frië* (Beaufort) ; *Frià* (Queige. Villard-sur-Doron) ; *Friô* (Albertville) ; *Frise* (Leschaux) ; *Frélă* et *Afrélă* (Faverges, Gruffy) ; *Frolïe* (Bessans) ; *Çhrélë* (Moûtiers). — Dans les bois, les haies, les buissons.

On distingue plusieurs espèces de Fraisiers. Les plus répandues dans nos jardins sont le *Fraisier des Alpes*, généralement appelé *Fraisier des quatre saisons* ou *Fraisier de tous les mois* parce qu'il donne des fruits jusqu'à l'entrée de l'hiver et le *Fraisier capron* dont les fruits sont très gros. Ce dernier est connu sous le nom vulgaire de *Capron* et de *Marté* au pl. *Marteaux* (Annecy, Thônes).

407. Frêne élevé. Fraxinus excelsior L. = *Frènŏ* (très répandu) ; *Fréne* (Beaufort, Crest-Voland) ; *Fréniŏ* (Montricher) ; *Frânïŏ* (Ste-Foy) ; *Frénŏ* (vallée de Chamonix). — Dans les bois, les ravins, les haies, les pâturages accidentés.

408. Fritillaire impériale. Fritillaria imperialis L. — Vulg. *Couronne impériale, Herbe aux sonnettes* (allusion à la forme de ses fleurs). — Fréquemment cultivée dans les jardins.

409. Fritillaire pintade. F. meleagris L. — Vulg. *Damier, Méléagre, Gogane, Coccigrole, Œuf de vanneau.* — Dans les prairies humides. Fréquemment cultivée dans les jardins.

Froment ou **Blé. Triticum** L. = Ce genre renferme plusieurs espèces et variétés connues sous les noms patois suivants : *Fromen* (répandu) ; *Fromên* et *Fromê* (Annecy) ; *Fromê* (Leschaux, Rumilly, Chambéry) ; *Fromên* (Thônes, Aime) ; *Fremin* (Le Biot et les environs) ; *Blâ* (très répandu) ; *Bla* (répandu) ; *Blô* et *Bliô* (Chablais en général) ; *Bliâ* (Gruffy, Albens, Rumilly) ; *Blăŏ* (Montagny en Tarentaise).

Anciennement on ne cultivait guère en Savoie que trois sortes de blés : le *rouge ordinaire* ou *motet*, le *barbu* et le *grossant.* On les connaît sous le nom générique de *blés du pays.*

Aujourd'hui on cultive des blés de toute provenance.

Le tableau suivant fera connaître les principaux froments cultivés en Savoie :

1. Froment dont le grain se sépare de la balle dans le battage. 2
— Froment dont le grain conserve sa balle dans le battage 7
2. Grains tendres cédant sous la dent 3
— Grains durs cassant sous la dent ; balles, grains et épis très allongés.
410. Froment de Pologne. Triticum polonicum L. — Vulg. *Blé de Russie, Blé polonielle.* — Peu répandu en Savoie.
3. Paille creuse jusqu'au sommet. 4
— Paille pleine de moëlle vers le sommet. **Blés poulards** 6
4. Epis sans barbes ou à barbes très courtes. 5
— Epis barbus. Froments connus sous le nom de **Seissettes.** Les **Seissettes** les plus répandues sont : **411** le **Froment barbu d'hiver** et **412** le **Froment barbu de printemps** ou **trémois.**
5. Froments d'automne, c'est-à-dire qui doivent être semés de septembre à décembre. Ces froments sont connus sous le nom de **Touselles**

Les principales **Tousselles** sont : 1° **413** le **Froment d'hiver commun**; vulg. *Blé commun, Blé d'hiver, Blé franc, Blé motin, Blâ, Bla, Blô motë.* C'est le plus commun de tous nos froments. — 2° **414** le **Froment bleu** (qu'on peut aussi semer au printemps).

— Froment de printemps, c'est-à-dire qui doit être semé en mars. **415 Froment d'été commun.** — Vulg. *Blé blanc, Blé marset, Blé trémois, Blâ, Bla, Blô, Bliâ trêmê,* il mûrit en *trois mois* (d'où son nom), si l'on ne compte ni le mois où il est semé ni celui où il est récolté. = *Blian* (Ballaison) ; *Prinmavô* (vallée du Biot). Il y a donc deux sortes de *Blé trémois*, l'un *barbu*, l'autre *sans barbe.* Toutes les **Touselles** et toutes les **Seissettes** sont des variétés du **Froment commun, Triticum vulgare** L.

6. Epis simples. **416 Froment renflé. T. turgidum** L. — Vulg. *Gros blé, Blé barbu, Blé grossant, Poulard carré, Pétanielle, Nonnette.* = *Grou blâ, Grou bla, Grou bliâ, Nonnètă* (Crest-Voland) ; *Non'tà* (Albens). — Cette espèce est fréquemment cultivée dans nos deux départements où elle sert à faire des gruaux. Il en existe une variété sans barbes.

— Epis rameux à la base. **417 Froment renflé,** var. **ramifié. T. turgidum** L., var. **compositum.** — Vulg. *Blé miracle, Blé monstre, Blé d'abondance.* — Peu cultivé.

7. Epis comprimés, à grains très rapprochés, sur deux rangs. **418 Froment locular. T. monococcum** L. — Vulg. *Petit Epeautre, Epeautre, Engrain, Blé riz.* = *Epôtră* (répandu) ; *Epiôtră* (Crest-Voland) ; *Ipiôtre* (Trévignin) ; *Epiôtë* (Thônes). — Fréquemment cultivé dans les mauvais terrains de la montagne où l'on ne pourrait cultiver ni seigle ni avoine. Il sert à faire des gruaux.

— Epis très allongés, à grains espacés. **419 Froment épeautre. T. spelta** L. — Vulg. *Grand Epeautre.* — Peu cultivé en Savoie.

On sème quelquefois, en mélange, diverses céréales : un mélange de blé blanc et d'orge s'appelle † *Bataille* ; de froment et de seigle, *Méteil, Mécliŏ,* (Massongy, Thônes, Trévignin) ; *Messé* (Ballaison) ; *Mornâ* (Leschaux, Albertville, Le Châtelard) ; *Froménteusă* (Montricher) ; *Glandon* (çà et là) : de froment, de seigle et d'avoine, *Cavalin* (répandu) ; d'orge, d'avoine et de vesces, *Cavalin* (Gruffy) ; de blé, de seigle et de vesces (pesettes), *Pësatu* (répandu).

420. Fumeterre officinale. Fumaria officinalis L. — Syn. **Fumeterre** ; vulg. *Fumée de terre* (ou plutôt qui sert à fumer la terre), *Fiel de terre* (de son amertume), *Fine terre, Pisse-sang, Herbe à la jaunisse, Lait battu* (elle caille le lait). = *Èrbă rojhë* (Sevrier). — Dans les vignes, les cultures.

421. Fusain d'Europe. Evonymus europœus L. — Syn. **Fusain** ; vulg. *Bonnet de prêtre, Bonnet carré* (allusion à la forme de son fruit). = *Bwë cârâ* (ses jeunes rameaux sont quadrangulaires) (répandu) ; *Bwé carô* (Ballaison) ; *Bonë d'encwerâ* [bonnet de curé] (Scientrier) ; *Bois gentil* (Etrembière, Veyrier, Archamp).

Les fruits capsulaires du Fusain sont recouverts d'une enveloppe légèrement charnue. Lorsque ces fruits ont été amollis par la gelée, ils sont très recherchés par trois espèces de mésanges ; savoir : la *grosse Mésange (Parus major)* vulg. *Mésangère, Charbonnière, Lârdêră, Sarrayon* ou *Sarrayé* [serrurier] (l'un de ses chants imite le grincement d'une scie qu'on aiguise), la *Mésange bleue (Parus cœruleus)* et la *Mésange petite Charbon-*

nière (Parus minor ou *àter, ptioută Lârdêră).* On pourrait donc, pour cette raison, appeler le Fusain, *Bois de mésange, Bwë de lârdêră.*

Les fruits de cet arbrisseau, désséchés et réduits en poudre, débarassent les enfants de la vermine ; on les fait aussi bouillir dans du vinaigre que l'on emploie contre la gale des animaux.



422. Gaillet blanc. Galium album Lam. — Vulg. *Caille-lait blanc.* — Dans les bois et les haies.

423. Gaillet caille-lait. G. verum L. — Vulg. *Caille-lait jaune* (c'est le vrai *Caille-lait,* celui qui possède le mieux la propriété qu'indique son nom), *Fleur de la Saint-Jean, Petit Muguet.* = *Calïë* (Beaufort, Les Clefs) ; *Calïë-lé* (Aime, Crest-Voland) ; *Gliëton jhônô* (Thônes, Gruffy). — Très commun au bord des chemins, des bois et des champs.

424. Gaillet croisette. G. cruciata Scop. — Vulg. *Croisette* (ses feuilles sont disposées en croix le long de la tige). — Dans les haies, les bois et les prés.

425. Gaillet accrochant. G. aparine L. — Vulg. *Gratteron, Asprêle, Crippe, Capel à teigneux.* = *Gliëton* (répandu) ; *Glëton* (Aime) ; *Gliëtoum* (Sainte-Foy); *Agliëton* (Annecy et les environs) ; *Liëton* (Moûtiers) ; *Dlëton* (Bellevaux, Lullin, Abondance) ; *Lioton* (répandu) ; *Rièble* (répandu) ; *Rioton* (vallée de Chamonix). Le nom de *Gliëton* s'applique aussi, dans beaucoup de localités, à la *Bardane.* Ces deux plantes ont cela de commun qu'elles s'accrochent aux habits, aux cheveux, la Bardane, par ses têtes seules, le Gratteron, par toutes ses parties. — Dans les haies et les buissons.

426. Gainier siliquastre. Cercis siliquastrum L. — Syn. **Gainier** ; vulg. *Arbre de Judée.* — Cultivé dans les bosquets.

427. Galanthine perce-neige. Galanthus nivalis L. — Vulg. *Galantine, Nivéole, Perce-neige, Clochette d'hiver.* — Dans les prés et les bois des basses montagnes. Cultivé dans les parterres.

428. Galéga officinal. Galega officinalis L. — Vulg. *Galéga, Lavanèse, Faux indigo, Rue de chèvre.* — Cultivé dans les jardins et les bosquets.

429. Galéobdolon à fleurs jaunes. Galeobdolon luteum Huds. — Vulg. *Ortie jaune, Lamier jaune.* = *Orti mor* [ortie morte] (vallée de Boëge). — Dans les lieux ombragés et humides.

430. Galéope tétrahit. Galeopsis tetrahit L. — Vulg. *Ortie chanvre, Chanvre bâtard, Chanvre sauvage, Ortie royale, Chèvenelle.* = *Çhénêve* (Chambéry) ; *Çhenavală* (vallée de Chamonix) ; *Sténavëlë* (vallée de Beaufort). — Dans les lieux couverts et frais.

Géastre. v. **Champignons.**

431. Genêt des teinturiers. Genista tinctoria L. — Vulg. *Génestrelle, Génestrolle, Herbe à jaunir, Spargelle.* — Dans les bois peu couverts.

432. Genêt à tige ailée. G. sagittalis L. — Syn. **Genêt flèche, Genêt sagitté, Genêt herbacé** ; vulg. *Lacet, Eparjolle.* = *Dlë* (vallée de Boëge, Mont-Saxonnex, Brizon) ; *Dinchë* (Taninges) ; *Danfière* (Habère-Poche) ; *Enlïélă* (Gruffy) ; *Epardë* (Les Clefs) ; *Eparsală* (La Clusaz). — Dans les bois, les bruyères et les pâturages des mauvais terrains.

433. Genévrier commun. Juniperus communis L. — Syn. **Genévrier** ; vulg. *Genièvre* (ce nom sert surtout à désigner l'eau-de-vie que l'on prépare, dans les pays du Nord, avec les baies du genévrier et le seigle). = *Jhénêvrŏ* et *Jhënêvrô* (très répandus) ; *Jhënèvre* (vallée du Biot) ; *Jhenêvri* (Lullin); *Jhnêvrŏ* (répandu) ; *Jhnévrŏ* (Trévignin); *Jhnàivre* (St-Paul); *Jhénèvre* (Mieussy); *Jhënevri* (vallée de Chamonix); *Jhnëvri* (La Clusaz); *Jhénêvrŏ* (canton de Saint-Julien); *Jhenéivrŏ* (Albens, Montricher) ; *Zdenévrié* (Beaufort, Crest-Voland); *Zenàvre* (Albertville). Les baies portent généralement les mêmes noms. Elles nourrissent un grand nombre d'oiseaux de montagne, notamment le *Merle à plastron (Turdus torquatus)*, vulgairement nommé *Grive genevrière* ou *Grive des genièvres. Merle des montagne*, *Merle de Savoie.* Ce bel oiseau est très commun en Maurienne. Sa chair est estimée à l'égal de celle de la grive, à cause de son goût prononcé de baies de Genévrier. La *Grive chanteuse (Turdus musicus)* est également friande de ces baies. Cet oiseau vit dans nos grands bois où il se fait remarquer par son chant aussi varié que sonore. Sa chair est très recherchée en automne quand elle se ressent du goût du Genévrier.

Les fruits du Genévrier sont fréquemment employés dans la médecine populaire. A l'extérieur, on s'en sert en lotions, en fomentations et en bains de vapeurs pour combattre les rhumatismes articulaires ; à l'intérieur, on les donne en infusion, contre l'hydropisie. Dans maintes localités de la Savoie, on les torréfie légèrement, on les moud et l'on ajoute une bonne pincée de cette poudre au café du matin. Rien de mieux, paraît-il, pour donner du ton à l'estomac et exciter l'appétit. — Dans les bois peu garnis des basses montagnes.

434. Genévrier sabine. J. sabina L. — Vulg. *Sabine* ; pharm. *Sabina.* — Dans les bois peu couverts et bien exposés des montagnes subalpines.

435. Gentiane d'Allemagne. Gentiana germanica Will. — Vulg. *Gentianelle.* — Lisières des bois, pâturages des montagnes.

436. Gentiane croisette. G. cruciata L. — Vulg. *Croisette.* — Sur les coteaux secs et les pelouses des bois.

437. Gentiane jaune. G. lutea L. — Syn. **Gentiane** ; pharm. *Gentianæ majoris radix* ; vulg. *Grande Gentiane, Gentiane, Quinquina du pauvre.* = *Genciană* (environs de Chambéry) ; *Ganfannă* (Les Clefs) ; *Jhonfannă* (Montmin) ; *Danfannă* (Saint-Paul) ; *Dansannă* (Aime) ; *Dansană* (Beaufort) ; *Dofânnă* (vallée du Biot) ; *Lênfiannă* (Thônes) ; *Lanfiannă* (répandu) ; *Lenfionă* (Annecy) ; *Lenfannă* (Leschaux) ; *Lèfiannă* (Villy-le-Bouveret) ; *Lonfannă* (Montmin) ; *Enfiannă* (répandu) *Enfiană* et *Enfiannă* (Taninges) ; *Enfionnă* (Gruffy) ; *Anfiannă* (La Clusaz, Villy-le-Bouveret, Neydens, Beaumont) ; *Clioqë jône* (Chamonix) ; *Jhanfanna* (vallée de Chamonix, où ce nom s'applique à toutes les espèces de gentianes). (Bouchard).

Il est peu de plantes médicinales aussi connues et appréciées en Savoie que la *Grande Gentiane.* C'est sa racine que l'on emploie. Fermentée et distillée, elle donne une eau-de-vie amère, souveraine contre les indigestions et les pesanteurs d'estomac ; coupée par petites tranches et séchée, elle s'emploie en tisane pour combattre les fièvres intermittentes. Le plus

souvent on la fait macérer dans de l'eau-de-vie ou de l'esprit-de-vin. Cet extrait est un de nos meilleurs stomachiques. — Dans les bois peu garnis et les pâturages de la région subalpine.

438. Gentiane pourprée. G. purpurea L. = Cette espèce est répandue dans la Haute-Savoie où elle est plus estimée que la *Grande Gentiane*. Nos montagnards l'appellent, suivant les localités, *Lanfiannă*, *Danfannă*, *Enfiannă rojhe* ou *ro;de* [gentiane rouge]. — Pâturages des hautes montagnes.

439. Gentiane pneumonanthe. G. pneumonanthe L. — Vulg. *Pulmonaire des marais*. — Dans les prés marécageux.

440. Gentiane printanière. G. verna L. — Vulg. *Gentiane céleste* (allusion à la couleur de ses fleurs qui sont d'un bleu ravissant), *Bouquet de Notre-Dame*. = *Monchu* [monsieur] (Montmin). — Dans les prés et les bois des montagnes.

441. Gentiane de Clusius. G. clusii Per. et Song.

442. Gentiane de Koch. G. Kochiana Per. et Song. — Ces deux espèces de Gentianes se ressemblent beaucoup. Aussi, les a-t-on longtemps confondues et désignées sous le nom de **Gentiane à courte tige, Gentiana acaulis** L. Le public continue de les confondre et les désigne sous les noms de *Gentiane à grandes fleurs*, *Gentianette* et de *Clochette des Alpes*. = *Clioqë* (vallée de Chamonix) ; *Canpannă* et *Canpanë bluë dĕ montanïë* [clochette bleue des montagnes] (Beaufort). — Dans les prairies des hautes montagnes.

M. le Dr Chabert nous apprend que, dans les Alpes de Beaufort, on fait cuire le rhizôme (racine) de cette dernière plante dans du lait que l'on donne aux enfants contre les vers [1].

443. Géranium colombin. Geranium columbinum L. — Vulg. *Pied de colombe*. — Dans les champs et les haies.

444. Géranium herbe à Robert. G. robertianum L. — Vulg. *Géranium robertin*, *Herbe à Robert*, *Herbe à l'esquinancie*, *Bec de grue*, *Bec de cigogne*. = *Èparge* (Albertville, Beaufort); *Èrb'à Robêr* (répandu) ; *Èrb'à Robé* (vallée de Boëge) ; *Erbă à Robê* (Annecy et les environs) ; *Erbă rojhë* (Les Clefs) ; *Èrbă rojhë* (Trévignin) ; *Tludă* (Bellevaux, Lullin); *Erbă à violë* (le *violë* est une sorte d'ecchymose) (Montriond) Aurait la propriété de dissoudre le sang coagulé dans le corps. — Dans tous les lieux frais.

445. Géranium sanguin. G. sanguineum L. — Vulg. *Sanguinaire*. — Dans les rocailles, sur les pelouses sèches.

446. Germandrée des bois. Teucrium scorodonia L. — Vulg. *Germandrée sauvage*, *Sauge des bois* ; pharm. *Scorodonia*, *Salvia agrestis*. — Dans les clairières et sur les lisières des bois.

447. Germandrée botryde. T. botrys L. — Vulg. *Germandrée femelle*. — Dans les champs pierreux.

448. Germandrée petit chêne. T. chamœdrys L. — Syn. **Germandrée, Germandrée officinale** ; pharm. *Chamœdrys* ; vulg. *Petit Chêne*, *Chênette*, *Sauge amère*, *Chasse fièvre*. = *Jharmandiă* (très répandu) ; *Jhêrmandiă* (Chablais) ; *Jhermandia* (vallée de Chamonix) ; *Jhêrmandră*

1. *De l'Emploi populaire des Plantes sauvages en Savoie*, p. 53. Cet ouvrage, publié dès 1897, contient environ 100 noms patois de nos plantes et place M. le Dr Chabert à la tête des vulgarisateurs de la botanique en Savoie. Les noms cités dans ce travail ne sont pas tous écrits avec l'orthographe de Constantin. Ainsi, par exemple, *Campanet bluet des montagnes* est le nom de notre *Gentianette*. M. le Dr Chabert reconnait que l'orthographe de Constantin est la meilleure, mais il en signale un défaut, celui d'exiger des caractères typographiques particuliers. (*Loco cit.*, p. 9.)

(Trévignin) ; *Jharmandri* (Balme-de-Sillingy) ; *Amandri* (Gruffy) ; *Almandri* (Les Clefs, Vieugy) ; *Alamandri* (Maurienne) ; *Èrbă de San Dian* (Mieussy). La *Germandrée* est très estimée en Savoie. On y vante son emploi contre la langueur de l'estomac, contre la fièvre et surtout contre les vieux rhumes. — Dans les buissons, aux bords des chemins et sur les collines arides.

449. Germandrée scordium. T. scordium L. — Vulg. *Scordium, Germandrée aquatique* ; pharm. *Scordium*. — Dans les prés marécageux et les fossés.

450. Gesse chiche. Lathyrus cicera L. — Vulg. *Jarousse, Jarosse, Jarrat, Petite Gesse*. — Dans les blés et les vignes.

451. Gesse cultivée. L. sativus L. — Vulg. *Gesse commune, Gesse blanche, Gesse à larges gousses, Lentille d'Espagne, Pois carré, Pois breton, Pois de brebis* (est un bon fourrage pour les moutons). — Cultivée pour sa graine et pour fourrage.

452. Gesse à larges feuilles. L. latifolius L. — Vulg. *Grande Gesse, Gesse perpétuelle, Pois de Chine, Pois vivace, Pois à bouquets*. — Dans les broussailles et les vignes. Cultivée pour ses belles grappes de fleurs.

453. Gesse sans feuilles. L. aphaca L. — Vulg. *Pois de serpent* (ses graines sont narcotiques lorsqu'elles sont mûres). = *Diwâssĕ* (Annemasse). — Dans les moissons.

454. Gesse de Nissole. L. Nissolia L. — Vulg. *Gesse sans vrilles*. — Dans les moissons et les clairières des bois.

455. Gesse odorante. L. odoratus L. — Vulg. *Pois de senteur, Pois musqué, Pois fleur*. — Cultivée comme plante d'ornement.

456. Gesse sauvage. L. sylvestris L. — Vulg. *Gesse des bois*. — Dans les bois, les buissons.

457. Gesse à racine tubéreuse. L. tuberosus L. — Vulg. *Annette, Macuson, Gland de terre*. — Dans les moissons, les champs, les haies.

458. Giroflée annuelle. Cheiranthus annuus L. — Vulg. *Giroflée d'été, Giroflée quarantaine, Quarantain, Quarantaine, Millionnaire, Violier d'été*. — Cultivée.

459. Giroflée blanchâtre ou **d'hiver. C. incanus** L. — Vulg. *Giroflée des jardins, Giroflée en arbre, Tronc de chou, Violier*. — Cultivée.

460. Giroflée jaune. C. cheiri L. — Syn. **Chéiranthe violier** ; pharm. *Cheiri* ; vulg. *Giroflée des murailles, Violier des murailles, Violier jaune, Carafée, Jalousie, Savoyarde, Muret* (se plaît dans les vieux murs), *Suissard, Ramoneur, Violier, Violine*. = *Violi* (Annecy, Thônes) ; † *Vieulier* (mêmes localités). — Vient dans les fentes des rochers et sur les vieux murs.

461. Glaïeul commun. Gladiolus communis L. — Vulg. *Petite Flambe, Lys de la Saint-Jean, Victoriale ronde*. — Cultivé dans tous les jardins d'agrément.

462. Gléchome lierre terrestre. Glechoma hederacea L. — Vulg. *Glécome hédéracé, Glécome lierre, Lierre terrestre, Terrette, Couronne de terre, Rondette, Rondelette, Lierret, Courroie de Saint-Jean, Herbe de Saint-Jean, Drienne* ; pharm. *Hederæ terrestris herba*. = *Litêréstre* (vallée de Beaufort) ; *Lire têreste* (canton de St-Julien) ; *Larseră* (Ballaison) ; *Lorzéră* (Messery, Nernier) ; *Trannëlă* (vallée de Boëge). — Dans les lieux frais, le long des murs et des haies.

463. Globulaire commune. Globularia vulgaris L. — Vulg. *Mar-*

guerite bleue, *Pâquerette bleue*, *Bouton bleu*, *Boulette*, *Boulotte*. — Sur les coteaux arides.

464. Glycérie flottante. Glyceria fluitans Rob. Br. — Vulg. *Chiendent aquatique*, *Brouille*, *Brouille des marais*, *Herbe à la manne*, *Manne de Prusse*, *Manne de Pologne* (ses petites graines, cuites dans du lait, servent d'aliment dans quelques provinces d'Allemagne). — Plante très commune dans les mares et les fossés pleins d'eau.

465. Gnaphale dioïque. Gnaphalium dioicum L. — Syn. **Antennaire dioïque** ; pharm. *Hispidula* ; vulg. *Pied de chat*, *Herbe blanche*, *Ail de chien*, *Immortelle dioïque*. = *Pată dĕ çhă* (répandu) ; *Pată dë çhă* (vallée de Chamonix) ; *Pată dë çhë* (La Clusaz) ; *Patĕ de çhë* (Les Clefs) ; *Patĕ d'çhat* (Montricher) ; *Pată de stà* (Crest-Voland). — Dans les mauvais pâturages des montagnes.

466. Gouet commun. Arum vulgare Lam. — Syn. **Gouet, Arum** ; pharm. *Arum* ; vulg. *Pied de veau*, *Vaquette*, *Langue de bœuf*, *Herbe dragonne*, *Racine amidonnière*, *Herbe à pain* (sa racine contient une fécule blanche très nourrissante ; malheureusement il est difficile de la débarrasser complètement du poison qu'elle contient), *Monsieur*, *Religieuse*, *Fuseau*, *Cornet* (allusion à la forme de ses fleurs), *Pilon*, *Chevalet*, *Giron*, *Picotin*, *Herbe aux serpents*. = *Pi de vé* [pied de veau] (répandu) ; *Vaçhe* (répandu) ; *Batiolë* (Les Clefs). — Dans les haies et les bois. Plante vénéneuse.

467. Grassette commune. Pinguicula vulgaris L. — Syn. **Grassette**; pharm. *Pinguicula* ; vulg. *Herbe grasse*, *Herbe huileuse*, *Langue d'oie*. = *Èrbă grassă* (Mieussy) ; *Taliétă* (de *talia* (bas latin) qui signifie taille, coupure, ses feuilles servent à panser les coupures) (Beaufort). — Dans les pâturages marécageux des montagnes.

468. Gratiole officinale. Gratiola officinalis L. — Syn. **Gratiole** ; pharm. *Gratiola*, *Gratia Dei* ; vulg. *Grâce de Dieu*, *Grâce à Dieu* (à raison des vertus extraordinaires qu'on lui attribuait), *Herbe au pauvre homme*, *Herbe à la fièvre*, *Séné des prés*, *Petite Digitale*. — Dans les prés marécageux.

469. Grémil bleu et pourpre. Lithospermum purpureo-cœruleum L. — Vulg. *Grémil violet*. — Dans les terrains vagues et dans les bois peu couverts.

470. Grémil officinal. L. officinale L. — Pharm. *Lithospermum*, *Milium solis* ; vulg. *Millet d'amour*, *Millet perlé*, *Perlière*, *Herbe aux perles* (ses graines ressemblent à de petites perles luisantes et nacrées), *Blé d'amour*. = *Gravală* et *Çhenavală* (Les Clefs) ; *Mdiă blïă* [mange blé] (Gruffy) (cette plante se couvre fréquemment, sous forme de poussière blanchâtre, de champignons parasites microscopiques qu'elle communique aux blés qui croissent dans son voisinage) ; *Orvò* (Chablais). — Bords des bois et des chemins.

471. Groseillier des Alpes. Ribes alpinum L. = *Pomi rinni* (Lullin, Bellevaux) ; *Tamarin* et ┼ *Tramarin* (dans les montagnes). — Dans les bois des montagnes.

472. Groseillier épineux. R. uva-crispa L. — Vulg. *Groseillier des haies*, *Gadellier*, *Groseillier à maquereaux* (l'emploi que l'on fait de ses fruits verts pour assaisonner le maquereau, lui a valu ce nom). = *Grezali*, *Grozĕlïi* et *Grozlïi* (répandus) ; *Grosëlïi* (canton de St-Julien) ; *Langrëzolê* (Saint-Paul). Le fruit s'appelle : *Grezală* (répandu) ; *Grozlïë* (Annecy,

Thônes) ; *Gorʒală* (Albens) ; *Langrëʒole* (Saint-Paul) ; † *Balon* (Annecy et les environs). — Dans les haies. Cultivé dans les jardins.

473. Groseillier noir. R. Nigrum L. — Vulg. *Cassis, Cassier.* = *Càssis* (très répandu) ; *Càssi* (répandu) ; *Cassi* (Ugines) ; *Tranmarin* (Leschaux) ; *Gremarin nê* (Balme-de-Sillingy). — Cultivé dans les jardins.

Groseillier des rochers. R. petrœum Jacq. = † *Tramarin* et *Tamarin* (répandus dans les montagnes). — Dans les bois des hautes montagnes.

474. Groseillier rouge ou **commun. R. rubrum** L. — Vulg. *Groseillier à grappes, Raisin de mars, Castillier, Ribette* (du latin *Ribes*). = † *Tramarin* (répandu) ; *Tamarin* (répandu) ; *Gramarin* (Trévignin) ; *Gromarin* (Rumilly) ; *Gremarin* (Ugines) ; *Granmaran* (Neydens) ; *Resin camarin* (vallée de Boëge) ; tous ces noms désignent également l'arbuste et son fruit ; *Groʒèlïi* (Leschaux) ; *Groʒlïi* (Thônes) ; *Resin de mâ* (Juvigny) ; † *Ruisin marin* (Montricher). — Cultivé dans les jardins.

475. Gui à fruits blancs. Viscum album L. — Vulg. *Gui des druides, Pomme hémorroïdale, Verquet.* = † *Gillon* (répandu) ; *Jhilïon* (répandu) ; *Zdelïon* (Crest-Voland) ; † *Villion* (très répandu) ; *Vèlïon* (Albens) ; *Lavilion* (canton de St-Julien) ; *Vi* (vallée du Giffre) (du latin *viscum*) ; *Bru* (Montricher) ; *Lovrègi* (Douvaine, Ballaison). Tout le monde sait que la Grosse Grive, *Turdus major*, vulg. *Grive draine*, se nourrit des baies de cette plante. Aussi la plupart des noms vulgaires donnés à cette Grive rappellent-ils cette particularité. C'est ainsi qu'on lui a donné les noms de *Verquette*, de † *Gillonière* et de † *Villiettaʒ*. — Plante parasite sur différents arbres, principalement sur le Poirier et le Pommier.

476. Guimauve officinale. Althea officinalis L. — Syn. **Guimavue, Althea** ; vulg. *Mauve blanche* ; pharm. *Althœa, Hibiscus, Bismalva, Malvaviscus.* — *Guimôvă* (Thônes, Chamonix) ; *Môvă* (Crest-Voland) ; *Mâvrë* (Leschaux, Albens). — Cultivée dans les jardins.

477. Guimauve rose. A. rosea L. — Syn. **Alcée rose, Mauve rose, Guimauve passe-rose** ; vulg. *Rose trémière, Passe rose, Rose de Damas, Rose d'outre-mer, Rose de mer, Rose à bâton, Bâton de Jacob, Bâton de Saint-Jacques, Bourdon de St-Jacques, Herbe de St-Siméon.* = *Passărousă* (répandu) ; *Passareusă* (Gruffy) ; *Passerôsă* (vallée de Boëge) ; *Pasrôsë* (Trévignin). Superbe plante, originaire de Syrie, d'où son nom de *Rose d'outre-mer.* — Cultivée dans les parterres et sur les pelouses.

478. Gynérium argenté. Gynerium argenteum Nies. — Vulg. *Roseau des Pampas, Herbe géante des Pampas, Herbe à plumets, Roseau à plumes.* — Cultivé sur les pelouses, dans les parcs et les bosquets.

479. Gypsophile saxifrage. Gypsophila saxifraga L. — Vulg. *Percepierre* (allusion à son habitat). — Dans les lieux pierreux et arides.



480. Haricot commun. Phaseolus vulgaris L. — Syn. **Haricot à rames.** = † *Fajule* (répandu) ; *Fajûlă* (vallée de Boëge) ; *Fajoulă* (répandu) ; *Fajou* (Annecy, Thônes, Gruffy, Albens) ; *Fajhòlă* et *Faseul* (Mon-

tricher) ; *Fasoulă* (Beaufort) ; *Pè fajou* (Trévignin) ; *Favioulà* (Évian) ; *Faviùle* (canton de Saint-Julien) ; *Faviùlă* (Ballaison, Douvaine) ; *Féjour* (Bessans) ; *Fasou* (Aime). — Cultivé dans tous les jardins potagers.

Haricot multiflore. P. multiflorus Willd. — Vulg. *Faséole, Haricot d'Espagne, Haricot à bouquets, Haricot à fleurs rouges, Haricot écarlate.* — Haricot très ornemental cultivé en berceaux, en tonnelles, en treillage.

481. Haricot nain. P. nanus L. = *Fajolon* (très répandu) ; *Fajou* (répandu) ; *Fajoulă* (Leschaux) ; *Fasolin* (Aime) ; *Fasoulă* (Beaufort) ; *Faviùle* et *Faviolon* (canton de St-Julien) ; *Aricô* (Trévignin) ; *Nênă* (Albertville).

Il règne une certaine confusion dans les noms patois des Haricots. Assez souvent il arrive qu'un nom donné dans une localité au *Haricot nain* s'applique dans une autre au *Haricot à rames* et vice-versa.

Les Haricots nains, dans la grande culture, se sèment seuls ; dans la petite culture, on les sème souvent au milieu d'autres plantes sarclées, dans l'espace resté vide entre ces plantes.

Le *Haricot à rames* et le *Haricot nain* ont formé des variétés à l'infini. Parmi celles qui sont les plus estimées on compte le *Haricot de Soissons,* dont la gousse fort longue renferme de grosses graines aplaties et d'un blanc pur ; le *Haricot blanc* sans parchemin dont on mange les gousses jusque vers leur maturité ; le *Haricot flageolet,* etc.

La *gousse* ou la *cosse* porte le nom de *cweté* dans les vallées de l'Arve et de la Menoge et de *cté* dans les environs d'Annecy.

Les Haricots sont très nourrissants. Ils offrent un aliment sain que tout le monde aime. On les prépare à la sauce blanche, au jus, au jambon, au gratin, en salade et de maintes autres manières. Ils sont plus difficiles à digérer que la Pomme de terre, mais ils nourrissent beaucoup mieux. On peut en dire autant des Pois, des Lentilles et des Fèves. Nos aïeux ne connaissaient guère d'autres légumes que les fruits de ces quatre Papilionacées. Aussi jouissaient-ils d'une santé et d'une vigueur de constitution inconnues de nos jours.

482. Hélianthe annuel. Helianthus annuus L. — Vulg. *Soleil, Fleur du soleil, Hélianthe grand soleil, Soleil du Pérou, Tournesol.* = *Fèleû* et *Sèleû* (répandus) ; *Solwê* (répandu) ; *Solöè* (Annecy, Thônes, Albens, Ugines) ; *Sèlwê* (Leschaux) ; *Virasèlol* (St-Jean-de-Maurienne) ; *Parafèlwê* (Saint-Germain sur Talloires). — Cultivé dans les jardins.

483. Hélianthe tubéreux. H. tuberosus L. — Vulg. *Topinambour, Soleil vivace, Poire de terre, Artichaut de terre* (à cause de la saveur de ses tubercules). = *Topinanbô* (canton de St-Julien). — Cultivé pour la nourriture du bétail.

484. Hélianthème commun. Helianthemum vulgare Gœrtn. — Vulg. *Herbe d'or, Fleur du soleil.* — Dans les pâturages secs, à la lisière des bois.

485. Héliotrope d'Europe. Heliotropium europœum L. — Vulg. *Tournesol des champs, Girasol des champs, Herbe aux verrues* ; pharm. *Heliotropium, Verrucaria.* — Dans les vignes.

486. Hellébore fétide[1]**. Helleborus fœtidus** L. — Vulg. *Pied de griffon, Patte d'ours, Pas de loup, Pisse chien, Herbe aux bœufs, Herbe de cru, Herbe au fi* (sert à guérir le *fi* ou *fil,* affection cutanée qui survient aux bœufs), *Parménie, Pommelée, Marfourée.* = *Colïĕ* (répandu) ; *Colïĕ*

1. L'Académie écrit *Ellébore* ; tous les botanistes écrivent *Hellébore.*

et *Colïon de leû* (répandus) ; *Colïon de low* (La Clusaz) ; *Colïë de leû* (bas Chablais) ; *Colïon d'lëu* (Annecy) ; *Colïë dë lòu* (Gruffy) ; *Colïë dë lá* (Leschaux) ; *Colïon dë bu* (Thônes) ; *Libòră* (Les Clefs) ; *Marsëïble* (Aime) ; *Făvă dĕ leû* (Messery). — Lieux pierreux mais frais.

487. Hellébore noir. H. niger L. — Vulg. *Rose de Noël, Rose d'hiver, Herbe de feu.* = *Boqë de çhalande* (répandu). — Cultivé dans les jardins pour la beauté de ses fleurs hyémales.

488. Hellébore vert. H. viridis L., var. **subalpinus** Nob. — Vulg. *Herbe à sétons, Pommelière.* — Dans les endroits frais et pierreux.

Helvelle. V. **Champignons.**

489. Hémérocalle jaune. Hemerocallis flava L. — Vulg. *Lis jaune, Lis asphodèle.* — Cultivée dans les parterres.

Herbe. — Le mot Herbe est devenu, dans le langage populaire, le nom commun d'un grand nombre de plantes. On trouvera ces noms à la Table II de cet ouvrage, avec renvois aux pages où se trouvent les noms scientifiques dont ils sont synonymes. On remarquera qu'un même nom s'applique souvent à plusieurs espèces très différentes.

490. Herniaire glabre. Herniaria glabra L. — Vulg. *Turquette glabre, Herbe du Turc, Herniole* ; pharm. *Herniaria, Herba turca.* — Dans les lieux pierreux.

491. Herniaire velue. H. hirsuta L. — Vulg. *Turquette.* — Dans les lieux sablonneux.

492. Hêtre des forêts. Fagus sylvatica L. — Vulg. *Fayard, Foyard, Fau, Fouteau.* = *Fayâ* (répandu) ; *Fayart* (Maurienne) ; *Faïâ* (canton de Saint-Julien) ; *Făŏ* (Abondance, Evian) ; *Faw* (La Forclaz, vallée de Chamonix) ; *Fâw* (Beaufort, Moûtiers) ; *Fà* (répandu) ; *Fœu* (vallée de Boëge) ; *Faou* (environs de Chambéry) ; *Feu* (Albens) ; *Fòŭ* (répandu) ; *Fê* (Trévignin) ; *Fou* (çà et là en Maurienne) ; *Fò* (Saint-Paul) ; *Fow* (La Clusaz). Dans les anciens titres on trouve beaucoup de noms de lieux provenant de *Fau, Feu, Fou* ; ils sont généralement suivis d'un *g* ou d'un *x* : le *Gros-Foug* près de Rumilly, les *Faux* sur Saint-Eustache, le *Feu courbe* près de Vacheresse. Tous ces noms dérivent évidemment du mot latin *Fagus*. Le fruit du hêtre, la *faîne*, se nomme en patois : *fannă* et *fennă* (répandus) ; *fènnă* (Thônes) ; *fénă* (Albens) ; *faïon* (Leschaux) ; *afă* (Albertville). — Dans les forêts des montagnes.

493. Hippocrépide en ombelle. Hippocrepis comosa L. — Vulg. *Fer-à-cheval* (sa gousse a la forme d'un fer à cheval). = D'après la croyance populaire, cette plante aurait la propriété de déferrer les mulets, mais non les chevaux ni les ânes ! M. Perrier de la Bâthie explique cette croyance en faisant remarquer que cette plante croît dans les lieux pierreux et accidentés. Or, dans ces endroits la seule bête de somme employée est le mulet. Les chocs continuels qu'éprouvent les fers de l'animal, les disloquent bien vite et finissent par les faire tomber. Les montagnards ont vu une cause dans ce qui n'est qu'une coïncidence. — Dans les lieux pierreux et sur les rochers de la région inférieure et subalpine.

494. Hortensia. Hydrangea hortensia Com. — Vulg. *Rose du Japon.* — Cultivé dans les bosquets.

495. Houblon grimpant. Humulus lupulus L. — Syn. **Houblon** ; Vulg. *Houblon à la bière, Vigne du Nord, Salsepareille nationale.* = *Oblon* (canton de Saint-Julien). — Aux bords des rivières, parmi les Saules et les Aunes.

496. Houlque laineuse. Holcus lanatus L. — Syn. **Houlque** ; vulg. *Blanchard velouté.* — Dans les prés, aux bords des chemins.

497. Houx commun. Ilex aquifolium L. — Syn. **Houx, Houx épineux, Grand Houx** ; pharm. *Aquifolium.* — Vulg. *Agrifon, Agrifoux, Agréfou, Agriou, Gréou, Garrus, Grifoul, Pardon, Grand Pardon, Epine du Christ, Bois franc.* = *Argliŏ* (très répandu) ; *Arglŏ* (Annemasse) ; *Angrélŏ* (Sainte-Foy) ; *Êgrèlŏ* (Rumilly, Albens) ; *Igrélŏ* (Trévignin) ; *Ârble* (Albertville, Beaufort) ; *Dârblŏ* (vallée de Boëge) ; *Câbrë* (Messery) ; *Pouqë* [piquants] (La Forclaz) ; *Jhuirĕ* (vallée de Chamonix). — Dans les bois.

Hydne. V. **Champignons.**

498. Hydrocotyle commune. Hydrocotyle vulgaris L. — Vulg. *Ecuelle d'eau, Gobelet d'eau.* — Dans les marais.



499. Ibéride en ombelle. Iberis umbellata L. — Syn. **Thlaspi lilas, Thlaspi violet, Thlaspi en ombelle** ; vulg. *Taraspic* et *Téraspic des jardiniers.* — Cultivée dans les jardins d'agrément.

500. Ibéride toujours verte. I. sempervirens L. — Syn. **Thlaspi toujours vert** ; vulg. *Téraspic* et *Taraspic vivace des jardiniers, Corbeille d'argent.* — Cultivée dans les parterres.

501. If commun. Taxus baccata L. = *Dă* (canton de Saint-Julien) ; *Dê* (très répandu) ; *Dé* (Annecy, Thônes) ; *Da* (Villy-le-Bouveret) ; *Lê* (vallée du Giffre) ; *Té* [1] (Nâves) ; *Dèdê* (La Giettaz) ; *Dëï* (Quintal) ; *Bwë d'â* (Queige) ; *Bwë d'i* (Gruffy) ; *Bwë d'in* (Leschaux) ; *Bwë d'aï* (Grand-Bornand). — Dans les bois des montagnes. Souvent cultivé dans les bosquets et les parcs.

502. Immortelle annuelle. Xeranthemum annuum L. — Vulg. *Œillet rose.* — Cultivée dans les parterres.

503. Immortelle à bractée. X. bracteatum Willd. — Syn. **Hélichryse à bractées** ; vulg. *Fleur de paille.* — Cultivée dans les parterres.

304. Immortelle à fleurs fermées. X. inapertum Willd. — Vulg. *Immortelle sauvage.* — Dans les lieux incultes et bien exposés au soleil, en Maurienne.

505. Impatiente n'y touchez pas. Impatiens noli tangere L.— Vulg. *Impatiente* (à la plus légère pression, ses capsules s'ouvrent et se crispent brusquement, projetant au loin les graines qu'elles renferment), *Merveille, Balsamine jaune, Balsamine des bois, Herbe de Sainte-Catherine.* — Dans les bois frais.

506. Inule aunée ou **aulnée. Inula helenium** L. — Syn. **Aunée officinale, Aunée commune, Aunée, Inule héléniaire** ; vulg. *Inule*

1. Ce nom que nous avons trouvé dans les notes de Constantin ne désignerait-il pas plutôt le *Pin à crochets* qui croît dans les rochers du Parmelan et que les habitants de Dingy appellent *Té* ?

campagne, *Inule campane*, *Hélénine*, *Œil de cheval*, *Lionne*, *Laser de Chiron*, *Aromate germanique*; pharm. *Inula*, *Helenium*, *Enula campana*. — Cultivée dans les bosquets et les jardins pharmaceutiques.

507. Inule conyse. I. conyza D. C. — Vulg. *Herbe aux mouches*. — Dans les lieux incultes.

508. Inule dyssentérique. I. dyssenterica Gærtn. — Syn. **Pulicaire dyssentérique**; vulg *Conyse moyenne*, *Inule tonique*, *Conyse des prés*, *Aunée des prés*, *Herbe de Saint-Roch*. — Dans les lieux humides.

509. Ipomée pourpre. Ipomœa purpurea Lam. — Syn. **Liseron pourpre**; vulg. *Volubilis*. — Cultivée dans les jardins.

510. Ipomée quamoclit. I. quamoclit L. — Vulg. *Quamoclit cardinal*. *Jasmin rouge de l'Inde*, *Fleur de cardinal*. — Cultivée dans les jardins.

511. Iris d'Allemagne. Iris germanica L. — Vulg. *Iris des jardins*. *Iris arme de France*, *Glaïeul bleu*, *Flambe*, *Grande Flambe*, *Flamme*, *Gonelle*; pharm. *Ireos nostratis radix*. = *Herbe à couteau* (bas Chablais); *Pêntĕcûtĕ* (Les Clefs, Montmin); *Pĕtcutĕ* (Trévignin) (fleurit vers la Pentecôte); *Coutannă* et *Coyannă* (Maurienne); *Cwêi* (Aime); *Lêngă bweû* (Beaufort). — Dans les lieux incultes, les murailles, les rochers.

512. Iris faux-acore. I. pseudo-acorus L. — Vulg. *Iris des marais*, *Iris jaune*, *Glaïeul des marais*, *Flambe d'eau*, *Flamme d'eau*, *Flamme bâtarde*; pharm. *Acori palustris radix*. — Aux bords des ruisseaux, des fossés, des étangs.

513. Iris nain. I. pumila. — Vulg. *Petite Flambe*, *Petite Flamme*. — Cultivé dans les jardins.

514. Ivraie enivrante. Lolium temulentum L. — Syn. **Ivraie**; vulg. *Zizanie*, *Herbe d'ivrogne* (le pain dans lequel entre de la farine de cette graminée cause des vertiges, des nausées, en un mot une espèce d'ivresse), *Herbe à couteau*. = *Lui* (répandu); *Lĭwi* (Albertville); *Louë* (Villy-le-Bouveret); *Lĭoèi* (Ballaison); *Lwë* (canton de Saint-Julien); *Zdui* (vallée de Beaufort); *Jhwê* (Gruffy); *Marjhal* (Montricher); *Marzdală* (Crest-Voland). — Dans les moissons.

515. Ivraie vivace. L. perenne L. — Vulg. *Ray-grass*, *Gazon anglais*, *Fausse Ivraie*, *Bonne-Herbe*. = *Niélă* et *Niolă* (répandus). Ces deux noms que nous trouvons dans les notes de A. Constantin ne désigneraient-ils pas plutôt la *Lampette nielle*, vulg. la *Nielle des blés*? Ce qui nous porte à le croire c'est que nous avons relevé le mot *Niolă* donné dans beaucoup de localités à la *Lampette nielle*. Tout au plus pourraient-ils désigner l'*Ivraie enivrante* qui infeste les moissons à l'égal de la *Nielle des blés*. Du reste, voici les noms des localités où Constantin a relevé ces dénominations. *Niolă* (Thônes, Albens, Massongy). *Niélă* (Leschaux, Saint-Jean-de-Maurienne, Trévignin). V. *Lampette nielle*.



516. Jacinthe d'Orient. Hyacinthus orientalis L. — Syn. **Jacinthe cultivée**. = *Jacintă* (très répandu). — Très répandue dans les jardins.

517. Jasione de montagne. Jasione montana L. — Vulg. *Herbe à Midi* (affectionne les terrains exposés au midi). — Dans les terrains sablonneux des basses montagnes.

518. Jasmin officinal. Jasminum officinale L. — Syn. **Jasmin commun** ; vulg. *Jasmin blanc*. — Fréquemment cultivé dans les jardins.

519. Jonc à fleurs agglomérées. Juncus conglomeratus L.

520. Jonc à fleurs éparses. J. effusus L. — Ces deux espèces de Joncs ne forment pour le public et même pour certains botanistes qu'une seule espèce, le **Jonc commun, J. communis** Mey. ; vulg. *Jong à mèche* (les gens de la campagne enlèvent la moelle de ce Jonc pour en faire des mèches de lampe ou de veilleuse). = *Bôçhe* (Contamine-sur-Arve) ; *Jhon* (Reignier, canton de St-Julien) ; *Jon* (Annecy, Thônes) ; *Dion* (très répandu) ; *Marê* (Beaufort) ; *Maré* (Crest-Voland). Tous ces noms patois s'appliquent également à l'espèce suivante.

521. Jonc glauque. J. glaucus Ehrh. — Vulg. *Jonc des jardiniers* (les jardiniers font un grand usage de ce Jonc, soit pour attacher les plantes à leurs tuteurs, soit pour palisser les arbres). = *Jhan* (Contamine-sur-Arve) ; *Dwan* (vallée de Boëge). — Tous ces Joncs croissent dans les lieux humides ou aux bords des eaux.

522. Joubarbe des toits. Sempervivum tectorum L. — Syn. **Joubarbe, Grande Joubarbe** ; vulg. *Artichaut des murs, Artichaut sauvage, Barbajou* [Barbe de Jupiter], *Herbe aux cors*. = *Èrbă de sên Josë* (Beaufort) ; † *Artichaut* (Thorens).

523. Julienne des dames. Hesperis matronalis L. — Vulg. *Girarde, Giroflée musquée, Cassolette, Damas, Beurrée* ; pharm. *Hesperis, Viola matronalis*. = *Giarde* (Aime) ; *Ziradă* (bas Chablais). — Aux bords des ruisseaux et dans les bois humides, souvent cultivée.

524. Jusquiame noire. Hyoscyamus niger L. — Syn. **Jusquiame, Jusquiame commune** ; pharm. *Jusquiamus niger, Hyosciamus* ; vulg. *Hanebane, Hanebane potelée, Porcelet, Careillade, Herbe aux angelures, Herbe de Sainte-Apolline* (on invoque sainte Apolline contre les maux de dents ; ce nom rappelle donc la vertu merveilleuse que possède l'huile de Jusquiame contre les odontalgies ; on l'applique avec du coton sur la dent malade ; si jamais vous vous en servez n'en mettez pas trop, surtout n'avalez pas votre salive pendant l'opération, sans quoi les frissons vous saisiraient et vous verriez tout courir et danser autour de vous), *Herbe caniculaire, Herbe aux morts* (on la rencontre le plus souvent sur les cimetières), *Herbe aux chevaux* (les maquignons ajoutent quelques graines de cette plante à la ration d'avoine qu'ils donnent à leurs bêtes pour les engraisser rapidement), *Mort aux poules* (la graine de cette plante, donnée à forte dose, est un poison pour la volaille ; administrée à petite dose, elle favorise merveilleusement l'engraissement des chapons et des poulardes), *Potelée* (doit ce nom à sa propriété d'engraisser certains animaux). Toutes les parties de la Jusquiame sont vénéneuses pour l'homme ; les vaches, les chèvres et les brebis la broutent sans inconvénient ; les cochons l'aiment beaucoup et c'est à cette particularité qu'elle doit son nom latin qui signifie *Fève de porc* et celui de *Porcelet*. — Croît dans le voisinage des habitations.

La Jusquiame est un poison moins violent que la Belladone, mais administrée à des doses plus élevées, elle produit les mêmes effets. L'action de ces deux Solanées se porte sur le système nerveux. Les feuilles fraîches de la Jusquiame appliquées en cataplasme sur le front soulagent à l'instant

même dans la migraine, les douleurs névralgiques (Dr Cazin). Cet auteur ajoute : « Les feuilles de Jusquiame bouillies dans du lait, ou ces mêmes feuilles broyées, rendues tièdes ou cuites dans une feuille de choux, en topique (c'est-à-dire appliquées sur la partie malade), calment les douleurs du rhumatisme articulaire aigu. Ces applications m'ont toujours réussi. »

On le voit, les plantes vénéneuses elles-mêmes ont leur utilité. L'homme ignorant et impie ne sait pas la voir et critique volontiers les œuvres du Créateur. Un botaniste poète, dans une idylle sur les Solanées, nous apprend à bénir Celui qui fit bien toutes choses. Son héros, après avoir longuement murmuré contre l'existence des plantes vénéneuses, termine en ces termes :

Me souvenant alors que du cancer rongeur
Les poisons redoutés ont calmé la douleur ;
Qu'à leur vertu souvent on vit céder l'ulcère ;
J'ai reconnu partout l'attention d'un père,
Et des biens et des maux j'ai compris le lien ;
J'ai béni l'Eternel et j'ai dit : Tout est bien. Ch. [1]



525. Kentrophylle laineux. Kentrophyllum lanatum D. C. — Vulg. *Centaurée laineuse, Chardon bénit des Parisiens.* — Dans les lieux arides.

526. Ketmie de Syrie. Hibiscus syriacus L. — Vulg. *Mauve en arbre.* — Cultivée dans les jardins et les bosquets.

527. Ketmie vésiculeuse. H. trionum L. — Vulg. *Œil de faisan.* — Cultivée dans les parterres.

528. Knautie des champs. Knautia arvensis Coult. — Syn. **Scabieuse des champs** ; vulg. *Langue de vache, Oreille d'âne, Mirliton.* — Dans les prés.



Lactaire. V. **Champignons.**

529. Laiches ou **Carex.** — Les *Laiches,* que les botanistes appellent *Carex,* sont très nombreuses. Ce sont des plantes herbacées qui croissent le plus souvent dans les marais, dans les fossés, le long des cours d'eaux. Elles ne fournissent qu'un fourrage grossier et ne sont ordinairement ramassées que pour faire de la litière. On leur assimile généralement, en Savoie, du moins, les *Graminées* grossières, certains *Joncs,* les *Massettes,* surtout les

1. *Essai de Flore romande,* par H. Savoy, p. 110.


89012941720
b89012941720a


89012941720
b89012941720a